



**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL  
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE DU 11 OCTOBRE 2021**

**PROCÈS-VERBAL**

**In extenso**

**ADOPTÉ EN SEANCE PLENIERE DU 13 DECEMBRE 2021**



**CONSEIL REGIONAL  
de NOUVELLE-AQUITAINE**

**SEANCE PLENIERE DU 13 DECEMBRE 2021**

**PROCES VERBAL  
de la Séance Plénière du 11 octobre 2021**

**Conformément à l'article L4132-12  
du Code général des Collectivités Territoriales :  
le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire**

**Le Secrétaire de séance désigné**



**Henri SABAROT**

**Le Président du Conseil Régional**



**Alain ROUSSET**

## S O M M A I R E

### Séance Plénière du 11 octobre 2021

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Henri SABAROT

.....

- Ouverture de la séance : propos introductif du Président du Conseil Régional	P. 8
- Approbation du procès-verbal de la Séance précédente	P. 12
- Propos liminaires des présidents de groupes	P. 12
- N° 1a - Affectation du résultat du Budget Principal	P. 40
	Vote P. 41
- N° 1b - Affectation du résultat du Budget Annexe "Agence Régionale de l'Innovation"	P. 42
	Vote P. 42
- N° 1c - Affectation du résultat du Budget Annexe "Fonds Européens"	P. 43
	Vote P. 43
- N° 1d - Affectation du résultat du Budget Annexe "Régie Cinéma"	P. 44
	Vote P. 44
- N° 1e - Affectation du résultat du Budget Annexe "Service Public Local Production d'Energie Photovoltaïque"	P. 45
	Vote P. 45
- N° 2a - Budget Supplémentaire 2021 - Budget Principal	P. 46
	Vote P. 66
- N° 2b - Budget Supplémentaire 2021 - Budget Annexe "Agence Régionale de l'Innovation"	P. 67
	Vote P.67
- N° 2c - Budget Supplémentaire 2021 - Budget Annexe "Fonds Européens"	P. 68
	Vote P. 68
- N° 2d - Budget Supplémentaire 2021 - Budget Annexe "Régie Cinéma"	P. 69
	Vote P. 69

- N° 2e - Budget Supplémentaire 2021 - Budget Annexe "Service Public Local Production D'Énergie Photovoltaïque" P. 70  
Vote P. 70
- N° 3 - Tarifs 2022 de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) "Grenelle" P. 71  
Vote P. 74
- N° 5 - Lycées et autres établissements : Fonctionnement des lycées et autres établissements publics locaux d'enseignement.  
Dotation globale de fonctionnement aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement pour l'exercice 2022 P. 76  
Vote P. 83
- N° 6 - Programme Prévisionnel des Investissements 2017-2021, actualisation n°3.  
Construire, aménager et entretenir les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) pour le bien-être des jeunes et des personnels P. 84  
Vote P. 90
- N° 7 - Fonctionnement des lycées - convention constitutive d'un groupement de commandes pour la maintenance des ascenseurs P. 91  
Vote P.91
- N° 8 - Développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine : bilan 2020 et convention de partenariat avec France Compétences au titre de l'année 2021 P. 92  
Vote P. 103
- N° 9 - Plan régional d'attractivité des métiers de l'autonomie et du grand âge P. 104  
Vote P. 118
- N° 10 - Mise en œuvre d'un Plan d'Action Régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes en Nouvelle-Aquitaine P. 119  
Amendement n° 1 P.123  
Amendement n° 2 P.123  
Vote P. 127
- N° 11 - Appel à Projets : «l'ESS, une économie de coopérations au service des transitions» P. 128  
Amendement P.141  
Vote P. 141
- N° 12 - Projet E2S "Energy Environment Solutions" - Convention partenariale entre l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et les collectivités territoriales P. 142

- Vote P. 149
- N° 13 - Revitalisation centres bourgs : conventions cadres des communes de Pons (17),  
Langon (33), Aiguillon (47) et Saint-Sever (40) P. 150
- Vote P. 158
- N° 14 - Nouveaux développements de la plateforme d'échanges de données en Nouvelle-  
Aquitaine PIGMA N-A 5 P. 159
- Vote P. 162
- N° 15 - Convention bilatérale de partenariats et de projets entre la Région Nouvelle-  
Aquitaine et le Grand Port Maritime de La Rochelle P. 163
- Amendement P.170
- Vote P. 171
- N° 16 - Convention de transfert avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise P. 172
- Vote P. 172
- N° 17 - Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le domaine de la Culture et du  
Patrimoine P. 173
- Vote P. 176
- N° 18 - Tarmaq - dépôt d'un dossier d'autorisation préfectorale de pénétrer dans les  
propriétés privées P. 177
- Vote P. 181
- N° 19 - DATAR - FERROCAMPUS® - Avenant N°2 à la Convention Pluriannuelle  
d'Objectif et de Moyens P. 182
- Vote P. 185
- N° 20 - Tableau des emplois P. 186
- Vote P. 187
- N° 21 - Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la région  
Nouvelle-Aquitaine P. 188
- Vote P. 189
- N° 4 - Le Grand Projet Sud-Ouest (GPSO) : un rendez-vous européen pour répondre à  
l'urgence climatique, à l'impérieuse nécessité de report modal et d'aménagement du territoire
- P. 190
- Vote P. 219

- Vœux et Motions	P.220
- Vœu : « Pour l'instauration d'un baromètre de l'action publique régionale »	P.222
	Vœu P.223
- Motion : « Pour la réouverture de la ligne ferroviaire Blaye-Saint-Mariens	P.224
	Motion P.227
- Motion : « Pour garantir la crédibilité du label bio et pour protéger les sauniers de l'Atlantique, la Région Nouvelle-Aquitaine s'oppose au projet de label bio sur le sel de la Commission européenne »	P.228
	Motion P.229
- Motion : « La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage contre l'évasion fiscale »	P. 230
	Motion P.231
- Motion : « Pour bannir l'utilisation de l'écriture inclusive au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine »	P. 232
	Motion P.234
- Vœu : « Contre les projets démesurés d'énergies renouvelables à Saucats et sur l'île d'Oléron »	P. 235
	Vœu P. 235
- Vœu : « Pour que la pelote basque demeure une discipline sportive de haut-niveau »	P. 237
	Vœu P.238
- Vœu : « Pour le maintien des réserves d'eau des pomiculteurs du Limousin »	P. 239
	Vœu P. 240
- Question orale : « sur les bassines de la Sève niortaise et du Mignon »	P. 241
- Question orale : « Projets Routiers »	P. 245

---

## Annexes

- Amendements, vœux, motions	P. 246
- Liste des Conseillers Régionaux	P. 265

## Etat de présence

Etaient présents :

Andréa BROUILLE (PS), Jean-Louis NEMBRINI (PS), Karine DESROSES (PS), Guillaume RIOU (PS), Françoise JEANSON (ayant donné pouvoir en cours de séance à Sandrine DERVILLE, PS), Philippe NAUCHE (PS), Sandrine DERVILLE (PS), Renaud LAGRAVE (PS), Laurence ROUËDE (PS), Gérard BLANCHARD (PS), Catherine LA DUNE (CEC), Jean-Pierre RAYNAUD (PS), Maud CARUHEL (PS), Philippe LAFRIQUE (PS), Charline CLAVEAU (PS).

Émilie ALONSO (PS), Stéphanie ANFRAY (PS), Jean-Luc ARMAND (ayant donné pouvoir en cours de séance à Élise LAURENT-GUEGAN, PRG), Nathalie ARNAUD (ayant donné pouvoir en cours de séance à Nicolas PLATON, PS), Maïder AROSTEGUY (LR), Dominique ASTIER (PS), Alain BACHÉ (CEC), Geneviève BARAT (ayant donné pouvoir en cours de séance à Pascal CAVITTE, PS), Vital BAUDE (ECOLO), Julien BAZUS (PS), Anne-Laure BEDU (ECOLO), Mathieu BERGÉ (PS), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (PS), Thibault BERGERON (PS), Jean-François BLANCO (ECOLO), Gilles BOEUF (PS), Xavier BONNEFONT (CI), Florent BOUDIÉ (ayant donné pouvoir en cours de séance à Jérôme PEYRAT, LREM), Muriel BOULMIER (LR), Yasmina BOULTAM (PS), Katia BOURDIN (ECOLO), Pascale BOUSQUET-PITT (PS), Patrice BOUTENÈGRE (PS), Armelle CASSIN (LR), Fanny CASTAIGNEDE (ayant donné pouvoir en cours de séance à Alain BACHÉ, CEC), Christophe CATHUS (PS), Pascal CAVITTE (PS), Sandrine CHADOURNE (RN), Philippe Jean-Pierre CHAGNIAT (RN), Frédérique CHARPENEL (PS), Emmanuel CHARRÉ (PS), Christelle CHASSAGNE (PS), Marie-Line CHEMINADE (UDI), Pierre CHÉRET (PS), Thomas CHEVALERIAS (LR), Nathalie COLLARD (RN), Caroline COLOMBIER (RN), Jacques COLOMBIER (RN), Maryse COMBRES (ECOLO), Pascal COSTE (LR), Marie COSTES (LR), Annick COUSIN (RN), Françoise COUTANT (ECOLO), Marie-Laure CUVELIER (PS), Didier DAMESTOY (ECOLO), Alain DARBON (PS), Geneviève DARRIEUSSECCQ (ayant donné pouvoir en cours de séance à Pascale REQUENNA, CI), Daniel DARTIGOLLES (CI), Sébastien DELBOSQ (RN), Sandra DELIBIT (LR), Christian DEVEZE (CI), Brigitte DEWAELE (ECOLO), Karfa DIALLO (ECOLO), Edwige DIAZ (ayant donné pouvoir en cours de séance à Jacques COLOMBIER, RN), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI), Michel DUFAY (RN), Pascal DUFORESTEL (PS), Christophe DUPRAT (LR), Michel DURRIEU (PS), Émilie DUTOYA (PS), Valéry ELOPHE (RN), Jackie EMON (PS), Frédérique ESPAGNAC (PS), Hélène ESTRADE (LR), Bixente ETCHEÛAHARRETA (PS), Delphine EYCHENNE (ayant donné pouvoir en cours de séance à Sandrine LAFFORE, PS), Nicolas FLORIAN (LR), Marilyne FORGENEUF (ECOLO), Yves FOULON (LR), Sylvie FRANCESCHINI (RN), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC), Nicolas GAMACHE (ECOLO), Pauline GARRAUD (RN), Christine GRAVAL (ECOLO), Richard GUERIT (RN), Olivier GUIBERT (RN), Jérôme GUILLEM (PS), Patrick GUILLEMOTEAU (ayant donné pouvoir en cours de séance à Dominique ASTIER, PS), Véronique HAMMERER (LREM), Mathieu HAZOUARD (PS), Lydia HÉRAUD (PS), Sandrine HERNANDEZ (ayant donné pouvoir en cours de séance à Laurence ROUEDE, PS), Claire JACQUINET (PS), Brahim JLALJI (CEC), Frédérique JOINT (RN), Florence JOUBERT (RN), Virginie JOUVE (PS), Rémi JUSTINIEN (PS), Delphine LABAILS (ayant donné pouvoir en cours de séance à Colette LANGLADE, PS), David LABICHE (LR), Mathieu LABROUSSE (PS), Florent LACARRERE (PS), Marie-Laure LAFARGUE (PS), Sandrine LAFFORE (PS), Colette LANGLADE (PS), Nathalie LANZI (PS), Christelle LAPOUGE (CI), Isabelle LARROUY (CEC), Marion LATUS (RN), Élise LAURENT-GUEGAN (PRG), Guillaume LAUSSU (UDI), Virginie LEBRAUD (PS), Étienne LEJEUNE (ayant donné pouvoir en cours de séance à Françoise SERRE,

PS), Nathalie LE YONDRE (ayant donné pouvoir en cours de séance à Stéphanie ANFRAY, PS), Marie-Ange MAGNE (ayant donné pouvoir en cours de séance à Christelle LAPOUGE, LREM), Bastien MARCHIVE (CI), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS), Pascal MARKOWSKY (RN), Frédéric MELLIER (CEC), Marie-Hélène MICHON (ayant donné pouvoir en cours de séance à Emilie ALONSO, PS), Guillaume MOLIERAC (ayant donné pouvoir en cours de séance à Maud CARUHEL, PS), Laurence MOTOMAN (ECOLO), Nathalie MOTSCH (UDI), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN), Marc OXIBAR (LR), Jean-Louis PAGÈS (ayant donné pouvoir en cours de séance à Nicolas THIERRY, ECOLO), Bruno PALUTEAU (RN), Thierry PERREAU (ECOLO), Jerome PEYRAT (LREM), Martine PINVILLE (PS), Nicolas PLATON (PS), Mélanie PLAZANET (PS), Jean-Philippe PLEZ (ayant donné pouvoir en cours de séance à Jacqueline SIMONNET, PRG), Jonathan PRIOLEAUD (LR), Julie RECHAGNEUX (RN), Pascale REQUENNA (CI), Anabelle REYDY (CEC), Yann RIVIÈRE (LR), Fabien ROBERT (CI), Henri SABAROT (PS), Andde SAINTE-MARIE (PS), Éric SARGIACOMO (PS), Christine SEGUINAU (ECOLO), Françoise SERRE (PS), Jacqueline SIMONNET (PRG), Margarita SOLA (PS), Serge SORE (PS), Éric SOULAT (RN), Béatrice TARIOL (CEC), Isabelle TARIS (CEC), Arnaud TAUZIN (LR), Nicolas THIERRY (ECOLO), Benoît TIRANT (PS), Stéphane TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOULET (PS), Yves TROUSSELLE (PS), Bernard UTHURRY (PS), Laurence VALLOIS-ROUET (PS), Francois VERRIERE (RN), François VINCENT (ayant donné pouvoir en cours de séance à Reine-Marie WASZAK, PS), Reine-Marie WASZAK (PS), Sophie WEBER (PS), Séverine WERBROUCK (RN), Francis WILSIUS (PRG)

Etaient représentés :

Françoise BALLETT-BLU (ayant donné pouvoir à Véronique HAMMERER, LREM), Maryline BEYRIS (ayant donné pouvoir à Renaud LAGRAVE, PS), Isabelle BOUDINEAU (ayant donné pouvoir à Andréa BROUILLE, PS), Sophie BUSSIERE (ayant donné pouvoir à Maryse COMBRES, ECOLO), Benjamin DELRIEUX (ayant donné pouvoir à Christophe CATHUS, PS), Laurence FARRENG (ayant donné pouvoir à Fabien ROBERT, CI), Guillaume GUERIN (ayant donné pouvoir à Nicolas FLORIAN, LR), Baptiste MAURIN (ayant donné pouvoir à Mathieu HAZOUARD, PS), Françoise MESNARD (ayant donné pouvoir à Rémi JUSTINIEN, PS), Laurent LAMARA (ayant donné pouvoir à Julie RECHAGNEUX, RN), Véronique LAPRÉE (ayant donné pouvoir à David LABICHE, LR).

\*Tout Conseiller Régional ayant un lien d'intérêt avec un dossier ne participe pas à ce dossier, est considéré comme se déportant, quitte la salle lors du débat et figure dans le résultat du vote après la mention « \*Non participation ».



**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL**

**M. LE PRÉSIDENT.** - D'abord, je suis très heureux de cette séance en présentiel. Il était temps. On me dit que le port du masque est souhaitable, et, en tout cas, que les gestes barrières sont bien entendu recommandés. Surtout à l'extérieur de cet amphithéâtre.

Cette plénière nous fait entrer, d'une certaine manière, dans le vif du sujet, puisque le budget important est celui du Budget Supplémentaire. Celui du Budget Supplémentaire, et celui, aussi, des deux premiers mois de l'année 2022, avec, bien entendu, la poursuite de nos actions de solidarité et de développement, dans le cadre de ce que l'on peut espérer être une sortie de crise. Sandrine DERVILLE nous présentera cela dans le détail, tout à l'heure. Il y a là des montants qui font de ce Budget Supplémentaire le plus important que nous aurons présenté, non seulement dans cette mandature, mais dans les mandatures précédentes.

Il en va de la solidarité à l'égard de l'emploi, à l'égard des entreprises, à l'égard des jeunes, à l'égard des territoires, à l'égard de la mobilité. Il en va donc quelque part aussi de nos finances et de leur rigueur nécessaire. Ce qu'il faut retenir de ces deux années qui viennent de se passer, c'est, sur le plan purement comptable, mais en même temps budgétaire et financier, le triplement en 2020 et 2021 de l'appel à l'emprunt. Ceci pour pouvoir à la fois accompagner le Gouvernement et l'État sur la solidarité à l'égard des entreprises, des territoires et des jeunes, et à l'égard des projets, que l'on n'a jamais connus aussi importants, de nos entreprises et de nos territoires. À cet égard, d'ailleurs, la Nouvelle-Aquitaine fait figure, non pas de privilégiée, mais de bonne élève, et, à la fois, de meilleure situation de nos entreprises, de l'emploi, des taux de chômage, par rapport aux moyennes nationales. Je ne sais plus si l'on est deuxième, troisième ou quatrième, mais le fait que l'on ait fait du développement économique et de l'emploi une de nos priorités, de la diversification des activités des entreprises et de nos secteurs une priorité, fait que nous avons là un temps d'avance, ou une résilience, une résistance, voire même de l'offensive, plus importantes que d'autres Régions. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

À côté de ce dossier du Budget Supplémentaire, vous verrez, vous l'avez vu, je suppose, il y a beaucoup de dossiers culturels, qui seront abordés tout à l'heure. Des contrats, des conventions pluriannuelles, avec théâtre, scène musicale et autres actions culturelles. Je crois qu'il est un de nos devoirs de rassurer le monde culturel, même si tous les pouvoirs publics ont mobilisé, pendant cette période difficile, leurs actions. Même s'il n'y avait pas de réalisation de tel ou tel concert, manifestation sportive ou culturelle, nous avons

maintenu une solidarité à travers les actions de la Région. Le message que l'on veut transmettre à ces acteurs culturels, c'est un soutien permanent de la Région, et un soutien dans le long terme.

Une présentation aussi sur les métiers de la santé et du soin. Une présentation sur les problèmes de formation et d'apprentissage, ce qui va permettre d'ailleurs à Karine DESROSES de faire une entrée en matière. Il faut la rassurer : cela se passera bien.

Et puis une communication importante sur ce que l'on appelle GPSO, grand projet Sud-Ouest, qui est un événement. Je reconnais avec beaucoup de plaisir au Premier Ministre Jean CASTEX l'initiative d'avoir ressorti ce dossier, qui est, pour nous, un dossier essentiel. Je rappelle que le train est un investissement d'un siècle, voire plus. Et que nous avons un défi à relever, singulièrement à travers la Nouvelle-Aquitaine, de bas en haut ou de haut en bas : ce flux de camions, 10 000, qui garrotte l'agglomération bordelaise et envahit l'ex-nationale 10, y compris en remontant sur Angoulême, Poitiers. Chacun qui circule sur ces routes le sait. C'est un dossier essentiel aussi parce que c'est un enjeu environnemental, écologique. Si nous n'offrons pas une alternative à la voiture, à l'avion, aux camions, nous resterons dans cette carte que les scientifiques d'AcclimaTerra ont montrée dès le début. Cette ex-nationale 10 est la partie la plus polluée de la Grande Région. On y reviendra tout à l'heure.

Je crois aussi que les trains, quand ils passent, il faut monter dedans, d'une certaine manière. Bien entendu, il y a un effort financier, mais cet effort financier a de telles retombées environnementales et économiques d'aménagement du territoire que nous ne pouvons pas oublier cette échéance, qui nous dépasse, d'une certaine manière, et qui dépasse toutes les collectivités qui seront amenées à participer. En fonction de leurs capacités : la discussion est en cours entre chacune des collectivités, dont la Région, la métropole, les départements, les villes qui seront les plus concernées. Rien n'empêche, d'ailleurs, les villes qui seront les plus concernées de rassembler au-delà d'elles-mêmes, pour avoir un geste à l'égard de cet investissement qui, ramené au budget de nos collectivités, sera lissé sur 40 ans. Je n'oublie pas non plus que la ligne à grande vitesse espagnole sera à la frontière entre 2026 et 2027. Nous oublions souvent, malheureusement, qu'il y a entre l'écartement des voies traditionnelles d'Espagne et de France ou d'Europe, une différence qui fait que cela bloque, bien entendu, le report modal des camions aux fers.

Voilà pour les principaux dossiers. Chacun aura la mesure d'y répondre. Juste, maintenant, quelques informations et quelques annonces. Cela se fait dans certaines religions à la fin de la messe, moi, je vais les faire au début. Vous savez que l'on va « célébrer », je ne sais pas si le terme est bon, le centenaire de la naissance de Jean

LACOUTURE. De tous ses combats, de tous ses ouvrages, de cet écrivain biographe assez exceptionnel. Vous avez, modestement, un marque-page sur vos tables, qui a été réalisé à cette occasion. Et bien entendu, vous êtes très cordialement et chaleureusement invités à toutes les manifestations, qui auront lieu en novembre.

Ensuite, vous avez vu un petit film tout à l'heure - il était avec l'image, mais sans le son, c'est un peu dommage - sur l'arrivée de l'Hermione dans le port de Bayonne. L'Hermione dont on hérite, d'une certaine manière, de l'action de Poitou-Charentes. Superbe réplique du bateau qui a traversé l'Atlantique pour aller en Amérique. Le port de Bayonne était le seul à pouvoir l'accueillir. Et il y a un chantier de rénovation, à la suite d'avaries, qui va durer entre un an et un an et demi.

On a ensuite, dans le hall, une exposition consacrée aux femmes agricultrices. Je vous invite à aller la voir pendant la pause méridienne. C'est une expo photo qui est due à la photographe Caroline BLUMBERG qui est une exposition extrêmement émouvante, d'abord parce qu'elle est d'une bienveillance et d'une chaleur assez extraordinaires, et puis parce qu'elle émane de Jean LACOUTURE... Pardon, de Joël AUBERT. Pardon de les lier mais cela ferait plaisir aux deux, je pense. Joël AUBERT, qui nous a quittés au début de cette année, et qui nous avait proposé de porter cette exposition : c'est la sienne. J'ajoute que cette exposition s'inscrit dans le cadre du mois de la transmission d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine. Transmission d'entreprises qui va être particulièrement importante au niveau de l'agriculture, puisque ce sera l'une des priorités de la Région en matière de transitions et d'installations.

Je ne vais pas évoquer autre chose. Simplement... si : d'abord, l'une des difficultés que rencontrent nos entreprises, sur laquelle on se penche, et qu'il va falloir régler, n'est-ce pas, André et Philippe, qui est la pénurie mondiale d'un certain nombre de matériaux. Et qui pose le constat insupportable de la délocalisation d'activités importantes de notre pays. C'est pourquoi on a, depuis deux ans, maintenant, installé des groupes de travail sur le plan des principes actifs des médicaments, sur le plan de l'électronique, et que nous avons reçu la décision d'une entreprise lyonnaise qui travaille en économie circulaire pour récupérer les métaux rares, plutôt les terres rares, sur les matériaux en renformant. Donc nous allons avoir l'installation d'une entreprise complètement originale, et unique en Europe, sur le bassin de Lacq dans l'année qui vient.

Je n'aurais garde, aussi, d'oublier, en lien avec notre stratégie Néo Terra, AcclimaTerra et Ecobiose, la crise qui frappe un pays et une province amie, qui est Madagascar, et la province d'Itasy, puisque la première famine liée au réchauffement climatique frappe cette île et cette province. Ce qui suppose pour nous la nécessité, bien sûr, de faire de Néo Terra

notre nouveau contrat économique, social et écologique, de passer à Néo Terra 2, et de faire de notre Région la première écorégion de France.

Voilà ce que je voulais évoquer, très rapidement, devant vous.

Je déclare cette séance ouverte.

Pour votre information, cette séance est retransmise en direct sur Internet sur notre site institutionnel.

Les Commissions se sont réunies du 4 au 7 octobre pour préparer notre séance plénière. Je remercie et félicite, bien entendu, les Présidents et Présidentes, Vice-Présidents et Vice-Présidentes qui ont été désignés ou élus.

Le quorum est atteint.

Est-ce qu'Henri SABAROT, s'il est là, accepte d'être secrétaire de séance ? Merci, Henri.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

**M. LE PRÉSIDENT.** - On a l'approbation du procès-verbal de notre séance du 19 juillet.

Y a-t-il des observations ?

S'il n'y en a pas, le procès-verbal est adopté.

## Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 19 Juillet 2021

**ADOPTÉ**

Bien entendu, sur les votes, j'en appelle à la coopération des Présidents de groupes, pour que la bonne séance soit enregistrée par le service des Assemblées, et que les Élus qui ne votent pas comme leur groupe puissent effectivement se signaler.

On ouvre donc la séance sur chaque délibération.

Est-ce qu'il y a des interventions liminaires ? Nicolas THIERRY.

## PROPOS LIMINAIRES DES PRESIDENTS DE GROUPES

**M. THIERRY. (Président du groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen)** - Merci, M. le Président. Chers collègues, depuis notre dernière séance plénière, même si une actualité ne cesse d'en chasser une autre et que nous vivons dans un monde où un débat sur les prégnoms sature trois jours d'espace médiatique... Malgré tout, le dernier rapport du GIEC était très attendu, est paru début août, et il a réussi malgré tout à se frayer un éphémère chemin dans l'information en continu. Je vais donc utiliser une partie de mon temps de parole pour participer à son écho, qui est bien trop faible au regard de ce qu'il contient.

Ce nouveau rapport du GIEC, qui a été validé par plusieurs milliers de scientifiques du monde entier, confirme que nous vivons une situation inédite. Ou plutôt, que nous sommes, plus que jamais, à la croisée des chemins. Ce rapport du GIEC fournit le condensé le plus complet jamais publié en ce qui concerne la compréhension de l'état actuel du climat. Il constitue surtout, à ce jour, l'avertissement le plus sévère jamais publié par la communauté scientifique. Et pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore lu, ou qui s'apprêtent à le faire, vous y apprendrez par exemple que si nous continuons sur la courbe actuelle des

émissions des gaz à effet de serre, nous vivons neuf fois plus de vagues de chaleur extrême qu'au début du 20<sup>e</sup> siècle.

Vous y trouverez aussi des nouvelles de la banquise arctique, qui est au plus bas depuis 1 000 ans. On y voit aussi que le niveau des océans s'est élevé à une vitesse plus rapide au 20<sup>e</sup> siècle qu'au cours des 3 000 dernières années. La liste des illustrations pourrait être très longue, mais le constat est implacable, et surtout, le GIEC est aujourd'hui absolument formel : la responsabilité de l'humain est totale et sans équivoque.

Ces chiffres et ces constats environnementaux ne sont pas que théoriques, et percutent de plus en plus souvent nos territoires et nos vies. Il y a un mois, c'étaient la Dordogne et le Lot-et-Garonne, notamment le secteur d'Agen, qui étaient frappés par des pluies torrentielles. Quelques semaines avant, c'était la Rive Droite de Bordeaux qui subissait des orages et des inondations d'une violence inédite. Et là, on a l'illustration de l'étau dans lequel nous sommes. D'un côté, on a l'emballlement climatique qui génère des phénomènes extrêmes, et de l'autre, la destruction des écosystèmes naturels qui ne peuvent plus faire tampon, et, par conséquent, nous protègent de moins en moins.

Vous allez me dire, M. le Président, que vous savez tout cela ; je n'en doute pas, mais mon interrogation se situe ailleurs. Pourquoi tergiverser ? Je m'explique : j'ai bien entendu, et vous l'avez répété à l'instant, votre volonté de lancer la saison 2 de Néo Terra. C'est une bonne nouvelle, on s'en félicite, car effectivement, on attend depuis impatience, depuis plus de deux ans, que Néo Terra se traduise enfin dans les politiques publiques, et ne soit plus seulement une série d'objectifs à atteindre. J'espère donc que cette saison 2 témoignera d'une volonté de donner de la chair à Néo Terra.

Mais j'évoquais à l'instant vos tergiversations, et celles de votre majorité, ou plutôt, les signaux inquiétants qui sont envoyés. Je vous fais part notamment de notre surprise suite à l'annonce des délégations qui ont été attribuées aux Élus de votre majorité. Alors même que l'on n'avait cessé de parler de Néo Terra aux transitions écologiques, on serait très heureux de savoir pourquoi, par exemple, l'éducation à l'environnement a disparu dans les délégations. Ou encore, que l'efficacité énergétique se retrouve réduite à la seule dimension du logement.

Vous allez probablement me répondre que tout cela n'est qu'une affaire d'intitulés, mais vous avez trop d'expérience pour ignorer à quel point les termes utilisés pour qualifier les responsabilités reflètent aussi le cap politique. Je voudrais croire volontiers à la maladresse, mais d'autres événements viennent corroborer ou confirmer notre inquiétude.

En effet, la question de l'eau est plus que jamais au cœur des débats, et le dossier des bassines prend une tournure très inquiétante. Je lisais, voici quelques jours : votre Vice-

Président a expliqué dans la presse que deux conditions *sine qua non* devaient être remplies pour que la Région soutienne la construction de bassines. Et au-delà du contenu des conditions évoquées, je suis, là aussi, très étonné par le *timing*. C'est-à-dire que la Région pose des conditions alors même que les travaux sont déjà engagés. Avec l'exemple de la bassine de Mauzé-sur-le-Mignon.

Deux explications sont possibles. Soit, dans ce dossier, vous subissez, soit vous faites diversion. Et tout cela, je vous le dis, ne donne pas l'impression que la situation est sous contrôle. D'ailleurs, nouvelle preuve que cela est en train de se fissurer : la dernière association environnementale qui soutenait le protocole d'accords est sur le point de se retirer officiellement. Et par ailleurs, le Directeur du Centre de Recherches de Chizé, qui est votre référence, vient de donner une longue interview dans la presse où il explique que nous allons dans le mur, et à quel point le protocole est fort peu précis et factuel. En clair, qu'il est peu, ou très peu engageant.

En exemple, on revient sur la bassine de Mauzé-sur-le-Mignon que j'évoquais à l'instant, qui est quasi-terminée, huit agriculteurs sont engagés et vont bénéficier de cette bassine. Sur les huit, et tout le monde peut le vérifier, aucun, je dis bien aucun, n'a pris un engagement en faveur de la réduction des pesticides, mais tous ont choisi l'option « plantation de haies ». C'est une illustration parfaite de ce que l'on dit depuis des mois : c'est-à-dire que l'on peut très facilement détourner ce protocole et qu'il n'est pas du tout contraignant.

Et par ailleurs, je veux aussi vous formuler mon inquiétude, parce que ces projets de bassines sont devenus extrêmement clivants, ils mobilisent des collectifs de milliers de citoyens, et la tension sur le terrain est devenue explosive. Il y a beaucoup d'observateurs qui pointent les similitudes avec Sivens. La manière dont ce dossier est géré, c'est en train de créer des conditions d'affrontement et une ambiance délétère. Et le durcissement des postures de chacune des parties sur le terrain doit résonner aussi comme une alerte. La responsabilité, aujourd'hui, des politiques qui pilotent ce dossier, donc aussi la vôtre, M. le Président, est d'apaiser et de retrouver le chemin du dialogue.

Nous sommes, vous l'avez compris, et je le répète, très inquiets sur la tournure des événements. C'est d'ailleurs le sens de la question orale que l'on a déposée. Tout cela pose finalement la question de la manière dont on octroie l'argent public, des critères de gouvernance, environnementaux et sociaux que l'on choisit de mettre en œuvre.

C'est vrai pour la gestion de l'eau mais cela l'est tout autant pour le secteur économique et de l'aide aux entreprises. Et cette semaine, la publication des Pandora Papers a démontré que l'évasion fiscale mondiale s'élevait à près de 10 000 milliards d'euros. Et, on peut se le

dire, autant de précieuses ressources financières dont on ne dispose plus pour le bien commun et le service public. Et tous les pays sont concernés, la France en premier lieu.

Vous allez me dire : en quoi ce fléau concerne le Conseil régional ? Spontanément, on pourrait dire que c'est l'affaire de Bercy, ou de l'État. À ceci près que la Région est en charge du développement économique, et, à ce titre, qu'elle attribue des aides importantes à des entreprises. Le minimum que l'on pourrait légitimement attendre serait qu'il existe des conditions qui garantissent que l'argent public régional ne vienne pas alimenter des entreprises ou des entités économiques qui ne fassent pas preuve d'éthique financière en participant à l'évasion fiscale. Et que découvre-t-on ? Qu'une multinationale, un géant de la chimie, a bénéficié dans les 12 derniers mois de plus de 10 millions d'euros de subventions régionales, et que les actionnaires de cette même entreprise sont mis en cause dans les Pandora Papers pour avoir potentiellement caché des centaines de milliers d'actions dans des sociétés *offshore*. Et nos faibles et simples moyens de groupe ont pu, en quelques recherches, trouver facilement et assez vite cet exemple. On peut imaginer qu'il est loin d'être un cas isolé.

Il me semble donc urgent de faire un examen approfondi des engagements financiers de la Région, à la lumière des révélations des Pandora Papers, et de très rapidement monter un groupe de travail, avec toutes les sensibilités politiques de l'Assemblée, pour, d'ici la fin de l'année, doter la Région de critères qui permettent à notre institution de conditionner son soutien aux entreprises à des engagements en matière de transparence fiscale et d'éthique. Et prévoir, bien évidemment, des sanctions en cas de non-respect de ces principes de base.

C'est le sens de la motion que nous avons déposée, et j'espère qu'elle recevra un large soutien.

J'ai lu votre réaction lors de votre conférence de presse, réaction fataliste, je trouve. Il me semble impensable, dans le moment que nous vivons, d'envoyer un tel message de résignation et d'impuissance sans même avoir rien encore essayé. Je profite aussi d'aborder ce sujet de la délibération et de la transparence pour rappeler que celle-ci serait la bienvenue au sein même de notre institution. Je l'ai abordée lors de la réunion des Présidents de groupe : même si la délibération GPSO à l'ordre du jour n'est qu'une communication, les Élus n'ont pu disposer du texte que vendredi en début de soirée. C'est-à-dire 48 heures avant la plénière. Et avant cette date, aucun document en amont pour travailler et faire vivre les débats en Commission, ou ici en plénière. Et là, je le redis, je vous l'ai dit en réunion des Présidents, on est face à un problème de fonctionnement démocratique, qui questionne aussi la capacité des Élus à exercer leur rôle au sein de la Région.



Et, vous l'avez dit, cette plénière est la première qui permet de rentrer dans le dur de cette nouvelle mandature, avec notamment le vote du BS. Nicolas GAMACHE prendra la parole à ce sujet dans quelques instants pour exprimer en détail l'avis de notre groupe. Mais en quelques mots, quelques éléments de réflexion, je veux d'abord souligner l'effort qui a été fait pour maîtriser l'endettement, et il faut le mettre à votre crédit. Néanmoins, ce Budget manque réellement de souffle politique. C'est un document qui comporte principalement des ajustements techniques. La transition écologique est par exemple essentiellement portée par la rénovation des rames de train. C'est évidemment essentiel, mais cela ne traduit absolument pas le discours tenu autour de l'urgence écologique et de la potentielle saison 2 de Néo Terra.

Et ce Budget, je termine là-dessus, illustre finalement assez bien les tergiversations et les ambiguïtés que j'évoquais voici quelques minutes. Et vraiment, la situation telle que nous la décrivent les scientifiques ne peut plus s'accommoder des petits pas. Je le redis : c'est maintenant ou jamais.

Et je ne cesserai de le répéter, M. le Président : votre responsabilité est immense.

Merci pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je répondrai un peu tout à l'heure, parce qu'il est intéressant de dialoguer avec vous. Si vous considérez que remotoriser, dédiéséliser toute la flotte qui est sous notre responsabilité est une petite affaire et de la tergiversation, c'est que vous ne comprenez pas grand-chose à l'action régionale. Je donne la parole à Florent BOUDIÉ.

**M. BOUDIÉ. (Président du groupe La République en Marche)** - Merci, M. le Président. Je voudrais revenir sur le sujet crucial des relations entre l'État et les collectivités territoriales, de façon générale, et ceci quelques jours après le congrès des Régions de France qui se déroulait à Montpellier.

Vous aviez fait, M. le Président, de cette structure, l'association des Régions de France, à l'époque où vous la présidiez, une caisse de résonance du fait régional avec l'objectif de démontrer que l'espace démocratique régional a toute sa place dans une République dont la culture centralisatrice ne se dément pas, d'un quinquennat à l'autre, d'un Gouvernement à l'autre. Avec l'objectif, aussi, de défendre la construction d'une République aux pouvoirs mieux partagés. Mieux partagés entre le local et le national, sur la base de blocs de compétence plus cohérents, plus homogènes, non seulement pour renforcer l'efficacité publique, mais également pour redonner de la lisibilité démocratique à l'embrouillamini des compétences locales. Un embrouillamini tel qu'il est devenu parfaitement hermétique à nos concitoyens, tant il est complexe, tant il est enchevêtré. Et toute la stratégie de ce qui était alors les Régions de France consistait à faire valoir que les Régions sont des territoires

d'innovation publique, des territoires d'expérimentation, de pratiques nouvelles, des territoires à partir desquels la coordination des politiques locales peut s'engager de façon parfois plus pertinente qu'à l'échelle centrale.

Au fond, vous aviez repolitisé l'association des Régions de France, au sens noble des politiques publiques, et vous l'aviez dépolitisée au sens partisan et politicien du terme. Et je crains que cette époque soit révolue, M. le Président. Le dernier congrès des Régions de France a montré que la structure de représentation des pouvoirs régionaux se vit de moins en moins comme un acteur de la promotion, du portage du fait régional et qu'elle se voit de plus en plus comme la caisse de résonance d'un conglomérat assez hétéroclite, d'ailleurs, d'oppositions politiques, quand elle n'est pas devenue le faire-valoir de parcours individuels qui ont peu à voir avec la consolidation de compétences régionales, et beaucoup à voir avec les échéances électorales à venir.

Et cette mutation des Régions de France n'est pas bonne. Elle n'est pas une bonne chose. Ce n'est pas une bonne chose pour les Régions elles-mêmes, pour la capacité à contribuer au débat sur l'efficacité publique, à convaincre de leur utilité publique. Ce n'est pas une bonne chose non plus dans un temps où la dissidence démocratique, qui traverse des pans entiers de notre société et qui donne parfois le sentiment de creuser peu à peu la tombe du débat démocratique, fait des ravages dans notre société. Et cette dissidence démocratique, civique, elle vient de loin, et elle ne s'est pas subitement constituée le dimanche 7 mai 2017 à 20 heures au moment où Emmanuel MACRON a été élu Président de la République.

De ce point de vue, le dernier congrès de Régions de France a vu se dérouler une scène assez déroutante, et même, je trouve, assez attristante. Rien moins qu'un vent de révolte des Présidents de Région, en tout cas d'une partie d'entre eux, dont le prétexte était la diminution de 50 millions d'euros des concours financiers de l'État aux Régions pour l'année 2022. Une diminution de 50 millions d'euros inscrite en effet dans la loi de finances pour 2022 qui est actuellement en discussion à l'Assemblée nationale, et qu'il faut comparer, pour en prendre la mesure, à d'autres sommes.

Cette diminution de 50 millions d'euros, répartie sur l'ensemble des Régions, il faut d'abord la comparer à la baisse de 2,6 milliards d'euros de la dotation globale de fonctionnement pour le seul Budget 2017, le dernier du quinquennat précédent. Et nous avons constaté cette baisse abyssale ensemble, nous en avons été les témoins. Elle fut brutale, elle fut verticale, sans aucune forme d'échange avec les Conseils régionaux de France.

Ce montant de 50 millions d'euros, qui a provoqué une poussée de fièvre des Régions de France, doit aussi être comparé aux 4,5 milliards d'euros que l'État prélève sur les ressources de TVA, pour les transférer chaque année aux Régions. Et il faut aussi le mettre en relation avec la compensation par l'État de la part régionale de CVAE, qui, grâce à l'accord passé par le Gouvernement au mois de juillet 2020, a permis aux Régions d'éviter de subir l'effondrement de 12 % des recettes de CVAE provoqué par la crise sanitaire. Ce sont les chiffres de la Banque de France : un effondrement de 12 % de la CVAE qui se serait traduit, si le Gouvernement n'avait pas contracté - et c'est bien normal - avec les Régions par une chute vertigineuse de 16 % de son épargne brute pour la seule Région Nouvelle-Aquitaine. Et ce sont là les chiffres de l'agence Moody's.

Et si je devais ajouter des lignes supplémentaires au tableau des unités de mesure des chiffres, entre les 50 millions d'euros et d'autres sommes, on peut aussi le mettre au regard des 5 milliards d'euros que l'État a mis sur la table du financement de GPSO, vous avez évoqué ce sujet il y a quelques instants, et qui fera l'objet d'une communication dans notre session plénière.

M. le Président, en tenant la chronique quasi-quotidienne, j'allais dire, assez obsessionnelle - je parle de Régions de France - d'un État caricaturé en sujet défaillant de l'action publique, en entretenant la fiction d'un État supposément absent, en se faisant les détracteurs constants, appliqués, de l'État, de son fonctionnement, de ses décisions, en criant de façon quasi-pavlovienne au scandale, et en s'en prenant de façon permanente aux représentants de l'État, y compris dans nos services décentralisés, j'ai parfois le sentiment que les chefs d'exécutifs régionaux contribuent plus qu'ils ne le voudraient à alimenter la défiance de nos concitoyens envers la puissance publique. Sans peut-être mesurer qu'ils scient, au fond, la branche de l'action publique sur laquelle ils sont eux-mêmes assis. Et sur laquelle nous sommes collectivement assis, en tant qu'Élus nationaux ou locaux. Sans peut-être mesurer que cette défiance n'épargne personne, qu'elle emporte tout, au fond, sur son passage, y compris les collectivités territoriales, y compris les Conseils régionaux, dont le dernier renouvellement électoral a hélas montré qu'ils agissent parfois, de plus en plus, dans une forme d'indifférence démocratique.

Au moment où nous allons examiner le Budget Supplémentaire que vous proposez à notre examen, à quelques semaines du vote sur le plan de financement du GPSO, nous verrons que les défaillances ne sont pas du côté de l'État. Il est temps, M. le Président, me semble-t-il, que les Conseils régionaux, à travers leur structure porteuse, Régions de France, sortent de cette ornière qui consiste à alimenter le face-à-face avec l'État. Un État dont la période de crise sanitaire que nous venons de traverser a démontré qu'il n'est pas tout à fait

inutile, quand il concentre son action sur la protection de son économie et celle de nos populations.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Florent BOUDIÉ. Y a-t-il d'autres demandes ? Nicolas FLORIAN.

**M. FLORIAN. (Président du groupe Les Républicains)** - M. le Président, chers collègues. Quelques propos. C'est une séance qui peut marquer un point de départ, le point de départ d'une mandature... Je ne reviendrai pas sur la dernière séance publique que nous avons tenue, où chacun a pu redire ce qu'il avait pu expliquer pendant la campagne électorale. Tout cela, maintenant, est derrière nous, et il faut regarder devant.

Donc c'est un point de départ, et je serais tenté de vous livrer ce qui est, à nos yeux, les deux grands enjeux des années qui viennent, et redire combien la période que nous vivons est une période charnière. Une période charnière dans des sujets qui dépassent nos frontières de la Nouvelle-Aquitaine, et puis une période charnière pour des sujets très locaux, cela a été abordé par des intervenants précédents, et dans vos propos, M. le Président, aussi.

Redire que, s'agissant des enjeux qui dépassent nos frontières administratives et territoriales, il y a nécessairement, sur certains d'entre eux, un impact local à venir. Nous aurons une discussion tout à l'heure sur le Budget Supplémentaire. Non pas que je souhaite l'enjamber, mais c'est plutôt au moment du Budget Primitif et des Orientations Budgétaires que nous pourrions échanger sur ce que doit être l'après-crise sanitaire. En espérant, d'ailleurs, que l'on soit vraiment dans une après-crise sanitaire. Quelle est notre logique sur une reprise, un rebond ? Comment est-ce que l'on transforme un certain nombre de politiques publiques et d'habitudes de nos concitoyens pour se projeter dans les mois et les années qui viennent ?

On a, jusqu'à maintenant - ce sera sûrement abordé dans le Budget Supplémentaire - été parmi les acteurs institutionnels en appui auprès des professionnels et du monde économique. Maintenant, comment pouvons-nous imaginer demain et après-demain ? Et, peut-être, identifier ce que pourrait être un ressac face à une reprise qui a l'air présente, mais dont on sait qu'elle peut être fragile ? Et donc, dès maintenant, préparer ensemble, collectivement, ce que pourraient être des plans d'accompagnement, de soutien, en tout cas de maintien de toute notre activité ?

Un contexte international qui, s'il peut paraître lointain, aura nécessairement aussi des conséquences sur nos politiques publiques, et notre vie en société, localement. On est dans un contexte international instable qui peut être inquiétant : je ne vais pas vous faire la litanie de tous les sujets internationaux. Il a le sujet européen : comment aujourd'hui, et après les

élections en Allemagne, et parfois, une forme d'instabilité dans d'autres pays... comment le moteur européen sera de nouveau réamorcé dans les mois qui viennent. Cela impactera nécessairement nos politiques publiques, cela a été dit tout à l'heure par les deux intervenants, vous avez insisté aussi, M. le Président, là-dessus. L'Europe est partie intégrante, en tout cas en termes de financements, mais aussi en termes de perspectives, de vision, de nos politiques publiques.

Et puis il y a l'enjeu climatique. Cela a été dit, redit. Il y a ce rapport du GIEC. Je voudrais quand même insister sur ce sujet pour rappeler que c'est d'abord de l'être humain dont il faut parler. Et que j'entends les interventions successives des uns et des autres, rappelant le réchauffement, les ressources... très bien. Mais derrière, il y a des hommes et des femmes. Et cela, je souhaite vraiment insister là-dessus. Et que l'on ait tous à l'esprit que la transformation, la transition, de nouvelles façons d'appréhender nos ressources, certes, concernent la planète, mais il y a des hommes et des femmes derrière. Je crois qu'il est de notre responsabilité - et je sais que vous partagez ce sentiment - que l'on place aussi, comme le dirait le Général de Gaulle, l'homme devant tout : « il n'y a qu'une querelle qui vaille », celle de l'homme et de la femme.

Et que cela soit aussi au cœur de nos politiques publiques. Quand on parle préservation de ressources, il y a aussi l'eau. Comment on utilise l'eau ? Les ressources en eau ? L'eau des placements ? Bref, tout ce qui impacte la vie humaine dans notre territoire et plus largement : qu'on ne l'oublie pas.

Sur des sujets plus locaux, là aussi, quand on parle de période charnière, il y aura sûrement des décisions à prendre, on le sait tous. Il y a le grand projet du Sud-Ouest, mais au-delà du grand projet Sud-Ouest, c'est la répartition financière. Quelle est la place du financement de l'État là-dessus ? On y reviendra. Mais aussi : quel est le maillage qui se traduit autour d'un projet structurant ? On a souvent abordé ici-même les difficultés qu'ont certains de nos territoires en termes d'accessibilité, de desserte. Il faudra qu'il y ait aussi, derrière cet épicycle que pourrait être le projet de GPSO, une logique d'aménagement du territoire. Je sais que l'on partage, pour beaucoup, cette analyse que notre Nouvelle-Aquitaine a besoin aussi d'un plus grand équilibre territorial, de lutter contre certaines fractures territoriales. C'est sur le numérique, c'est l'accès à la santé, c'est l'accessibilité de nos déplacements, et peut-être aussi anticiper ce que pourrait être - en tout cas, je l'appelle de nos vœux - une nouvelle étape dans la vie institutionnelle de ce pays, et la place qu'ont les collectivités.

On l'a vu au moment de la crise sanitaire. Savoir aussi regarder au-delà de nos propres frontières, et travailler sur des notions de périmètre de vie. Regarder un peu plus au Nord, au

Sud, on a l'habitude de le faire, mais aussi vers l'Est. Et appeler de nos vœux que l'on ait une logique d'orientation vers l'Orient, l'Orient qui nous mènerait vers Lyon, et plus largement, les frontières. Mais que l'on dépasse aussi le cadre de nos territoires pour, justement, assurer cet équilibre.

Il y aura, dans nos politiques publiques, l'enjeu, bien évidemment, de toutes ces transitions. Cela a été dit, mais avec quelle marge de manœuvre financière ? Et moi, je fais partie de ceux qui s'inquiètent déjà, quand bien même Florent BOUDIÉ souhaiterait nous rassurer, de ce que pourraient être à terme, ou dès maintenant, les désengagements de l'État. On sait tous que quand on regarde la santé financière de nos collectivités, il y aurait facilement une erreur, qui serait de considérer que l'épargne est élevée dans ce pays - on parle de 40 à 45 milliards d'euros qui auraient été épargnés par les collectivités - et qu'il y ait ce réflexe, avec une forme de continuité républicaine, depuis de nombreuses années, où l'État viendrait nous faire les poches. L'État nous proposerait des orientations, mais viendrait nous faire les poches et appeler au financement des contribuables.

On en parlera tout à l'heure au moment de GPSO, mais je vous avouerai que l'idée de pouvoir instaurer une nouvelle taxe additionnelle, c'est un impôt supplémentaire. Et, à l'heure où le pouvoir d'achat de nos concitoyens et les marges de manœuvre de nos entreprises sont réduites, est-ce que c'est le moment d'imposer une nouvelle taxation et un nouveau prélèvement sur notre territoire ?

Enfin, quelles seraient les innovations ? En tant que Président de la Commission des finances, et je vous remercie, M. le Président, d'avoir tenu vos engagements, d'avoir offert à l'opposition, à la minorité, la présidence d'une Commission des finances. Je ne sais pas si cela se fait dans toutes les Régions, mais en tout cas, cela se fait ici. Et remercier toutes celles et tous ceux, dont certains, j'ai bien compris que c'était la seule fois qu'ils avaient voté pour moi, sauf à dire qu'ils y prennent goût... Mais cet esprit, j'allais dire, de concorde. Et que l'on puisse travailler collectivement pour notre territoire.

Et donc utiliser aussi ce lieu, cette instance, pour inventer de nouvelles choses, pour dégager des marges de manœuvre sur nos modes de fonctionnement, avec une absolue nécessité de réduire un certain nombre de dépenses pour les concentrer sur d'autres projets.

Merci de votre attention, M. le Président, et chers collègues.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Geneviève DARRIEUSSECQ.

**Mme DARRIEUSSECQ. (Présidente du groupe Centre et indépendants)** - Merci, M. le Président, chers collègues. Permettez-moi quand même de commencer par une note

d'optimisme, et je pense que nous pouvons l'être collectivement : après des mois d'une crise sanitaire sans précédent qui aurait pu mettre à plat notre économie et notre organisation sociale, je pense que nous avons- la France et la Nouvelle-Aquitaine, ici - supporté cette crise, dont nous espérons qu'elle touche à sa fin.

Bien entendu, il y a eu un effort titanesque de l'État : soutien pendant la crise, plan de relance de l'autre côté. Un effort très important, également, des collectivités, dont la Région. Et je crois que tout cela, nous le devons aussi aux facultés de résilience des Français, des entreprises et des entrepreneurs, des administrations, et, tout simplement, aussi, de notre modèle social.

De belles embellies dans cette rentrée, avec des indicateurs économiques qui sont positifs, une croissance qui s'établirait à 6,26 % sur l'ensemble de l'année en France, permettant au PIB de revenir à son niveau d'avant crise. Redémarrage qui se traduit par plus de 500 000 créations nettes d'emplois en 2021, soit bien plus des 300 000 perdus en 2020. Un taux de chômage qui, sur le plan national, atteindrait 7,6 % de la population active ; dans notre Région, actuellement, à 7,2 %. Et dans certains territoires, encore beaucoup moins. Et je crois que ces bonnes nouvelles résultent d'une conjonction de facteurs. Je veux rappeler bien sûr les 47 milliards d'euros qui ont été engagés, en France, au titre du plan de relance, dont 3 milliards pour la seule Nouvelle-Aquitaine.

Bien sûr, ce combat n'est pas gagné. La Région doit être particulièrement attentive, et vous l'avez signalé, M. le Président, aux sujets qui nous interpellent : la pénurie et le coût des matières premières, qui peut devenir un facteur déstabilisant pour notre entreprise, le coût de l'énergie qui résulte d'un mouvement mondial, et dépasse les enjeux de notre Assemblée.

Un facteur qui se retrouve dans de très nombreuses activités professionnelles, vous le savez bien, ce sont les énormes difficultés à recruter actuellement. Et je crois que dans notre Assemblée, qui a en charge l'orientation, la formation professionnelle et l'emploi, nous devons en faire une des priorités. Priorité, vous le montrez dans cette séance en parlant de l'attractivité des métiers de l'autonomie et du grand âge, et en parlant d'apprentissage, mais je crois que nous devons véritablement mettre le paquet et, je le redis, avoir une vraie boussole sur toutes nos politiques, pour nous adapter le plus finement possible aux besoins des entreprises, et des bassins de vie et des bassins d'emploi.

Donc cet accompagnement de la Région et ce dynamisme, cette agilité, s'ils sont mis en œuvre, devraient nous permettre ainsi qu'aux entreprises de passer cette période de façon encore plus positive. Et je crois que nous sommes attendus, là.

Et je voudrais faire une intervention, rapide, mais tout de même... sur le grand enjeu qui nous attend dans les mois à venir : c'est bien sûr celui de la grande vitesse. Nous le savons, l'État sera au rendez-vous de GPSO, et vous l'avez dit, M. le Président, le Premier Ministre s'est largement engagé : plus de 4 milliards d'euros. Et je crois que l'on peut dire que l'État, là, a « fait le job ». À nous, maintenant, de faire le nôtre au niveau régional.

Sur le fond, bien sûr, et vous le savez, j'approuve complètement le fond de la communication que vous présenterez, et sur le principe, il n'y a pas pour moi de discussion. Nous avons un enjeu européen, nous avons un enjeu de développement régional, nous avons un enjeu, bien entendu, de bilan carbone, et un enjeu, bien sûr, de fret. Ceci est une conjonction qui n'a pas changé, depuis 2004 que nous discutons de ces sujets. Donc bien sûr, nous serons avec vous pour continuer à porter ce projet.

Mais j'ai quand même un sentiment, je vous le dis, de deux Régions à deux vitesses différentes. D'un côté, nous avons la Région Occitanie, qui est prête à délibérer, une Présidente qui a su fédérer autour d'elle nombre de collectivités, aujourd'hui unanimes, tant sur le principe d'un cofinancement que sur les montants dévolus à chacun. Des collectivités nombreuses, qui vont bien au-delà des territoires traversés. Une Région Occitanie qui est moteur, avec une annonce importante d'1,2 milliard, de la part de la Présidente de Région, qui donne l'exemple, en assumant complètement sa compétence et sa capacité financière, et qui, en plus, a une autre ligne à grande vitesse sur son territoire, qui est la Montpellier et Perpignan. J'ai l'impression de cette Région qui est vraiment prête et qui a travaillé les six dernières années sur ce sujet pour fédérer ces acteurs. Et un sentiment que nous, nous ne le sommes pas tout à fait, si j'en crois les lectures que j'ai pu avoir dans la presse, et les retours que j'ai pu avoir avec des collectivités qui sont opposées, des collectivités qui portent des sujets différents, et des collectivités aussi dont l'engagement financier ne pourrait pas être à la hauteur de ce que vous préconisez.

Moi, je crois que nous avons quelques enjeux. Le premier est d'affirmer que GPSO est Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, inséparables. Mais je crois que vous le faites. Le deuxième est de tirer les leçons des financements de la Tours-Bordeaux avec une inéquité flagrante dans ce financement, des collectivités qui étaient engagées et qui n'ont jamais participé au financement... il ne faut plus que cela existe. Troisièmement, il faut arriver à convaincre, oui, mais peut-être ne pas aller largement au-delà du schéma 2009 que vous portez dans votre communication, parce que depuis 2009, beaucoup de choses ont changé. D'abord, la taille des intercommunalités a changé dans certains endroits. Et ensuite, les territoires impactés : il faut qu'ils soient beaucoup plus largement consultés. Enfin, je crois que nous devons tous chercher d'autres ressources de financement. Mais c'est un travail qui sera à faire en commun avec la Région Occitanie.



Et montrer un engagement fort de cette Région : votre engagement est sincère, je pense, M. le Président. Il a été empêché pendant les six dernières années, et je crois toujours à la sincérité de ce que vous dites autour de GPSO. Mais il faudra aussi que cet engagement soit financier, budgétaire, et que vous montiez aux créneaux. Nous avons collectivement une responsabilité historique, parce que ce projet dépasse, vous l'avez dit, très largement nos mandats, nos périmètres, et pour certains, peut-être, nos vies.

En tout cas, je crois véritablement que je compte sur vous. Et sur tous ceux, ici, au Conseil régional, tous les Conseillers régionaux, pour porter avec force ce projet. Mais surtout pour arriver à convaincre, et surtout établir un plan de financement où il y a équité entre les territoires, et ceci n'en sera que mieux vécu par chacun. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Attendez, il y a tellement de choses... Jean-Philippe PLEZ. Et Alain BACHÉ, après. Jean-Philippe.

**M. PLEZ. (Président du groupe PRG – Centre Gauche)** - Merci, M. le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Je vais commencer par la fin de notre journée. Je vais commencer par un rapport d'étonnement sur le nombre de motions, de questions orales et de vœux qui sont proposés aujourd'hui.

Veillez pardonner cette forme de naïveté, peut-être, quand je constate qu'il y a quasiment autant de motions, de vœux et de questions orales qu'il y a de sujets à l'ordre du jour. Et je veux simplement poser, à travers la question naïve et candide d'un jeune Élu dans cette noble et belle institution, la question de la méthode. À travers deux sujets : la méthode, quand on a des Commissions qui sont censées travailler sur des sujets, et qu'on propose des motions qui vont préempter l'avis de la Commission, je me pose la question de la légitimité et de la pertinence de la Commission.

Je prends l'exemple de la proposition d'exclure l'écriture inclusive. C'est un sujet de règlement intérieur, il y a une Commission *ad hoc* qui se réunit sur le sujet. J'ai le sentiment que voter - oui ou non, d'ailleurs - cette motion emporterait l'avis d'une Commission qui travaille dessus, et qui a une réunion qui est prochainement programmée.

Donc veuillez pardonner ce rapport d'étonnement qui ne prend aucune précaution oratoire, mais cela pose la question de la méthode sur la pertinence des Commissions, et sur le mode de gouvernance. On ne peut pas dire que l'on veut plus de démocratie ici-même dans ces instances, plus de transparence, et passer en force des motions qui vont obliger les Commissions à statuer dans un sens ou dans un autre, avant même qu'elles aient eu le temps de travailler les sujets dans un sens ou dans l'autre.

Il y a des sujets qui sont proposés dans les motions, les questions orales et les vœux, qui pourraient nécessiter de la création de groupes de travail, ou abonder l'ordre du jour des Commissions idoines. Et, je l'appelle de mes vœux, que nous puissions fonctionner dans ce sens-là, et pas dans un sens descendant, qui viendrait d'une séance plénière, avec l'opportunité de tribunes politiques, de communication politique, plus que de penser à l'action politique dans nos Commissions. Pardonnez-moi de le dire ainsi : je le pense sincèrement.

Ensuite, il y a, dans les motions, les vœux - je mets de côté, bien entendu, les amendements - des sujets qui sont hors cadre régional. J'entends que l'on puisse avoir des avis et des commentaires sur tous les sujets qui font le monde et l'actualité, mais si nous devons refaire le monde et l'actualité à chaque fois, je crois que ce serait peut-être dire, en creux, que nous n'avons pas assez de sujets pour nous occuper sur nos propres responsabilités. Or, de l'action régionale, de l'action publique dans nos responsabilités, qui sont grandes, je crois que nous n'en manquons pas.

Nous n'en manquons pas, et j'en viens d'ailleurs à l'ordre du jour de notre séance plénière. Un Budget Supplémentaire qui occupe la place centrale de nos débats aujourd'hui, et un Budget, ce n'est pas rien, ce n'est pas neutre. C'est la traduction par les chiffres de nos choix politiques, et de l'action publique que nous menons. Et c'est sans surprise, M. le Président, que nous voterons ce Budget supplémentaire pour deux raisons : parce que nous le trouvons bon, ambitieux et volontaire sur nos compétences, et aussi parce qu'il nous interroge pour demain, et je terminerai par cela tout à l'heure.

Il est bon car il maintient un fort niveau d'investissement. Il maintient, voire dépasse, un niveau d'investissement qui était historique, cela a été signalé lors des dernières séances plénières. Les exercices budgétaires précédents montraient que la Région avait été particulièrement mobilisée en période de crise, et là on est sur un Budget Supplémentaire qui nous engage un peu plus sur demain, et nous recentre un peu plus sur nos compétences. Et au regard des sommes qui sont engagées, et des sommes dont nous parlons, sur certains postes budgétaires, ce Budget Supplémentaire a quasiment des allures de Budget Prévisionnel, ou, au moins, de ligne politique et stratégique clairement définie.

25 millions d'euros pour les entreprises, un plan pluriannuel d'investissement sur les lycées. Le groupe radicalement laïque que j'ai l'insigne honneur de représenter est particulièrement heureux que cela ne concerne que les lycées publics dans ce plan pluriannuel d'investissement. Sauf à avoir loupé quelque chose. Cela facilite le vote de notre groupe.

Un Budget Supplémentaire qui n'oublie pas la culture, avec neuf millions d'euros, dont deux millions d'euros quasiment sur les lieux de patrimoine. Les patrimoines, c'est important.

Et 26 millions d'euros pour les infrastructures et le transport de marchandises. C'est sur ce point que j'aimerais souligner quelque chose qui apparaît comme une colonne vertébrale de l'ensemble des sujets dans notre ordre du jour : cet investissement sur le report modal dans nos déplacements. D'abord par le symbole, avec les tarifs 2022 de la TICPE. On peut être pour plus de routes et une essence moins chère ; je pense que ces tarifs 2022 pour la TICPE sont tout à fait raisonnables. Ils sont surtout symboliques, voire pédagogiques, par rapport au message politique et aux orientations politiques que la Région veut donner en termes de mobilité.

Cette délibération va dans le sens du BS et de ce qui suit, notamment la convention avec le grand port maritime de La Rochelle, et cet investissement supplémentaire qui est octroyé à un grand port maritime, dans sa volonté de report modal pour l'acheminement du fret. C'est, certes, lié à un plan de relance, mais c'est aussi aller au-delà du CPER. C'est donc très volontaire dans l'accompagnement du report modal du transport de marchandises.

Pour cela, il faut créer des voies nouvelles, et/ou en libérer. Et j'en viens donc à cette communication sur le GPSO. Ce train est, quelque part, une certaine idée de l'Europe. C'est un train qui relie des capitales européennes, même des capitales européennes qui ont décidé de quitter l'Europe. C'est la connexion de villes entre elles, c'est une autre façon de se mouvoir sur notre territoire. Un train pas comme les autres, pratiquement, à toute échelle et toutes proportions gardées, un train mythique qui pourrait être créé, comme un Orient-Express, par exemple. Ce train, sans mauvais jeu de mot, n'est pas un cri, nous le soutiendrons. C'est le sens de l'Histoire de le promouvoir, pour ce qu'il représente en part modale de déplacement, par rapport à des modes de déplacement moins décarbonés, même si nous ne voulons pas lui opposer les progrès technologiques nécessaires pour tout ce qui relève de l'aéronautique. Mais le développement de ce train est aussi une opportunité pour développer le train du quotidien et le transport de fret et de marchandises par les voies nouvelles qu'il libérerait.

Se posera la question du tour de table financier. J'en viens donc au second point de ce BS qui nous interroge, à l'heure des choix budgétaires. Qui nous interroge surtout pour le débat d'orientation budgétaire de demain, dans le cadre de cette action régionale, dans le champ de nos compétences. Il faudra prioriser, et faire des choix. Et c'est la fin du saupoudrage. Pour aller dans le sens de ce que disait Nicolas THIERRY : il y a urgence à agir sur tous les sujets qui touchent les transitions.

Donc je terminerai par cette question qui nous renvoie, qui donne rendez-vous pour le débat d'orientation budgétaire. On a un bon Budget Supplémentaire, mais un Budget Supplémentaire qui nous endette, aussi. Alors que l'on s'est engagés à descendre en deçà

des sept années d'endettement dans les années qui viennent. Je pose donc la double question : est-ce que cet engagement est tenable ? Et est-ce que cet engagement est bon à tenir, au-delà des nombreux investissements qui touchent toutes les transitions, et qui sont tous plus urgemment vitaux les uns que les autres ? Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Je donne la parole à Alain BACHÉ.

**M. BACHÉ. (Président du groupe Communiste, Ecologique et Citoyen)** - Pour aller à l'essentiel, M. le Président, mes chers collègues, je veux revenir sur les propos qui ont été tenus par Jean-Philippe PLEZ, que je partage, puisque l'on a déjà échangé sur cette question. Je pense que l'on a besoin de regarder, effectivement, comment on travaille la préparation de nos sessions.

Pour ce qui concerne le Budget Supplémentaire et GPSO, vous me permettrez de dire que l'on vous donnera notre position et notre appréciation quand nous examinerons la question, quand elle sera venue à l'ordre du jour, dans quelques minutes.

Je souhaite, moi, M. le Président, puisqu'il a été question d'urgence, de transparence, de démocratie, d'humain, d'abord, dire que tout ne va pas bien dans notre pays. Que moi, je ne souhaite pas que l'on adapte nos politiques sur, simplement, la réponse aux besoins des territoires, mais je pense qu'il faut que l'on fasse plus place à l'humain, à la femme, et à l'homme, qui aujourd'hui font tourner notre économie.

Donc je souhaite nous interpeler sur deux questions, même si cela va être traité dans notre session d'aujourd'hui. Un : c'est sur les questions de santé. Vous vous rappelez, il y a quelques mois, nous avons été nombreux : la France entière applaudissait les soignants. Or, les mêmes politiques sont à l'œuvre à l'hôpital aujourd'hui. Les suppressions de lits continuent, le manque de soignants se fait criant. Je prendrai un seul exemple, qui m'a été donné la semaine dernière : on est obligés d'aller faire appel aujourd'hui à des mamans qui sont en congé maternité pour pouvoir faire fonctionner les services. Et je pense que si l'on a des questions à traiter au niveau régional, c'est l'une des questions principales, même si nous n'avons pas ce pouvoir-là. Je pense qu'il est nécessaire que l'on puisse travailler, même si l'on ouvre plus de places à la formation, pour que l'hôpital soit doté d'une autre logique que celle qui est aujourd'hui à l'œuvre, la logique financière. Je veux parler de la réponse au besoin humain.

Le deuxième sujet, et je sais que vous y êtes très sensible, M. le Président, on a pu le découvrir puisque nous étions il y a quelques jours à Foire Expo : cela concerne l'accès aux métiers. Je suis l'un de ceux qui m'interrogent...

**M. LE PRÉSIDENT.** - L'accès aux... ? Je n'ai pas compris.

**M. BACHÉ.** - Aux métiers. Sous forme d'apprentissages, de formations professionnelles.

Depuis cet été, je suis à l'écoute de ce qui se passe dans notre société ; je consulte mes camarades du groupe dont je suis le Président : on constate qu'il manque plein de main-d'œuvre dans certains métiers, notamment les métiers manuels, notamment, moi qui siège dans une régie intercommunale de l'eau et de l'assainissement des métiers d'électromécanicien, etc. Et on sait qu'il y a des milliers de formations, aujourd'hui, qui ne sont pas pourvues, parce qu'ils ne trouvent pas de jeunes pour pouvoir aller sur ces métiers.

N'y a-t-il pas à réfléchir, au sein de notre institution, même si nous n'en avons pas légalement le pouvoir ? Comment pourrions-nous être l'institution qui montre la noblesse des métiers manuels ? Moi qui suis un enfant de l'apprentissage, je suis interloqué quand un maçon vient me voir, il y a quelques jours à la maison, qui me dit : « écoute, cela fait plusieurs mois que je cherche un maçon pour venir travailler dans mon entreprise, plusieurs mois que je cherche à proposer un apprentissage à un jeune, et je ne trouve pas ». N'y a-t-il pas à réfléchir, à la Région, à comment nous pourrions lancer un grand plan pour valoriser ces métiers manuels ?

Voilà ce que je souhaitais vous dire, étant bien entendu que nous donnerons notre position sur les questions qui sont à l'ordre du jour quand elles seront examinées.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Alain BACHÉ. Edwige DIAZ.

**Mme DIAZ. (Présidente du groupe Rassemblement National et Apparentés)** - Merci, M. le Président. Toutes nos interventions d'aujourd'hui, et plus largement, toutes les interventions et propositions que nous serons amenés à formuler au cours de notre mandat seront guidées par trois motivations : rendre aux Néo-Aquitains leur liberté, leur Région, et leur argent.

En premier lieu, nous voulons que vous arrêtiez d'étouffer ceux qui font la richesse de la Nouvelle-Aquitaine : j'ai nommé les entreprises et les entrepreneurs. Vous avez annoncé, dans votre conférence de presse de rentrée, vouloir faire de la Nouvelle-Aquitaine la première Région écoresponsable de France. Mais derrière cette communication laudative, qu'est-ce qu'il se cache ? Cela veut dire que vous allez imposer toujours plus de contraintes administratives intenable à nos entreprises, nos agriculteurs et nos professionnels de la mer, via l'installation d'un dispositif contestable nommé Néo Terra 2.

En clair, vous voulez laver plus vert que vert, et cela se fera au détriment des TPE-PME locales qui n'ont pas les ressources financières pour compléter les innombrables feuillets que vous allez leur imposer, en échange de quelques subventions.

Pour nous, Néo Terra 1 et 2 portent clairement atteinte à la compétitivité des entreprises.

Nous voulons aussi avoir une pensée pour les apprenants, les apprentis, et donc envers les organismes qui les forment. Là aussi, vous contribuez à alourdir l'indigeste mille-feuille administratif. Ce n'est pas la bonne méthode. Dans le plan que vous nous proposez, vous rajoutez des normes aux normes. Or, à trop vouloir promouvoir l'excellence, vous organisez la discrimination, la différence et, ainsi, l'exclusion d'un certain nombre d'organismes de formation. Au final, ce sont les stagiaires qui sont victimes de cette politique. Or, l'urgence qui doit motiver toutes nos orientations politiques, c'est la lutte contre le chômage. Parce que malheureusement, que cela soit au niveau local ou national, il n'y a pas de baisse significative du chômage.

Par ailleurs, rendre aux Néo-Aquitains leur liberté, leur Région et leur argent, c'est aussi arrêter de les pénaliser par ces trop nombreux choix écologiques. Je pense en premier lieu à cette tout aussi détestable que brutale politique anti-automobilistes. Aujourd'hui, nous allons encore le voir, à travers la reconduction de la surtaxe régionale relative au carburant : la TICPE. La TICPE que vous décidez de reconduire à son maximum légal, en pleine envolée des prix à la pompe. Une nouvelle fois, les automobilistes sont les éternelles vaches à lait de votre politique. Et, en ce sens, vous ne vous différenciez pas tellement de la Macronie pour laquelle vous avez appelé à voter en 2017.

Mais le plus grave, parce que c'est le plus paradoxal dans cette affaire, c'est que les automobilistes sont surtout les grands exclus de votre politique. De l'aveu même de votre Vice-Président aux transports, vous n'accorderez plus un seul centime aux infrastructures routières en Nouvelle-Aquitaine. Et il s'agit là d'une cruelle injustice sociale et territoriale qui va aggraver la fracture territoriale, la paupérisation des territoires ruraux, et qui va enclaver des pans entiers de notre Région qui n'auront pas la chance de bénéficier des infrastructures de transports en commun.

Rendre aux Néo-Aquitains leur liberté, leur Région et leur argent, c'est également arrêter de dilapider l'argent du contribuable dans des dépenses néfastes et inutiles, pour se concentrer sur l'essentiel et sur la défense du bien commun. C'est, par exemple, cesser d'investir dans le tonneau des Danaïdes de l'économie sociale et solidaire, qui n'est rien d'autre qu'un gouffre financier et une fabrique à emplois précaires.

C'est également arrêter de financer une vision de la culture hyper-politisée, comme nous allons encore le voir au cours de cette séance, parce que vous semblez pris en otage par des militants d'ultra-gauche et immigrationnistes.

Au final, rendre aux Néo-Aquitains leur liberté, leur Région et leur argent, c'est avoir une gestion responsable des deniers publics, qui permettrait enfin de mettre un terme à la spirale de l'endettement dans laquelle vous vous enlisez. Et, petite parenthèse au passage : cela vous permettra d'éviter de vous joindre, à l'occasion du congrès des Régions, au concerto des jérémiades des Présidents des Régions, lorsque le Gouvernement vous trahit et vous informe brutalement qu'il a décidé, unilatéralement, de vous supprimer quelques millions d'euros.

En définitive, nos concitoyens attendent une Région qui les protège et qui les libère des normes, des taxes et de la bien-pensance actuelle. Ils attendent une Région attachée à la liberté de se déplacer, qui agisse concrètement pour leur mobilité sans opposer de manière caricaturale les modes de transport, et en investissant dans les infrastructures essentielles au désenclavement des territoires.

À ce propos, je vous ai entendu, et avec plaisir, M. le Président, durant la campagne régionale, vous prononcer en faveur de la réouverture de la ligne Blaye-Saint-Mariens. Je rappelle qu'il y a quatre ans, je proposais ici-même une motion en faveur de sa réouverture. Vous et vos ex-amis écologistes, qui semblent aujourd'hui être frappés d'amnésie, puisque vous nous présentez aujourd'hui une motion qui est quasiment un copier-coller de la mienne de 2017... Vous aviez voté contre notre motion. Alors, aujourd'hui, je me réjouis qu'une fois de plus, vous soyez nombreux à rejoindre les propositions de bon sens du Rassemblement National. Et j'espère que respecterez votre promesse, en opérant la réouverture de cette ligne ferroviaire, très attendue.

Ensuite, nous considérons que les Néo-Aquitains attendent une Région qui ne fasse pas de la com' sur leur dos, mais qui agisse concrètement pour leur quotidien. Ils ne veulent pas, par exemple, des effets d'annonce, sur les droits des femmes. Aujourd'hui, vous allez nous proposer un énième plan qui n'est qu'une coquille vide teintée de poncifs pseudo-féministes et représentant moins de 0,3 % du Budget régional, mais sur lequel vous communiquez beaucoup. Beaucoup trop. Et pendant que vous vous auto-congratulez, les vraies atteintes faites aux libertés des femmes, celles dues, notamment, au communautarisme, dont personne ne parle, ces injustices-là continueront.

Enfin, les Néo-Aquitains attendent une Région qui respecte la démocratie et la place des groupes d'opposition. Je tiens, à ce titre, à dénoncer une nouvelle fois le mépris de votre majorité à l'encontre du résultat des urnes et du principal groupe d'opposition, que j'ai l'honneur de présider. Je tiens à vous rappeler que vous n'avez pas respecté la coutume républicaine, que vous observiez jusqu'à présent, qui veut que la présidence de la Commission des finances soit accordée au principal groupe d'opposition.

M. le Président, parce que j'ai du respect pour vous, je me contenterai de dire que cette manœuvre politicienne n'est pas de votre niveau.

Vous l'aurez compris, nous estimons que la politique que vous menez est à des années-lumière des attentes des Néo-Aquitains. Dans une motion, déposée par un groupe minoritaire, que nous étudierons aujourd'hui, il est défendu que la défiance envers les institutions serait l'une des causes majeures de l'abstention. Nous pensons plutôt que la vraie cause de l'abstention, ce n'est pas la défiance envers les institutions, mais l'illisibilité des programmes, la politisation des orientations, et le fait que leurs dirigeants veuillent apparaître comme les plus écolos des écolos, et les mieux-pensants des bien-pensants.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Martine PINVILLE.

**Mme PINVILLE. (Présidente du groupe PS – Place Publique et Apparentés)** - Merci, M. le Président. Mme la Présidente du groupe RN : je ne sais pas si vous connaissez les politiques, ou l'ensemble des politiques régionales, vous avez pourtant siégé lors du précédent mandat... Mais à vous entendre, j'en doute.

Je souhaitais commencer mon propos liminaire par un message de soutien aux habitants de Madagascar qui se trouvent actuellement dans une situation écologique et sanitaire critique. Mais vous avez eu des mots de soutien, M. le Président, pour nos amis malgaches. Je n'y reviendrai pas.

Je veux souligner en particulier les migrations liées aux mutations environnementales, qui interrogent. Nous devons être à la hauteur de ces enjeux.

Nous avons mis en œuvre la démarche inédite Néo Terra, qui va se poursuivre par une deuxième feuille de route, mobilisant plus de 400 scientifiques régionaux, pour protéger notre qualité de vie et préserver notre environnement, en construisant ensemble des solutions innovantes.

Il nous faut poursuivre ces transitions, qu'elles soient économiques, écologiques, énergétiques, tout en étant particulièrement attentifs à la justice sociale, et réduire ainsi les inégalités territoriales, dans un souci d'équité territoriale.

Une Région à proximité, comme la nôtre, en proximité avec les territoires, notamment les plus vulnérables, à travers notre engagement sans faille pour la ruralité, pour les petites communes, pour les centres-bourgs, ou encore pour les commerces de proximité. D'ailleurs, la revitalisation de ces territoires est l'un des enjeux majeurs. La crise et le confinement l'ont encore renforcé : les centres-villes, les centres-bourgs sont la porte d'entrée vers les services essentiels de la santé, de l'éducation et de la culture.



La mandature précédente a vu la fusion de trois ex-territoires régionaux, qui a fait de la Nouvelle-Aquitaine la plus grande Région de France. En cohérence avec les valeurs qui sont les nôtres, et au service de l'intérêt général, nous avons démontré avec détermination et humilité qu'aucun territoire n'avait été oublié, grâce à l'appui de politiques régionales équitables ; notamment en développement des mobilités de demain, notamment par le ferroviaire, nous allons le voir aujourd'hui avec la communication sur GPSO.

L'équité territoriale, c'est principalement le sens de notre action. Un récent sondage IFOP a démontré une forte demande de décentralisation, et plus particulièrement de régionalisation. Cette enquête vient contredire également l'idée reçue selon laquelle une distance se serait installée entre les Français et leurs Régions. Deux tiers des Français considèrent que l'État ne laisse pas assez de pouvoir aux Régions, notamment en matière de santé, d'équité dans l'accès aux soins. En créant une vice-présidence à la santé, la Nouvelle-Aquitaine, et vous, M. le Président, avez souhaité envoyer un signal fort. Et nous le verrons encore aujourd'hui à travers le plan économie.

D'ailleurs, je voudrais en profiter pour exprimer notre soutien plein et entier à nos personnels soignants qui ont été, et sont toujours, en première ligne dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux. Et je tiens à avoir une pensée plus particulière pour les sage-femmes, qui ont manifesté récemment afin de dénoncer leurs conditions actuelles de travail.

Il faut un vrai changement de politique de santé. Nous ne pouvons plus accepter de voir la santé sacrifiée à d'autres fins. Le contexte de crise sanitaire que nous avons connu doit nous inciter à faire de la santé l'une de nos priorités. L'objectif est bien là. Nous avons su créer un environnement propice pour faire de la Nouvelle-Aquitaine une Région solidaire, résiliente, accueillante, et qui prend soin. Cette notion du prendre soin, c'est ce que nous souhaitons, nous, majorité régionale et exécutif, et nous le verrons encore aujourd'hui à travers nos délibérations.

Ces temps actuels nous amènent à repenser, à réfléchir à la mise en place notamment d'une société du *care*, portée sur l'attention à l'autre, société du respect et du bien-être, qui prépare en même temps l'avenir. Et je sais que dans cet hémicycle, ces mots, malheureusement, ne sont pas partagés par tous. Certains, dans cet hémicycle, poussant la haine de l'autre jusqu'à proposer d'exclure une partie de la population d'aides relevant de la solidarité. Ce même climat de haine et de division que certains, ici, ont érigée en véritable matrice politicienne. Ce qui va à l'encontre de toutes les valeurs d'humanité, de solidarité que nous prônons, et dont je suis fière. C'est le *care*, le respect de l'autre, et l'acceptation de la différence.

La liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, l'universalité sont des principes qui forment le socle de notre République, et que nous devons promouvoir, en tant que citoyens et en tant qu'Élus. Notre attachement à la liberté, à la liberté d'informer, et pas à la liberté d'exclusion, qui est prônée par certains candidats présidentiels, de la droite de la droite, ou de l'extrême-droite. Nous n'acceptons pas ces discours d'exclusion prononcés sous couvert de fausses évidences et de faux bon sens, avec des arrière-pensées malsaines qui vont à l'encontre de nos valeurs de fraternité, d'égalité, et de liberté.

Ces discours qui rejettent la différence portent sur eux le poison de la division de notre société, et de l'intolérance de notre pays. Et je salue, d'ailleurs, le prix Nobel de la paix pour la liberté d'informer des journalistes Maria RESSA et Dimitri MOURATOV. Puisse l'avenir s'éclaircir à l'aube de la présidentielle, et faire taire les sondages actuels. Il y a bon espoir, au regard des succès récents de la gauche en Europe, et de ses valeurs progressistes, en Italie, au Portugal, et dans d'autres pays.

De quelle liberté parlez-vous, Mme DIAZ ? « Être libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes. C'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres. » C'est une citation de Nelson Mandela.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Martine. Quelques mots, peut-être, pour répondre. D'ailleurs, en reprenant ce que disait Jean-Philippe PLEZ, qui a tellement raison... Je me demande d'ailleurs, pour n'empêcher nul groupe de parler, si l'on ne pourrait pas considérer que, plutôt que des motions qui contribuent à vider cette salle d'Assemblée plénière, ce type d'interventions, où chacun a une forme de liberté, suffirait. D'une certaine manière.

Je livre cette réflexion à votre sagacité. Parce qu'à la fois, avoir des discours liminaires, qui balayent souvent des notions, qui expriment certains sentiments et certaines positions, mais qui permettent le dialogue, pourrait remplacer les motions à la fin de...

Quelques mots : sur l'efficacité énergétique, mon cher Nicolas THIERRY, on n'est pas seulement dans l'efficacité énergétique des logements. On est aussi, et vous le savez bien, dans l'efficacité énergétique des entreprises. Et je rappelle que parmi les principaux dossiers que nous avons inscrits l'année dernière, et que nous accompagnons, il y a la fameuse entreprise Calcia, qui est un cimentier, qui a deux grosses unités en Nouvelle-Aquitaine, qui produit plus de 2 % des gaz à effet de serre de la Région, et que l'on va diminuer de plus de 80 %. Que l'on travaille avec Gascogne, que l'on travaille avec DRT pour une livraison d'hydrogène de proximité. Que l'on travaille avec la plupart des entreprises pour organiser cette efficacité énergétique que l'on a fomentée à travers un groupe de travail. Tout ce qui est véhicules électriques et hydrogène, il y a plus de 183 partenaires. Et que si le premier centre de recherches européen sur la batterie s'est installé, et je l'ai inauguré la semaine

dernière, à Bruges ; si la première usine de batteries s'installe à Nersac, à côté d'Angoulême, c'est bien parce que la région a fomenté tout cela en termes d'écosystèmes.

Il est vrai, et je rebondis là-dessus parce que je partage largement le côté « scandaleux, insupportable »... je le partage plus sur le plan social, parce que cette cupidité qui existe de la part de certains ou de certaines est insupportable. Cette fraude fiscale est totalement insupportable. Non pas qu'il ne nous faille pas réfléchir à ce qu'est la dépense publique, parce qu'il faudrait que l'on aille un peu plus loin.

Je me suis exprimé devant le congrès des HLM, pour dire que la dépense publique n'est pas seulement ce qui concerne les dépenses sociales. C'est aussi les jeux pervers derrière la défiscalisation des logements. Qu'ils voient ce que cela donne dans Bordeaux, aujourd'hui ! Parce que la plupart des constructions dans Bordeaux qui sont horribles, qui créent les HLM d'il y a 40 ans, 60 ans... C'est exactement la même chose... Si, Nicolas ! On en a discuté tous les deux, en plus, tu es d'accord. Je t'en prie. C'est pour ta future candidature que je...

Je reviens sur ce problème de l'évasion fiscale : à aucun moment nous n'avons les moyens, et d'ailleurs, même les États ne les ont pas... Puisque ce sont des lanceurs d'alerte qui ont informé les journaux, et ce sont les journaux qui en ont informé et les États et nous-mêmes. Donc on est là dans quelque chose qui est d'ailleurs effrayant. Parce que si les États n'ont pas la capacité d'analyser cette évasion fiscale, cela pose un problème d'organisation des services fiscaux au niveau de l'État. Je partage le fond.

Pour le reste, comment la Région pourrait-elle investiguer, comme viennent de le faire les médias dans le monde, France Inter, etc. ? C'est extrêmement compliqué. Nous n'intervenons que sur des projets. Et est-ce que je peux prendre en otage les salariés et le projet - en l'occurrence, Solvay, oui, vous avez raison, est à La Rochelle - mais est-ce que je peux prendre en otage l'usine de La Rochelle et la transition écologique vers les batteries sur cette affaire ? Maintenant, il y a une discussion à avoir au niveau de l'État.

Sur ces fameuses bassines : je rappelle... Reconnaissons que ce n'est pas très beau. Reconnaissons qu'au départ, il y a eu peu de travail. Et j'ai essayé de mettre ma burette d'huile dans cette affaire, comme le fait Guillaume RIOU, aujourd'hui, notamment avec les Élus, avec les associations... Il s'agit de réserves de substitution. Je ne sais pas combien il faut de réserves de substitution, je ne sais pas quelle est la taille qu'il faut leur donner, et aujourd'hui, la Région n'est pas opérateur dans cette affaire. S'il n'y a pas de réserves de substitution, qu'est-ce qu'il se passe ? C'est comme les camions de la nationale 10. On va laisser le prélèvement de sous-sol, le prélèvement des nappes, quel que soit le mois, quel que soit le stress hydrique de nos rivières. Mathieu LABROUSSE pourrait, pour l'expérience

de la Charente, mieux l'expliquer que moi. Mais en tout cas, aujourd'hui, il y a ce type de problème.

Deuxième problème : il y a effectivement, et c'est tout le travail des scientifiques - Alain DUPUY, le Directeur de Chizé - ce sur quoi s'est engagée la COP de l'eau. D'ailleurs, elle anime ces dossiers. Sûrement pas les agriculteurs, tel que cela a été fait mais il y a une forme de conditionnalité qui fait que l'eau, on ne doit pas seulement l'épargner, la partager, mais en faire une conditionnalité de la transition agroécologique. Sinon, pardon de le dire, on n'avancera nulle part. Un agriculteur a besoin d'eau, de la même manière que celui qui arrose ses plantes sur son balcon a besoin d'eau. Vous pouvez utiliser les eaux de la salade pour nettoyer votre salade, vous pouvez utiliser les eaux de Rioux, et c'est la bataille que nous menons sur la désinfection totale des eaux de Rioux, d'ailleurs, avec des projets de Nouvelle-Aquitaine... Mais c'est bien dans le dialogue que nous portons, comme vous l'avez dit, et d'une certaine manière, dans la confiance, que nous avancerons.

Sur l'intervention de Florent BOUDIÉ. Congrès de Montpellier, cher Florent BOUDIÉ. Carole DELGA a fait un discours extrêmement mesuré, extrêmement équilibré. Celles et ceux qui y étaient peuvent en témoigner, y compris les journalistes. Ensuite, après, on a eu, comme cela avait été le cas les deux ou trois années précédentes, même avec Edouard PHILIPPE, un discours que, plus ou moins vrai ou pas, les Présidentes et les Présidents de Région, et tous les Élus qui étaient présents, ont ressenti comme humiliant. Et c'est ce qui a déclenché l'opération. Ce n'était pas simplement un problème de 50 millions d'euros. C'était aussi la suppression d'une partie, ou de la totalité, qui se monte à 177 millions d'euros, je crois que c'est à peu près cela, sur l'enregistrement des droits qui sont récupérés sur les impôts locaux par les trésoreries générales. Donc ce n'était pas simplement 50 : c'était beaucoup plus.

Qu'est-ce qui s'est passé par la suite ? Je pense que le Premier Ministre a été conscient qu'il avait un peu passé la ligne rouge. Il a reçu, dans les jours qui ont suivi, Carole DELGA, pour renouer le dialogue et changer la relation qu'il avait su engager avec les Régions. Donc ce retournement est plutôt quelque chose de positif.

Merci pour ce que vous avez dit de ma présidence des Régions de France. Je ferai référence là-dessus à un article d'Angela MERKEL dans Le Monde l'année dernière. On interrogeait, à un moment donné, il y avait deux pages... le journaliste du Monde interrogeait Angela MERKEL en lui disant : « vous êtes sympa avec les Présidentes et les Présidents de *Länder*. Ce sont pourtant vos adversaires potentiels ». Un peu ce que vous avez dit tout à l'heure, un peu ce qu'il se passe, il est vrai, aujourd'hui, avec Xavier BERTRAND, avec je ne sais pas qui... Qu'a répondu Angela MERKEL ? Elle a dit : « c'est la démocratie ; c'est la

démocratie. Et si un Président de *Länder*, avec l'expérience qu'il a acquise en termes de Président de Région, avec les compétences qu'il a de mobilité, de solidarité, de développement économique, de recherche, à partir de là, devient Chancelier ou Chancelière, c'est plutôt bien. »

J'aimerais simplement que l'on ait cette même philosophie en France. Cela ne me semble pas tout à fait être le cas.

Ensuite, vous avez cité le FEDER comme étant une décision d'aides de l'État. Non, c'est l'Europe, le FEDER. Jusqu'à François HOLLANDE, le FEDER était quasiment tout géré par les services de l'État, qui en profitaient derrière, quels que soient les Gouvernements et la majorité, pour plier monnaie. Je suis d'accord. Mais c'est sous François HOLLANDE que l'on a eu la gestion d'une majorité du FEDER, du FEADER, etc. Ce qu'il s'est passé sous cette mandature, c'est : apprentissages, suppression de la CVE, suppression d'une partie du FEADER et du deuxième pilier de la PAC - alors que nous demandions à avoir la gestion du deuxième pilier de la PAC, en accord avec les organisations agricoles, parce que c'est quand même la proximité qui joue. C'est quand même quelque chose où j'avais besoin de rectifier.

Sur la solidarité de l'État, Florent BOUDIÉ : vous avez regardé les chiffres en Allemagne, en Italie, en Espagne, dans tous les pays ? Tous les pays ont fonctionné comme cela. Heureusement. Parce que l'on nous a demandé, nous, dans un premier temps, d'intervenir en accompagnement de l'État. Et l'État a joué le jeu, les entreprises qui ont reçu l'ont fait, mais c'était quand même sur ordre. En sous-traitance. Et le changement qu'il y a, non pas avec cette majorité, mais avec ce Président, c'est que l'on est considéré par des sous-traitants. Et c'est, pour moi, insupportable.

Le deuxième point, et là, je partage votre sentiment : je réponds aussi à Edwige DIAZ. Pourquoi est-ce que les gens ne vont plus aux urnes aujourd'hui ? Certes, parce qu'ils n'ont pas confiance en la politique, mais surtout, parce que l'on ne sait pas qui fait quoi. Prenez le tour de table pour refaire un centre-bourg. Combien est-on ? Sept, huit, dix ? Il y a plusieurs organismes d'État, il y a un peu d'ADEME, il y a un peu de sous-préfet, il y a... Mais qui est pilote, dans l'avion ? Et ce que je note, c'est que dans ce quinquennat, la clarification des compétences a régressé. Qu'un Gouvernement aujourd'hui veuille financer des pistes cyclables, je trouve cela grotesque, alors que l'on manque d'argent dans les hôpitaux, comme le disait Alain BACHÉ tout à l'heure. Que le Gouvernement veuille piloter la réhabilitation des centres-bourgs alors que l'on a mis en place, expérimenté, d'ailleurs... La réunion que l'on a eue, avec le cluster, la semaine dernière, a mis en place, autour du Maire

de Castillon-la-Bataille, que vous connaissez bien, un groupe de travail pour faire circuler les bonnes pratiques. C'est cela qui est, me semble-t-il, important.

GPSO. Comment dire ? Vous avez compris, je prends le point à fond. Pour des raisons écologiques, pour des raisons d'aménagement du territoire, pour des raisons de circuit européen... On y reviendra tout à l'heure. Mais quand même. Regardez ce qu'il se passe. Aujourd'hui, on nous demande d'intervenir sur les petites lignes. Et on le fait massivement, et de bon cœur. Mais sans qu'il y ait de ressources en face. On nous demande d'intervenir sur GPSO. Le Pays basque espagnol, qui porte le dossier, est remboursé, d'une certaine manière, sur une grande partie des coûts, par l'État espagnol.

Moi, j'aimerais que l'on clarifie un peu tout cela. Les petites lignes, si l'État veut un jour nous les confier en totalité, mais pas par morceaux, que l'on nous donne les ressources nécessaires. Cela peut être des points de TVA, cela peut être... Je ne sais pas. Et que l'État assume, en totalité, les grandes infrastructures, parce qu'il a une capacité juridique et d'autorité lui permettant d'avancer.

Sur Nicolas FLORIAN, et cela a été dit aussi, sur le maillage : tout le monde doit comprendre, pour des raisons purement mathématiques... Si vous voulez, c'est comme l'information qui circule sur le vaccin et le virus : si l'on ne se fait pas vacciner, on a tous les risques du monde, et on fait porter tous les risques aux autres. Aujourd'hui, si l'on veut intervenir partout, on ne fait rien de structurel. C'est aussi simple que cela. Dire, par contre, que l'on supprime toute intervention autour des structures routières, est faux. Mais notre priorité, que l'on doit, je pense, à Limoges, est de sortir Limoges de son enclavement. Je ne connais pas une autre ville qui soit aussi enclavée que Limoges. Sur le plan routier et sur le plan ferroviaire.

Cela s'appelle des choix. Je ne vois pas bien : vous voulez que j'aille vers l'Orient, vers Lyon ? Est-ce qu'il y a un soleil particulier à Lyon ? Mais vous me le direz à l'extérieur.

Sur le choix de baisse des prélèvements : c'est ce que ce Gouvernement a fait. Flat tax, baisse de l'IS, suppression de la CVAE, suppression de la taxe d'habitation... Je ne sais pas ce que l'on peut faire de plus. Bien entendu, il y a des organisations syndicales qui demandent...

Geneviève DARRIEUSSECQ : je partage, sur les difficultés à recruter. Vous revenez à la Région, les Élus et les services sont là pour informer, de telle sorte aussi, qu'en tant que membre du Gouvernement...

Mais ce n'est pas une critique. Que vous puissiez... Si, on a besoin d'appuis. On a besoin de faire remonter un certain nombre d'idées.

La vraie difficulté, et je crois qu'Élisabeth BORNE l'a dit, et toutes les analyses le montrent, est la relation aux conditions de travail et à la rémunération. Ce n'est pas forcément le fait de trouver toutes les astuces, et on le fait, y compris sur les métiers manuels - Jean-Louis NEMBRINI, Karine DESROSES le rediront, c'est même un casse-tête... On essaie même, et c'est un chef d'entreprise de Bordeaux qui avait insisté là-dessus, de dire : on ne fait jamais parler les chômeurs. Donc à Langon, dans le bassin de l'emploi de Langon comme dans le bassin de l'emploi de Marmande, on a des groupes de parole pour écouter, Karine s'en occupe, ce que pensent les chômeurs de tout cela.

Sur GPSO. Je n'ai jamais varié sur mon combat, et je crois m'être battu suffisamment sur SEA, et avoir réfuté les arguments contre SEA, à part le montage financier qui était très critiquable. Réfuté notamment l'argument du côté populaire de la fréquentation, puisque c'était l'un des arguments. SEA est un succès.

Vous dites 1,2 milliards pour Occitanie, sauf qu'Occitanie a deux lignes à financer. Deux lignes. Et que nous, il n'y a pas tout le calcul, bien entendu, jusqu'à la frontière. Mais je l'ai dit dans mon propos introductif : ce que l'on demande, y compris, d'ailleurs, pour des raisons de coûts, de base arrière pour les travaux, c'est la simultanéité Bordeaux-Dax, Bordeaux-Toulouse.

Aujourd'hui, sur le montage financier, je peux vous dire que compte tenu des sommes, ce n'est ni simple en Occitanie, ni simple en Nouvelle-Aquitaine. Mais je ne vous en dirai pas plus. En tout cas, les milieux économiques m'ont accordé leur total appui en Aquitaine. Et les montants précis en collectivité ne sont pas totalement arrêtés.

Pour Edwige DIAZ, je suis surpris, parce que les normes, nous n'avons pas le droit d'en faire. Il y a bien entendu la conditionnalité d'un certain nombre d'aides. Essayez de comprendre que quand on verse une subvention à une entreprise, il faut bien avoir analysé son dossier. Là-dessus, il n'y a pas de...

Vous avez une pensée pour les apprenants. Mais je l'avais dit, un jour, d'ailleurs, lors d'une visite du Président de la République, sur le centre de formation aux métiers des travaux publics. Il y avait une manifestation à côté qui venait de GMS, à 70 ou 100 kilomètres de là. Parce que j'avais une entreprise, c'était il y a cinq ou six ans, où l'on n'arrivait pas à trouver des salariés. C'était une entreprise de fonderie. Et j'avais dit au Président de la République, peut-être était-ce osé : « le travail forcé n'existe pas ». Le travail forcé n'existe pas.

Il faut bien que vous compreniez dans quelle société nous sommes. Aujourd'hui, les jeunes et les moins jeunes recherchent du sens. Ils recherchent du sens. Ce sens, cela s'appelle la dépenibilité des métiers. C'est ce que nous faisons dans nos propres lycées,

dans nos propres cantines. C'est ce que font la plupart des entreprises, qui ont bien mieux compris que nous tous dans quel sens il fallait aller. Redonner du sens. S'inscrire en entreprise à mission. C'est cela qui est la chose la plus importante.

Blaye-Saint-Mariens, si l'on peut le rouvrir, je l'avais dit il y a quatre ans quand vous avez posé votre motion, moi, j'aurai plaisir à le faire. Le problème est qu'aujourd'hui, il faut d'abord que l'on défende les lignes qui sont en train de fermer par une baisse de la vitesse à 40 kilomètres à l'heure. Tout cela coûte 1,6 milliard. Et si l'on peut loger Blaye-Saint-Mariens, je suis pour. Je le redis ici, comme je le redis à Nicolas THIERRY.

Voilà ce que je me permets d'évoquer.



## 1a - AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET PRINCIPAL

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je donne de suite la parole à Sandrine DERVILLE pour ces dossiers monumentaux.

**Mme DERVILLE.** - Merci, Président. On va commencer par les délibérations 1a à 1e. Il s'agit des affectations de résultat. Comme vous le savez, conformément aux dispositions des instructions comptables, qui sont applicables à la fois à notre Budget Principal et aux quatre Budgets Annexes, les instructions M71 et M4, il y a lieu de procéder, après le vote de notre compte administratif, qui est intervenu au mois de juillet dernier, à l'affectation de fonctionnement de chaque Budget, qu'il s'agisse du Budget Principal ou des quatre Budgets Annexes.

Ce que l'on vous propose, concernant le Budget Principal, c'est d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement du Budget Principal de l'exercice 2020 : 252 396 365,03 euros à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Et 147 043 994,27 euros en excédent de fonctionnement reporté. Le même mécanisme vous est proposé pour les quatre Budgets Annexes. Je ne détaillerai pas les chiffres, Président, sauf s'il y a des questions sur ces premières délibérations.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. On a un certain nombre de délibérations qui sont similaires. Sur l'affectation du résultat du Budget Principal, Nicolas FLORIAN ?

**M. FLORIAN.** - Oui, M. le Président, une remarque de forme que j'ai déjà faite lors de la Commission. Si l'on pouvait tendre vers une concordance de présentation des documents budgétaires, et que l'affectation du résultat se fasse au même moment que le compte administratif, avec le Budget Supplémentaire, ce serait peut-être plus simple en termes de lisibilité. Cela a été déjà fait dans le passé, ce serait bien d'y revenir. Mais j'imagine que l'année particulière a induit ce décalage. Autrement, on votera pour.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pas d'autres remarques ? Pas d'opposition, pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

**N° 1a**

Vote sur «Affectation du résultat du budget principal»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG  
Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ;  
UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte A LA MAJORITE**

**1b - AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION**

**M. LE PRÉSIDENT.** - On a ensuite l'affectation du résultat du Budget Agence Régionale de l'Innovation.

**Mme DIAZ.** - M. le Président, on est contre.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous êtes contre ? Ah, bon. RN, contre.

Sur l'agence régionale de l'innovation, pas d'observations ? Pas d'opposition ? Il en est ainsi décidé.

**Mme DIAZ.** - M. le Président : sur toute la partie qui vient d'être présentée par Sandrine, de 1a jusqu'à 1e, nous serons contre.

**M. LE PRÉSIDENT.** - D'accord. Ce rapport est donc adopté, s'il n'y a pas d'autres oppositions.

**N° 1b**

Vote sur «Affectation du résultat du budget annexe agence régionale de l'innovation»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte A LA MAJORITE**

## 1c - AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE FONDS EUROPÉENS

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur le Budget Annexe Fonds Européen ? Pareil, avec le vote contre de RN.

### N° 1c

Vote sur «Affectation du résultat annexe fonds européens»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
  
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte A LA MAJORITE**

**1d - AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE RÉGIE CINÉMA**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur Régie Cinéma ? Pareil, adopté.

**N° 1d**

Vote sur «Affectation du résultat du budget annexe régie cinéma»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG  
Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ;  
UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**1e - AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur le Budget Annexe Service Public Local, Production d'Énergie Photovoltaïque : pareil.

Je vous remercie.

**N° 1e**

Vote sur «Affectation du résultat du budget annexe service public local production d'énergie photovoltaïque»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
  
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte A LA MAJORITE**

## 2a - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 - BUDGET PRINCIPAL

**M. LE PRÉSIDENT.** - Maintenant, je passe la parole à super Sandrine.

**Mme DERVILLE.** - Je vais détailler un peu plus, M. le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'y tiens.

**Mme DERVILLE.** - Chers collègues, c'est avec plaisir que je vais détailler maintenant les composantes de ce Budget Supplémentaire principal, qui est soumis à votre vote. Il a déjà été un peu abordé en propos liminaires.

Ce Budget Supplémentaire est le premier vrai rendez-vous budgétaire que nous avons ensemble dans cette Assemblée. On aura l'occasion de le voir, il est le trait d'union entre les deux mandatures : celle qui s'est terminée fin juin et celle que nous avons ouverte ensemble en juillet dernier. Il essaie d'unir ces deux mandatures par la conscience des enjeux majeurs qui nécessitent, dès ce budget supplémentaire, une action forte, et par la responsabilité et l'engagement sans égal dont la Région a essayé de faire preuve au cœur de la relance, pour permettre à tous et à toutes de sortir sereinement de la crise qui nous a frappés.

En ce sens, ce Budget Supplémentaire est triplement atypique. Tout d'abord dans sa temporalité et son format, puisqu'il est présenté, vous le voyez, au mois d'octobre. Également dans son caractère anticipatoire, puisqu'il prend en compte le vote d'un Budget Primitif 2022 en février et intègre un certain nombre d'ouvertures anticipées, d'AP et d'AE. Je suis désolée, je crois que le diaporama n'avance pas, je suis navrée... Merci, Jérôme.

Troisième typicité de ce Budget Supplémentaire : son volume, comme vous l'avez constaté et comme nous avons déjà pu en parler en propos liminaires.

Regardons tout d'abord les ressources et les recettes dont nous disposons pour financer ce Budget Supplémentaires. Elles s'élèvent, au global, à 211,1 millions d'euros, et sont composées : tout d'abord de la reprise de l'excédent constaté au compte administratif 2020, comme je l'ai précédemment évoqué, pour 147 millions d'euros ; de l'ajustement net des recettes prévues au BP 2020, qui, elles, sont en baisse de 23,4 millions d'euros. Cette baisse est essentiellement constatée en section d'investissement, en raison du décalage de certains encaissements prévus, notamment la vente d'immeubles pour 8,8 millions d'euros. Les ventes se feront plutôt début 2022, alors que nous les avions prévues en 2021. Le report, ou l'échelonnement, de certains cofinancements : c'est le cas par exemple du cofinancement du département de Gironde concernant le lycée du Barp, et de l'État, dans le cadre de l'enveloppe régional des 600 millions d'euros de l'accord État-Régions du 31 juillet dernier.

À noter également qu'en matière de fiscalité, un certain nombre de mouvements s'annulent. Nous enregistrons par exemple 10 millions d'euros de hausse de TVA, et sur les produits des cartes grises, qui sont compensés par une baisse équivalente de 10 millions d'euros sur les taxes sur les carburants.

Troisième composante de ces 211,1 millions d'euros de recettes disponibles : 87,5 millions d'euros d'annulations de dépenses prévues au Budget Primitif 2021, mais qui ne seront pas réalisées d'ici la fin de l'exercice, et que nous annulons donc pour réaffecter ces moyens à des dépenses nouvelles.

J'en viens donc aux dépenses nouvelles. Au regard de ces ressources disponibles, ce Budget Supplémentaire prévoit un certain nombre de dépenses essentielles pour le soutien aux entreprises, pour l'attention portée au secteur de la santé, mais également à la qualité éducative ; par exemple, tout comme pour la vie des Néo-Aquitains au quotidien, pour tout un chacun, par une action que l'on veut déterminer, en termes de transition écologique, pour sauvegarder à la fois le vivant et la biodiversité. Ce Budget Supplémentaire est également massif eu égard aux capacités d'action de la Région. Très concrètement, les propositions de ce Budget viennent majorer de plus de 40 % les Autorisations d'investissements votées au Budget Primitif, et de plus de 5 % celles que nous avons votées en fonctionnement.

Ce sont donc ainsi 493,5 millions d'euros d'Autorisations, et 102 millions d'euros de crédits de paiement qui vous sont proposés au vote, ce qui conduira la Région à investir en 2021 au-delà du niveau historique que nous avons réalisé en 2020, avec pour corollaire, mais nous y reviendrons, un recours significatif à l'emprunt, sans pour autant mettre à mal la soutenabilité des finances régionales.

Je vais peut-être détailler les dépenses nouvelles. Puisque ces nouveaux engagements budgétaires relèvent principalement de quatre grands axes d'intervention : d'abord, le soutien à la mobilité durable ; ensuite, le soutien économique et aux transitions écologiques ; des mesures en faveur de l'équilibre territorial, de la culture et de l'éducation ; et enfin, des mesures d'accompagnement à la crise sanitaire que l'on retrouve toujours dans ce Budget Supplémentaire.

Concernant la mobilité durable, un effort d'envergure, vous l'aurez noté, est porté à ce Budget, en faveur de la modernisation des infrastructures de transport, avec plus de 320 millions d'euros d'Autorisations inscrites en investissement, et près de 50 millions d'euros inscrites en fonctionnement.

Je citerai ainsi, par exemple, sur le volet ferroviaire, 212 millions d'euros d'Autorisations de Programme pour engager la rénovation à mi-vie de nos rames TER, qui se fera au Technicentre de Périgueux. Elle constituera - Renaud LAGRAVE pourra le détailler mieux



que moi - une rénovation intégrale intérieure pour le confort de nos voyageurs, mais aussi l'embarquement de technologies numériques, et permettra d'engager le verdissement des motorisations sur ces 162 rames TER.

Je citerai également 72 millions d'euros de régénération de lignes ferroviaires, avec notamment les travaux sur la ligne Niort-Saintes, pour 58 millions d'euros d'AP, mais également sur la ligne Bruges-Le Verdon, ou les études qui avancent sur la ligne Poitiers-Limoges. Nous souhaitons rapidement engager les Autorisations de Programme, pour engager les travaux sur cette ligne essentielle qu'est la ligne Poitiers-Limoges.

13 millions d'euros également en Autorisations d'Engagement, chers collègues, pour la régularisation de la facture TER pour l'année 2020. L'année 2020 a été marquée par une forte baisse dans la fréquentation des TER, du fait de la crise Covid, et fait apparaître un solde en faveur de la SNCF et donc en notre défaveur.

Sur le volet transport routier, mais également transport scolaire, je citerai par exemple 27 millions d'euros de nouvelles Autorisations d'Engagement pour le renouvellement des marchés de transport scolaire, et pour le déploiement et la maintenance d'un nouvel outil de billettique dans les transports scolaires. Ainsi que 21 millions d'euros pour la poursuite des opérations de modernisation des axes routiers : RN 147 et RN 141, par exemple.

3,5 millions d'euros, également, pour la relance portuaire et le report modal. Il s'agit d'accompagner différentes opérations de report modal, ou des projets d'énergie marine renouvelable, sur les ports de La Rochelle, ou de Rochefort Tonnay-Charente. La Rochelle : on est dans le cadre du plan de relance.

À noter : ce Budget prévoit également des dépenses pour accompagner les entreprises. C'est le deuxième principal pilier : accompagner les entreprises dans leur effort de relance et de transition environnementale. L'un ne va pas sans l'autre dans ce Budget Supplémentaire.

Pour 35,5 millions d'euros de nouvelles Autorisations de Programme, parmi lesquels je citerai notamment 14 millions d'euros pour soutenir les demandes portées par les PME et les ETI de la Région. Ces demandes sont en forte croissance, et je pense notamment à la prise en charge des dossiers non retenus par l'État dans le cadre de France relance, qui ont été redirigés vers la Région, et sont inclus dans ces 14 millions d'euros.

La dotation, également, pour 5 millions d'euros, d'un fonds qui sera dédié à accompagner les structures de l'économie sociale et solidaire dans leurs besoins en fonds propres. Ce besoin est prégnant pour ces structures.

12,5 millions d'euros sont programmés pour accompagner deux entreprises dans leur transformation industrielle et écologique : il s'agit de Gascogne Papier, pour une nouvelle

ligne de production, et de l'entreprise Rayonier, pour la construction d'une unité de production de biocarburant de deuxième génération.

Je citerai également, dans ces 35,5 millions d'euros dédiés au développement économie et environnemental, 2 millions d'euros que nous dédions pour compenser le désengagement de l'ADEME sur des projets de méthanisation.

Autre pilier important de ce Budget Supplémentaire : l'action en faveur des territoires, de la jeunesse ou de la culture. Vous l'aurez noté, ce Budget Supplémentaire traduit également une forte accélération dans la réalisation de notre plan pluriannuel d'investissement dans les lycées, avec près de 28 millions d'euros de crédits complémentaires mobilisés. Au demeurant, cela contribue également à soutenir la reprise du secteur de la construction.

Le monde de la culture bénéficie également d'une majoration importante de l'effort régional, à hauteur de 9 millions d'euros, tant en Autorisations qu'en crédits de paiement, dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de rebond, à la fois pour les structures de la culture ou du patrimoine.

2;5 millions d'Autorisations de Programme sont également inscrits, chers collègues, pour faire face au besoin d'accélération des opérations de logement étudiant.

Voilà quelques opérations que je souhaitais mettre en valeur. Il y en a bien d'autres, sur cette thématique de l'accompagnement aux territoires. La suite, dans la lignée de ce que l'on a connu en 2020 : ce Budget porte encore des inscriptions liées directement à la crise du Covid19. Il s'agit par exemple de 2,3 millions d'euros débloqués pour garantir la qualité et la sécurité de l'accueil de nos élèves, en assurant les effectifs suffisants dans nos établissements, malgré les absences liées au Covid.

Également la réponse aux besoins en matière de personnels médicaux et paramédicaux dans la lignée du Ségur de la santé, pour lequel nous dédions 8,2 millions d'euros sur ce Budget Supplémentaire, destinés à faire financer les augmentations de places d'infirmiers, d'aides-soignants, ou pour financer, également, l'augmentation des bourses pour ces étudiants.

Et je mentionnerai également, c'est une réalité dans ce Budget Supplémentaire, la fragilisation, du fait de la situation financière, de nos bénéficiaires, qu'il s'agisse de bénéficiaires d'aides ou de prêts de la Région. Cela nous conduit à inscrire un besoin renforcé de provisionnements et d'admissions en non-valeur, pour 9 millions d'euros.

Voilà, rapidement, pour les dépenses nouvelles. Au regard de ces dépenses nouvelles, et comme je l'ai déjà indiqué, on trouve 87 millions d'euros de dépenses qui étaient prévues au BP et que nous vous proposons d'annuler. À noter que ce niveau d'annulation est le plus

faible proposé à une Décision Modificative depuis la création de la Région, preuve à nouveau de la qualité de la prévision budgétaire, et conduit, pour la deuxième année, à présenter une évolution budgétaire positive en cours d'année.

Ces annulations ne viennent d'ailleurs pas traduire un recul de l'intervention régionale, mais plutôt des décalages dans le temps. C'est le cas pour certaines opérations et facturations, notamment sur le champ de la formation professionnelle, par exemple.

Quelques focus, là aussi, dans le détail : ces annulations portent essentiellement sur deux champs. Tout d'abord celui de la formation professionnelle et de l'apprentissage, pour 48 millions d'euros, avec notamment 33 millions d'euros de décalage de facturation sur le PACTE. À noter, chers collègues, qu'en contrepartie de cette annulation de dépenses, et afin de ne pas créer de déséquilibre qui serait artificiel dans le budget de la collectivité, nous vous proposons d'annuler également 36 millions d'euros de recettes PACTE qui viennent de l'État et que nous annulons aussi sur ce Budget Supplémentaire.

Sur ce volet formation professionnelle et apprentissage, 4 millions d'euros sont également liés au décalage des appels à projet formation des salariés ou illettrisme, et 7 millions de solde qui ne sont pas demandés par les employeurs d'apprentis, et que nous annulons.

Deuxième gros poste d'annulation sur ce Budget Supplémentaire : la mobilité des jeunes. Nous vous proposons d'annuler 9 millions d'euros d'Autorisations d'Engagement, et 3,5 millions d'euros de crédit de paiement, en raison d'une forte baisse des mobilités collectives au sein des établissements scolaires, ainsi que l'arrêt des mobilités internationales, que vous pouvez aisément comprendre du fait de la crise sanitaire.

En termes d'équilibre budgétaire, ce Budget Supplémentaire vient réduire le besoin d'emprunt d'équilibre de 109 millions d'euros, ramenant l'inscription à près de 480 millions d'euros, soit, chers collègues, un montant légèrement supérieur à l'emprunt que nous avons souscrit en 2020, qui se montait à un peu plus de 450 millions d'euros.

Enfin, et pour conclure sur ce point, comme précisé en introduction, ce Budget Supplémentaire a la particularité d'intégrer un certain nombre d'anticipations, puisque le BP 2022 ne sera voté que début février dans notre Assemblée, or, notre Budget, à l'exception de la masse salariale et des frais financiers, est géré totalement en Autorisations de Programme, Autorisations d'Engagement et crédits de paiement. Par conséquent, pour faire face aux dépenses des deux ou trois premiers mois de l'année 2022, nous devons voter et affecter avant la fin de l'année un certain nombre d'anticipations d'Autorisations. À noter que seules les dépenses qui seront décaissées en tout début d'année, ou mensuellement, sont couvertes par ce besoin d'anticipation, qui s'élève à 209,5 millions d'euros, et qui

couvre principalement trois champs : les dépenses en faveurs des lycées publics ou privés sous contrat, pour 101 millions d'euros, les premières échéances de TER pour 81 millions d'euros, et les bourses et la rémunération mensuelle des demandeurs d'emploi en formation pour 14,6 millions d'euros.

Voilà, M. le Président, chers collègues, quelques précisions et détails sur ce Budget Supplémentaire. Pour le reste, j'essaierai de répondre à vos questions avec l'aide de mes collègues, sur leurs compétences respectives.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Sandrine. Qui souhaite intervenir ? Si vous voulez bien lever la main et vous présenter.

**Mme RECHAGNEUX.** - Julie RECHAGNEUX.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pour LR, c'est cela ?

**Mme RECHAGNEUX.** - Non, pour le Rassemblement National.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pas encore... ? Non, pardon, ce sont des bêtises à côté de moi. D'accord. Ensuite, Nicolas ?

**M. DEVEZE.** - Christian DEVEZE, pour le Centre Indépendant.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nicolas GAMACHE, Alain BACHÉ. C'est bon ? Pardonnez-moi, je ne sais pas par cœur. Julie RECHAGNEUX, vous avez la parole.

**Mme RECHAGNEUX.** - Merci. M. le Président, mes chers collègues. Comme vous l'avez souligné, ce Budget Supplémentaire se caractérise avant tout par un montant exceptionnel de dépenses nouvelles. Ainsi, « il vient majorer de plus de 40 % les autorisations d'investissement votées au budget primitif, ce qui conduit la Région à investir en 2021 au-delà du niveau déjà historique de 2020 ».

Cette augmentation des dépenses d'investissement a pour vocation un recours à l'emprunt : 479,6 millions d'euros cette année, un nouveau record après celui de 456 millions d'euros en 2020.

Nous ne pouvons que vous alerter, une fois encore, sur les conséquences de ces choix sur l'encours de notre dette, qui a déjà explosé lors du mandat précédent. Pour pouvoir investir autant - et il est indispensable pour notre Région d'investir - il faudrait avant tout baisser drastiquement nos dépenses de fonctionnement, ce que vous avez été incapables de faire durant votre précédent mandat, et nous ne nous faisons guère d'illusions sur ce mandat-là.

Parmi les dépenses supplémentaires proposées, nous regrettons les 5 millions d'euros pour le secteur de l'ESS. Cette économie est déjà beaucoup trop subventionnée par l'argent

du contribuable. On note aussi les 9 millions d'euros supplémentaires accordés au secteur de la culture, dont le budget cette année est en hausse de 10 % par rapport à 2019. Si certaines dépenses liées au patrimoine sont tout à fait justifiées, nous ne pouvons pas en dire autant des 1,6 millions d'euros en soutien à différentes structures artistiques, qui sont déjà largement subventionnées, pour une période de crise.

Une fois de plus, la présentation de ce budget est polluée par la logorrhée du tout-écologique : des « mobilités durables » aux « remotorisations vertes », jusqu'à une relance devant être à la fois durable et écoresponsable, la dictature verte est partout et s'impose, de force, à tous.

On le voit d'ailleurs dans la gestion des fonds européens, dont le libellé des programmes évoque la production d'énergies renouvelables, des modes durables de déplacement, ou encore des investissements liés au changement climatique. Au même titre que l'axe 2 du FEDER, qui a pour objectif la transition vers une économie décarbonée.

Si les écologistes ne font plus partie de votre majorité, leur idéologie néfaste et alarmiste continue encore à se propager.

Et, à ce titre, notre inquiétude redouble quand il est question de dépenser 2 millions d'euros supplémentaires pour pallier le désengagement de l'ADEM sur des projets de méthanisation, un désengagement qui pourrait être durable. Comment la Région va-t-elle compenser cette perte financière ? Nos dépenses vont-elles encore augmenter ?

En Commission, votre majorité nous a confié avoir une vive inquiétude à ce sujet, ce qui a justifié une rencontre entre vous-même et le Président de l'ADEM. Vu les objectifs délirants de votre feuille de route Néo Terra en matière de transition écologique, le pire est à craindre pour ce mandat. Le gouffre financier néo terrien ne fait que commencer.

Enfin, on ne peut que souligner le poids énorme de la thématique mobilités et transports dans ce Budget Supplémentaire. Près de 370 millions d'euros de dépenses supplémentaires. Bien entendu, on comprend l'urgence absolue de régénérer notre réseau ferroviaire, qui est dans un état regrettable. Mais il faut rappeler que beaucoup de ces dépenses ne relèvent pas de nos compétences, à l'image du plan directeur d'investissement dans le réseau ferroviaire voté en avril 2019. Nous sommes contraints, ici, d'investir massivement pour pallier l'incompétence, à la fois, de l'État et de la SNCF, ce qui est un véritable scandale qui mérite d'être dénoncé.

Nous avons également noté dans les annulations de dépenses le report sur 2022 d'un crédit d'1 million d'euros pour la poursuite des études techniques de Pau-Canfranc, suite à

un énième retard, lié cette fois-ci au Covid. Décidément, ce projet ressemble de plus en plus à un fiasco, il serait temps que vous vous en rendiez compte.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce Budget Supplémentaire.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci de ces amabilités. Je donne la parole à Nicolas FLORIAN.

**M. FLORIAN.** - M. le Président, chers collègues, je vais être bref, parce que l'on a dressé les grandes lignes à travers nos interventions précédentes. Je vais être plus dans le constat sur certains points, avec quelques commentaires, et, pourquoi pas, ouvrir quelques perspectives.

Sur le constat, c'est plutôt un Budget Supplémentaire en déploiement de crédits. Même si cela paraît massif, entre les annulations et les dépenses et les recettes nouvelles, ce ne sont jamais que 15 millions d'euros ou un petit peu moins, d'inscriptions et de réalisations attendues. C'est donc un Budget Supplémentaire plutôt « de transition ». De continuité, mais de transition. Le vrai débat, on doit l'avoir au moment du Budget Primitif pour 2022. Au-delà de cela, une vision plutôt pluriannuelle de nos politiques financières.

Il faut peut-être noter que certaines inscriptions pouvaient paraître aléatoires, surestimées ou sous-estimées. On voit qu'elles sont corrigées. Je pense notamment aux 36 millions d'euros PACTE. Ce n'est que du détail, mais pour nous pousser, peut-être, à être au plus près de ce qui se réalise réellement en cours d'exercice. D'où l'intérêt, peut-être, de ne pas attendre le mois de septembre pour faire un Budget Supplémentaire, mais de le faire plus tôt, et d'agir ensuite en Décisions Modificatives.

Autre élément dans le constat : on s'aperçoit que le plus gros volume d'inscriptions est avant tout des Autorisations de Programme. C'est sûrement bien, on y reviendra, mais ce n'est pas suffisant. C'est nécessaire, mais pas suffisant, dans le sens où - ce devrait être l'objet d'un travail pour la séance suivante, aux Orientations Budgétaires et au Budget d'avoir une connaissance plus exhaustive de toutes ces Autorisations de Programme, des crédits de paiement qui y sont adossés, et voir la temporalité de ces engagements à venir afin de connaître au mieux, vis-à-vis de nos capacités, ce vers quoi l'on peut s'engager.

Autre commentaire : on s'interroge sur les risques financiers liés à toutes les aides auprès du tissu économique pendant la période de crise. Non pas sur le montant, parce que ce sont 6 et 9 millions d'euros. Mais là aussi : il s'agit de trouver une anticipation pour comprendre pourquoi, et essayer de trouver les leviers que l'on pourrait déployer pour éviter, d'une part, d'avoir ce risque financier, mais, plus encore, pour soutenir ces entreprises qui seraient en difficultés. Et comment on pourrait, là aussi, mieux les accompagner. On remarque que les taux de réalisation, sur l'investissement, sont élevés : tant mieux. On va

voir la temporalité de tout cela, et comment cela va s'accélérer dans les semaines qui viennent. Mais on sent que là-dessus, la politique publique est au rendez-vous et que les taux de réalisation sont au rendez-vous.

On aura remarqué que l'excédent est supérieur à celui de l'an dernier, qu'il permet, non pas de réduire l'endettement, mais de moins recourir à l'emprunt. Cela me pousse à imaginer, ou envisager, qu'en termes de perspectives, on doit avoir une réflexion sur l'encours, l'endettement, notre capacité à mobiliser des emprunts sur les 5 ou 7 ans qui viennent. Aujourd'hui, nous avons une capacité d'endettement qui reste dans une épure acceptable. Il faut faire attention à des éléments endogènes ou exogènes. Quand je parle d'éléments qui sont exogènes et endogènes, c'est : quid du risque sur les taux d'intérêts ? On a près de 400 millions d'euros d'encours qui sont concernés par des taux variables. Aujourd'hui, quand on lit des documents arrêtés à décembre 2020, où l'on a un taux moyen de 1,51 %, que se passe-t-il si les banques centrales - ce n'est pas à exclure - relèvent leurs taux directeurs ? Cela pourrait avoir une incidence sur les taux. Par ailleurs, à l'inverse, quand on voit un taux moyen à 1,50, jusqu'à quel point n'est-on pas capables d'aller vers une renégociation d'un certain nombre d'encours ? J'imagine que cela a déjà été engagé, mais pourquoi ne pas, là aussi, aller gratter un peu plus cette possibilité pour baisser cet encours et aller libérer des marges de manœuvre en termes de mobilisation d'emprunt dans les années qui viennent ?

On voit d'ailleurs qu'il y a de forts enjeux sur les infrastructures, on l'abordera plus tard. Tant sur celles où l'on est en maître d'ouvrage que sur celles où l'on vient en fonds de concours et en participation. On s'interroge d'ailleurs sur l'Autorisation de Programme de 212 millions d'euros, qui est sûrement justifiée, pour la maintenance et la remise à niveau des rames TER. Certes, mais on souhaiterait quand même avoir un petit élément de diagnostic partagé sur l'état de notre parc roulant. Et se posait d'ailleurs la question des mutations, au-delà de la maintenance et de la rénovation, de ce matériel roulant, pour aller vers plus de sobriété énergétique.

On rappelle d'ailleurs, à cette occasion : vous avez assumé vos choix et vous avez raison, mais on aurait préféré une véritable politique sur la route. On ne peut pas ignorer l'intermodalité des choses, et la capacité que nous aurions à lier des investissements ferroviaires. On voit que des crédits sont inscrits pour des rénovations de voies, en se posant la question, d'ailleurs, de si c'est de notre responsabilité, mais face au vide, vous me direz, autant l'investir. Mais qu'il y ait, là aussi, une meilleure répartition entre l'opérateur, l'État, et nous-mêmes. Et lier un certain nombre d'investissements sur la route, compatibles avec ce que l'on annonçait tout à l'heure : une plus grande accessibilité, un plus grand équilibre sur le territoire.

Je n'irai pas plus loin, ni détailler ce Budget Supplémentaire. La réalité sera exposée plus tard au moment des Orientations Budgétaires et du Budget Primitif. Nous voterons contre ce Budget Supplémentaire, au-delà de ce qu'il est lui-même, c'est surtout ce qu'il représente : il vient après un Budget Primitif sur lequel nous avons émis beaucoup de réserves et des votes contre. Dans cette logique, nous voterons contre ce Budget Supplémentaire.

**M. LE PRÉSIDENT.** - M. le Président de la Commission des finances, merci. M. DEVEZE.

**M. DEVEZE.** - M. le Président, mes chers collègues. Ce Budget Supplémentaire 2021 est effectivement le premier rendez-vous budgétaire de cette nouvelle mandature. Et il est, pour moi, une toute première, tout simplement. Soucieux de me familiariser avec les usages de notre Assemblée, je suis donc allé consulter d'anciens documents budgétaires, des Budgets Supplémentaires en premier chef, et j'ai été surpris du changement de ton adopté par le document qui nous occupe aujourd'hui.

Comme l'a opportunément souligné Florent BOUDIÉ lors de la tenue de la Commission des finances le 7 octobre dernier, il témoigne à l'évidence d'une démarche avant tout politique. J'en veux pour preuve les superlatifs qui jalonnent le rapport de présentation.

Une attitude surprenante qui consiste à donner à ce qui devait être un complément, au mieux, un affinement du Budget Primitif, de nouvelles perspectives. L'orateur précédent est allé, effectivement, un peu dans ce sens. Moi, je resterai sur la définition du Budget, du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire, des modifications qui peuvent intervenir également, des Décisions Modificatives... Mais les prospectives relèveront du débat d'Orientations Budgétaires.

La question que nous nous posons est de savoir s'il s'agit d'une réorientation politique à peine masquée, ou de l'amorce de nouveaux engagements massifs. Je vous propose d'examiner l'une et l'autre des hypothèses.

Inflexion politique : là encore, je me suis modestement positionné comme un nouvel Élu régional, et je m'en suis référé aux remarques faites lors de l'examen du vote du budget primitif, notamment par mon excellente collègue, Pascale REQUENNA. Force est de constater que les regrets qu'elle avait exprimés sont confortés par la présentation du document budgétaire d'aujourd'hui. Prenons par exemple l'aménagement du territoire : le groupe MoDem-Union centriste avait, à juste titre, me semble-t-il, souligné un manque cruel d'engagement s'agissant de la politique de la ville. Loin de combler ces lacunes, ce Budget Supplémentaire consacre des annulations à hauteur de 200 000 euros en AP, et plus d'1,7 million d'euros en crédits de paiement. Sur la politique contractuelle, pour poursuivre sur le



sujet du développement de territoires, on note des annulations de plus d'1,5 million d'euros de crédits de paiement en investissements, de plus de 800 000 euros en crédits de paiement en fonctionnement, de 700 000 euros en AP et de plus de 900 000 euros en AE. Sans qu'un mot ne soit mentionné à ce sujet dans votre rapport.

De manière générale, c'est le pilier 3 qui souffre le plus de ces ajustements, avec plus de 11 millions d'annulations et de crédits de paiement en investissements. Certains, bien évidemment, se justifient. Mais nous regrettons simplement que soient mélangés pêle-mêle des ajustements rendus nécessaires, certes, par le contexte sanitaire que rappelait Sandrine DERVILLE, et des désengagements qui ne font que confirmer vos choix politiques antérieurs.

S'il n'y a pas d'inflexion politique, y a-t-il donc un volume d'interventions à ce point augmenté qu'il justifierait une présentation aussi politique ? Mes collègues du groupe, au nom desquels j'ai l'honneur de m'exprimer ce jour, avaient pour habitude de regretter l'écart entre les annonces et ce qui était réellement réalisé lors de l'examen des comptes administratifs. Il en est de même sur certains points dans ce document, entre ce qui est écrit et le réel. Nous constatons, là encore, des deltas significatifs, que toute la littérature du monde ne saurait masquer.

Prenons les infrastructures de transport ferroviaire : ce sont 212 millions d'euros d'autorisations nouvelles inscrites en investissement. Seulement, lorsque l'on se réfère au document comptable, on constate des annulations d'Autorisations de Programme d'exercices antérieurs, à hauteur de plus de 78 millions d'euros, ce qui ramène vos efforts d'investissement à un nombre bien inférieur par rapport à ce qu'il est annoncé, et les exemples sont légion et pourraient être renouvelés.

Il s'agit, certes, de procédés budgétaires tout à fait classique. Nous ne les aurions pas signalés ou soulignés si le rapport de présentation en faisait mention claire. Notre critique porte davantage sur la volonté manifeste d'amplifier l'effort réel.

J'en viens enfin à une considération plus technique sur ce point. Vous avez procédé à ce que l'on pourrait qualifier d'un nettoyage comptable des vieilles Autorisations de Programme et d'Engagement qui étaient encore dans les tuyaux : c'est heureux. Je ne peux qu'encourager sa poursuite, car il est bien loin d'être achevé. Certaines lignes de programmes, M. le Président, datent même de vos débuts à la présidence de cette Assemblée. D'autres, bien qu'un peu plus récentes, ne donnent lieu à des crédits de paiement que depuis quelques années. La poursuite du nettoyage apporterait une clarté salutaire à la compréhension de toutes ces pages.

Ces considérations exprimées, j'en terminerai par plusieurs interrogations auxquelles nous n'avons pas trouvé réponse. En premier lieu, au sujet des fonds européens et du FEDER, si vous me le permettez : on constate un nombre important de dépenses annulées qui concernent l'économie innovante, la transition vers une économie décarbonée, les usages numériques, etc. Cela représente un peu plus de 17 millions d'euros. Nous nous interrogeons vraiment sur les conséquences que ces annulations peuvent avoir sur les prochaines programmations. Pouvez-vous nous rassurer sur ce risque ?

Autre motif d'inquiétude non négligeable en ces temps difficiles de sortie progressive du tunnel pandémique : Geneviève DARRIEUSSECQ vient de souligner l'importance de la formation professionnelle. Or, précisément, sur le volet apprentissages, on lit l'annulation de 7 millions d'euros de crédits de paiement en Autorisations d'Engagement, soit quand même 70 % du voté au Budget Primitif. Mme la Première Vice-Présidente nous a indiqué, en Commission des Finances, qu'il s'agissait là d'une économie d'opportunité consécutive au faible nombre de demandes de prise en charge émises par les entreprises employant des apprentis. Pour évoluer quotidiennement dans ce secteur, le secteur régional des entreprises TPE et PME, je puis vous assurer que les besoins existent réellement, même si l'urgence, pour ces structures, est de relancer au plus vite leur activité. N'y a-t-il pas donc possibilité de nous questionner au plus vite sur l'efficacité de nos outils de communication en la matière, plutôt que de s'abriter derrière l'argument, sans doute un peu facile, d'un nombre faible de demandes ? Jamais l'aide publique et les prises en charge ne sont plus utiles qu'à la sortie de ce type de crise.

Enfin, nous avons relevé des dépenses nouvelles pour les infrastructures routières. Or, M. le Président, si je suis bien informé, vous aviez déclaré ne plus vouloir vous engager pour les routes. Il s'agit certes d'opérations de modernisation, et de rénovation des routes, mais cela reste des investissements routiers. Le propos avait peut-être été mal compris, mais, là encore, il s'agit de clarifications : soit un changement de braquet, soit d'orientations, dont, je le dis clairement, nous ne nous plaindrions pas.

Voilà, M. le Président, ce que je pouvais vous dire. Au nom de mon groupe, je vous remercie, mes chers collègues, pour votre écoute.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, mon cher nouveau collègue - que l'on connaît bien quand même, parce que le Maire de Cambo est connu.

Pour vous informer, mais Sandrine complétera tout à l'heure : je le disais tout à l'heure, et je regarde mon collègue, Vice-Président des transports. On a toujours acté qu'il y avait un problème dans cette Région, majeur, qui était celui de l'enclavement de Limoges. Donc nous accompagnons la fin de l'opération sur Limoges-Angoulême, et le début de l'opération sur

Limoges-Poitiers. Mais nous n'ouvrons pas la boîte de dominos, par exemple, sur la rocade de Bordeaux - nous avons eu une discussion avec Alain JUPPÉ - ce n'était pas possible. Nous n'ouvrons pas d'autres types d'investissement, sinon, on ne fera rien, et chacun sait cela.

Sur une petite contradiction que je note dans votre propos : vous nous incitez, et ce n'est pas si simple que cela, auprès des collectivités et des acteurs qui portent le projet, à nettoyer les AP, les AE. On le fait tous les ans. Ce n'est jamais facile, que cela soit Andréa BROUILLE quand elle était aux Finances, ou Sandrine DERVILLE, il y a toujours : « mais pourquoi tu supprimes cela ? ». Et on a toujours tendance à vouloir répondre oui à tout.

Et en même temps, vous nous dites que l'on n'a pas d'explications sur un certain nombre d'annulations. Le problème est simple : la Région n'est pas maître d'ouvrage partout. On répond aussi aux collectivités, aux entreprises qui ont des projets d'investissement ou de fonctionnement. Donc à partir du moment où l'on n'a pas la maîtrise, c'est aussi simple que cela, on est obligés de le traduire dans le compte administratif et dans les Budgets Supplémentaires. La vraie différence qu'il y a entre ce BS et les autres, ce n'est pas la sémantique, c'est le montant. Et ce montant a trait, simplement, à la crise sanitaire, à la sortie de la crise sanitaire, sur laquelle on maintient les efforts.

Sur les fonds européens, on annule les anciennes queues, si j'ose dire, d'Autorisations de Programme. C'est-à-dire sur les millésimes avant 2021, pour les réinscrire et pouvoir les consommer sur de nouveaux projets. Sans quoi l'on perdrait ces reliquats européens.

Vous savez que l'une des difficultés à gérer les fonds européens, c'est le côté extrêmement précis, et un peu contraignant, parfois, des crédits européens, même s'ils apparaissent dans notre vie quotidienne, notamment. On a, et je trouve que c'est assez judicieux, un système que l'on appelle de « dégagement d'office ». C'est-à-dire que si vous n'avez pas engagé puis payé, ces crédits remontent à Bruxelles, et on a une exigence, non seulement de qualité des projets, mais d'opérationnalité des projets.

Or, nous sommes à chaque fois sous la pression aussi des collectivités. On les prévient : « attention, est-ce qu'avec cette qualité-là, vous êtes sûrs ? ». Surtout avec le système français où il faut être huit autour de la table pour décider d'un plan de financement. C'est toute la difficulté de l'exercice, qui se joue souvent à la main. Nous n'avons jamais eu, nous, de dégagement d'office. Mais cela a supposé que sur les fins de programme, quand un territoire n'a pas pu monter, rendre opérationnel son projet, on ne fait pas remonter l'argent à Bruxelles, et on l'utilise aussi pour d'autres territoires qui en ont besoin. C'est une mécanique... Les réponses que je vous fais sont des réponses plutôt techniques : je vous

invite dans la Commission des finances, ou dans les Commissions concernées. Parce que c'est vraiment un travail de Commission des finances.

Nicolas GAMACHE.

**M. GAMACHE.** - M. le Président, chers collègues. Tout d'abord, je commencerai par saluer et remercier Sandrine DERVILLE pour la présentation et les explications claires qu'elle nous a fournies. Le propos que je vais tenir pour notre groupe pourrait se résumer à une question : le Budget Supplémentaire qui nous est proposé au vote est-il à la hauteur des enjeux qui sont devant nous ?

Sans relever tous les points d'accord ou de désaccord que notre groupe, concernant ce BS 2021, peut avoir, j'en reprendrai quelques-uns, dont certains, mentionnés par Nicolas THIERRY dans son propos liminaire, qui méritent d'être relevés ou interrogés.

Pour commencer positivement, le premier point porte sur l'effort quant à la maîtrise de l'endettement. Aussi, nous saluons ce souci de ce pas se laisser tenter par le recours systématique à l'emprunt, et même à revoir à la baisse son recours de prêt de 109 millions, comme cela nous a été présenté.

Sans aller à l'excès sur un satisfecit quant à cette marge de manœuvre acquise, nous serons attentifs, au prochain BP, d'en connaître l'évaluation et l'impact sur nos ratios d'endettement, et la possibilité qu'il y aurait eu, ou non, d'investir davantage sur la transition écologique et énergétique. Comme je vais le relever, elle ne bénéficie pas suffisamment de ce BS pour répondre aux enjeux relevés également par Nicolas THIERRY tout à l'heure.

Nous notons également un effort envers le secteur de la culture, pilier 3 du BS, dans le cadre du plan de relance notamment, pour un secteur durement touché par la crise. Toutefois, comme le souligne le CESER dans son rapport, quid d'une approche plus globale, transversale, pour intégrer toutes les dimensions du développement durable et ne pas rester cloisonnés dans une approche en silos ?

Un point qui concerne la délibération suivante, mais je n'aurai pas à y revenir, ainsi. C'est pour saluer le maintien des taux à la TICPE. À l'inverse d'autres groupes qui seraient tentés par la démagogie du tout-routier, cette TICPE, qui assoit des recettes de 64,5 millions, a 2,8 % de nos recettes. Pour un petit rappel historique, les anciens Élus de Poitou-Charentes, écologistes, qui souhaitaient la mise en place de cette taxe à l'époque des anciennes Régions, avaient vu juste. Cela aurait permis d'éviter certains égarements financiers qui, il faut le souligner, permettent maintenant, par la généralisation de cette taxe à la grande Région, une participation juste et entière sur l'ensemble du territoire. Loin d'être une taxe de l'écologie punitive, le prélèvement opéré aux produits pétroliers répond à deux

enjeux : une juste participation de l'ensemble des usagers de la route, parmi lesquels les véhicules en transit, aux investissements régionaux, d'une part. Et d'autre part, une réponse dans le maquis des taxes existantes par une réorientation de la taxation des énergies fossiles. Une réponse, en parallèle, doit être apportée aux ménages pour des aides décarbonant les déplacements, une juste réponse sociale, qui va de pair avec la réponse à l'urgence climatique.

Cette question de la transition énergétique et écologique nous inspire d'ailleurs beaucoup d'interrogations, des réserves, voire même des déceptions dans ce Budget Supplémentaire. Une première question concerne l'ADEM : concernant les financements des projets de méthanisation, nous prenons acte de ce désengagement. Que doit-on comprendre quant aux projets que l'ADEM ne veut pas financer ? D'autres perspectives se dessinent-elles ?

Pour aller plus loin sur la relation entre ce BS et les enjeux relevés précédemment en propos liminaires par Nicolas, nous notons, et nous saluons, que 234 millions d'euros soient inscrits sur ce volet. Néanmoins, une grande partie de ce volume financier est fléché, cela a été dit et redit, à la rénovation ferroviaire du parc de trains. C'est certes louable : ne me faites pas dire ce que nous n'avons pas dit. Et même nécessaire, cela va dans le bon sens de la transition énergétique. Mais cela nous interpelle sur deux points.

Est-ce que le parc de trains, investissement qui ne s'improvise pas, et s'inscrit dans le temps long, doit être l'objet d'ajustements budgétaires dans un BS, et non l'objet d'une planification ? La Région doit-elle se plier aux pressions de la SNCF et répondre à son calendrier ? Et, à l'avenir, les signatures de conventions vont-elles être l'objet de BS ?

Le second point tient à la part que représente dans le pilier 4 de ce BS la rénovation du parc ferroviaire : 212 millions d'euros, cela a été dit à de multiples reprises, sur les 234 millions. Nous sommes tentés de dire que cela laisse peu d'ambition pour le reste des enjeux de la transition énergétique et écologique.

Autre sujet d'inquiétude dans ce BS : la vie associative. Tout comme le CESER, à nouveau, nous appelons la Région à maintenir son soutien au secteur associatif, qui voit dans ce BS la suppression de 208 000 euros. Il n'y a jamais de moment approprié, pour un secteur économique fragile comme celui-ci, à baisser les aides, mais encore moins en cette période. Aider les associations, leur simplifier encore et toujours l'accès aux aides, doit être notre leitmotiv.

D'ailleurs, dans ce domaine, et cela aurait été un éclairage intéressant : quid de la publication sur l'évaluation des politiques publiques sur les emplois associatifs ? Probablement que ces 208 000 euros auraient trouvé preneur.

En conclusion, M. le Président, si le Rassemblement National considère que les écologistes sont contagieux dans leur idéologie, nous, on considère que ce n'est pas encore suffisant. C'est une énorme déception qui nous anime à la lecture de ce Budget Supplémentaire, dont nous n'arrivons pas à lire la trajectoire politique. Notre lecture est d'autant plus perturbée par la difficulté de mise en relation entre votre discours sur les enjeux de la transition énergétique et écologique, et les actes qui ne se traduisent pas dans ce document budgétaire.

Ce BS, timide, d'ajustements techniques, davantage que de réajustements stratégiques, y préfigure le prochain budget primitif, ne nous rassure pas, et donc notre groupe ne le votera pas.

Je vous remercie de votre écoute.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mon cher Nicolas GAMACHE, je suis un peu déçu. Parce que dans un Budget Supplémentaire, qui est un Budget d'ajustement, certaines opérations... Y compris pour les associations, parce qu'elles ont été aidées pendant la période de crise. Et si les Régions, les départements, les communes, ont maintenu leurs aides, c'était en tenant compte des aides qu'elles avaient reçues, notamment sur le chômage partiel, par ailleurs. C'est de l'argent public que l'on utilise : on ne verse pas l'argent pour verser l'argent. Vous voyez ce que je veux dire : vous le savez bien. Vous êtes Élu local, et vous faites la même chose.

Si je prends simplement ce qui est tamponné « transition énergétique et écologique », c'est plus de la moitié des engagements. Quelle est la collectivité qui peut dire cela aujourd'hui ? Étant donné qu'après, il y a l'aménagement du territoire pour 25 %, et donc des opérations dont ont besoin nos territoires ; sur la jeunesse pour 6 %, l'économie et l'emploi pour 7 %. Après, ce sont des opérations liées à l'administration générale.

Je suis un peu surpris que vous ne valorisiez pas cet engagement auquel vous avez participé.

Sur l'opération de maintenance et de remotorisation des TER : on est en plein dans la transition énergétique et le confort des usagers. On ne peut pas y être plus. Parce que l'initiative - et permettez à votre serviteur de s'en considérer comme étant l'auteur - de créer le campus ferroviaire à Saintes, de lancer l'opération de remotorisation des bus et des trains, je ne sache pas que votre groupe me l'ait proposé à l'époque où il était dans la majorité.

Je crois qu'il faut que tout le monde garde l'esprit ouvert pour avoir des actions nouvelles. Là, je ne peux pas laisser dire que ce budget, même s'il est technique, n'est pas offensif à l'égard du réchauffement climatique.

Alain BACHÉ.

**M. BACHÉ.** - M. le Président, chers collègues. Ce Budget Supplémentaire illustre à la fois un volontarisme clair et une ambition politique que nous avons partagée et portée lors de la campagne électorale. Il répond aux urgences et nécessités du moment, et compensera les imprécisions et les manques de la majorité présidentielle.

Nous pouvons noter, et ce sera sans doute un élément sur lequel nous ne laisserons d'intervenir, l'inexistence de ressources dynamiques pour notre collectivité. C'est là, je crois, si nous voulons aller vers plus de justice sociale, plus d'égalité, plus et mieux de développement durable, plus et mieux de bien-être pour les territoires et les populations, plus et mieux d'accès à la santé, plus et mieux d'accès aux formations pour les métiers de demain, qu'il va nous falloir autre chose que de simples dotations pour notre collectivité.

Et si nous voulons impulser et créer des dynamiques, tant de territoire, qu'humaines, il va falloir être exigeants et porter une nécessité. Cette exigence et cette nécessité sont, comme je viens de le dire, la question de nos moyens.

C'est en grande partie l'emprunt qui permet à notre Région d'avoir cette ambition, dans ce Budget Supplémentaire. Sans oublier également que notre collectivité, justement parce qu'elle affiche cette volonté politique, se substitue aux manquements et désengagements de l'État.

Tant que, dans notre pays, nous n'aurons pas eu le courage d'engager une véritable réforme fiscale, juste, et de nous attaquer aux divers vols dans l'évasion fiscale, tout vous avez parlé tout à l'heure, M. le Président, avec une meilleure répartition des richesses, nous resterons confrontés aux problématiques auxquelles nous devons faire face.

Tout à l'heure, M. le Président, vous avez fait allusion aux journaux qui avaient dénoncé le scandale des Panama Papers. Je vais simplement vous lire un passage contenu dans un bon journal que je recommande de lire, qui s'appelle le journal l'Humanité... Oui, un peu de publicité, mes chers collègues !

Au total, sept Présidents, quatre Premiers Ministres en exercice, un ex-dirigeant du Fonds monétaire international, des centaines de responsables politiques se trouvent confrontés à ce problème d'évasion fiscale. Et je vous invite à découvrir leurs visages : vous y trouverez, pour certains d'entre vous, quelques-uns et quelques-unes de vos amis. Je ferme la parenthèse.

Avec le Budget 2021, et ce Budget Supplémentaire, nous participons donc à répondre à la situation actuelle et à la relance. Nous y voyons, et c'est tant mieux, un affichage politique sur la présentation du Budget 2022. Notre volontarisme et nos interventions s'inscrivent bien

dans ce que nous avons porté : urgence sociale, urgence économique, urgence environnementale et développement durable. Nous devons poursuivre dans cette direction pour tenter de rapprocher les citoyens du fait de l'action politique, et aussi pour lutter contre toutes les formes de décrochage.

J'ai lu que certains se moquaient presque du résultat des dernières consultations électorales. Outre le fait que je ne crois pas cela très sain, il y a pour toutes et tous à nous interroger sur ce phénomène. Soyons donc de celles et ceux - et c'est une volonté et une ambition que nous voulons avoir avec notre groupe - qui sont à l'écoute des populations, et des territoires. Plutôt que de nous regarder dans un miroir, nous préférons être de celles et ceux qui ouvrent la fenêtre en regardant les réalités qui nous font face.

Ce budget volontariste ne doit pas nous faire oublier les réalités territoriales, et, surtout, les situations vécues par les citoyens. Beaucoup, beaucoup, même si certains se disent encore dans une bonne situation, en sont à craindre pour leur lendemain. Et si, bien sûr, tout ne va pas se régler à notre niveau, nous pensons que nous pouvons, par nos actes, nos décisions, redonner des perspectives à celles et ceux qui doutent et se désintéressent de l'action publique.

Tout ce que nous traitons dans ce Budget fait partie du quotidien de vie de chacune et chacun. Et si, bien sûr, nous voterons ce Budget Supplémentaire, il nous paraît essentiel de prendre en compte ce que nous avons dit lors de la première réunion de cette mandature : qu'il nous fallait savoir écouter le silence des urnes.

Je vous le redis, chers collègues : nous n'avons pas la prétention de détenir, seuls, la vérité pour retisser et nouer des liens avec toute la société. Mais nous pensons simplement qu'en remettant un peu d'humain dans tout ce que nous vivons, dans toutes les politiques que nous voulons porter, nous pourrons enclencher d'autres dynamiques et perspectives.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Alain. Pas d'autres intervenants ? Je vais demander à Sandrine de compléter mes lacunes.

**Mme DERVILLE.** - Peut-être de répondre sur les points sur lesquels vous n'avez pas répondu, Président, plutôt ?

Concernant la non-baisse des dépenses de fonctionnement que nous reproche le groupe Rassemblement National, je rappellerai simplement que sur la précédente mandature, depuis 2016, tous les budgets ont été faits avec une stabilité des dépenses de fonctionnement. Elles n'ont pas augmenté. Certes, vous nous demanderez de les baisser. Je rappellerai simplement la structure de notre budget de fonctionnement : c'est 315 millions



d'euros pour les TER, 380 millions d'euros pour le personnel de la Région, et, essentiellement, également, le personnel des lycées, 300 millions d'euros pour les bus scolaires et urbains, 330 millions d'euros pour la formation professionnelle, pour les principaux piliers. Et vous avez là 70 % de notre budget de fonctionnement : il est très compliqué de baisser ce budget, et il était déjà important de le stabiliser.

Je rejoins évidemment les objectifs proposés par Nicolas FLORIAN de travailler sur la prospective : je pense que ce sera notamment tout le travail à faire lors des Orientations Budgétaires.

Pour vous donner quelques précisions : il a évoqué le risque financier sur nos aides aux entreprises, et nos engagements vis-à-vis des entreprises quant au fait qu'elles honorent, ou pas, les remboursements. Pour vous donner un ordre d'idées, chers collègues, on a actuellement 94 millions d'euros d'encours d'avances remboursables. On vous propose d'inscrire 3,5 millions de pertes. Je vous encourage aussi à regarder ces deux chiffres en parallèle.

Concernant l'endettement, Président, une question a été posée aussi sur le niveau de risque et les taux des emprunts auxquels nous avons recours. Simplement, pour vous donner une information, on maîtrise autant que faire se peut ces taux. Le dernier emprunt auquel nous avons eu recours, 150 millions d'euros la semaine dernière : nous avons emprunté à taux fixe, le taux est inférieur à 1 %. Je pense que l'on est quand même assez prudent sur ce point.

Que vous dire d'autre ? Sur les remarques de M. DEVEZE concernant nos annulations, tant en investissements qu'en fonctionnement, vous avez répondu, Président, sur le mécanisme des fonds européens. Il consiste à annuler, certes, sur des millésimes passés, mais surtout à réinscrire à ce Budget Supplémentaire, justement pour éviter le dégagement d'office et pour consommer le reliquat restant. Cela fait partie des sujets sur lesquels, avec Andréa, qui a travaillé sur cette délégation dans la précédente mandature, et mes collègues Vice-Présidents, on va travailler. Travailler à apurer ce stock d'autorisations caduques et très anciennes, notamment un certain nombre de stocks sur l'ancien CPER, que l'on annule et que l'on ouvre à nouveau pour ne pas les perdre. On va aussi travailler à apurer ce stock, mais c'est parfois compliqué. Il faut arriver à voir avec tous les bénéficiaires s'ils ont réellement renoncé au projet, ou si c'est simplement du retard.

Une réponse à Nicolas GAMACHE sur la vie associative. J'entends des annulations de crédit à ce Budget Supplémentaire. Simplement, pour vous rassurer, cher collègue, l'annulation de crédit que vous avez évoquée sur les emplois associatifs était un ajustement en fonction de la prévision de dépenses, et pas du tout une minoration en fonction de la

volonté d'intervention régionale. Je ne peux pas être d'accord avec vous quand vous évoquez une baisse d'intervention régionale au niveau associatif. Je vous renvoie aussi par exemple aux 9 millions d'euros que nous inscrivons pour le secteur culture. Il y a, et cela a été notamment dénoncé par nos collègues du Rassemblement National, un fort soutien aux structures culturelles, notamment, parmi ce soutien-là. C'est aussi soutenir le milieu associatif.

J'évoquerai également, mais on aura l'occasion d'en reparler, le plan rebond au mouvement sportif, qui a été voté l'année dernière pour 500 000 euros, pour aider les associations sportives, notamment dans leurs projets d'investissements, et qui sera complété - mais Philippe LAFRIQUE aura l'occasion de nous en dire plus, je crois - par 500 000 euros lors de la Commission permanente de novembre, en aidant les investissements du secteur associatif sur le plan sportif. C'est aussi accompagner la relance et le développement du milieu associatif et leur permettre, nous l'espérons, en tout cas, d'attirer de nouveaux adhérents et de nouveaux bénévoles.

Voilà, Président, quelques réponses sur les questions qui ont été posées, et sur lesquelles il me semble que vous n'aviez pas répondu dans le détail.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je regarde à la fois pour essayer de convaincre EELV, et, en même temps, rassurer sur ma trajectoire le RN.

Finalement, le seul chiffre qu'il faudrait sortir, Sandrine, dans les dépenses nouvelles sur la transition énergétique et écologique, c'est les 21 millions d'euros, pour la 141 et la 147. Sur tout le reste, accompagner les transitions dans le domaine de l'économie, Gascogne et Rayonier, compenser le désengagement de l'ADEM sur la méthanisation, sur lequel « j'ai le bouilli », comme disent les Bordelais, sur le fonds RSS, sur... Peut-être La Rochelle, 3,5 millions ? C'est le Port de La Rochelle.

Mais, vraiment, je ne sais pas. Qui dit mieux ?

Je vais mettre aux voix ce Budget Supplémentaire. Vous avez tous noté que Renaud LAGRAVE nous coûtait très cher en fonctionnement et en investissements... Ces Landais.

Qui est contre ? Quel rassemblement... quel rassemblement ! Même avec mes explications. M. le Maire de Cambo, il faudra que je vous fasse un traitement particulier pour vous expliquer comment fonctionne la Région. Geneviève DARRIEUSSECQ s'abstient ? J'avais espéré...

Qui est pour ? Joli rassemblement, encore plus. Ce Budget Supplémentaire est donc adopté, c'est le premier Budget Supplémentaire de Sandrine DERVILLE.

**N° 2a**

Vote sur «Budget Supplémentaire 2021 - Budget Principal»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG  
Le Centre Gauche**

▪ **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et  
Territoires ; Centre et Indépendants; Les Républicains; Rassemblement National  
et Apparentés**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

Réputé adopté par fonction

**2b - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 - BUDGET ANNEXE AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION**

Ensuite, est-ce que vous voulez que l'on ait la même définition des Budgets Supplémentaires suivants, ou est-ce que je garde les mêmes votes sur le Budget Supplémentaire de l'Agence régionale de l'innovation ? Est-ce qu'il y a des changements de vote, ou des votes contre ? L'innovation.

**Mme DARRIEUSSECQ.** - Nous nous abstiendrons sur tous ces budgets.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Ah, M. le Maire de Cambo, quand même. Heureusement que j'ai Geneviève DARRIEUSSECQ avec moi de temps en temps. Que fait RN sur ces Budgets ? Contre ? D'accord

**M. LE PRÉSIDENT.** - Le Budget annexe. Que fait EELV sur l'innovation ?

**M. THIERRY.** - On garde le même vote, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Contre.

**M. FLORIAN.** - Idem pour les Républicains, vous n'aviez pas posé la question, cher Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui, mais cela, je n'en doutais pas.

**M. FLORIAN.** - Tout va sans le dire, mais c'est mieux en le disant.

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'espère que l'on va arriver à convaincre le Président de la Commission des finances que le travail est fait avec chirurgie, doigté, précision, compétence, et vista.

**M. FLORIAN.** - Oui. On parle d'esthétique, mais...

**N° 2b**

Vote sur «Budget Supplémentaire 2021 - Budget Annexe "Agence Régionale de l'Innovation"»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

▪ **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen; Les Républicains; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte A LA MAJORITE**

Réputé adopté par fonction

▪ **ABSTENTION : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

## 2c - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 - BUDGET ANNEXE FONDS EUROPÉENS

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur les fonds européens : même vote ? Fonds européens, vote contre d'EELV, aussi ? Nicolas ? Contre. Ok.

Ce rapport est donc adopté.

### N° 2c

Vote sur «Budget Supplémentaire 2021 – Budget Annexe "fonds européens" »

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG  
Le Centre Gauche

▪ **CONTRE** : Ecologiste, Solidaire et Citoyen; Les Républicains; Rassemblement National et Apparentés

**ADOpte A LA MAJORITE**

Réputé adopté par fonction

▪ **ABSTENTION** : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur le cinéma, même vote ? Même vote.

**N° 2d**

Vote sur «Budget Supplémentaire 2021 – Budget Annexe "fonds européens" »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG  
Le Centre Gauche**

▪ **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen; Les Républicains; Rassemblement  
National et Apparentés**

**ADOpte A LA MAJORITE**

Réputé adopté par fonction

▪ **ABSTENTION : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indé-  
pendants**

**2e - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 - BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur le Service Public Local de Production d'Énergie photovoltaïque ? Même vote ? Contre le Service Public Local de Production d'Énergie photovoltaïque, Nicolas THIERRY ? Pour ?

**M. COSTE.** - Tu peux nous en dire deux mots, de ce service, Alain ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - On le verra après le déjeuner, si tu veux bien.

**N° 2e**

Vote sur «Budget Supplémentaire 2021 – Budget Annexe "Service public local production d'énergie photovoltaïque" »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique,Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

▪ **CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte A LA MAJORITE**

Réputé adopté par fonction

▪ **ABSTENTION : La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

### 3 - TARIFS 2022 DE LA TAXE INTÉRIEURE DE CONSOMMATION SUR LES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES (TICPE) « GRENELLE »

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur la TICPE, je crois que vous vous êtes largement exprimés. Il y a un vote contre du RN.

**Mme DIAZ.** - Un vote contre et une intervention.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Bien sûr, oui. Est-ce qu'il y a d'autres oppositions politiques sur la TICPE ? Oui, Madame ?

**Mme DIAZ.** - On vote pour la TICPE.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pour ? Très bien. LR ?

**Mme DIAZ.** - On vote contre.

**M. LE PRÉSIDENT.** - LR vote contre ?

**Mme AROSTEGUY.** - Je voulais faire une intervention sur cette taxe, justement, en point 3.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Rapide, alors. Allez-y.

**Mme AROSTEGUY.** - Rapide. Une minute 10. Je voudrais réaffirmer la constance du groupe Les Républicains dans sa demande de baisse de ce taux, puisque nous sommes au taux maximum. Nous sommes dans un contexte très particulier de hausse spectaculaire du prix de l'énergie, en particulier le gazole et le sans plomb : respectivement +27 % et +19 %. C'est donc la double peine, en particulier pour les habitants des zones rurales, qui sont très nombreux dans la Nouvelle-Aquitaine.

Ce geste que vous ne voulez pas faire, de baisse du taux, certes, serait symbolique, ce n'est pas ce qui va vous donner beaucoup de marge de manœuvre. Mais, enfin, un symbole est important, puisqu'il traduirait bien sûr une forte de solidarité - et je sais que vous êtes attachés, M. le Président, ainsi que votre équipe, à ce terme - mais également de proximité. Et la proximité des habitants avec la Nouvelle-Aquitaine est quelque chose qui manque cruellement.

Donc nous voulons également réaffirmer notre soutien à la transition énergétique, mais pas n'importe laquelle. Nous réaffirmons notre opposition à l'éolien terrestre, et notre soutien à la seule énergie aujourd'hui sur laquelle la France a un véritable *leadership*, et qui est le nucléaire.



C'était la courte intervention que nous voulions faire par rapport à cette question-là, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je dis à Maïder que, a priori, les Présidents LR ou apparentés, si j'ose dire, des Régions, n'ont pas touché à leur TICPE.

Et en même temps, je ne sais pas gérer une Région dont les recettes sont extrêmement limitées, soit par dotation, soit par cela, comme pour une commune - j'ai été Maire - je ne sais pas gérer, répondre aux demandes des différentes collectivités, voire des ambitions de la Région, justement sur le plan économique, en baissant les ressources. Je ne sais pas faire. Sandrine ?

**Mme DERVILLE.** - Pour vous donner quelques chiffres sur les taux que nous proposons et à quoi cela correspond, pour le consommateur. Si l'on fait un rapide calcul, sur un plein de diesel, c'est environ 60 centimes d'euros que représente cette part de TICPE Grenelle sur l'ensemble du plein de 40 litres. Sur un plein de sans plomb, c'est 30 centimes d'euros. C'est très peu perceptible pour le consommateur.

En revanche, pour nous : 65 millions d'euros, à l'année, de recettes. Effectivement, je vous rejoins sur la nécessité que la Région soit une collectivité plus proche de ses habitants. Pour vous donner un ordre d'idées, ces 65 millions d'euros, c'est la construction d'un lycée neuf. C'est de la proximité, pour nous, de construire un lycée neuf. 65 millions d'euros, c'est trois fois le coût de la gratuité des manuels scolaires : c'est aussi une façon de la Région d'être plus proche de ses habitants. Ou c'est 75 % du budget annuel de la culture.

Donc ces 65 millions d'euros que nous apporte la TICPE Grenelle, c'est aussi, pour nous, financer de la proximité pour nos habitants. Comme l'a dit le Président, on ne peut pas y renoncer. On ne peut pas renoncer à ces 65 millions d'euros de recettes. Voilà ce que je voulais ajouter.

**Mme DIAZ.** - M. le Président, on a une intervention.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Edwige DIAZ.

**Mme DIAZ.** - Comme l'ensemble des Présidents de Région, vous nous proposez d'adopter une part régionale de la TICPE majorée au maximum prévu par la loi, qui constitue, en définitive, une surtaxe au prix du carburant.

Au passage, comme vous, M. le Président, je m'étonne que certains, ici, votent contre, parce qu'ils sont de l'opposition, alors que leurs collègues, lorsqu'ils sont aux manettes, appliquent cette surtaxe.

Comme chaque année, et, parce que je vous comprends, cela ne fait pas bien de rajouter des impôts aux contribuables qui sont déjà asphyxiés par les taxes, vous tentez d'en

minimiser les impacts, et prétendez qu'elle est aussi indolore pour les Néo-Aquitains qu'essentielle pour nos finances. C'est ce que vous venez de nous rappeler, Mme la Vice-Présidente.

Il est vrai : ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan de taxes qui pèsent sur les carburants et qui représentent, rappelons-le, plus de 70 % du prix à la pompe. Vous prétendez ainsi qu'il ne s'agit que d'environ 50 centimes par plein d'essence. Sauf que pour un ménage néo-aquitain moyen, qui vit dans la ruralité, qui doit bien souvent avoir deux voitures, qui doit s'en servir pour aller au travail, déposer les enfants à l'école, au club de sport, ou tout simplement pour aller faire les courses, on atteint très vite un montant moyen de la TICPE régionale de plus de 60 euros par an.

Au cours de mes propos liminaires, j'ai évoqué la nécessité de rendre aux Néo-Aquitains leur argent. J'ai un message à passer aux Néo-Aquitains : qu'ils se rassurent. Ce qu'ils n'auront ni avec ce Gouvernement, ni avec la gauche en Nouvelle-Aquitaine, ils l'auront avec Marine LE PEN.

Merci, Marine LE PEN. Les carburants sont des biens de première nécessité et nous les considérons comme tels. C'est la raison pour laquelle nous abaisserons la TVA de 20 % à 5,5 %. J'invite donc chaque citoyen à penser à cela au moment où il passera à la pompe. Si, avec ceux qui sont aux responsabilités, ils ne peuvent que s'attendre à une envolée des prix, avec Marine LE PEN, ils paieront 8 euros de moins sur leur plein.

Dans l'attente de ce véritable choc de pouvoir d'achat, et comme chaque année, et quelle que soit la Région dans laquelle les Élus du Rassemblement National siège, nous voterons contre cette taxe qui, au-delà de l'idéologie anti-automobilistes qui l'anime, caractérise tant cette politique éminemment ruralophobe et pauvrophobe.

Bien sûr, un vote contre.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Juste une question, qui est à la fois totalement humoristique, et avec ZEMMOUR, cela donne quoi ?

**Mme DIAZ.** - Vous lui demanderez.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non, mais, je me suis fait plaisir. C'est la faute d'Andréa : Andréa a voulu absolument que je dise cela.

**M. COLOMBIER.** - Pourquoi, il a un programme, ZEMMOUR ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je ne sais pas, écoute.

**M. OBRADOR.** - Et avec HIDALGO, cela se passe comment ?

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - HIDALGO veut baisser les taxes, aussi.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - C'est vrai : 6 %.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Plus sérieusement, il y a une chose que je n'arrive pas à comprendre. Cela n'a jamais été reproché au RN et à Mme LE PEN, mais comment peut-on se plaindre, d'un côté, qu'il y a de moins en moins de lits, que l'on ne remplace pas les profs, qu'il n'y a pas assez de flics, de gendarmes, qu'il n'y a pas assez de ceci et de cela, et l'on veut baisser et supprimer tous les impôts ?

**M. COLOMBIER.** - Elle veut surtout baisser l'immigration à 120 milliards d'euros. Voilà, Messieurs.

Des solutions, il y en a. Si vous voulez que l'on discute, on va en discuter.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Comme on me le souffle à ma gauche : les Anglais ont essayé de supprimer l'immigration, ils n'ont plus d'essence.

**M. COLOMBIER.** - Attends de voir.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ils n'arrivent plus à recruter. On est vraiment dans un monde...

**M. COLOMBIER.** - Côté chômage, la Gauche n'a pas de leçons à donner.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Juste, quand même, pour la précision... la gauche en Aquitaine a fait son job. Juste, quand même, pour qu'il n'y ai pas d'ambiguïté pour ceux qui nous écoutent : la Région ne rajoute rien à la fiscalité. Elle est stable, cette fiscalité, depuis au moins 15 ou 20 ans. Point barre.

Sur ce, je mets aux voix ce rapport. Qui est de l'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Oh, que cela fait mal ! Ce rapport est donc adopté.

Je vous propose d'aller déjeuner, après avoir un peu mis le feu à l'hémicycle. Je vous souhaite un bon appétit.

### N° 3

Vote sur « Tarifs 2022 de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits  
Énergétiques (TICPE) "Grenelle" »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte A LA MAJORITE**

**4 – COMMUNICATION - Le Grand Projet Sud-Ouest (GPSO) : un rendez-vous européen pour répondre à l'urgence climatique, à l'impérieuse nécessité de report modal et d'aménagement du territoire**

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je propose que GPSO, qui avait été inscrit à l'instant à l'ordre du jour, soit plutôt remis après les dossiers un peu plus techniques que nous avons vus, pour que nous puissions y passer le temps que nous devons à ce grand projet.

Simplement, une précision, peut-être, notamment pour le Lot-et-Garonne, sur la RN21. Un ou une collègue a posé cette question. Je voudrais rappeler que Villeneuve-sur-Lot-Agen, sur la mise à deux fois deux voies, première et deuxième phases, avait été inscrite au CPER de 2006, 2006-2013 mais non réalisée, qu'elle a été votée par la Région, et, effectivement, nous avons voté les crédits, parce qu'il nous semblait à l'époque que c'était quelque chose d'important. Votée par la Région en 2017-2018, et a été réalisée en 2018, et livrée en 2019. Cela vous montre que nous essayons de faire correspondre sur les dossiers indispensables la réalisation des projets avec les votes.

S'il n'y a pas d'opposition par rapport à l'ordre du jour que je vous ai soumis, et que je modifie un peu...

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Président, qu'est-ce que vous nous proposez de traiter comme dossier ? Quelle modification exacte ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Tous les autres dossiers, qui sont des dossiers plus techniques, et qui sont immédiatement opérationnels, et notamment sur les lycées.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - On traiterait GPSO quand ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Dès que l'on a terminé ces dossiers, ce qui devrait... Je ne pense pas que cela pose beaucoup de problèmes. Il y a une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la maintenance, et je souhaite que vous restiez là pour ce dossier GPSO.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Oui, mais si on est organisés en fonction...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je remercie Jean DIONIS DU SÉJOUR, de sa présence à cette Assemblée.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Merci, mais ce serait bien si l'on respectait l'ordre du jour.

**5 - LYCÉES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS : FONCTIONNEMENT DES LYCÉES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT. DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT POUR L'EXERCICE 2022.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous propose de donner la parole à Jean-Louis NEMBRINI sur le fonctionnement des lycées, les établissements publics, le coût de l'enseignement, des dotations. Jean-Louis.

**M. NEMBRINI.** - M. le Président, chers collègues. Cette délibération est une décision budgétaire importante, puisqu'il s'agit de 70 356 000 euros en crédits de fonctionnement, en anticipation sur le Budget prochain.

D'ailleurs, dans la petite plaquette qui vous a été distribuée sur l'ajustement budgétaire, il était mention de ces sommes en deux parties. Nous allons parler de la dotation aux lycées publics, mais cela entraîne une dotation aux lycées privés, que nous devons également attribuer.

Cette délibération est proposée au vote avant le premier novembre, car il faut que les lycées puissent préparer leurs propres budgets pour l'année qui vient.

Cette dotation de fonctionnement est caractérisée par deux parties : une première partie, que l'on appelle le socle obligatoire, est attribuée : 69 356 000 euros. C'est, à peu de chose près, ce que vous aviez voté l'année dernière et l'année précédente. Autrement dit, nous avons une stabilité sur les crédits de fonctionnement. Cela ne signifie pas une stabilité pour tous les lycées, les 296 lycées de la Région. Car progressivement, depuis quelques années - la précédente mandature et celle-ci - nous avons harmonisé les critères. Nous venons de trois Régions différentes, trois cultures différentes. Nous harmonisons, ce qui veut dire qu'il y a des lycées qui vont baisser un petit peu, et certains qui vont monter beaucoup. Je vais détailler cet aspect des choses.

Vous savez, notamment les personnes qui fréquentent les Conseils d'administration, que dans la trésorerie d'un lycée, il y a ce que l'on appelle les fonds de roulement. Ces fonds de roulement peuvent être très importants, ou, au contraire, à la limite de ce qui est nécessaire. Quand les fonds de roulement sont très importants, cela peut signifier, peut-être, que la dotation de fonctionnement des années précédentes a été trop importante, et nous y regardons de près. Mais le fonctionnement qui peut s'ensuivre n'est évidemment pas systématique.

Alors, qu'avons-nous fait cette année ? Nous avons pris en compte la situation budgétaire de chaque lycée. Il y a des lycées en grande difficulté budgétaire, qu'il faut aider au cours de l'année. Nous avons une dizaine de lycée que nous avons caractérisé en « très grande difficulté ». Ces lycées-là, nous les mettons à niveau. Et on a pu augmenter de près de 30 ou 40 % la DGF d'une poignée de lycées, pour les mettre à niveau. Et puis nous avons des lycées qui peuvent être en difficulté, et ceux-là, leur DGF va être augmentée de 6 ou 7 % selon leur situation. Et puis il y a des lycées en situation confortable. Ces lycées en situation confortable, nous allons baisser un petit peu leur dotation de fonctionnement, mais elle ne baissera pas de plus de 3 %. Vous voyez : on essaie de prendre des virages en douceur, de façon à ce que cette harmonisation s'effectue de la meilleure des façons. Cela représente 69 356 000 euros, vous en avez le détail dans la délibération qui vous est proposée. Le montant attribué à chacun des lycées - nous ne votons pas simplement, évidemment, la globalité, mais nous votons également l'attribution à chaque lycée.

Nous avons également provisionné 1 million d'euros pour venir en appui des établissements qui, au cours de l'année, se trouveraient en difficulté. Nous avons un suivi permanent : les gestionnaires, les chefs d'établissement s'adressent à notre administration et lorsqu'un lycée se trouve en difficulté, une dotation complémentaire peut lui être attribuée.

Ce que je voudrais ajouter, et c'est en lien, peut-être, avec le sujet suivant, c'est que : vous le verrez, nous avons investi massivement dans nos lycées, nous allons y revenir dans un instant. Qui dit investissement massif dit évidemment de très gros efforts en matière de ce que l'on appelle la viabilisation des lycées, c'est à dire, en gros, le chauffage. Les dépenses d'énergie, les fluides en général. Cela représente plus de la moitié de la DGF, des dépenses.

Vous comprenez bien que quand on investit massivement, tendanciellement, on doit aboutir à une baisse de la DGF. C'est l'objectif. Investir beaucoup pour aller tranquillement vers un peu moins de fonctionnement.

Pour le moment, nous n'en avons pas complètement tenu compte. Je commence à vous préparer à la suite : en toute logique, nous devrions progressivement aller vers une baisse de nos dépenses. Mon cher Guillaume, c'est ce que nous devons porter ensemble, puisqu'au fond, cette baisse tendancielle de la DGF est inscrite dans le projet Néo Terra.

Voilà, chers collègues, ce que je peux vous dire, en me livrant évidemment à vos questions, si vous le souhaitez.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Y a-t-il des observations ? Oui, Madame... ? Soit ma vue, soit ma mémoire...

**Mme LAPOUGE.** - Mme LAPOUGE. M. le Président, mes chers collègues. Il me revient d'intervenir sur cette délibération pour le groupe Centre et Indépendants. En général, la dotation globale de fonctionnement des lycées ne suscite presque jamais de débat, et les procès-verbaux des séances plénières de la mandature précédente en témoignent. Il s'agit pourtant d'acter un engagement financier important de la Région en faveur des lycées, et de notre jeunesse. Il s'agit aussi d'une compétence que l'on peut qualifier d'historique, pour laquelle les Régions ont maintenant une forte expérience. Mais cette expérience ne doit pas occulter le débat de notre Assemblée sur ce sujet. Il s'agit tout de même de 70 millions d'euros d'engagement, et ce n'est pas rien.

M. le Président, nous souscrivons à la répartition de la DGF que vous proposez, notamment sur le mécanisme d'octroi de la part complémentaire venant en soutien des lycées qui présenteraient un fonds de roulement plus faible. Vous avez bien précisé, M. le Vice-Président, lors de la Commission d'aménagement des territoires, donc au niveau de l'intégration de cette donnée : les lycées restent moteurs pour leur territoire, à plusieurs niveaux.

Vous êtes d'ailleurs, Président, fier du lycée de Felletin, à juste titre. Mais nous, nous posons ici la question : est-ce qu'il va y avoir d'autres Felletin sur le territoire ? Voilà donc une proposition de notre groupe. Nous espérons qu'elle sera entendue, et pourquoi pas, pourra faire l'objet d'une présentation et d'un débat en Commission.

Lors de la Commission qui s'est tenue la semaine dernière, une concertation préalable avec les établissements concernés par une baisse de la DGF était menée, lorsque la situation financière était solide. Nous vous en donnons acte. Il est important que ce dialogue soit bien établi, de manière à anticiper les situations de fragilité de ces établissements.

Cela m'amène à une interrogation, néanmoins, sur l'impact de la Covid sur les lycées, puisque seul le bilan de leur propre compte administratif 2021 nous permettra véritablement de mesurer l'impact de la crise sanitaire sur l'état financier de l'établissement. Je crains que l'année prochaine, les fonds de roulement de beaucoup d'établissements soient épuisés, et que, par voie de conséquence, les investissements futurs soient réduits. Il s'agit là d'une inquiétude que je vous partage parce que, l'année prochaine, le critère de bonne gestion financière des lycées risque de devenir plus difficile à évaluer, et le principe de solidarité entre les établissements que vous défendez sera également plus difficile à préserver.

Par ailleurs, nous sommes en début de mandat, et peut-être qu'il serait opportun - et je vous soumets ici la proposition collective du groupe Centre et Indépendants - de mettre à plat la cartographie de la répartition des établissements sur notre grand territoire. Quels sont les futurs projets de construction ? Est-ce que La Brède en Gironde aura un lycée ? Allons-

nous également anticiper la construction d'un lycée en Sud-Médoc ? La démographie a un rythme soutenu en Nouvelle-Aquitaine, et nous devons veiller à ce qu'un équilibre soit trouvé en Gironde. Mais, plus globalement, sur l'ensemble du territoire Néo-Aquitain, la Région, dans son rôle d'aménagement du territoire, doit intégrer cette donnée.

Enfin, en troisième et dernier point de mon intervention, j'ai été très attentive en Commission sur le fait que les Conseils d'administration des lycées étaient les lieux privilégiés d'échange entre la Région et les établissements. Sauf que la nouveauté de ce mandat, c'est bien que nous, Élus de l'opposition, sommes privés d'assister à ces Conseils d'administration. Nous devons débattre de délibérations sur le quotidien de nos jeunes, de nos lycées, dans notre hémicycle, sans avoir un pied sur le terrain.

M. le Président, pourquoi privez-vous les groupes d'opposition de siéger dans ces instances ? Vous avez bien donné la présidence de la Commission des finances à Nicolas FLORIAN, ce dont nous nous félicitons, puisqu'il s'agit là d'un acte démocratique fort. En revanche, nous ne comprenons pas, et nous n'acceptons pas, de ne pouvoir siéger dans les lycées de nos territoires. Ce choix est anti-démocratique et donc inacceptable.

Je souhaite maintenant vous entendre sur les raisons qui vous ont conduit à nous exclure de ces Conseils d'administration dans lesquels nous siégions au cours de la dernière mandature. Vous avez cité d'ailleurs, ce matin, Angela MERKEL en disant : « c'est la démocratie ». M. le Président, je vous demande donc de « faire de l'Angela MERKEL ».

Outre ce débat et les interrogations soulevées, nous voterons bien sûr favorablement cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Jean-Louis NEMBRINI vous répondra. Par rapport à votre première partie sur la protection du fonctionnement des lycées, il y a vraiment deux choses, Jean-Louis NEMBRINI a commencé à le dire. Toute notre démarche est d'essayer de faire en sorte que les principaux coûts des lycées, notamment sur les fluides, par les travaux de rénovation énergétique, climatique, environnementale, soient réduits, pour ne pas fragiliser un certain nombre de dossiers très anciens qui peuvent être des passoires thermiques. Il y a donc un travail de fond qui est mené. Ensuite, c'est pour cela que le fonds de réserve permet de réajuster, et de répondre à certains lycées.

Sur la représentation aux Conseils d'administration, sauf à considérer que la majorité qui a été élue n'est pas légitime, j'ai un peu de difficultés. Parce qu'à ce moment-là, quand je regarde le nombre de groupes de l'Assemblée, si je fais une répartition proportionnelle, malheureusement, votre groupe ne peut pas être mis dans la liste. Ce n'est pas moi qui ai décidé, ce sont les électeurs : vous voyez ce que je veux dire ?



**Mme REQUENNA.** - M. le Président, ce n'est pas la réponse qui correspond à la question de Mme LAPOUGE. Pourquoi les oppositions ? Il y a nous, il y a d'autres oppositions... ne sont-elles pas présentes dans les administrations ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je le comprendrais si c'était le groupe RN. Je le comprends moins, si c'est votre groupe. Je vous propose de passer à une interrogation suivante. Qui souhaite intervenir ? Oui, Madame.

**Mme COSTES.** - Merci, M. le Président, chers collègues. La DGF constitue la principale ressource financière de chaque établissement. Elle permet à chaque jeune, quel que soit le lieu où il se trouve sur notre territoire, de bénéficier des mêmes conditions d'apprentissage pour sa réussite. Aussi, ce montant, et donc son calcul, sont essentiels.

Aujourd'hui, vous reconduisez un mode de calcul sur lequel notre groupe s'interroge. Les critères demeurent subjectifs, avec, tout particulièrement, la notion de « fragilité potentielle » qualifiée hier de « fragilité objective », c'était en 2020. Et nous réitérons le risque de pénalisation des bons gestionnaires.

Certes, nous pourrions être favorables à une forme de péréquation, mais une vraie péréquation horizontale, dans laquelle la solidarité serait plus juste. Par ailleurs, les questions déjà formulées les années précédentes par moi-même demeurent sans réponse, sur les bases de calcul, notamment. Aussi, nous souhaiterions avoir un bilan du fonds complémentaire et de ce mode de calcul de la DGF.

Nous voterons cependant cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Mme COSTES. Vous évoquez fragilités potentielles, vous évoquez risques : jusque-là, on les a évités. Mais Jean-Louis NEMBRINI répondra globalement.

**M. MELLIER.** - Cela va être très rapide, M. le Président, parce que vous avez dit beaucoup de choses, et M. le Vice-Président aussi. Sur les questions d'investissements, et des passoires énergétiques, j'ai bien entendu que l'on avait un fonds d'un million de secours. Cela dit, ma question est sur un aspect : est-ce que l'on a anticipé, dans ce fonds, la question de l'augmentation, effective aujourd'hui, des questions énergétiques, qui va peser sur les budgets de nos lycées, et notamment des lycées passoires ?

Et une remarque que je voulais faire : j'ai bien entendu la déclaration de M. BOUDIÉ ce matin. Ceci étant dit, les désengagements de l'État continuent, et certains de nos lycées aujourd'hui sont obligés de prendre sur la DGF pour arriver au bout de leurs projets culturels, puisqu'ils ont vu une baisse de certains dispositifs. Voilà, rapidement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Jean-Louis répondra plus précisément que moi. L'anticipation, c'est le fonds de réserve. C'est justement pour pouvoir répondre.

Deux : les travaux qui visent effectivement à transformer les lycées, avec des travaux de gros œuvre, notamment, pour éviter que la flambée du prix des fluides vienne impacter leur dotation. Mais on est là en solidarité.

Ce que l'on a essayé de faire depuis le début de la création de la grande Région, et il n'y a pas eu de souci particulier, est justement d'avoir quelque chose d'homogène et de solidaire. Là-dessus, je ne pense pas qu'il y ait de crainte.

On ne peut pas tout mélanger dans le budget d'un lycée. On ne peut pas mélanger ce qui est structurel, à savoir les fluides, le fonctionnement d'un lycée, etc., et, d'un autre côté, les actions que mène ce lycée.

Pour rappel, la Région porte beaucoup de projets pédagogiques sur les lycées, notamment leur mobilité, leurs déplacements dans la Région. Je crois que vous pouvez être totalement rassuré là-dessus. Mais il y a toujours l'objet, ce que disait Jean-Philippe ce matin : il y a un travail de chirurgie à faire en Commission, qui me semble important et qui réalimente les services de la Région pour intervenir le cas échéant.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix ce...

**Mme FRANCESCHINI.** - M. le Président ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui. Je ne sais pas si je vous connais, ou si...

**Mme FRANCESCHINI.** - Non : Sylvie FRANCESCHINI du groupe Rassemblement National.

**M. LE PRÉSIDENT.** - C'est à vous, Madame, vous avez la parole.

**Mme FRANCESCHINI.** - Merci. Nous nous étonnons de voir ces dotations de fonctionnement demeurer aussi stables au fil des ans. Rappelons que l'énergie, et notamment le chauffage, est de loin le principal poste de dépense des lycées de notre Région. Rappelons également que le plan pluriannuel d'investissement dans les établissements publics locaux d'enseignement prévoit un large volet dédié aux économies d'énergie, et devrait, de facto, entraîner une baisse de la facture énergétique, et donc du besoin de dotations.

Nous sommes donc très surpris de ne pas voir ces promesses d'économies d'énergie se traduire en économies budgétaires. Cependant, malgré cette réserve, nous voterons, comme chaque année, ces dotations de fonctionnement 2022. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je donne la parole à Jean-Louis NEMBRINI.

**M. NEMBRINI.** - M. le Président, très rapidement. Nous avons développé ces sujets très vite.

**Mme LAPOUGE,** si vous permettez : je réserve pour tout à l'heure les questions sur les investissements, cela nous fera gagner un peu de temps.

Sur les questions d'énergie, on y est revenus. Oui, dans les calculs, cette année, l'augmentation du prix de l'électricité a été prise en compte par les services. Voilà. Évidemment. Et c'est la raison pour laquelle la DGF, malgré les économies que nous avons pu faire par les travaux, est maintenue stable. Il faut voir ceci.

**Mme COSTES,** j'ai dit, effectivement, « fragilités potentielles », alors que l'année dernière je disais « fragilités objectives ». Très simplement : nous faisons des efforts d'harmonisation depuis trois ans. Il y a beaucoup moins de fragilités objectives, et c'est le résultat de notre politique. Mais il reste peut-être des fragilités potentielles. Et du coup, on a un million d'euros qui permet de pallier.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, Mme COSTES, nous avons un débat de spécialistes sur cette question. Mais dans la prochaine Commission, si l'on a un quart d'heure à passer, je veux bien détailler le calcul très précis de la DGF. Je ne vais pas le faire ici et vous faire perdre trop de temps. Coût élèves, coût situation de l'établissement, etc.

Quant à la bonne gestion : la bonne gestion, ce n'est pas forcément avoir un matelas financier à sa disposition. C'est prévoir l'usage de cet argent, dont je vous fais remarquer qu'il est tout de même l'argent des DGF précédentes. Donc soit on s'est trompés dans les DGF précédentes et on a mis trop d'argent dans le lycée en question, soit on ne s'est pas trompés et on a différé des dépenses alors que l'on aurait dû les inscrire au budget. C'est un sujet... Nous voulons inciter, au contraire, au bon usage de l'argent public. Et il y a des dialogues permanents avec chaque établissement pour les accompagner. Et puis, le Président l'a dit : la DGF est une partie très importante de nos dépenses, mais il y en a bien d'autres : par exemple, les transports pour aller effectuer du sport, des appels à projets pour mettre en œuvre tel ou tel projet pédagogique, des financements de voyages accompagnant des projets dans tel ou tel lycée pour aller visiter un musée parisien, par exemple... etc.

Il y a beaucoup d'aides, et il y a toute l'aide aux équipements qui accompagne les nombreuses réformes, dont est riche le Ministère de l'Éducation Nationale.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Jean-Louis. La Région, je crois qu'on peut le dire, est protectrice des lycées.

Je mets aux voix ce rapport. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est donc adopté.

Je donne la parole à Jean-Louis NEMBRINI pour le programme prévisionnel des investissements 2017-2021.

**N° 5**

Vote sur «Lycées et autres établissements : Fonctionnement des lycées et autres établissements publics locaux d'enseignement.  
Dotations globales de fonctionnement aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement pour l'exercice 2022 »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**6 - PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS 2017-2021,  
ACTUALISATION N°3. CONSTRUIRE, AMÉNAGER ET ENTRETENIR LES  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT (EPL) POUR LE BIEN-  
ÊTRE DES JEUNES ET DES PERSONNELS**

**M. NEMBRINI.** - M. le Président, chers collègues. Nous avons anticipé, notamment par les questions de Mme LAPOUGE, sur ce sujet. Il s'agit de l'ajustement de notre PPI. C'est le troisième ajustement. Vous aviez voté en 2017 un montant de 1,2 milliard d'investissement pour nos lycées, et nous avons progressivement ajusté. Nous sommes passés à 1,250 milliard, et puis, aujourd'hui, nous allons avoir une augmentation comptable de 70 millions. Sandrine a dit ce matin qu'au bout du compte, cela représentait une incidence budgétaire de 32 millions, ma chère Sandrine, c'est ce que tu as dit ce matin, car il y a évidemment le plan de relance qui vient nous aider, notamment sur le lycée de Felletin, à hauteur de 8 millions d'euros. Et puis il y a la contribution des départements dans le cadre des cités scolaires.

Donc nous avons un PPI qui aboutit aujourd'hui à un peu plus de 1,3 milliard d'euros. C'est 300 000 euros de plus que ce qu'avaient fait les trois autres Régions réunies dans l'avant-dernière mandature. C'est dire que ce qu'a dit le Président en matière d'efforts pour nos lycées s'inscrit budgétairement dans nos choix.

L'ajustement, qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie tout simplement qu'il y a des projets qui soit ne peuvent pas être pris en compte, et là, c'est une baisse, soit ont été évalués à la hausse, par exemple la haute du prix des matériaux. Ou, à l'occasion de travaux de restructurations, des dépenses apparaissent qui n'étaient pas apparues au moment de l'étude.

Je vais prendre un exemple, à la baisse : mon cher Jean DIONIS, à Agen, on va baisser d'un million d'euros la dotation au lycée Palissy. Pourquoi ? Parce que nous avons prévu de faire... C'est très important. Nous avons prévu de rénover les cuisines. Or, avec le Président ROUSSET qui a une attention très particulière à la pénibilité, cela a été dit ce matin, nous installons un peu partout, désormais, des laveries entièrement automatiques qui suppriment la pénibilité. Cela nous permet, au lycée Palissy, en décalant d'un an la dépense, de mettre en place une laverie automatique. Le lycée en sortira avec un investissement qui augmentera, au bout du compte, de, peut-être, 1,5 million d'euros.

Mais je peux prendre en exemple le lycée de La Souterraine, où l'investissement de 13 millions d'euros qui a été vu nécessite un complément de 600 000 euros pour venir à bout des dépenses qui sont prévues.

Vous avez toutes les situations dans ma délibération, cela vous permet de le suivre précisément.

Nous sommes en train de travailler sur le PPI 2. Et, effectivement, dans le PPI 2, il y aura d'autres lourds investissements. Des opérations dites structurantes, supérieures à 1 million d'euros. Elles ne sont pas toutes à 46 millions d'euros, n'est-ce pas. Mais de très nombreuses opérations à 10 millions, 15 millions... Et évidemment la construction de lycées neufs : deux lycées étaient inscrits dans le PPI actuel, sans doute d'autres, ou un autre, ce n'est pas encore décidé - vous ne l'avez pas décidé, puisque cela sera proposé au vote de l'année prochaine, pour le PPI 2, pour les années qui viennent, à partir de 2022.

Chers collègues, merci de m'avoir écouté un peu trop longuement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Y a-t-il des observations ? Oui, Fabien ROBERT.

**M. ROBERT.** - Oui, M. le Président, mes chers collègues. Une question par rapport à une dépense d'investissement. Concernant la mise à disposition gratuite des livres dans les lycées, bien sûr, pas pour revenir sur ce principe, puisque nous avons voté favorablement, et nous y sommes bien évidemment favorables. Avant cela, tout de même, M. le Président, je crois que vous n'avez pas totalement répondu à la question que l'on a posée précédemment. Puisque si l'on applique une règle proportionnelle sur les Conseils d'administration des lycées, nous pourrions y siéger, selon nos calculs, en tout cas.

Maintenant, en toute franchise, je comprends bien la question qui a été la vôtre, par rapport, notamment, au groupe du Rassemblement National. Comprenez simplement que, par le passé, les Élus centristes ont siégé dans les Conseils d'administration des lycées. Ils ont plutôt l'impression d'avoir fait un bon travail, en lien, constructif. Donc en être privés nous pose une question démocratique, c'est ce qu'a voulu dire Christelle LAPOUGE. Et je voudrais croire que l'on pourrait trouver une solution pour que nous continuions de siéger dans les Conseils d'administration. Je referme cette parenthèse.

Concernant la mise à disposition gratuite des livres, pas de remise en cause du principe, mais une question. La mise en œuvre, à l'époque, avait été, si mes informations sont exactes, celle d'un chèque pour favoriser les achats dans les librairies locales. Un chèque remis aux familles. Or, il apparaît selon nos informations - je suis prudent parce que j'ai émis la question en Commission mais je n'ai pas encore eu la réponse - que beaucoup de livres, dans des proportions significatives, n'ont pas été restitués. La question, évidemment, peut entraîner des difficultés : on a entendu le chiffre de 15 %, avec, à la clé, une somme supérieure au million d'euros. Pourrait-on avoir précisément des informations ? La conséquence en cette rentrée, au-delà des livres manquants et du coût, est qu'il y a possiblement des lycées qui n'auront pas les livres que les familles n'ont pas rendus

précédemment. Même si l'intention de profiter des librairies locales était bonne, est-ce qu'il n'y a pas aujourd'hui une difficulté ? Les photocopies sont interdites. Les livres numériques : je crois que les éditeurs, qui ont facilité les choses durant la crise Covid, sont aujourd'hui un peu plus réticents, et on peut les comprendre. Est-ce qu'un certain nombre de nos lycéens ne vont pas manquer de livres à la rentrée, parce qu'il certain nombre de familles ne les ont pas restitués ?

Première question : est-ce que ce phénomène existe, est-il avéré ? En tout cas, il existe au moins dans deux lycées. Quelle est l'ampleur de ce phénomène à l'échelle régionale, l'ampleur en quantité de lycéens, et aussi en enveloppe financière ? Et puis : comment y remédier ? Je crois savoir qu'un système mieux élaboré a été mis en place récemment, pour que les livres soient fichés, pucés, et qu'ils puissent être restitués. Il n'empêche qu'il y a sans doute eu un trou dans la raquette, et je crois qu'il est plutôt souhaitable que notre Assemblée soit informée sur ce phénomène, ce qu'il en coûterait à la Région, et comment y remédier.

Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Vous voyez que dans votre question - Jean-Louis NEMBRINI répondra au fond - sur l'engagement de la Région, vous voyez qu'on est dans un paradoxe. 25 millions d'euros, en gros, c'est le coût de la gratuité des livres. Jean-Louis, c'est à peu près cela ? 23 ? 27.

Donc la Région s'engage. Elle s'engage aussi parce que l'on tient, au niveau de l'exécutif, à donner aux associations de parents d'élèves, donc à la démocratie dans l'école et les lycées, un rôle qui a pu se perdre. Mais en même temps, on se trouve dans une période où l'individualisation... Il est très difficile de réussir à 100 %. Si l'on réussit à 95 % ou 98 %, c'est très bien.

Mais vous posez le problème : il faut distinguer le chèque-livre de la gratuité des livres. Le chèque-livre permet à chaque lycéen ou famille de lycéen de prendre les livres qui vont compter pour sa pédagogie, auquel cas il n'y a pas de restitution, je ne crois pas. Mais effectivement, le chèque-livre et la gratuité des livres se trouvent dans deux domaines. Il est difficile, pour la Région, d'établir un système qui serait trop policier et ne serait pas accepté par les parents d'élèves, pour qu'au centime près ou au livre près on puisse être garants de la totalité. Enfin, pour avoir visité des bourses aux livres, je n'ai pas l'impression qu'à l'égard de quelque lycéen que ce soit on ait manqué de quelque ouvrage que ce soit.

Jean-Louis répondra. Maryse COMBRES.

**Mme COMBRES.** - Merci, M. le Président. M. le Vice-Président, puisque vous avez évoqué le PPI 2 qui est en construction. Ce PPI est le programme prévisionnel

d'investissement, qui est dédié justement à améliorer le patrimoine régional, mais surtout l'environnement éducatif de nos lycéens. Dans le PPI original, nous avons insisté fortement, les écologistes, pour créer la ligne budgétaire « performances énergétiques » pour la différencier de toutes les opérations structurantes de réhabilitation, dans lesquelles étaient mélangés le fait de repeindre une classe, comme le reste. Tout cela pour poser une base référentielle, afin de poser aussi une trajectoire pour répondre à la neutralité carbone à horizon 2050.

Je voulais savoir si cette ligne budgétaire, qui était de l'ordre de 68 millions d'euros, serait bien maintenue, voire augmentée, dans ce prochain PPI, ce qui serait justement tout à fait intéressant pour l'ensemble de la gestion des lycées.

*Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*

*En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

**Mme BROUILLE.** - Merci, Mme COMBRES. Jean-Louis, pour réponse ?

**M. NEMBRINI.** - Maryse, je vous réponds tout de suite : la réponse est oui. Je crois même qu'il faut redoubler d'efforts dans ce domaine, vraiment. Cela vaut la peine, effectivement, de regarder ce qui a été fait en matière de chauffage, notamment : les chaufferies bois que nous avons mises en place, les réseaux de chaleur dans lesquels nous sommes inscrits, les forages qui permettent de la géothermie. Il y a aussi des dispositifs exemplaires, d'ailleurs, je demande souvent aux professeurs d'aller les visiter, car ce sont des travaux pratiques très intéressants pour les cours, et pour l'éducation et la prise en compte de ces questions d'environnement. Voilà, chère Maryse : pas d'inquiétude.

Sur la question, chers collègues, des manuels. Tout d'abord, l'équilibre budgétaire est parfait là-dessus. Nous avons prévu 27 millions d'euros, nous avons à ce jour dépensé 26 272 346,33 euros. On peut difficilement faire plus précis. Oui : lorsque l'on met des livres à disposition des jeunes, il y a de la casse. Dans les sacs, on l'oublie en prenant son café, on le perd... Nous avons prévu dès le départ, effectivement, un remplacement.

Les non-retours de livres, c'est franchement marginal. Mais en revanche, il y a de la perte en ligne : les livres sont, d'année en année, moins solides, les éditeurs étirent les prix, etc. Le prix du montant de réassort, pour cette rentrée, est de 1,3 million. Comme vous l'avez vu, puisque votre question était documentée : désormais, tous nos livres sont tracés. Nous avons embauché 300 étudiants en contrat d'été pour faire ce travail. Ces livres sont effectivement gérés, le plus souvent, par des associations de parents d'élèves, c'est un aspect particulièrement important. Mais il y avait, dans notre travail - c'est pour cela que j'insiste sur l'équilibre : 27 millions, 26,9 millions - une grave incertitude.



Je vous rappelle que nous avons fait cette gratuité au moment où le Gouvernement faisait une réforme du lycée. Là où nous avons une terminale S, une terminale L et une terminale ES, nous avons désormais un tronc commun de lycéens à partir de la première, avec une quinzaine de spécialités. Allez faire des calculs du nombre d'ouvrages dans chacun des lycées, et un calcul précis, avec cette réalité ! Maintenant, nous avons deux ans, en troisième rentrée, les choses s'équilibrent à peu près : on peut dire que telle spécialité correspond à telle fourchette dans un lycée. Vous voyez, on va pouvoir atterrir, sur ces questions-là.

Troisième aspect de votre question : est-ce que l'on ne pourrait pas mieux gérer ? Ne pourrions-nous pas mettre un outil de gestion ? En l'état actuel des choses, la mise en place d'un outil de gestion nous obligerait à installer une régie, nous obligerait à installer un outil qui serait très coûteux pour la Région, en fonctionnement et en ressources humaines. Parce que si l'on met en place un dispositif, il faut évidemment en calculer le coût. Cela dépassera très largement... le 1,3 million que j'évoque sera toujours là : c'est l'achat du fonds. Si l'on met en place un outil, cela viendra en supplément.

Enfin, dernier aspect de votre question - mais c'est l'occasion de parler de cette politique - je vous confirme qu'un groupement d'éditeurs avec lequel nous travaillons, il s'agit du groupement d'éditeurs Hachette-Bordas-Robert, c'est quand même quelque chose de très important dans l'édition scolaire, a ouvert, jusqu'au mois de novembre, la possibilité d'accéder à leurs manuels numériques gratuitement lorsque l'on a acheté les manuels papier. Donc les élèves qui n'auraient pas, pour une raison ou pour une autre, par hypothèse il doit y en avoir très peu, leur manuel papier, peuvent accéder ainsi au numérique.

Voilà, M. le Président.

*Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Edwige DIAZ voulait intervenir.

**Mme DIAZ.** - Je veux revenir sur les propos que j'ai entendus. J'ai entendu plusieurs Élus d'autres groupes se plaindre de ne pas siéger dans les lycées. Autant vous rappeler que nous sommes, au Rassemblement National, les premières victimes du choix idéologique fait par la majorité, d'exclure le premier groupe d'opposition du Conseil d'administration des lycées. Moi, j'entends les regrets des collègues des autres groupes, mais vos regrets ne se font pas sur des arguments juridiques. Vos arguments ne sont pas recevables. Vous entendre dire « on mérite d'y aller parce que l'on a bien travaillé » n'est pas acceptable.

Je voulais répéter que je déplore ce choix idéologique que vous avez fait, la majorité, de ne pas respecter le résultat des urnes. Et je déplore que vous n'ayez pas pensé à l'intérêt général, parce que je rappelle que les Élus du Rassemblement National sont

particulièrement assidus. Cela me fait penser à une lettre qui nous était parvenue, un petit peu par hasard, au cours de la dernière mandature. Cette lettre invitait les Élus de la majorité à être plus assidus dans les Conseils d'administration des lycées. En gros, vous pointiez l'absentéisme chronique des Élus de la majorité.

Je voulais vous dire, Président, que si jamais vous reveniez sur votre position et que vous vouliez intégrer les membres de l'opposition dans les lycées, nous assurerons cette présence avec sérieux. Je vous informe quand même que si vous décidiez d'entendre les revendications de mes camarades qui sont arrivés après nous au moment des élections, nous irons en justice au nom de la discrimination politique.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Bon. Y a-t-il d'autres observations ? Mme COSTES.

**Mme COSTES.** - Merci, M. le Président. Je voudrais revenir sur le PPI, je ne vais pas faire de commentaires sur le reste.

Je trouve que faire évoluer ce PPI 2017-2021 par une actualisation qui prend en compte les adaptations de programme et les évolutions de l'enveloppe financière n'appelle pas d'objection de notre part, dès lors que les priorités d'investissement aient été définies en concertation entre la Région et les chefs d'établissement.

Nous voterons donc favorablement cette délibération.

Néanmoins je souhaiterais formuler deux vœux. Un dont vous avez parlé assez largement tout à l'heure : tout d'abord, et afin de répondre à l'exigence climatique, il nous apparaît indispensable d'inscrire le plus souvent possible des travaux qui vont vers plus de rénovation thermique des bâtiments, mais aussi vers plus de transition énergétique. Vous avez donné quelques exemples que je voudrais aussi relayer : les réseaux de chaleur, le bois, le solaire pourquoi pas... Diverses formes nous semblent intéressantes. Ceci nous permettra, par la même occasion, de mettre en œuvre certaines mesures de la loi « Climat et Résilience ».

Ensuite, et c'est le deuxième vœu : parce que nous sommes attachés à un réel équilibre des territoires, nous espérons que la construction d'un nouvel établissement, peut-être le prochain, ne se fera pas toujours dans un grand centre urbain, sous couvert de répondre à une démographie dynamique, par exemple, ou au motif de permettre aux lycéens de gagner en temps de trajet. Car en milieu rural aussi, nos lycéens sont affectés par les mauvaises conditions de transport. Donc j'espère que l'on en aura un, par exemple, en Lot-et-Garonne, en milieu rural, plutôt. Merci, M. le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Chère Mme COSTES : j'adore ces débats dans l'Assemblée régionale. J'adore. D'abord, vous vous doutez bien que chaque fois qu'il y a une proposition

de nouveau lycée, il est lié à des phénomènes démographiques incontournables. En plus, tout cela est travaillé avec l'Éducation Nationale, avec l'INSEE... malheureusement, j'espère que tout cela va reculer dans les années qui viennent, on continue sur une forme de métropolisation, que je peux regretter à titre personnel, mais on continue.

On ne peut pas nier que le secteur de Créon, le secteur du Barp, le secteur du Nord de Bordeaux soient massivement impactés. 10 000 fois plus que telle ou telle autre... Je peux le regretter, mais on répond à un devoir civique.

Deuxièmement : ce que Jean-Louis NEMBRINI exprime régulièrement, c'est qu'à la différence de l'Éducation Nationale qui ferme des classes en fonction de la baisse démographique, qui peut fermer des lycées, nous n'avons fermé aucun lycée. Nous n'avons fermé aucun lycée, et nous défendons toutes les formations, y compris dans des lycées qui ont moins de 200 élèves. 200 élèves. Parce qu'effectivement, vous avez raison d'y penser : le transport n'est pas forcément la bonne réponse à l'ascenseur social dans l'ensemble de ces lycées. Je me souviens, il y a 15 ans, on a maintenu en Dordogne un lycée qui avait 160 élèves. 160 élèves.

À un moment donné, et Jean-Louis NEMBRINI est mieux placé que moi pour le dire, il faut que l'on ait un corpus d'enseignants, un niveau de formations, de spécialités... Je pense que cet équilibre-là, nous le tenons. Je ne sais pas si d'autres Régions le font, mais je ne pense pas que l'on puisse être critiquables en quoi que ce soit dans ce domaine-là.

S'il n'y a pas d'autres remarques, d'autres questions, je vous propose de mettre aux voix ce programme prévisionnel des investissements 2017-2021 sur leur actualisation. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des absentions ? Ce rapport est donc adopté.

#### N° 6

Vote sur «Programme Prévisionnel des Investissements 2017-2021, actualisation n°3. Construire, aménager et entretenir les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) pour le bien-être des jeunes et des personnels »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste,Écologique,Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Écologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 7 - FONCTIONNEMENT DES LYCÉES - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS

**M. LE PRÉSIDENT.** - Jean-Louis, toujours, sur le fonctionnement des lycées, groupement de commandes.

**M. NEMBRINI.** - Oui. Là, M. le Président, chers collègues, il s'agit véritablement d'une délibération très technique. Il s'agit de renouveler notre convention constitutive d'un groupement de commandes, concernant les ascenseurs. Je ne détaille pas : la Région permet à chaque lycée d'adhérer à ce groupement de commandes, de façon à avoir une maintenance la moins coûteuse possible. Cela a à voir, d'ailleurs, avec la DGF que nous avons votée tout à l'heure, puisque ces crédits-là s'inscrivent dans la DGF.

Je précise d'ailleurs que cela fait écho aussi aux investissements, car dans les investissements, nous avons installé beaucoup d'ascenseurs pour les personnes à mobilité réduite. Les ascenseurs, les monte-charges, les ascenseurs pour les personnes à mobilité réduite, cela devient un poste d'entretien très important de nos lycées. Il s'agit de renouveler la convention, je n'entre pas dans les détails.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pas de remarque particulière sur les ascenseurs ? Pas d'opposition, pas d'abstention ? Ce dossier est donc décidé.

### N° 7

Vote sur «Fonctionnement des lycées - convention constitutive d'un groupement de commandes pour la maintenance des ascenseurs »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 8 - DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN NOUVELLE-AQUITAINE : BILAN 2020 ET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC FRANCE COMPÉTENCES AU TITRE DE L'ANNÉE 2021.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur le développement de l'apprentissage : sur le bilan 2020 et la convention de partenariat avec France compétences, Karine DESROSES.

**Mme DESROSES.** - Merci, Président. Chers collègues, comme vous le savez, depuis le premier janvier 2020, malheureusement, et je le dis haut et fort, les Régions n'ont plus la responsabilité de la politique apprentissage. Cependant, la Région Nouvelle-Aquitaine reste engagée dans le développement de l'apprentissage, convaincue qu'il s'agit d'une voie d'excellence pour favoriser l'insertion professionnelle de nos jeunes, mais surtout pour répondre aux besoins de nos entreprises. On l'a bien dit ce matin : vous connaissez tous des chefs d'entreprise qui cherchent des salariés.

En lien avec ces compétences actuelles - à savoir : l'aménagement éducatif des territoires, le développement économique et l'information à l'orientation - la Région Aquitaine considère l'apprentissage comme un outil de lutte contre la déprise scolaire. Elle a réaffirmé ses priorités, et adopté en plein confinement, le 10 avril 2020, une nouvelle feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine. Sur celle-ci figurent trois leviers d'action, à savoir : l'expérimentation dans l'appel régional « l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine », qui permet d'identifier et de soutenir, en fonctionnement comme en investissements, les organisations de formations qui choisiront de s'inscrire dans les orientations régionales. Dans un deuxième levier : une carte contractuelle des formations par apprentissage qui seront soutenues par la Région à partir d'un appel à projets et de critères liés à l'aménagement du territoire et au développement des filières économiques régionales. Et enfin, un troisième levier : une stratégie d'investissement qui permettra de proposer aux jeunes des formations qui soient les plus attractives possibles, tant en moyens immobiliers que mobiliers sur les territoires. Permettez de le dire : on n'attire pas les mouches avec du vinaigre. Si l'on veut attirer des jeunes dans nos CFA, dans nos formations, il faut des plateaux techniques dignes de ce nom.

Le bilan des formations régionales conduites en 2020 pour favoriser le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine est le reflet d'une année un peu charnière car, d'une part, nous avons eu la gestion de la fin des dispositifs portés par la Région avant la réforme. Je vous en rappelle quelques aides : l'aide à l'hébergement, la restauration, le fonds social pour les apprentis, l'aide au premier équipement professionnel, l'accompagnement des apprentis en situation de handicap, et la gestion des primes aux

employeurs des apprentis. Et, d'autre part, le développement des nouveaux leviers d'intervention revenant de la nouvelle feuille de route régionale pour le développement de l'apprentissage.

Ce bilan est aussi à situer dans le double contexte de cette première année de mise en œuvre de la réforme, et de la crise sanitaire qui, malheureusement, a un peu perturbé le déploiement de cette feuille de route, et qui a affecté par l'impossibilité de mettre en place le plan de communication initialement défini. Et aussi un accompagnement restreint des organismes de formation sur le label régional « apprentissage Nouvelle-Aquitaine ».

Et puis il faut bien savoir que les OFA pensaient plutôt à maintenir leur activité, à assurer une continuité pédagogique, et à s'adapter aux nouvelles contraintes administratives de la réforme. Ils ont aussi dû faire face au décalage des projets immobiliers, du fait de la situation sanitaire, et de l'incertitude des effets de la réforme, tant sur le plan du développement que de l'assise financière des organismes.

Malgré tout, la Région est quand même parvenue à déployer ces leviers d'action : 94 OFA portant des formations sur 324 sites de formation ont ainsi été labellisés en 2020. Près de 400 formations visant 5 800 apprentis ont été soutenues par la Région, dans une logique, toujours, d'aménagement et d'équilibre des territoires : à savoir les formations à faible effectif, et l'appui au développement des filières économiques. L'opération « 1200 ordinateurs pour l'accès à la formation à distance en apprentissage » a pu être déployée et, à ce jour, nous comptons 67 OFA bénéficiaires et 1300 ordinateurs portables mis à la disposition des apprentis. Enfin, dans l'objectif de proposer sur tout le territoire des équipements de formation performants et attractifs, la Région a soutenu 63 projets d'investissement structurant, et près de 200 projets portant sur l'achat ou le renouvellement des équipements pédagogiques et la prise en charge des travaux d'urgence.

Pour ce qui est de 2020-2022, la Région s'attachera, dans le champ d'action qui est désormais le sien, à lever les difficultés constatées à ce jour, à amplifier les actions conduites dans le cadre de sa nouvelle mission. Mais elle entend également se positionner sur cinq axes, à savoir : la participation pleinement à la construction d'un observatoire régional de l'apprentissage, avec l'État et Cap métiers Nouvelle-Aquitaine, qui permettrait aux acteurs régionaux de disposer d'éléments d'analyse sur l'évolution de l'apprentissage, mais également de mettre en visibilité l'offre de formation de notre territoire.

Le deuxième axe concernerait une animation du réseau des organismes de formation, portant sur l'apprentissage labellisé par la Région, notamment autour, toujours, de la qualité et de la sécurisation des parcours.

Le troisième axe concernerait les acteurs régionaux qui seraient impliqués dans l'apprentissage, où il y aurait une espèce de coordination, et notamment les filières et les branches autour des politiques d'investissement.

Le quatrième axe serait de réaliser une évaluation de l'appel à projets « carte contractuelle des formations », au second semestre 2022, sur la base, bien sûr, des bilans 2020 et 2021.

Et enfin, le dernier axe serait d'engager des travaux pour faire évoluer les interventions régionales, notamment autour du soutien des organismes de formation labellisés en difficultés financières.

Mais la mise en œuvre du nouveau cadre d'intervention de la Région s'appuie sur des ressources dédiées, issues de la loi, je vous le rappelle, pour la liberté de choisir son avenir professionnel, du mois de septembre 2018. Conformément aux nouvelles obligations réglementaires, le Conseil régional signe une convention annuelle avec France compétences qui fixe les modalités de versement de ces nouvelles ressources. Il y a d'une part une enveloppe de soutien au fonctionnement des OFA et, d'autre part, une enveloppe pour soutenir l'investissement. La convention pour l'année 2020 est jointe à la délibération que vous avez tous.

Enfin, le code du travail prévoit également que le montant des dépenses engagées et mandatées en matière de fonctionnement et d'investissement, ainsi qu'un état détaillé de leur affectation, font l'objet d'un débat annuel au Conseil régional, sur la base d'un rapport qui sera présenté par le Président du Conseil régional. Ce rapport est, je vous le dis, transmis pour information aux représentants de l'État dans la Région et à France compétences. Et la délibération présente également ce bilan 2020.

Pour 2021, les enveloppes dédiées à notre collectivité pour l'exercice 2021 sont : 14 millions à peu près, sur 138 millions pour la France, au titre du fonds de soutien en fonctionnement, pour soutenir le développement de l'apprentissage en lien avec l'aménagement du territoire et le développement économique. Et une enveloppe de 31 758 000 euros de fonds d'investissement pour moderniser l'appareil de formation et soutenir des projets de construction et de réhabilitation.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Karine. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Oui ? Je regarde sur mon plan. Je reconnais Mme COSTES, donc c'est Mme JOINT.

**Mme JOINT.** - Elle-même.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mme JOINT a la parole.

**Mme JOINT.** - Merci, M. le Président. M. le Président, mes chers collègues, comme vous le rappelez justement dans cette délibération, et malgré les bons chiffres apparents de l'apprentissage, le nouveau modèle d'organisation issu de la loi du 5 septembre 2018 pose toujours de nombreuses réserves et problématiques.

Il pose tout d'abord un problème de lisibilité majeure pour notre collectivité, puisque les flux d'entrée et de sortie tout au long de l'année ne permettent pas de savoir précisément combien de personnes sont en formation. De plus, il est difficile de savoir qui peut prétendre organiser des formations en apprentissage suite à l'obtention des divers agréments et labellisations. Vous avez d'ailleurs interpellé la Ministre du Travail à ce sujet, me semble-t-il. Nous attendrons de voir quelle position elle adoptera.

Ensuite, on constate une mise en place complexe pour les organismes souhaitant bénéficier des aides régionales, avec un alourdissement de la gestion administrative des dossiers. Cela est dû, pour partie, aux objectifs fixés par l'État, ce qui est légitime quand on souhaite confier la formation de nos concitoyens à des organismes compétents. Ce qui est moins légitime, en revanche, c'est de voir la Région en rajouter via le label « apprentissage en Nouvelle-Aquitaine ». Pour rappel, l'État impose déjà de satisfaire à 32 indicateurs répartis sur 7 critères. Et comme si cela n'était pas suffisant, la Région y ajoute 12 objectifs répartis sur 3 finalités. Louons grâce à la témérité et la ténacité dont font preuve les organismes qui souhaitent se lancer dans ce parcours du combattant.

Enfin, on remarque que nos OFA, ex-CFA, sont en difficulté financière. 65 % d'entre eux ont vu leurs dépenses augmenter en 2020, et 19 % terminaient l'année en déficit. On peut aisément imaginer qu'au moins pour certains d'entre eux, cela soit dû à la difficulté d'obtenir ces aides. Peut-être même y renoncent-ils, tout simplement.

À cela, j'ajouterai trois réserves. La première : 86 % des formations sont de niveau bac et inférieur. Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause leur pertinence, mais quid des formations post-bac ? Surtout dans une volonté de monter en compétences et de faire de l'apprentissage une filière d'excellence, comme vous l'avez indiqué, Mme la Vice-Présidente.

La deuxième, corollaire de la première : encore trop peu de formations sont tournées vers les filières d'avenir comme le numérique ; et pas du tout sur l'intelligence artificielle ou le marketing et la communication. Cela a de quoi étonner, puisque votre exécutif ne cesse de communiquer sur la transition économique et sur la nécessité d'investir dans ces filières d'avenir. Or, l'apprentissage est une réponse pertinente aux futurs besoins de notre main-d'œuvre dans ces domaines, et nous regrettons de ne pas vous voir miser davantage dessus.



Enfin, troisièmement, vous-mêmes ne faites pas preuve d'exemplarité, en n'ayant que trop peu recours aux apprentis. Seulement entre 50 et 100 apprentis, alors que dans une si grande Région, on pourrait s'attendre à plus.

Cependant, malgré ces remarques auxquelles nous espérons que vous serez sensibles, nous voterons pour cette délibération, car les Élus Rassemblement National sont profondément attachés à l'apprentissage, et nous soutiendrons toute démarche, même imparfaite, le valorisant.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Peut-être que Karine DESROSES ne pourra pas répondre totalement, pour des raisons déontologiques par rapport à ses responsabilités. Simplement, je veux vous informer de deux ou trois choses.

D'abord, sur les conséquences de la réforme de l'apprentissage qu'a portée ce Gouvernement. Un : à un moment donné, dans cette réforme de l'apprentissage, il y a eu un oubli, un absent, un blanc : les services publics et les pouvoirs publics. Vous me dites : « la Région n'est pas vertueuse » ; on nous a dit : « maintenant, il n'y a plus de financement pour l'apprentissage public ». Je ne me trompe pas, je me tourne vers mes collègues. Malgré cela, nous avons repris des apprentis. On a alerté le Gouvernement qu'il y avait un blanc là-dessus : il ne l'avait pas vu, ne connaissait pas... Vouloir tout centraliser suppose une compétence de Montaigne, malheureusement, le pouvoir central n'a pas les compétences de Montaigne, de la tête bien faite et bien pleine, surtout.

**M. ROBERT.** - Allez, c'est reparti.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui, je suis désolé, mais c'est cela, mon cher Fabien. Je n'ai jamais soutenu des Gouvernements qui faisaient des bêtises. Et je ne vais pas soutenir celui-ci.

Donc il y a eu une bêtise. Il y a eu un blanc sur les apprentis dans la fonction publique.

**M. ROBERT.** - Il n'y a plus d'argent.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je croyais qu'il y avait des centaines de milliards de la part de l'État. Donc, on en a pris quand même, chère Madame.

Deuxièmement, aujourd'hui, France compétences, et on l'avait prévenu, a, je crois, trois milliards de déficit. La recentralisation de l'apprentissage fait que France compétences se trouve en *burnout* total. Pourquoi ? Parce qu'à un moment donné, le Gouvernement a cédé à une partie du Medef, qui était affolée parce que certaines grandes entreprises n'arrivaient pas à recruter. Donc on s'est dit : « comme les Régions font mal le boulot », paraît-il, « on va reprendre cela pour les entreprises ».

Sauf que ce ne sont pas les entreprises qui l'ont repris, pas toutes, parce qu'elles n'en ont pas la capacité : c'est l'État qui l'a repris. À tel point qu'après avoir eu une discussion avec le Président du Medef - j'étais à l'époque Président de l'Association des Régions de France - Pierre GATTAZ, pour ne pas le nommer, me téléphone un jour pour me dire : « on s'est fait avoir ». Je lui ai dit « écoute, mon cher : voilà ».

Pourquoi ? Tout simplement parce que le financement de l'apprentissage supposait du ruissellement entre les grands groupes, les très grandes entreprises qui ne prenaient pas d'apprentis, et les TPE, PME et artisans qui embauchent plus de 70 % à 80 % des apprentis, et qu'il y avait un phénomène de solidarité et de ruissellement dans les entreprises. Le Gouvernement a supprimé cela. C'est un problème factuel, ce n'est pas moi qui l'invente.

Donc vous avez, aujourd'hui, Vinci, L'Oréal, des tas de grands groupes, qui gardent les taxes d'apprentissage pour faire leur propre CFA. Et en même temps, comme l'État a promis, parfois avec des taux de financement d'apprentissage énormes, n'est-ce pas, Karine, on se trouve dans cette conjonction. « Il y a moins d'argent pour les financer, je paie plus cher parce que je ne peux pas, la veille des élections présidentielles, bien entendu, dire qu'il y a une baisse du nombre d'apprentis. »

Voilà, on a le résultat. Tous ceux qui connaissent bien le problème le savent. C'est le deuxième point.

Le troisième point est que quand on fait une politique d'apprentissage, cela suppose plusieurs choses. Première chose : on ne vient pas dans l'apprentissage avec des plateaux techniques qui sont totalement dégradés, ce qui se passait jusqu'au moment où les Régions ont pris la compétence. Et, parce que l'on était titulaires de cette compétence et des moyens qui allaient avec, on a investi massivement. Je vous demande de noter tous les CFA qui ont été reconstruits dans la grande Région Nouvelle-Aquitaine. Chasseneuille-Sur-Bonnieure, La Rochelle, Poitiers, Limoges... tous les CFA. C'est-à-dire que les conditions d'apprentissage et de travail, pour les parents qui viennent voir, et les jeunes qui viennent voir... « Qu'est-ce que c'est, la formation en apprentissage ? » « C'est cela, un truc complètement dégradé, de vieux établis, de vieux systèmes, pas de jumeau numérique pour apprendre à souder... » Catastrophique. Alors que les Régions avaient investi massivement sur - n'est-ce pas, Jean-Louis - les lycées professionnels.

Autre chose. L'apprenti a des problèmes. Il a des problèmes d'hébergement, de coût de la boîte à outils, de déplacement. Ce qu'il s'est passé, et heureusement que le Gouvernement a compris et nous a laissé une capacité d'intervention... Parce que sinon, tous ces détails qui font que l'on ne va pas vers l'apprentissage auraient détruit l'apprentissage. Mais aujourd'hui, force est de constater, et c'est une évaluation nationale de

la Cour des comptes ou d'un corps d'inspection : aujourd'hui, France compétences a entre 2 à 3 milliards de trous. Alors que le système était, comme le disent les industriels, en *ramp up*, en augmentation considérable. D'ailleurs, ce qui était assez passionnant - parce que j'ai eu l'occasion de participer à beaucoup d'inaugurations avec Edouard PHILIPPE et l'ancienne Ministre du Travail - c'était le Gouvernement qui venait inaugurer des CFA que l'on avait reconstruits avec les Chambres de métiers et les Chambres de commerce.

Voilà. C'est le jacobinisme, c'est le centralisme.

**Mme DESROSES.** - Président, si je peux ? Par rapport aux entrées et sorties en permanence. Vous avez très peu d'entrées et sorties en permanence, dans la mesure où il est très compliqué qu'un jeune puisse entrer en milieu d'année scolaire. Pour avoir été au Danemark, qui avait adopté cette formule d'entrée et sortie en permanence, au bout d'un an et demi ils l'ont abandonné, parce que c'était ingérable. Et en France, on s'aperçoit que c'est aussi ingérable. Très peu de jeunes entrent en janvier : comment fait-on pour faire suivre les cours à un jeune alors qu'ils ont en théorie commencé au mois de septembre ? Et le faire entrer chez un maître d'apprentissage est impossible.

Donc vous avez très peu d'entrées et sorties tout au long de l'année.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, allez-y. Je suis perdu.

**M. DARTIGOLLES.** - Daniel DARTIGOLLES, pour le groupe Centre et Indépendants.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ah, c'est M. DARTIGOLLES ! Ah, M. DARTIGOLLES, bienvenue...

**M. DARTIGOLLES.** - M. le Président, chers collègues. Pour ma première intervention en tant que nouvel Élu, je souhaite tout d'abord, comme a pu le faire Geneviève DARRIEUSSECQ dans ses propos liminaires, saluer la vigoureuse reprise économique, et tout particulièrement le succès de l'alternance, avec une importante augmentation des contrats d'apprentissage au niveau national. Pour reprendre vos termes : le jacobinisme et le centralisme, qu'est-ce que cela a donné, comme fruits ? La barre des 500 000 contrats signés est déjà dépassée. Plus de 250 000 contrats d'apprentissage par rapport à 2017.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Et grâce à qui ? Grâce à la transformation des CFA par les Régions. Je comprends volontiers que, dans le cadre de la stratégie qui est la mienne, dire que la Région doit être le pilote du service public de l'emploi, puisse gêner aux entournures un Directeur de Pôle Emploi.

**M. DARTIGOLLES.** - Je vais poursuivre...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Et donc, quand je prends le CFA de Chasseneuil, ou le CFA de La Rochelle, que la Région a financés en quasi-totalité, c'est depuis que ce CFA a été rénové à

coups de millions d'euros que les parents d'élève et les apprentis s'y sont inscrits. +17 % à la rentrée.

Après, moi j'ai bien aimé : on a eu un échange très courtois avec Edouard PHILIPPE quand il est venu l'inaugurer, c'était assez savoureux de ma part... Venir inaugurer quelque chose qui était l'œuvre de la Région en disant « regardez ce que fait le Gouvernement : il y a plus d'apprentis ! »

« Mais, M. le Premier Ministre, vous avez vu les conditions de travail des profs et des apprentis ? Oui, c'est cela, le résultat. »

Je ne critique pas... Le problème n'est pas que l'on soit en désaccord sur la question de l'apprentissage. Le problème, vous savez que le Diable est dans les détails. Dire : « je suis pour l'apprentissage », et, en même temps, ne pas reconnaître ce qui a été fait, je n'aime pas.

Vous vouliez continuer.

**M. DARTIGOLLES.** - M. le Président, je vais poursuivre, si vous le permettez. Le Diable se niche dans les détails, mais les chiffres sont têtus. 250 000 contrats d'apprentissage signés depuis 2017. Ces chiffres positifs illustrent à la fois la sortie de crise économique, mais aussi le dynamisme, l'engagement de nos entreprises, qui se sont pleinement saisies du plan Gouvernemental « un jeune, une solution » qui octroie jusqu'à la fin de l'année des aides à l'embauche de 5 000 à 8 000 euros pour le recrutement des apprentis.

À travers une nouvelle feuille de route, la Région a pour ambition, si j'ai bien compris la Vice-Présidente, de poursuivre sa participation au développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine, entre autres avec l'attribution d'un label régional, et ceci, nous ne pouvons que le souligner.

Cependant, à la lecture de la délibération, il conviendra que le label régional, permettant de soutenir en fonctionnement comme en investissement les organismes de formation par apprentissage, s'applique bien aux OFA de petite taille, ceux situés en milieu rural. Car ces établissements répondant à des besoins d'aménagement des territoires doivent être aidés autant, sinon plus, proportionnellement, que les établissements structurés régionalement en branches. Ce point de vigilance identifié, nous voterons la délibération. Merci, M. le Président, de votre accueil.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Cela finit mieux, hein ? Je voudrais appeler votre attention, vous qui êtes un spécialiste, sur un point important. Je l'ai dit au Premier Ministre, d'ailleurs. Le problème n'est pas que de l'argent, M. DARTIGOLLES. Aujourd'hui, on constate partout en France une cannibalisation de la formation, y compris par apprentissage, avec toutes les

mesures d'emploi immédiat. Les nouveaux emplois jeunes. Je l'ai dit au Premier Ministre : « si vous pouvez faire remonter cela dans vos responsabilités, c'est bien ».

Fabien ROBERT voulait...

**M. ROBERT.** - Oui, Président. Brièvement, parce que la saillie a été un peu rude, au niveau de l'apprentissage...

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'adore les saillies un peu rudes.

**M. ROBERT.** - Je sais, mais...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je suis désolé, Andréa n'a pas eu le temps de m'arrêter.

**M. ROBERT.** - Je poursuis. Tout d'abord, Daniel DARTIGOLLES est là Conseiller régional, pas Directeur de Pôle Emploi, je crois que l'on va éviter les attaques personnelles. Et il a une compétence qui l'a conduit, d'ailleurs, à ce que vous proposiez qu'il soit Vice-Président de la Commission formations. Donc je pense, Président, qu'il a une compétence, et qu'il vaut mieux l'écouter plutôt que l'interrompre.

Vous avez dit : « l'État a eu un blanc ». Chacun ses blancs. Vous n'avez pas dit une seule fois dans votre intervention qu'il y avait, par rapport à 2014, 40 % en plus d'apprentis. Critiquer le système, c'est votre droit, mais regardez la réalité des chiffres. Excusez-moi, il y avait...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Fabien, je n'ai pas dit cela. J'ai dit que la responsabilité de l'augmentation de l'apprentissage était tout le travail qu'avaient fait les Régions, les Chambres de commerce et des métiers pour moderniser le CFA.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Et les entreprises, Président, quand même.

**M. ROBERT.** - Vous devriez, sur ce sujet-là, un : reconnaître qu'il y a plus d'apprentis. Reconnaissons que c'est l'objectif de tout dispositif. Je ne vous ai pas entendu le dire, c'est pour cela que vous disiez : « l'État a eu un blanc ». Chacun ses blancs, le système est sans doute critiquable, mais il y a beaucoup plus d'apprentis aujourd'hui qu'auparavant.

Deuxième élément : que la Région continue d'intervenir est une très bonne chose. Personne ne remet en cause cela. Cela m'amènera à ma conclusion très brève : pourquoi, une nouvelle fois, opposer l'État et la Région ? Si ce dispositif réussit grâce aux travaux et interventions de la Région et grâce à une nouvelle mobilisation de l'État, réjouissons-nous, tant mieux. Quand on travaille main dans la main, cela marche, et au fond, c'est ce qu'attendent les Françaises et les Français, tout simplement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui, mais j'observe que l'on a dit, sous la pression d'une partie du Medef, loby, et sous la pression des grands groupes - je peux vous le dire parce que j'ai

participé à des groupes de travail avec la partie du Medef qui a voulu reprendre tout cela, paradoxalement, l'UIMM, les grands groupes de l'UIMM, qui nous a repris cela... Les réunions ont été extrêmement vives. Aucun exemple n'a été donné quand je demandais s'il y avait des défauts d'ouvrir des formations. Nous étions dans un phénomène non seulement de *ramp up*, mais de maîtrise des financements.

Ce que je veux dire, c'est qu'aujourd'hui, France compétences a au moins 2 milliards de trou budgétaire. Qu'est-ce qui va se passer demain, quand les CFA des Chambres des métiers, les CFA des Chambres de commerce, les CFA de l'Éducation Nationale vont se trouver avec un repli de l'État pour passer les élections présidentielles et revenir sur tous les acquis qui sont eu lieu ?

Ne dites pas non, vous n'en savez rien. Vous n'en savez rien, vous ne connaissez pas le domaine. Vous ne pouvez pas en parler : vous ne connaissez pas le domaine. C'est incroyable. Vous ne connaissez pas le domaine. Permettez de considérer que ce qu'ont dit, au niveau de l'État, les entreprises, les Chambres de commerce et les Chambres des métiers, c'est que cette Région, à laquelle vous êtes Conseiller régional maintenant, a fait son job.

Moi je dis simplement qu'aujourd'hui, on est assis sur une mine. Entendez ce que je vous ai dit tout à l'heure et essayez... Je dis à la Parlementaire qui est à votre côté, je crois que je le lui avais déjà dit : si, demain, compte tenu du « quoiqu'il en coûte », y compris dans ce domaine-là, on replie les gaules, c'est une mine qui est mise sous le pied du Président de la République dans tous les territoires.

Parce que si vous supprimez les CFA qui ne pourront pas vivre... ne dites pas non, vous ne le savez pas. Si vous n'avez pas les CFA, les lycées, les centres de formation dans les territoires... Ils ne pourront pas fonctionner s'ils n'ont pas de moyens. Or, demain, compte tenu du déficit massif de France compétences - on le prévoit dans deux ans à 5 milliards - qu'est-ce qu'il va advenir des CFA ? Qu'est-ce qu'il va advenir de l'apprentissage ? Du gâchis. On va nous redonner la compétence en disant « c'est vous qui payez ». Oui, oui, oui.

Que vous faut-il de plus comme preuve que c'est une erreur ? On peut accepter l'erreur.

Qui souhaite intervenir, maintenant, dans ce domaine ? M. RIVIÈRE.

**M. RIVIÈRE.** - Merci, Président. Yann RIVIÈRE, groupe LR, en apprentissage comme nouvel élu. M. le Président, mes chers collègues, la formation par la voie de l'apprentissage en alternance est primordiale pour notre Région. Elle doit être au cœur de nos préoccupations, et un effort de clarification s'impose afin de mettre fin au gaspillage des fonds publics. Il faut savoir qu'entre 2016 et 2022, l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine

auront dépensé 1,65 milliard d'euros sur la formation des demandeurs d'emploi, au travers de multiples plans de formation, pour des résultats, en termes de retour à l'emploi, très décevants.

Cette convention avec France compétences est importante, même si notre Région n'a plus la compétence. Il faut savoir que 65 % des jeunes apprentis qui sortent des OFA ont un emploi après un an, et que ce sont de futurs repreneurs ou créateurs d'entreprises, et des emplois non délocalisables. Nous devons étendre le fonds de solidarité des lycéens aux apprentis des centres de formation, afin de répondre à des besoins exceptionnels pour se loger, se soigner, se nourrir, se déplacer, s'équiper et faire face à toutes les autres difficultés particulières de la vie quotidienne des apprentis et de leur famille.

Enfin, il faut soutenir la création de logements pour les apprentis dans les bourgs ruraux, au plus près des artisans, en partenariat avec les Élus locaux, les Chambres consulaires et les opérateurs.

Le groupe LR votera favorablement cette délibération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix... Oui, Karine DESROSES, pardon.

**Mme DESROSES.** - Je vous en prie. Je voudrais aussi que l'on prenne conscience qu'effectivement, le nombre d'apprentis augmente, en ce moment, considérablement. Mais cela est peut-être dû aussi au travail qui a été fait depuis des années sur cette vision de l'apprentissage. On arrête de dire que l'apprentissage est une voie de garage, on pense maintenant à parler de voie d'excellence.

On a fait le travail. On l'a bien vu pendant cette crise : ce sont les métiers manuels qui ont été les métiers essentiels, contrairement à d'autres qui étaient non-essentiels. On a bien vu l'intérêt d'avoir tous ces métiers manuels. D'accord, les aides ont certainement aidé à augmenter le nombre, mais pas que. Elles ont aidé à augmenter le nombre et à atteindre ce chiffre de 500 000 apprentis, on est d'accord. Mais je pense qu'il y a un travail depuis quelques années, avec l'Éducation Nationale, avec les chefs d'entreprise, avec les familles, où l'on a été dans les lycées et les collèges pour montrer l'intérêt de l'apprentissage. Ce n'est pas que le Gouvernement qui a fait que l'on ait eu 500 000 apprentis maintenant.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Il y a eu un débat vif, et en même temps, tout le monde est d'accord. C'est cela ? Rude, le débat : c'est cela ? Je remercie Andréa BROUILLE de sa camaraderie sémantique.

S'il n'y a pas d'opposition, s'il n'y a pas d'abstention, le développement de l'apprentissage, la première délibération de Karine DESROSES, est adoptée à l'unanimité.

**N° 8**

Vote sur «Développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine : bilan 2020 et convention de partenariat avec France Compétences au titre de l'année 2021»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte A L'UNANIMITE**



## 9 - PLAN REGIONAL D'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE L'AUTONOMIE ET DU GRAND ÂGE

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons maintenant à Françoise JEANSON sur le plan régional d'attractivité des métiers de l'autonomie et du grand âge. Cela nous concerne tous, je vous signale.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Président, un point d'ordre : GPSO sera quand, finalement ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Attends un peu. C'est fou, quoi ! Quand on aura fini cela.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Il y a des gens à qui l'on a donné rendez-vous sur Internet. C'est le grand bazar.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non, ce n'est pas le grand bazar. C'est que l'on veut que tu restes jusqu'à la fin. Sinon, tu te serais barré à 15 heures de l'après-midi.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - C'est n'importe quoi, c'est le grand bazar, et on continue.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Un, zéro.

**Mme JEANSON.** - Bien. M. le Président, chers collègues, je suis très fière, aujourd'hui, de vous présenter le plan régional d'attractivité des métiers de l'autonomie et du grand âge. Ces métiers représentent, dans la Région, 115 000 emplois pour l'instant : 5 % de l'emploi régional, et quasiment que de l'emploi féminin. C'est la moitié des emplois du sanitaire et du social.

Vous le savez, pour ceux qui étaient là pendant la précédente mandature, on en a souvent parlé ici : ce sont des métiers qui n'attirent plus les jeunes, qui attirent beaucoup moins les moins jeunes. Dans la Nouvelle-Aquitaine il y a plus de 43 000 postes à pourvoir dans les secteurs aides-soignants, infirmiers, AESH, ainsi que dans les aides à domicile. 75 % des structures peinent à recruter, et nous devons former 26 000 personnels de plus dans les 5 ans à venir.

C'est d'autant plus important que, vous le savez, la Région Nouvelle-Aquitaine est la Région la plus âgée de France, qu'il y aura trois fois plus de personnes de 85 ans dans 20 ans, et surtout, 60 000 personnes de plus en perte d'autonomie d'ici 2030. Et je ne parle que des personnes qui vieillissent, je ne parle pas des personnes en situation de handicap, puisque la pénurie de professionnels de l'aide à la personne est telle que maintenant, auprès des personnes handicapées, on manque vraiment de professionnels.

Plusieurs rapports se sont emparés du projet : il y a eu le rapport Libault, le rapport El Khomri. Il y a eu une tentative de concrétisation par le travail qu'a fait Michel LAFORCADE,

l'ancien Directeur de l'ARS, et il a tenu à travailler spécifiquement avec les Régions pour concrétiser les propositions qui avaient été faites dans les précédents rapports.

Il y a une chose certaine : pour ces métiers mal payés, il faut mieux rémunérer. Je vous rappelle que le taux de pauvreté dans ces métiers, aides-soignantes et auxiliaires de vie, est de 17 %, pour un taux de pauvreté dans les autres métiers de 6 %.

Il faut changer le management et changer la qualité de vie au travail, puisque ce sont des métiers dans lesquels on travaille un peu le matin, un peu le soir, à temps partiel... Et surtout, ce sont des métiers extrêmement difficiles, et où la sinistralité est supérieure à celle du bâtiment. Et il faut donner des perspectives d'évolution : comment quelqu'un qui a 18 ans rentrerait dans un métier où on lui dit : « tu seras aide-soignante ou auxiliaire de vie toute ta vie » ?

Ce sont, en plus, des métiers méconnus et mal connus.

Il fallait un plan transversal. Ce plan transversal, on ne le fait pas seuls : il y a un plan du même type, avec d'autres compétences, porté par l'ARS. Le Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine a aussi un plan. Et j'ai le plaisir, aujourd'hui, de vous présenter celui qui est lancé par la Région. C'est un plan systémique pour des problématiques globales, et nous allons agir sur différents leviers du Conseil régional.

Notre premier levier est la formation, puisque nous avons en charge les formations sanitaires et sociales. Nous avons déjà augmenté, dès 2019 et 2020, le nombre de places en formations aides-soignantes, auxiliaires de vie, et infirmières, aussi. Ceci dans le cadre du plan d'investissement pour les compétences qui avait été ouvert, enfin, aux métiers du sanitaire et du social.

Grâce au Ségur de la santé, nous créons plus de 1800 nouvelles places dans les formations infirmières, aides-soignantes et AES entre 2020 et 2022. Avec, pour les formations d'aides-soignantes et d'AES, le souci d'ouvrir des places de formation dans les territoires, au plus près des demandes et des besoins.

Il est bien d'ouvrir des places en formation, mais il faut aller chercher les personnes à former. Comme les métiers ne sont pas attractifs, ce ne sont pas les formations, qui ne sont pas attractives. Mais une fois que les métiers seront attractifs, il faudra quand même aller chercher des candidats. C'est le deuxième volet de ce plan sur l'accès à l'emploi, avec l'appui à des plateformes de renfort RH, à des plateformes de sourcing des candidats, où des gens vont chercher des candidats à Pôle Emploi, dans les missions locales, pour leur présenter les métiers, pour voir s'ils sont faits pour, et pour les accompagner dans leur démarche de formation et d'entrée dans l'emploi.

Troisième volet : travailler sur la transformation des organisations et la qualité de vie au travail, poursuivre le travail qui a été fait de formations des dirigeants dans l'idée de l'Usine du Futur. Nous avons déjà formé toute une équipe de dirigeants de services d'aide à la personne, avec énormément de succès. Il faut que ce projet-là soit poursuivi, et surtout, inséré dans les formations initiales des dirigeants des structures d'aide à la personne. Travailler sur la mobilité des personnes qui travaillent à domicile, en leur permettant d'acquérir des voitures à prix raisonnable, et même à prix coûtant, et travailler sur la prévention, l'activité physique.

Enfin, communiquer : et quand je dis « enfin, communiquer », ce ne sera pas la peine de communiquer sur ces métiers tant qu'ils sont mal payés, que l'on se casse, qu'il y a des horaires épouvantables. Communiquer, à la fin, sur tout ce qui fait la beauté de ces métiers et en particulier leur grande humanité.

Et, enfin, animer le plan. Ce plan, nous ne l'avons pas inventé seuls dans notre coin. Nous l'avons travaillé dans le cadre du contrat de filière, dans le cadre du Comité de pilotage Silver économie, dans le cadre de l'ensemble du travail du Gérontopôle. Avec nos partenaires, il faut en permanence l'évaluer pour l'améliorer, et essayer d'arriver au mieux à pourvoir tous les besoins. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Françoise. Qui souhaite intervenir ? Oui, Madame.

**Mme HAMMERER.** - Merci, M. le Président. Véronique HAMMERER pour la République en Marche. Merci, Mme JEANSON, pour votre présentation. Effectivement, un français sur trois, en 2030, aura plus de 60 ans. Je dirais qu'il y a urgence. Et il paraît effectivement vital de s'occuper de ce type de formations, mais pas que.

L'impératif, vous l'avez dit, sur le plan national, c'est 300 000 personnes qu'il faut former. Il faut aussi dire que 20 % des postes d'aides à domicile sont vacants en France, c'est énorme. Il y a un chantier à mener. Mais aussi bien sur le plan national que sur le plan régional, le problème est bien sûr connu et vous l'avez tout à fait bien identifié, et je sais à quel point vous vous attachez à cette tâche-là.

Mais il est important d'agir. Je vous ai effectivement entendu dire que ce plan a été préparé avec différents partenaires, dont, notamment, la Silver économie. Je vous redis ce que j'ai dit en Commission : pour moi, il est important de pouvoir travailler avec des opérateurs opérationnels. M. ROUSSET, vous êtes attaché à la ruralité, à des gens qui sont très opérationnels, mais dans la Silver économie, il faut savoir que dans le Comité de pilotage ne sont présents ni les MFR, alors que ce sont des centres de formation de la ruralité ; ni les mutualités sociales agricoles ; et ne sont pas présents non plus les GEC. Les GEC sont des groupements d'employeurs qui sont prêts, eux, à prendre en charge

l'accompagnement de ces professionnels, parce qu'ils ont du savoir-faire. Ils sont également prêts à agir.

J'attire votre attention sur un élément crucial, mais auquel je sais que Mme JEANSON est attachée. Les constats, on les a ; les moyens, on les a également, et je crois que nous l'avons prouvé dans notre Gouvernement avec le plan Ségur. Le partenariat État-Régions est établi, les outils sont là, les professionnels sont formés. Mais on a un vrai problème pour faire venir les publics.

Vous avez parlé de communication, vous avez parlé de revalorisation, et vous avez raison. La revalorisation a été faite pour certains professionnels d'entre eux. Je parle notamment des aides à domicile : nous avons mené des budgets assez conséquents pour permettre, pour certaines d'entre elles, de pouvoir bénéficier de 80 à 183 euros net par mois. Mais est-ce que cela suffira ? Je n'en suis pas si sûre. Il faudra bien réfléchir. Communiquer, oui. La revalorisation est là. Elle n'est peut-être pas parfaite, je le conçois. Il y a des premiers pas. Mais comment est-ce que l'on va faire venir de jeunes populations notamment, je pense aussi aux après Bac, comment les faire venir à ces professionnels alors que nous en avons vraiment besoin.

Alors, je reste vigilante sur ces points. Je suis, bien sûr, à votre disposition pour coconstruire avec vous sur tous ces sujets-là, parce que ce sont des sujets où nous devons être unis et c'est pourquoi, le groupe LREM votera cette délibération. Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Véronique HAMMERER. Je partage. Et je prends le point, Françoise aussi je suppose, mais elle vous le redira plus précisément tout à l'heure, sur MFR. Vous savez que la Région soutient beaucoup les MFR, MSA et les GEC.

**Mme HAMMERER.** - Le Comité de pilotage Silver Economie, je pense que c'est important qu'il y soit.

**M. LE PRESIDENT.** - On prend le point. L'autre difficulté qui m'inquiète, pour en avoir beaucoup discuté avec toute l'équipe qui suit ces dossiers et Françoise JEANSON, ce sont deux choses - je le dis aussi avec l'expérience qui est la mienne pour des raisons familiales aujourd'hui - Premièrement, c'est -pardonnez-moi de le dire - un métier de chien, morcelé, parcellisé, pénible, où on demande à la personne, qui va lever la personne âgée, lui préparer son repas, faire l'entretien de la maison, des horaires... C'est pour cela que l'expérience que l'on mène avec la Creuse, de financer la mise à disposition de voitures électriques, aussi, on essaye de trouver les meilleures pratiques dans ce domaine-là.

Ma hantise, c'est que tombent sur ces personnes des groupes privés, comme ceux des EHPAD - je ne donne pas de noms - qui veulent faire de l'argent avec ces métiers. Je pense

qu'il faut - vous qui êtes dans la Majorité et à l'Assemblée Nationale - que l'on réfléchisse à trouver un mode d'organisation, de gestion d'entreprises sous forme associative qui préviennent la prévarication sur ces métiers-là, parce que, aujourd'hui, tout est tellement à faire à un moment donné, de faire du pognon - pardon de le dire - sur des grands projets de société, qu'il faut vraiment que l'on l'évite. Je sais que vous partagez cela, moi c'est ma crainte.

**Mme HAMMERER.** - Juste une chose, Monsieur ROUSSET, justement pour reprendre vos propos, et je suis à 150 % d'accord avec vous, donc, comment vous expliquez que dans le Comité de pilotage Silver Economie, il y a SYNERPA. Le SYNERPA, c'est du privé, Monsieur. Et l'on ne retrouve pas les GEC et les MFR et les MSA, alors que le SYNERPA est présent.

**M. LE PRESIDENT.** - On va le réparer.

Y a-t-il d'autres questions et Françoise JEANSON répondra ?

**Mme CHADOURNE.** - Monsieur le Président, chers collègues. Le Plan régional d'attractivité des métiers de l'autonomie du grand, que vous nous proposez, a pour objectif de répondre à des enjeux importants sur notre territoire tant d'un point de vue social qu'économique.

En effet, le vieillissement de la population régionale, l'augmentation des situations de dépendance et de précarisation, un besoin de prise en charge plus accru du handicap, le développement d'alternatives à l'hospitalisation sont autant de facteurs favorisant le nécessaire développement et le soutien aux formations médicales, paramédicales et médico-sociales, soit 36 métiers dans les différents secteurs d'activité concernés, ce qui représente un actif sur dix dans la région.

Dans le contexte funeste et créé par les politiques d'austérité et de détricotage de notre système de santé conduites depuis des décennies par les Gouvernements de Droite et de Gauche, et poursuivies par Emmanuel MACRON, chaque action mise en œuvre par la Région pour promouvoir les formations sanitaires et sociales est évidemment la bienvenue. Cependant, le groupe Rassemblement National, par la voix de la professionnelle de santé que je suis, souhaite apporter quelques réflexions.

Tout d'abord, que ce soit au niveau de l'Etat ou de la Région, une réorientation et une réorganisation des dépenses publiques s'imposent en privilégiant notamment le financement de ces formations au détriment de postes budgétaires inutiles et non prioritaires. Contrairement à d'autres formations politiques, le Rassemblement National n'a pas attendu la crise sanitaire pour tirer le signal d'alarme sur l'état de notre système de santé, au sens

large, et des problématiques des professionnels, y compris ceux de l'autonomie et du grand âge. Bien avant tout le monde, il soutient très lucidement et depuis de très nombreuses années, le projet de former un nombre nécessaire de soignants, de garder et de structurer les offres de soins de proximité en leur adossant des soins de petites urgences selon l'augmentation de la population et son vieillissement, et de revaloriser le travail de tous les acteurs médicaux qu'ils soient issus du public ou du privé.

Enfin, si ce Plan régional va dans le bon sens, malgré quelques points critiquables, on peut d'ores et déjà s'interroger sur ses résultats. Le défaut d'attractivité des métiers du grand âge repose avant tout sur deux problématiques fortes, à savoir, la rémunération et la précarité des conditions de travail. Or, sur ces deux points, c'est au Gouvernement d'agir et de mettre enfin en corrélation les actes et surtout les moyens nécessaires avec le discours.

En conséquence, et malgré ces réserves, le groupe Rassemblement National votera pour cette délibération. Je tenais toutefois à apporter un point à Madame HAMMERER, on est content de vos belles annonces, mais au quotidien, dans les hôpitaux, ce sont des lits qui ferment et je suis bien placée pour le savoir.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Madame. Je pense qu'il faut que vous ajoutiez à vos critères de rémunération, etc., ce sont les conditions de travail.

**Mme CHADOURNE.** - Oui, bien sûr, mais vous disiez un métier de chien. C'est le mien, et je l'aime, mais effectivement, on se rend compte aujourd'hui qu'en dehors, et je suis tout à fait d'accord avec Madame JEANSON, j'en ai beaucoup parlé avec elle, effectivement je suis à 200 % avec cela, mais, au quotidien, nous, aujourd'hui, malgré la précarité, malgré les ennuis que l'on a à trouver des salariés et des personnes qualifiées, ce sont des lits qui ferment au quotidien, et cela, personne en parle.

**M. LE PRESIDENT.** - On partage cela.

**Mme BOULMIER.** - Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. L'examen de cette délibération m'amène à regretter, devant notre Assemblée, l'abandon de la loi Grand âge par le Gouvernement qui avait pourtant été annoncée et cela, bien que le nombre des plus âgés s'accroisse, que leur accompagnement est une préoccupation de nos concitoyens démunis pour s'occuper de leurs proches, alors que les places en établissement sont insuffisantes et beaucoup trop coûteuses pour les familles.

Le rapport de Michel LAFOURCADE montre l'urgence de mesures efficaces. Nous les exprimions déjà, eh oui déjà, ensemble, lorsque nous avons siégé au grand chantier dépendance en 2012, presque dix ans. Vous dire que les choses ont peu évolué. Dans notre région, qui est la plus âgée de France, les femmes majoritaires, 65 % des plus de 85 ans,

ont le triste privilège de cumuler les ressources les plus faibles et les pathologies les plus invalidantes, 70 % des sévèrement dépendants. Notons qu'hommes et femmes vivent majoritairement à domicile. C'est dire si ces formations sont attendues même si nous savons que l'enjeu sera de vaincre la désaffection pour ces métiers.

Cependant, la sélection s'appuyant sur le savoir-être des candidats laissant à la formation leur donner le savoir-faire est une approche que nous appelons de nos vœux et que vous avez précisé mettre en œuvre. La prédominance du domicile appelle néanmoins deux observations, le sort des aidants et les conditions de travail des intervenants.

Ainsi au titre de territoire d'expérimentation dans lequel vous nous proposez d'inscrire la Région, Monsieur le Président, nous pourrions envisager d'étendre la formation des auxiliaires de vie aux aidants qui n'ont de savoir que leur bonne volonté, ce qui les met en difficultés physiques et psychologiques. De la même manière, nous pourrions accompagner la création des Maisons de répit notamment dans les milieux ruraux, notamment dans leur fonctionnement en y accueillant, par exemple, ceux qui suivent ces nouvelles formations en stage.

Enfin, l'adaptation des logements est insuffisante pour les âges avancés, nous le savons, ce qui rend les conditions de travail des intervenants excessivement pénibles, encore plus qu'en établissement. Or, si ce sont des chantiers entrepris de longue date par le secteur HLM, ceux financés par l'ANAH dans le parc privé ne sont pas répertoriés, pas plus que l'occupation n'en est suivie.

J'ai mis de l'espoir dans la création du Gérontopôle, financé par la Région et par l'Etat. Or, force est de constater la lecture difficile de son action. Nous pourrions, peut-être, les solliciter pour aider la Région à répertorier un certain nombre de logements et améliorer les aménagements nécessaires, ou tout au moins, en faire des propositions.

Voilà, Monsieur le Président, quelques pistes pour ce lourd dossier que nous suivrons avec vigilance, et que nous soutenons, évidemment.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci chère Muriel. Juste une réflexion, mais je l'évoque, comme cela, Françoise JEANSON m'a entendu le dire à diverses reprises et d'autres élus, dans les pays d'Europe du Nord, le nombre d'EHPAD a été divisé par deux. Et ce n'est pas la crise sanitaire et les problèmes qu'il y a eus pendant la crise sanitaire qui nous feront revenir sur cette analyse.

Donc, cela suppose que nous ayons une réflexion, y compris pour les logements, la conception du logement, la lutte contre les chutes, enfin tout ce que l'on voit bien avec nos

propres parents qui ont atteint un âge, parfois canonique. Il y a tout un travail à faire, et il est vrai que les HLM peuvent nous aider dans leurs actions dans ce domaine-là.

**M. DARTIGOLLES.** - Monsieur le Président et chers collègues. La Vice-Présidence JEANSON l'a indiqué justement, rendre plus attractif les métiers de l'autonomie et du grand âge, c'est avant tout améliorer les conditions de travail afin de fidéliser les salariés de cette filière qui subit un important turn-over de dépit, comme l'indique le CESER.

Améliorer concrètement les conditions de travail, ces choses qui sont vraiment très basiques, mais qui sont importantes pour ces salariés. S'associer les salariés à la conception du planning. C'est doter les salariés de véhicules de service. Certaines structures le font mais pas toutes, et celles qui le font, d'ailleurs, ne connaissent pas un turn-over. C'est également prendre en charge les frais kilométriques du lieu d'habitation à la première vacation. C'est également favoriser les évolutions de carrière, avec la VAE ou toute autre opportunité de parcours professionnel. Améliorer la QVT, c'est-à-dire avec un accueil, une formation de qualité pour les nouveaux professionnels.

Enfin, et vous l'avez indiqué Madame JEANSON, c'est la nécessaire revalorisation salariale car seulement 43 % des aides à domicile accèdent actuellement à une rémunération supérieure au SMIC, après 17 ans d'ancienneté.

Et si vous l'avez dit, vous n'avez pas mentionné, vous auriez pu le faire, que dans cette optique, on ne peut que saluer l'agrément que le Gouvernement vient de donner à l'avenant 43 de la Convention Collective de 2010, qui permet depuis le 1<sup>er</sup> octobre au personnel des services d'aide et d'accompagnement à domicile et des services de soins infirmiers à domicile de bénéficier d'une augmentation historique de salaire à hauteur de 13 à 15 %.

Ceci étant dit, le groupe Centre et Indépendants votera pour cette délibération. Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme DEWAELE.** - Monsieur le Président, chers collègues. C'est la première fois que je prends la parole, et donc, c'est avec un plaisir sincère que le groupe Ecologistes Solidaires et Citoyens s'associe à l'engagement des équipes de la Région dans la mise en œuvre de ce Plan régional d'attractivité des métiers de l'autonomie et du grand âge. Cette délibération qui concerne le grand âge et la formation ne doit pas nous faire oublier l'investissement énorme des soignantes et des soignants depuis le début de la crise sanitaire pour soutenir les personnes dont elles prennent soin au quotidien. Cette crise a mis en perspective le déficit criant des professionnels dans ces métiers qui pourraient pourtant attirer les



postulants dans un contexte de mauvaise qualité de travail, des salaires, des conditions de travail, et de la précarité.

La Région se doit d'accompagner les professionnels de l'orientation vers le choix des métiers et de la formation comme Pôle Emploi et les missions locales, comme l'a cité Monsieur DARTIGOLLES, vers une meilleure connaissance de la filière, mais dans le même temps, doit s'engager résolument à mobiliser l'ensemble des partenaires pour améliorer les conditions de travail et les salaires, comme l'annonce Madame JEANSON. Le défi devant nous est immense. C'est celui du grand âge, et nous avons là toute notre part à prendre en travaillant sur des formations innovantes pour des métiers en devenir, sécurisés, ainsi que pour une évolution de carrière.

La Région doit aussi accompagner les projets qui favorisent la prévention, le maintien à domicile et les formes nouvelles d'habitat partagé transgénérationnelles, par exemple.

Nous savons, par ailleurs, que prendre soin de la population âgée s'organise de manière différente à Bordeaux et sur le Plateau de 1000 vaches. Antoine PRIOUX, qui est un pharmacien de l'Association Papillon en Corrèze, propose une initiative extrêmement originale pour améliorer le soin. Je le cite dans un court extrait de son programme : « Le territoire du Plateau de 1000 vaches est marqué par des contraintes géographiques, démographiques avec une population âgée, une faible densité médicale et épidémiologique, avec une forte prévalence des maladies chroniques et de la mortalité prématurée, évitable. Les contraintes forgeant l'innovation, le Plateau de 1000 vaches nous semble être un terrain idéal pour expérimenter et identifier des leviers d'adaptation du système de santé aux enjeux de notre société ».

Je propose, Madame JEANSON, de lui permettre de présenter son projet à la Commission et vous redis notre entier soutien à cette délibération. Merci pour votre écoute.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci. On connaît bien la personne dont vous venez de parler. Y a-t-il d'autres intervenants ?

**Mme CASTAGNEDE.** - Mesdames, Messieurs, chers collègues. Les travailleurs, ou plutôt devrais-je dire travailleuses de l'autonomie et du grand âge, puisque les personnes qui s'y consacrent sont très majoritairement des femmes, exercent une mission physiquement et humainement difficile, journée de travail le plus souvent longue et morcelée, combinée avec des temps de repos réduits, soins et assistance apportés à des personnes fragiles, isolées et parfois en situation de détresse, important isolement professionnel et manque de temps et de moyens pour répondre à des situations individuelles très diverses, non-respect de la répartition des fonctions entre les différents métiers, ce sont les remontées de terrain.

S'y ajoutent qu'un tiers des aides à domicile est employé par des particuliers, et qu'un dixième n'a aucun contrat de travail, et sont de facto totalement isolés.

La Région ne peut agir sur les salaires déconnectés de l'importance de la mission, ni sur le temps partiel trop souvent subi, encore moins sur la régularité des conditions de travail, mais elle se saisit de cette problématique par ce Plan régional d'attractivité et cela doit être salué.

Si la période de pandémie a permis de mettre en lumière le rôle fondamental des aides ménagères, auxiliaires de vie, aides-soignantes et aides-soignantes, infirmiers et infirmières, la crise de la profession, quant à elle, n'a pas émergé par le fait de la crise sanitaire. La question du bien-être des séniors et des personnes en situation de handicap face à leur perte d'autonomie ne peut et ne doit pas être dissociée de celle des personnes qui y œuvrent quotidiennement. Notre réflexion collective doit nous mener à envisager la mise en place d'un statut plus protecteur et plus globalement la question peut se poser, d'un service public pour ces travailleuses et travailleurs du bien-être et de la santé.

En complément des mesures qui nous sont proposées, nous rejoignons les préconisations du CESER, de bien prendre en compte les personnes en situation de handicap comme bénéficiaires des métiers de l'autonomie, d'appréhender l'autonomie également dans sa fonction de lien social avec la valorisation des métiers d'animation et de travail social, de favoriser une bonne entrée en fonction et une potentielle évolution de carrière pour les personnels, enfin d'associer les représentants de ces personnels et des usagers aux groupes de travail.

D'autre part, nous souhaitons que ce Plan permette d'animer et valoriser un réseau des formations présentes sur l'ensemble du territoire via une identité régionale commune, de valoriser la formation diplômante des aides à domicile, et de lutter contre l'isolement professionnel et d'alléger la charge émotionnelle inhérente à ces métiers.

Les élus communistes voteront favorablement ce rapport. Nous restons pleinement mobilisés et à disposition du groupe de travail pour porter au plus haut les ambitions nécessaires et répondre aux besoins impérieux des personnels et des patients et bénéficiaires. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci. Si vous permettez à un ancien maire de donner son expérience et quelqu'un qui vit cela dans sa famille, et la réflexion qui est la nôtre aujourd'hui, l'isolement du travail comme le disait notre collègue, quand vous êtes devant la personne âgée, on ne peut pas ne pas être seul. Vous voyez ce que je veux dire. Ce qui m'inquiète aussi, notamment dans cette affaire, c'est quel parcours de vie donner à ces personnes ? On a l'auxiliaire de vie, puis on a l'aide-soignante qui a une formation, puis on a

l'infirmière, puis on a le médecin. Donc, la réflexion qu'il faut que l'on arrive à avoir avec les professionnels, et Françoise JEANSON s'y attèle, c'est de voir comment, à travers des parcours de formation et des parcours professionnels, on peut passer de l'un à l'autre, c'est-à-dire ne pas se sentir scotché à un moment de sa vie. On ne peut pas faire toute une vie, auxiliaire de vie, ce n'est pas possible. Ce n'est pas humainement possible. Ce n'est pas physiquement possible. Il faut donc que l'on arrive à travailler cela.

**M. COSTE.** - Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. C'est un sujet qui nous préoccupe tous, qui fait consensus, bien entendu. Je suis un peu surpris, si ce n'est l'actualité du moment, de la délibération, pour la simple raison, c'est qu'elle renvoie dans son dernier alinéa, à « La Région publiera début 2022 un appel à projets « construire avec ses partenaires » et dédié à ce Plan d'attractivité ». Donc, cela veut dire que si l'on avait attendu début 2022 pour présenter le Plan d'attractivité, on aurait du contenu. Parce que là, au-delà des cinq grandes directions, formations, Excel Emploi, la transformation qualité de vie, communication, animation, on n'a que des vœux pieux, ou des vieux pieux. A choisir.

Je partage ce que vient de dire le Président, à l'instant, des vœux pieux à la fois sur les orientations, mais aussi sur les moyens, c'est-à-dire quels moyens seront dégagés et priorités dans le budget 2022 sur le grand âge notamment ? Est-ce que la Région a l'intention d'accompagner les décisions du Gouvernement concernant la revalorisation des métiers d'aide à domicile et autres, que l'on a renvoyés gentiment, notamment au Département. Et je remercie le Gouvernement de faire sa campagne électorale avec le chéquier des Collectivités ; c'est vrai pour les communes, c'est vrai pour les Départements, c'est vrai aussi pour les Régions. C'est devenu une règle. C'est vrai aussi avec l'argent de l'ensemble du contribuable pour le plan national. Et donc, sur le sujet, il ne faut pas que l'on tombe dans les mêmes travers.

L'appel à projets va donc permettre de sortir des projets comme celui que l'on connaît bien sur le Plateau de 1000 vaches, peut-être. Il va peut-être sortir des projets comme on a pu le conduire en Corrèze au travers de l'Académie des métiers de l'autonomie et qui a apporté un certain nombre d'effets, mais c'est très important que l'on puisse savoir si cette délibération est un blanc-seing de par cette phrase sur le contenu du Plan, ou est-ce que les élus verront concrètement le Plan d'attractivité avec les mesures concrètes ? Parce que sinon, je pense que cela peut changer la belle unanimité du moment. Donc là, je veux un engagement précis de l'Exécutif sur le fait, est-ce que l'on aura une nouvelle délibération, ou est-ce que l'on n'en aura pas ?

Et le deuxième sujet sur le financement qui est alloué à cette priorité de la Silver Economie. Je voudrais pour terminer, juste dire que je partage complètement les propos du

Président concernant le partage de tâches. Et je pense qu'entre l'ensemble des partenaires, on a à regarder les choses. Il y a effectivement tout ce qui relève de la prévention et là, je pense que, notamment, la sphère publique ou la sphère mutualiste abandonne un peu les choses. C'est elle qui doit aussi financer un certain nombre de missions en la matière et elle en finance de moins en moins.

Ensuite, les gestes essentiels de la vie, c'est plutôt du rôle du Département. Et la partie soins, c'est le rôle de l'Etat. Je pense que l'on a bien à revoir les frontières, parce que ce n'est pas évident pour quelqu'un qui fait de l'aide à domicile de ne pas être dans le soin, ou vice-versa. Dans la démarche que proposait le Président, que je partage pleinement, qui est la formation continue ou la promotion sociale, on peut, peut-être, avoir des gens qui, dans les métiers du domicile, peuvent évoluer, comme on fait évoluer aujourd'hui les infirmières avec des infirmières en pratique avancée, peut-être que des ASH, on peut arriver à en faire des AS ou faire évoluer sur les métiers.

En tout cas, voilà, mais je voudrais que vous nous rassuriez par rapport à notre vote, sur le fait que ce n'est pas un blanc-seing sur la réalité du Plan grand âge de la Région.

**M. LE PRESIDENT.** - Avant de donner la parole à Françoise JEANSON, je vais vérifier que personne...

**Mme HAMMERER.** - Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Oui, Madame HAMMERER.

**Mme HAMMERER.** - Je voudrais juste intervenir parce qu'il y a quand même des choses qui me perturbent un peu, par les propos de mon collègue. 17 % des aides à domicile vivent en dessous du seuil de la pauvreté aujourd'hui. 20 % de postes vacants. Les revalorisations salariales n'ont pas été faites depuis 1993. Et vous osez dire qu'à un moment donné, le Gouvernement met en place des choses sur le dos des Collectivités. Là-dessus, je ne suis absolument pas d'accord avec vous. Et je trouve cela scandaleux comme propos.

**Mme CHADOURNE.** - Excusez-moi, mais le Gouvernement a oublié dans le Ségur de la Santé les aides à domicile. Elles n'ont pas été rémunérées, elles n'ont pas eu de prime.

**M. COSTE.** - Depuis quand, vous avez fait de chèques au niveau du Gouvernement ?

**M. LE PRESIDENT.** - Je ne voudrais pas créer un débat, post-présidentielles, entre LR, RN et La République en marche.

La Région dans ce domaine-là, Pascal COSTE le rappelle, est plutôt volontaire. Mais on a affaire à un blocage qui ne date pas d'aujourd'hui, qui est un blocage sur les métiers et la possibilité d'intervention, sauf urgences, de chacune des fonctions auprès des personnes âgées.

J'ai vu un médecin venir parce que l'infirmière ne pouvait pas faire des points de suture à ma vieille maman qui était tombée. Je vois l'infirmière faire des tâches qui devraient incomber aux aides-soignantes. Et là, on est dans quelque chose qu'il faut faire évoluer. Alors, j'ouvre le jeu complètement, là, plus dans un domaine qui est de l'ordre du « politique » avec qui, sous l'autorisation de Françoise JEANSON, bien entendu, mais comment on peut faire évoluer les règlementations et le rôle. Demain, compte tenu d'une forme de déprise médicale que l'on ne sait pas régler aujourd'hui, parce que l'on ne dit pas à un médecin, « on t'a payé tes études, donc tu iras à Aurillac », enfin c'est hors Aquitaine, « tu iras à Bort-les-Orgues ». On ne sait pas le faire, on n'a pas le droit. Cela me semble dommage, mais on n'a pas le droit.

L'infirmière va avoir un rôle énorme. Réévaluer le rôle de l'infirmière, mieux rémunérer l'infirmière, mais là, on est bloqué par des cursus qui ne dépendent pas de vous. Là je n'attaque personne, mais c'est une réflexion de société qu'il faut que l'on ait.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais demander à Françoise JEANSON de répondre à tous et à toutes.

**Mme JEANSON.** - Je ne répondrai pas à tout. Juste pour commencer, il y a quelqu'un qui a quand même fait beaucoup dans le domaine du vieillissement qui s'appelle Michèle DELAUNAY. Je trouve qu'elle avait une expression très juste. Elle disait « Arrêtez de parler de maintien à domicile et parlons de soutien à domicile ». Je ne sais pas ce que vous diriez si je voulais vous maintenir à domicile, vous ne seriez, peut-être, pas très d'accord, y compris à 98 ans. Donc, on va essayer de changer ce terme.

Merci beaucoup sur toutes les idées. Que dire sur MFR, MSA, GEC, on travaille avec eux au quotidien. Vous savez que l'on a même ouvert des formations d'aides-soignants dans des MFR et que l'on souhaite continuer à le faire.

Sur un sujet qui est effectivement essentiel, qui est, donner des perspectives d'avenir. Quand je vais remettre des diplômes dans une école d'aides-soignantes, je souhaite toujours, je termine toujours en disant que j'aimerais bien qu'un jour je les retrouve directrices d'hôpital ou directrices de l'OMS. Et je pense qu'aujourd'hui c'est possible, et le fait que la Région s'engage de cette façon-là sur les métiers du sanitaire et du social, mais aussi sur les autres, ça permet des transversalités et des évolutions de carrière qui sont indispensables. A nous, dans la communication de les rendre visibles, parce que le problème, c'est que, tant les formations que les évolutions de formation, finalement ils sont tellement nombreux qu'ils ne sont pas visibles. Je rappelle que les formations d'aide à domicile et à soixante formations différentes qui mènent au métier d'aide à domicile.

Comment voulez-vous que ce soit lisible. Donc, il y a un vrai sujet, là-dessus auquel la Région s'attèle.

Je reprends aussi à mon compte, la question de la formation des aidants. On a déjà plusieurs projets sur le sujet. C'est quelque chose qu'il faut amplifier. On a des associations qui sont venues nous voir, et que l'on soutient sur cette formation des aidants, d'autant plus que cela leur permet souvent aussi d'avoir une deuxième vie professionnelle, après.

Sur la question d'associer les usagers, je prends le point, comme dirait le Président, c'est quelque chose que l'on veut toujours faire, que l'on ne fait jamais suffisamment parce que l'on dit toujours que l'on va associer des usagers : résultats, on a un usager, un professionnel de santé, une association, etc., et l'utilisateur est tout seul devant plein de monde.

Pour répondre à notre collègue, Présidente Département, vous le savez, ce n'est pas à la Région d'augmenter les tarifs, malheureusement cela, je reconnais que les salaires, d'ailleurs, augmentés de 15 %, ce n'est pas grand-chose, et cela reste quand même, pas beaucoup, mais c'est déjà un net mieux. Je pense qu'il faut augmenter beaucoup plus. Je vous rappelle quand même que sur les salaires d'aide à domicile, les conventions collectives ont été faites de telle façon que les gens étaient sous le SMIC et qu'ils mettaient, effectivement, jusqu'à dix à quinze ans pour arriver au niveau du SMIC. Cela veut dire que pendant quinze ans, ils n'avaient pas d'augmentation réelle.

Sur la réalité des financements que l'on y met. On a quand même ouvert 18 000 places. Certes, il y a l'argent du Ségur de la santé dessus, mais il y a aussi tout le travail à côté. Il y a aussi tout ce que va faire la Région, et que je vous présenterai dans quelque temps, en termes de réhabilitation des sites de formation. Il y a tout le programme EMANO : quelqu'un parlait tout à l'heure du fait d'associer les salariés au planning, etc. C'est tout le programme de formation des dirigeants pour qu'ils arrivent à créer dans les structures en particulier de l'aide à domicile, des organisations beaucoup plus horizontales qui permettent davantage de responsabiliser les gens, les responsabiliser dans le bon sens, avec des petites équipes et de faire moins de hiérarchie intermédiaire et du coup, une organisation plus fluide et plus intéressante pour tous. Donc là-dessus, on a déjà mis 300 000 €. On mettra de l'argent en plus.

Et puis, sur chacun des points qui est engagé là-dessus, comme la délibération ne prévoyait pas aujourd'hui de montants financiers, on n'a pas mis le montant en face de chacun des projets, mais chacun des projets ou pour la plupart des projets sont déjà entamés et déjà financés par la Région. Mon cher collègue, si vous voulez je vous donnerai tous les montants, même si je ne les ai pas ici en tête.

Quant à l'idée d'avoir un appel à projets, c'est tout simplement parce que, au-delà de ce qui est fait ici, on veut laisser la possibilité qu'il y ait d'autres projets qui naissent, que d'autres projets soient accompagnés par la Région, et qu'il y ait un vrai financement attribué par la Région sur des nouvelles idées, et en particulier, sur toutes les plateformes qui se montent dans les départements ou souvent en infra département, pour aller chercher les candidats sur ces formations et les y accompagner.

J'espère avoir répondu à toutes les questions, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Sûrement. Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions.

Je vous remercie de votre unanimité.

**N° 9**

Vote sur «Plan régional d'attractivité des métiers de l'autonomie et du grand âge»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 10 - MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D' ACTIONS REGIONAL EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES EN NOUVELLE-AQUITAINE

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, nous avons Catherine LA DUNE, la mise en œuvre d'un Plan d'actions régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes en Nouvelle-Aquitaine.

**Mme LA DUNE.** - Merci, tout à fait. Monsieur le Président, mes chers collègues. Par la présente délibération, Mesdames et Messieurs, il vous est proposé d'approuver la signature d'une convention de partenariat triennal pour soutenir les initiatives entrepreneuriales des femmes.

Cette convention associe la Région, l'Etat et la Banque Publique d'Investissement, BPI France. Elle s'inscrit dans la continuité du Plan régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes, le PAREF, de 2018 à 2021, qui était alors le premier en la matière avoir été initié par une Région. Sur cette période, ce sont 87 actions pour 47 structures qui ont été accompagnées dans le cadre du PAREF, dans l'ensemble de notre territoire de Mauléon-Licharre à Chasseneuil-du-Poitou, en passant par Brive et Cenon, c'est-à-dire dans les douze départements de notre Région.

Aujourd'hui, à l'aube de cette nouvelle mandature, l'ambition de la Région en faveur de l'égalité femmes/hommes ne se dément pas, puisque ce sont 150 000 € par an qui seront alloués par notre Institution en soutien à l'entrepreneuriat féminin à travers ce plan. Parallèlement, et en comparaison, les autres parties prenantes que sont l'Etat et BPI France consacreront, quant à eux, 50 000 € par an, chacun.

Plusieurs constats posent la nécessité d'une incitation active en ce sens. Les femmes ne représentent que 35 % des créateurs d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine. Quand bien même cette part s'avère être supérieure de 7 points à la moyenne nationale qui est de 28 % seulement, une telle disproportion interroge nécessairement sur ses raisons.

Les inégalités face à un emploi, d'une manière générale, entre les femmes et les hommes, se retrouvent parallèlement dans la création ou reprise d'entreprises. Ainsi la Région cherche à actionner les leviers pour contribuer à rectifier ce phénomène. Le travail auprès des banques pour faciliter l'accès au financement, la formation pour consolider la confiance et les atouts nécessaires, la sensibilisation face aux freins persistants qui alternent avec vocation, voilà les moyens que la présente convention cherche à mobiliser en vue de simuler l'entrepreneuriat féminin.

C'est pourquoi, je vous remercie de bien vouloir approuver cette délibération.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci, Catherine. Y a-t-il des observations ?



**Mme LAPOUGE.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. Vous nous demandez d'approuver la mise en œuvre d'un Plan régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes en Nouvelle-Aquitaine, bien sûr, je ne ménagerais pas le suspense, il est évidemment que nous voterons en faveur de ce rapport.

Nous en partageons les ambitions, le diagnostic, les mesures et la méthode aussi. Il s'agit, en effet, d'une convention qui s'inscrit dans un accord-cadre national en faveur de l'entrepreneuriat féminin signé entre le Gouvernement et BPI France. Nous espérons d'ailleurs que notre Assemblée parviendra à l'unanimité sur un sujet qui ne prête pas à des logiques partisanes.

Monsieur le Président, si j'ai souhaité m'exprimer sur un tel rapport, c'est davantage pour vous présenter deux amendements que nous souhaitons soumettre au vote de nos collègues. Ce sont deux propositions qui pourront vous paraître anecdotiques, mais qui, nous pensons, au contraire, essentielles.

Il s'agit de compléter et d'améliorer les indicateurs régionaux d'évaluation de ce dispositif. Le groupe Centre et Indépendants est très attaché à l'évaluation publique car nous pensons que l'efficacité de l'action publique repose, avant toute chose, sur notre capacité, en tant que responsables politiques, à juger de l'adéquation entre les objectifs d'une politique publique et ses résultats, et bien sûr, en tirer les conséquences. Or, en l'état, les indicateurs ne portent que sur le nombre et le profil des porteuses de projets.

Deux éléments nous semblent particulièrement faire défaut. En premier lieu, les indicateurs ne font pas mention de la durabilité des projets accompagnés. Or, au-delà de la phase d'amorçage, on sait combien il peut être difficile de faire durer un projet entrepreneurial dans le temps. Nous l'écrivons dans notre amendement, c'est près d'une entreprise individuelle sur deux qui n'est plus active cinq ans après sa création. Il nous apparaît donc nécessaire de porter un regard attentif à ce point, afin, et le cas échéant, d'adapter l'accompagnement régional à cet enjeu.

En second lieu, il n'est pas non plus fait mention de la répartition sur le territoire des projets accompagnés et/ou des porteuses de projets. Dans le rapport, il est pourtant indiqué que le développement des actions dans les territoires fragiles, notamment en milieu rural et dans les quartiers politiques de la ville, est une priorité du Plan régional que vous nous demandez de voter. A juste titre, nous semble-t-il d'ailleurs. Ajouter aux indicateurs d'évaluation une mention sur la cartographie des projets est le seul moyen de s'assurer de la réalisation de cet objectif. Et pour l'objectiver encore davantage, nous pourrions la comparer avec la carte des EPCI selon leur degré de vulnérabilité en Nouvelle-Aquitaine, de sorte que nous nous assurions que cette démarche en faveur de l'entrepreneuriat féminin puisse être

aussi un levier d'égalité territoriale et de dynamisation des territoires peu pourvus économiquement.

Nous espérons, Monsieur le Président, mes chers collègues, que vous nous appuierez dans cette démarche d'amélioration de l'évaluation des politiques publiques et que vous voterez ces amendements. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je ne sais pas si Catherine LA DUNE, moi, j'ai une analyse de ces amendements. D'abord, sur les banques, elles sont parties prenantes, a priori, et elles analysent le dossier même si, sans dire mon ennemi c'est la finance, il y a peut-être des marges là-dessus.

Je rappelle les six axes de la convention : accompagnement à la création, à la reprise et au développement, l'accès aux outils financiers, le développement. Et l'accès aux outils financiers, pour un peu connaître ce domaine, on est là dans des domaines où l'on a en face de nous des organismes totalement indépendants. Même les organismes financiers et de financement de l'investissement industriel que l'on a mis en place au niveau de la Région, ont, par définition, reçu de l'AMF, l'Autorité des Marchés Financiers, l'obligation d'être indépendants. C'est un travail d'accompagnement et d'influence.

Valorisation de l'entrepreneuriat des femmes par la sensibilisation et la communication, on le sait. Formation, on le fait. Suivi des statistiques et des études. Ce que l'on me dit, mais je regarde cela...

**Mme LA DUNE.** - Si je peux me permettre, je peux essayer d'apporter des éléments de réponse. Effectivement, ce sont des structures qui vont apporter une aide auprès des femmes, par exemple, comme dit Monsieur le Président, sur des outils financiers, un accompagnement financier qui n'est pas négligeable. On peut voir effectivement, certains noms d'associations qui vont accompagner, par exemple, dans le conseil de gestion, ce qui est quand même assez important pour conduire une entreprise, pour savoir gérer une entreprise. Il y a un certain nombre, comme cela, d'aides apportées, d'aides financières, d'aides de gestion, de formation également. Évidemment, on n'a pas assez de recul puisque je vous rappelle que ce programme a été lancé en 2018, donc, on ne peut pas avoir suffisamment de recul et de visibilité par rapport aux données chiffrées. On ne peut encore avoir de données vraiment très sérieuses par rapport à cela.

En revanche, on peut estimer que ces différentes structures apportent une aide importante et un accompagnement suivi sur plusieurs mois, voire plusieurs années. Par exemple, les centres d'information qui accompagnent les femmes. Elles ne sont donc pas laissées seules, confrontées seules à cette conduite d'entreprise.

Et puis, si vous voulez, également me permettre de rajouter sur la cartographie, sur les répartitions territoriales, si vous avez la liste de toutes les structures, des 47 structures, on peut voir que ces structures sont vraiment présentes sur tout le maillage, sur tout le territoire néo-aquitain, que ce soit, comme je l'ai dit, le Pays Basque, vous avez une structure à Mauléon-Licharre. Beaucoup plus au Nord dans la Vienne, à l'Est en Corrèze, etc. Vous avez vraiment une répartition, un maillage territorial assez satisfaisant par rapport à cela. Il n'existe pas réellement d'outils. C'est vrai que l'on n'a pas créé de documents, une carte, à proprement parler, où il y aurait toutes les structures, mais après, effectivement, cela peut s'envisager, de créer cette carte. Pourquoi pas ?

**M. LE PRESIDENT.** - Sur l'amendement n°10 - je parle sous le contrôle de Catherine LA DUNE - il apparaît difficile de suivre - je crois - d'abord parce que le travail est extrêmement compliqué et comme vient de le dire Catherine LA DUNE, on essaye de suivre, mais vous imaginez ce qu'il faudrait, après vous allez me reprocher de faire des dépenses de fonctionnement, pour suivre tout cela. L'INSEE suit cet indicateur dans le cadre de son enquête SINE, qui a pour objectif de suivre une génération d'entreprises créées ou reprises pendant cinq ans - je suppose - hommes ou femmes.

Sur l'amendement n°11, pour être précis, mais je regarde Catherine LA DUNE, un des objectifs du PAREF est effectivement d'agir dans les territoires ruraux ou fragiles. Catherine LA DUNE vient de le dire, on constate que les actions sont présentes sur l'ensemble des douze départements. On n'a pas de bilan spécifique, mais la proposition serait recevable, c'est cela ?

**Mme LA DUNE.** - Oui, tout à fait.

**M. LE PRESIDENT.** - Et l'on va ajouter l'indicateur que vous proposez à notre bilan. Cela vous va ?

**Mme LAPOUGE.** - Très bien. Je vous remercie.

**Mme LA DUNE.** - D'ailleurs, on peut parler géographiquement Nord et Sud, mais également que ce soit dans des zones urbaines ou effectivement dans des zones rurales. On voit Mauléon-Licharre. Je peux vous reprendre les éléments, mais même au niveau des territoires fragiles et également des quartiers populaires, d'ailleurs, les quartiers politiques de la ville.

**M. LE PRESIDENT.** - Bien sûr, politiques de la ville. Donc, on intègre la notion de suivi spécifique dans ces territoires fragiles. Mais, c'est une convention - Catherine LA DUNE l'a rappelé - Région/Etat/BPI. On n'est donc pas seul maître quand on signe ce genre de chose.

Y a-t-il des objections ?

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Ce rapport est donc adopté.

**Mme REQUENNA.** - Monsieur le Président. Vous devez quand même mettre aux voix.

**M. LE PRESIDENT.** - Je viens de le faire.

**Mme REQUENNA.** - L'amendement.

**M. LE PRESIDENT.** - Je viens de proposer à votre collègue que l'on retenait un des points de l'amendement, en l'inscrivant dans les critères. Je rappelle que nous sommes dans une convention et que je n'ai pas la possibilité, moi-même, de modifier la convention, alors qu'elle a été négociée avec deux autres organismes, dont l'Etat.

Je vous propose donc que l'on intègre une des propositions de votre collègue, et que l'on la fasse remonter à nos deux autres partenaires que sont l'Etat et la BPI.

**M. COLOMBIER.** - Donc, il n'y a plus d'amendements.

**M. LE PRESIDENT.** - Je propose de transformer l'amendement en une intégration d'une partie.

#### N° 10

Amendement n° 1 porté par les groupes Centre et Indépendants, La République en Marche, UDI et Territoires «Mise en œuvre d'un Plan d'Action Régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes en Nouvelle-Aquitaine : Indicateur 1 »

Amendement n° 2 porté par les groupes Centre et Indépendants, La République en Marche, UDI et Territoires «Mise en œuvre d'un Plan d'Action Régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes en Nouvelle-Aquitaine : Indicateur 2 »

(ci-annexés)

*Amendements pris en compte dans les débats  
avec le projet de délibération mis au vote*

**M. COLOMBIER.** - Oui, d'accord. Moi, je suis sur les votes.

**M. LE PRESIDENT.** - J'essaie de faire en sorte que tout le monde...

**M. COLOMBIER.** - D'accord. Il y a une intervention de notre groupe.

**M. LE PRESIDENT.** - Allez-y Madame LATUS.

**Mme LATUS.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. Si la défense des droits des femmes est un sujet qui nous mobilise évidemment tous, force est de constater que le Plan d'actions régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes que vous nous proposez est décevant à bien des égards.

Tout d'abord, il repose sur un constat inexact. Ce n'est pas tant la création d'entreprises par des femmes qui est difficile dans notre pays, mais la création d'entreprises, tout court. Dans un contexte économique plombé par les choix politiques désastreux de ces quarante dernières années, c'est le manque d'accompagnement, la surcharge administrative et fiscale et le manque de financement pour l'ensemble des créateurs d'entreprises qui sont les vrais problèmes.

Ensuite, votre Plan est, comme trop souvent, sur un sujet qui devrait pourtant être consensuel, marqué par votre idéologie. L'ensemble de ce document présente une version infantilissante et dégradante des femmes. Tantôt, elles manqueraient de confiance en elles, tantôt, elles n'oseraient pas, tantôt, elles auraient besoin de la Région pour s'émanciper dont on ne sait quelle tutelle. Permettez-moi de vous dire, en tant que femme, que nous sommes très nombreuses à ne pas vous avoir attendus pour travailler, pour entreprendre, et en définitive, pour être des femmes libres et indépendantes. Bien loin de l'entrepreneuriat des femmes, vous nous imposez également toutes les lubies du post-féminisme cher à l'Extrême-Gauche, entre l'écriture dite inclusive, la féminisation des termes, où je cite « la prise en compte que la construction sociale genrée freine l'égalité effective entre les femmes et les hommes ». En résumé, Sandrine ROUSSEAU en rêve, Alain ROUSSET le fait.

Troisièmement, votre Plan n'est pas nouveau. Vous en avez déjà adopté un en 2018 qui a eu un impact très marginal sur l'évolution du nombre de créations d'entreprises par des femmes. Sur ce point, on notera d'ailleurs que la Nouvelle-Aquitaine est déjà au-dessus de la moyenne nationale avec 35 % des créateurs d'entreprises féminins, contre 28 %. C'est la démonstration que les Néo-aquitaines n'ont aucunement besoin de votre Plan pour entreprendre. En réalité, votre Plan n'est qu'un coup de comm pour nous faire croire que vous agissez car si, comme vous le prétendez, vous souhaitiez vraiment vous engager pour l'entrepreneuriat des femmes, vous y auriez consacré bien plus que 0,03 % du budget régional.

Pourtant, il y a de vrais sujets sur lesquels vous auriez dû agir afin de garantir une meilleure insertion de certains publics féminins. Les jeunes pour rentrer dans la vie active, les femmes sortant d'une longue période d'inactivité, ou celles se retrouvant contraintes à une reconversion professionnelle à l'approche de la retraite, pour ne citer qu'elles. Et si vous nous présentez de tels projets à l'avenir, nous les soutiendrons.

Il faudrait enfin les protéger du communautarisme qui règne dans certains quartiers car ce ne sont pas les stéréotypes de genre qui empêchent les femmes de ces quartiers de travailler, mais les mœurs rétrogrades imposées par des cultures qui n'ont pas la même conception de la liberté de la femme que nous. Mais on en revient encore une fois à votre idéologie.

Vous l'aurez compris, nous voterons donc contre cette délibération.

**M. LE PRESIDENT.** - Vous vous doutez peut-être que si la Nouvelle-Aquitaine, sur le Plan de l'entrepreneuriat féminin est plus performante que d'autres régions, c'est peut-être parce que depuis longtemps, je ne dis pas avec l'appui de FN puis du RN, on a pu porter ces actions, parce que depuis le début que l'on a initié tout cela, j'entends toujours le même discours de la part de l'Extrême-Droite.

Et puis, je vous rappelle que l'on vient d'évoquer un dossier qui concerne éminemment les conditions de travail des femmes, à savoir les auxiliaires de vie et les aides-soignantes, pour lesquelles nous vous proposons une démarche de défense de leur statut.

Mais on prend votre vote contre, bien entendu, là-dessus. Je vous remercie de vos propos.

**M. NEDELEC.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. La situation dans laquelle nous nous trouvons depuis maintenant plusieurs mois est certes inquiétante et les conséquences incertaines, mais elle ne doit pas nous faire tomber dans une dramaturgie excessive. Mon statut de chef d'entreprise et de responsable de différentes structures m'a permis de constater qu'à toute situation négative, il y a du positif. La crise sanitaire a accéléré le départ de bon nombre de personnes de la capitale, pour venir s'installer en province et y relocaliser ou créer leur entreprise, tout en gardant une partie de leurs activités à Paris, puisque quelques villes de la Nouvelle-Aquitaine, pas assez malheureusement, sont accessibles assez rapidement par TGV ou avions.

Il faut profiter de ce phénomène pour encourager et soutenir l'entrepreneuriat en général, et pour ce qui nous intéresse plus particulièrement à l'instant, l'entrepreneuriat féminin. Je vous rappellerai que 52 % de la population, en France, sont des femmes, et la région Nouvelle-Aquitaine n'échappe pas à cette règle. Si les femmes sont plus nombreuses que les hommes, c'est loin d'être le cas lorsque l'on parle des femmes dirigeantes d'entreprises, puisque 72 % des entreprises de Nouvelle-Aquitaine sont dirigées par des hommes. C'est d'autant plus dommage que les exemples de réussite féminine existent dans tous les territoires où nous avons été élus. Rappelons-nous également que notre pays a eu pour reine au XIIIe siècle une certaine Aliénor d'Aquitaine, preuve que notre région était précurseur en matière de femmes dirigeantes.

Plus sérieusement, il est nécessaire de réduire les inégalités et d'aider les femmes à se lancer dans l'aventure entrepreneuriale. Il faut les soutenir, les encourager, les accompagner, les conseiller, et cela pendant plusieurs années car il ne s'agit pas simplement de les aider financièrement à la création, mais de les accompagner à passer le fameux cap des trois ans, lorsque les régularisations de charges arrivent de toutes parts. Un plan tel que le PAREF devrait aller de pair avec un autre acronyme, le fameux ODAC, Organiser, Démontrer, Animer, Corriger, que l'on enseigne en tout début de formation dans un tout autre domaine.

Nous rappelons notre volonté avec le groupe Les Républicains de créer un fonds souverain régional public aux côtés de l'Etat, des Instances bancaires et à terme de pouvoir le rendre accessible aux habitants de la Nouvelle-Aquitaine pour leur permettre d'investir leur épargne dans les entreprises locales. L'objectif est de renforcer dans la durée les fonds propres des entreprises, de favoriser et conforter leur croissance et de conduire une politique de relocalisation dans des filières stratégiques tel que la santé, l'hydrogène, l'aéronautique, le numérique. Grâce à ce fonds, nous pourrions avoir une attention particulière aux entreprises créées et gérées par des femmes.

Vous l'avez certainement compris dans mes propos, nous sommes convaincus de la nécessité du Plan d'actions régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes en Nouvelle-Aquitaine et notre groupe votera favorablement cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci. Je ne me lance pas dans ce que l'on fait depuis quinze ans sur les fonds souverains, mais je le ferai, bien entendu, si vous souhaitez que je vous explique ce que nous faisons et la bataille que nous menons.

Y a-t-il d'autres interventions. S'il n'y en a pas, je mets aux voix ce rapport.

Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ?

Ce rapport est donc adopté.

**N° 10**

Vote sur le projet de délibération ainsi modifié sur « Mise en œuvre d'un Plan d'Action Régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes en Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTE A MAJORITE**



## 11 - APPEL A PROJETS : L'ESS, UNE ECONOMIE DE COOPERATIONS AU SERVICE DES TRANSITIONS

**M LE PRESIDENT.** - Ensuite, nous avons Maud CARUHEL, l'appel à projet ESS économie de coopérations.

**Mme CARUHEL.** - Merci Président. Bonjour à toutes et à tous. Comme l'a annoncé le Président en ouverture de plénière, nous voulons faire de notre région, la première région écoresponsable, écrire une feuille de route Néo Terra 2.

Cet appel à projets, que l'on vous soumet aujourd'hui pour délibération, se veut être dans cette dynamique. Il s'agit de donner les moyens aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, de continuer à engager la réflexion sur le développement des filières et sa structuration, sur les nouveaux modes de consommer, d'agir responsable, sur les nouvelles mobilités. Et dans le même temps, continuer à impulser des dynamiques de coopérations en accompagnant dans la durée, ces nouvelles façons de faire, de travailler et d'entreprendre, avec toujours dans l'objectif d'essaimer sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine. En effet, cet appel à projets nous permettra, s'il est validé aujourd'hui, de financer deux à trois projets par département sur notre région Nouvelle-Aquitaine.

Pour préciser comment est né cet appel à projets, cela a été le fruit d'une concertation et d'une co-construction avec l'ensemble des têtes de réseau de la région Nouvelle-Aquitaine. On peut citer la CRESS Nouvelle-Aquitaine et également le Labo ESS qui a mené sur cette année 2021 une évaluation qui a mis en évidence que l'échelon de la Région était pertinent pour définir les interventions adaptées aux enjeux des coopérations existantes et à venir. Pour preuve, les PTCE, les Pôles Territoriaux de Coopérations Economiques, labellisés par l'Etat sont l'émanation d'un travail qui a été engagé depuis plusieurs années par la Région Nouvelle-Aquitaine avec les acteurs du territoire qui ont été reconnus et labellisés PTCE. On peut dire qu'il y a un véritable travail qui est engagé par la Région pour soutenir ces coopérations.

Je terminerai en précisant que cet appel à projets, s'il est aujourd'hui délibéré favorablement, pourra être présenté lors de l'ouverture de notre forum national de l'ESS qui se déroule la semaine prochaine à Niort, trois journées de réflexions, de débats sur l'économie sociale et solidaire, la pertinence de l'économie sociale et solidaire et son impact social et économique sur les différents territoires. Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Maud. Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

**M. COSTE.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. La note de synthèse commence par « Nous sommes entrés dans une nouvelle ère, celle tant attendue de la résilience et du rebond de nos territoires, de nos entreprises, mais nous n'en sommes qu'au début. ». Alors, le rebond, c'était l'axe de notre campagne, je vois que la pensée florianiste vous a atteints, et j'en suis ravi, et grand bien vous en fasse.

Plus sérieusement, trois grands objectifs, certes, autour de la feuille de route Néo Terra, dont notamment l'agroécologie. Je voulais relever un de vos propos de ce matin, Monsieur le Président, qui est pour nous, très important, c'est que vous avez bien rappelé, certainement aussi avec votre casquette de Président du Comité de Bassin Adour-Garonne, mais que « le stockage de l'eau était une conditionnalité à la transition agroécologique », et je pense qu'il faut aussi, dans cette feuille de route Néo Terra 2, bien imaginer que la politique de l'eau et la gestion de l'eau seront aussi importantes, et que l'économie sociale et solidaire peut y contribuer.

Donc, objectif autour de la feuille de route Néo Terra, très bien. La société inclusive et solidaire, indispensable. L'amorçage sur deux à cinq ans, très bien, et pour permettre le modèle économique. Et vous consacrez la coopération comme sujet indispensable à l'économie sociale et solidaire.

Le groupe y sera favorable, mais nous avons trois points de vigilance. Le premier est que le rapport signale « l'accompagnement des projets de coopérations sera assuré par un prestataire présélectionné par la Région dans le cadre d'un accord-cadre. ». Je dis, attention à la bureaucratie et au Bureau d'études qui nous refont des copier/coller partout, parce que ce que l'on cherche aussi en matière d'accompagnement, c'est l'originalité et la capacité aussi à reproduire un certain nombre de formes d'accompagnement. Il ne faudrait pas que la Région vienne nous refaire un truc supra, où derrière nous avons une bureaucratie qui encadre l'ensemble des deux ou trois projets par département d'économie sociale et solidaire collaborative.

Ensuite, le deuxième point de vigilance, je crois que cela rejoint un peu l'amendement qu'a fait le groupe du Centre et des Indépendants et les autres - enfin toute la clique - parce que, au bout d'un moment, ce n'est pas bien, enfin les soutiens Gouvernementaux. Plus clairement, je pense qu'il faut faire très attention à ce que les élus puissent voter aussi les critères concernant cet appel à projets. Et donc là, comme tout à l'heure, on est sur une déclaration qui est très large, sur lequel on n'a pas les modalités et ce que l'on souhaite, c'est que cela ne soit pas le fait du prince, ou le fait du roi, et que derrière on ait des critères qui puissent être validés lors, notamment, de la prochaine Commission Permanente du 18

octobre. On votera aussi le vœu qui suit ou qui pourrait être amendé, le texte comme on l'a fait tout à l'heure.

Et le troisième point de vigilance, Monsieur le Président, concerne les emplois associatifs. Les emplois associatifs ont été créés par la Région en Limousin pour soutenir le développement économique via uniquement l'économie sociale et solidaire, donc on est tout à fait dans l'objet de la délibération, mais aussi tout l'accès à la citoyenneté, les radios, la culture, le sport, l'environnement, le tourisme, enfin la politique d'accueil. Et aujourd'hui, ce sont 500 emplois qui sont menacés parce que la Région Nouvelle-Aquitaine ne veut pas le reproduire sur l'ensemble du territoire. Il y a donc une inquiétude de la part des associations de ce territoire qui vivent cela très difficilement, et donc, il devait être prévu en 2020 lorsque vous avez reconduit d'une année le dispositif, en mettant un peu moins de moyens, mais en le reconduisant pour passer la période électorale, il puisse y avoir une réunion de concertation. Et à notre connaissance, cette réunion de concertation n'a toujours pas eu lieu. La fin de l'année approche et donc, je ne peux que vous appeler à faire en sorte que l'on puisse se mettre autour d'une table rapidement pour voir quelles sont les solutions, et peut-être suggérer que, dans le cadre des appels à projets collaboratifs sur l'économie sociale et solidaire, un certain nombre d'associations puissent, peut-être, retrouver leur place pour permettre, notamment dans ce domaine-là, de retrouver quelques moyens afférents.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je suis très heureux que le Président du Conseil Départemental de la Corrèze dise qu'il est ouvert à la participation d'une discussion, parce que, jusque-là, les emplois associatifs ne sont financés uniquement par la Région. Donc, si le Président du Conseil Départemental - et je lui dis avec beaucoup d'amitié à Pascal COSTE - est prêt à participer, à prendre le relais, on est très favorable.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. ROBERT.** - Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, chers collègues. Vous nous proposez un appel à projets sur l'économie sociale et solidaire qui est assez classique sur sa forme, mais qui est bien construit, qui a une vocation d'accompagnement pas simplement financier - nous le soulignons - et puis qui va au-delà de la phase d'amorçage et qui s'attache aussi à consolider la structuration, la professionnalisation des projets, ce qui, à nos yeux, est essentiel.

Il s'inscrit dans la stratégie en faveur de l'ESS que vous avez arrêtée autour de trois axes : entreprendre, coopérer, innover et en l'occurrence, ici, il s'agit de coopérations, et nous convenons qu'en effet, ces coopérations sont essentielles. Coopérations, certes, coopérations entre structures de l'économie sociale et solidaire, nous voudrions aussi attirer

votre attention, sans doute, sur la nécessité de favoriser les coopérations entre entreprises de l'économie sociale et solidaire et entreprises plus traditionnelles ou issues de l'économie traditionnelle.

Nous sommes convaincus, je crois comme vous, qu'il ne faut pas les opposer et nous trouverions intelligent qu'il puisse y avoir des coopérations entre ces deux sphères qui, malheureusement, se regardent parfois en chien de faïence, ou en tout cas, ne collaborent pas assez. Il y a beaucoup d'exemples. Peut-être, il y en a-t-il aussi dans la région, mais j'en ai trouvé quelques-uns à l'extérieur de notre territoire, notamment dans la région parisienne, qui m'ont apparu tout à fait pertinents, par exemple, VINCI et ARES, ces deux entreprises qui ont créé LIVA, une joint-venture sociale qui fournit des prestations logistiques pour les chantiers du bâtiment et vise à l'insertion des personnes en difficultés. SEPTODONT et SIMPLON qui ont créé la première école sociale du numérique dans le Val-de-Marne pour aider les jeunes des quartiers prioritaires.

Donc, on voit bien que, quand une grande entreprise peut s'adosser et travailler avec une unité de l'économie sociale et solidaire, il y a quand même une forme d'accélération dans le respect, bien sûr, des identités de chacun, des objectifs philanthropiques, parfois moins philanthropiques de chacun. Je crois qu'il faudrait vraiment aller vers là. Alors bien sûr, la coopération entre entreprises de l'ESS n'exclut pas la coopération d'une entreprise de l'ESS et une entreprise plus traditionnelle.

Il existe sans doute d'ailleurs d'autres idées pour favoriser cette forme de coopération, comme le développement du mécénat de compétences au profit d'organisations à finalités sociales, en s'appuyant sur des grandes entreprises. Peut-être que le mécénat pourrait aussi être une solution. Ou bien encore, le fait de favoriser les consortiums entre les entreprises classiques et les entreprises de l'ESS en vue de répondre aux appels d'offres. On doit pouvoir là aussi, par la commande publique, encourager ces coopérations de notre point de vue, vertueuses.

Nous allons donc voter pour ce rapport. Nous proposons, Monsieur le Président, un amendement qui est lié effectivement aux critères, où nous avons compris que ces critères étaient non exhaustifs. Nous préférons amender la délibération pour que les critères soient exhaustifs. Il nous paraît important quand même, quand on attribue de l'argent public que notre Assemblée connaisse les critères que les aides puissent être évaluées plutôt que cela reste un peu en l'air, ou à la libre appréciation des services. C'est le sens de l'amendement que nous vous proposons. Il nous paraît pas polémique et au contraire, très constructif et bien sûr, le groupe Centre et Indépendants votera ce rapport.

**M. LE PRESIDENT.** - Trois réponses à ce que vous dites. L'ESS classique telle que l'on la connaît à Bordeaux, à Pessac, à Talence, à Mérignac, etc., est très inquiète aujourd'hui parce que les grands groupes arrivent avec leur puissance de feu - je regarde notre collègue de Cenon - j'ai beaucoup de remontées notamment sur les associations intermédiaires, celles qui portent les personnes qui, dans nos communes, cherchent des petits boulots, deux heures de jardin ici, trois heures de repassage, là. Je me suis beaucoup intéressé - et je regarde Maud pour voir, et elle dirige cela - mais aujourd'hui, j'ai la remontée de la part de ces associations intermédiaires de la crainte non pas de travailler avec l'économie classique mais de voir arriver des grands groupes qui font un peu de greenwashing et qui sont aussi obligés de faire appel à l'ESS, comme nous, on l'a été d'une manière volontaire et que nous le sommes d'une manière obligatoire maintenant, pour inscrire des heures d'insertion quand on construit les lycées, par exemple.

Je vous alerte là-dessus, je ne sais pas si cela vous est remonté dans les responsabilités que vous aviez à Bordeaux, mais j'ai la plupart des entreprises d'insertion de l'agglomération bordelaise et au-delà, qui me disent « alerte, on a aujourd'hui les grands groupes », qui d'une certaine manière veulent internaliser leurs propres responsabilités - si vous voyez ce que je veux dire - sur l'insertion. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas travailler à la relation entre l'économie traditionnelle des entreprises et l'ESS.

Il y a notamment des expériences qui sont menées et qui sont, à mon avis, très gratifiantes et en même temps très efficaces, c'est, comment les cadres, par exemple, mais cela peut être d'autres personnes, des entreprises traditionnelles vont donner un coup de main pour professionnaliser l'ESS ? Comment, par exemple, un DAF d'une entreprise classique peut être, à un moment donné, DAF, directeur administratif et financier, d'une ou deux entreprises de l'ESS ? D'ailleurs, ce que nous sommes en train de monter aussi avec le club des ETI, c'est, comment un DAF peut être mutualisé à l'échelle de cinq, six, huit PME qui ne peuvent pas se doter d'un niveau de directeur administratif et financier capable, par exemple, de renégocier les emprunts, d'aller avec les banques compte tenu des taux, aujourd'hui, et de renégocier tout cela.

Donc, c'est tout ce système que l'on essaye de mettre en place, mais faisons attention, à un moment donné, que l'on n'ait pas un rapt, cela vaut pour la SNCF aussi, parce que la SNCF a monté des tas de dispositifs pour nettoyer les gares, et à un moment donné, je ne me rappelle plus il y a combien d'années, mais les entreprises d'ESS classique se sont trouvées privées de marchés parce que SNCF avait monté son propre dispositif.

L'ESS est quelque chose qui a une âme, qui a un état d'esprit extrêmement fort, ne lui faisons pas perdre, ne la faisons pas rentrer dans autre chose. Là, où il faut l'accompagner

par contre, c'est dans le domaine de l'innovation et dans l'accompagnement des entreprises. On en parlait ce matin avec le maire de Langon qui est chargé des déchets, ici, et Maud CARUHEL, est-ce que vous savez quel est le déchet qui est le plus difficile à déconstruire ? C'est le matelas, le pneu après. Et aujourd'hui dans le travail que nous avons à reconstituer sur les déchets, l'économie circulaire, l'ESS, si elle est aidée comme le sont aidées les entreprises, en automation, en machines-outils, ce sont les machines qui savent le faire mieux que les hommes parce que la pénibilité est telle que même dans l'ESS, le maire de Langon nous disait qu'il y avait 60 personnes à Langon qui travaillaient sur la déconstruction des matelas. Et donc, si l'on autonomise tout cela, et que beaucoup restés d'ailleurs dans la décharge à côté.

On a donc un travail à faire au niveau de l'ESS de professionnalisation, d'automatisation, de dépenibilité, mais aussi en lui gardant son identité. Je ne sais pas, je veux dire, on est au démarrage d'un Exécutif, j'espère que je ne trahis pas le consensus. C'est pour cela que, je veux dire, je veux bien que VINCI ou L'OREAL ou la SNCF arrivent en créant une boîte d'ESS, mais c'est autre chose que la mission de l'ESS.

**Mme CARUHEL.** - Juste pour préciser, effectivement, il faut être vigilant par rapport à ces gros groupes notamment sur les associations intermédiaires, donc mises à disposition, et sur les ETTI, tout ce qui est entreprises d'insertion temporaire, mais après, ce que l'on voit se développer pas mal sur les territoires, ce sont les SCIC, donc les sociétés coopératives à intérêt collectif, qui vraiment, là, regroupent les structures de l'ESS, également peuvent regrouper des entreprises du territoire, des collectivités avec véritablement cet objectif de développement économique et social sur les territoires. C'est ce type de coopérations qu'il faut soutenir en tant que Région Nouvelle-Aquitaine.

**Mme BOULMIER.** - Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, merci. Je crois que le secteur de l'ESS, vous savez, c'est un grand secteur dans lequel, il y a du Crédit Agricole jusqu'à la petite association d'aide à domicile. Et donc, en effet, cela en fait un univers étendu, complexe et dont le cœur de métier est sans doute plus proche de ce que vous exprimiez, il y a un instant.

Néanmoins, je reviens sur quelque chose qui m'est quand même cher, et je pense qu'il nous est partagé, c'est que ce grand champ de l'ESS faisait partie de ce qui nourrissait pour les plus petites structures que vous évoquiez et irriguait les territoires d'animation, de services, de savoir-faire, etc. C'était un tremplin pour l'emploi à partir des emplois aidés. Et à un moment donné....

**M. LE PRESIDENT.** - Pourquoi « irriguait' ? Pourquoi au passé ?

**Mme BOULMIER.** - Irriguait davantage les territoires que ce qui se passe aujourd'hui depuis que les emplois aidés ont été supprimés. Les emplois aidés supprimés étaient un marchepied, d'abord un marchepied qui était donné aux plus marginaux, au sens de « en marge de » n'est-ce pas, ou des jeunes, ou même des plus âgés, des plus de 50 ans, je vois arriver un projet par le Gouvernement qui a supprimé les emplois aidés d'un revenu jeune. Je ne sais pas ce qu'il faut en penser. Ce que je sais, c'est qu'il n'y a rien de plus valorisant que le travail. Or, si dépenses budgétaires il y a, autant qu'elles soient au service d'une activité qui permettra de reprendre pied dans un environnement.

Voilà, Monsieur le Président, l'attention que je souhaitais porter à ce dossier. Et pour le reste, évidemment, je partage l'intégralité de l'intervention qu'a faite avec beaucoup de justesse et d'humour, Pascal COSTE.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je voudrais souligner, premièrement, l'appui que les Offices HLM apportent à toutes ces entreprises disséminées sur le territoire qui font beaucoup de travaux, de gardiennage, d'entretien, etc.

Par contre, au niveau des emplois aidés, en tant que maire de Pessac, je n'ai pas ce souvenir, Muriel. J'ai le souvenir d'en avoir recrutés avec des Brigades vertes, mais ce n'était pas les jeunes qui étaient dans les entreprises d'insertion, les plus éloignés. On avait recruté des personnes qui pouvaient être intégrées dans les services municipaux.

L'ESS, notamment dans ce domaine-là, parce que l'on ne peut pas comparer une coopérative comme le Crédit Agricole ou le Crédit Mutuel avec les structures d'insertion telles que l'on les connaît. On parle aussi beaucoup de structures d'insertion. Mais savez-vous aujourd'hui, et je l'ai évoqué au Premier Ministre lorsque l'on s'est vu, que l'on a un conflit aujourd'hui. On parlait tout à l'heure d'apprentissage. Les missions locales, je ne sais pas si certains ou certaines d'entre vous sont responsables de missions locales, mais aujourd'hui, il y a une cannibalisation entre deux dispositifs - n'est-ce pas Karine - les dispositifs d'emploi immédiats, de revenus immédiats, sans forcément de formation, et tous nos dispositifs de formation.

La difficulté que l'on a pour remplir les stages de formation aujourd'hui, c'est que les dispositifs mis en place par le Gouvernement se cannibalisent, et tous les professionnels nous l'ont dit. Parce que, vous êtes jeunes, vous allez dans une mission locale, qu'est-ce que vous faites ? Si l'on peut vous proposer un job, ce sont les contrats de... Je crois que ce sont les parcours emploi compétences, les contrats aidés, etc. On ne va pas dans l'apprentissage et dans la formation. On se trouve donc dans quelque chose qui est un peu contradictoire.

Il y avait d'autres interventions prévues ? Thierry PERREAU.

**M. PERREAU.** - Monsieur le Président, chers collègues. La Région Nouvelle-Aquitaine, par cet appel à projets, s'engage fermement pour l'économie qui a du sens. Cette économie sociale et solidaire a été révélée pour beaucoup d'entre nous pendant cette crise sanitaire, et qui constitue notre fond d'écran depuis deux ans.

Pour un peu d'histoire, quand l'ESS s'est reconstitué, repensée, il y a une trentaine d'années, on l'appelait le tiers-secteur, c'est-à-dire des activités qui se situaient dans les interstices entre l'économie administrée et l'économie libérale. C'est vrai que depuis - je parle de plusieurs décennies - l'Etat a renoncé à sa mission égalisatrice. On a vu disparaître des territoires, des postes, des centres des impôts, des gendarmeries, des tribunaux, etc., mais en fin de compte, dans ces endroits, les initiatives privées aussi peinent à s'installer parce qu'il n'y a pas de possibilités financières. Et là, ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'Ordre des experts-comptables dans une page pleine de l'ANR, la semaine dernière, en stigmatisant les stratégies des banques, en fin de compte. Aujourd'hui, l'ESS n'est plus face à une situation de remailage, mais devant une véritable mission de refonte sociale, et cela est très ambitieux.

Cet appel à projets, on l'a dit, est articulé autour de trois axes : entreprendre, coopérer, innover. Et en fin de compte, on sait par avance - et c'est aussi un avantage - que ce sera un plaisir une fois de plus de voir l'enthousiasme et l'imagination des porteurs de projets. Mais je crois que nous devons faire une analyse complémentaire lorsque les réponses seront arrivées, c'est faire la carte des territoires qui n'auront pas répondu et chercher à comprendre pourquoi, et proposer une nouvelle stratégie pour inverser cette situation. Nous avons toutes les personnes qualifiées au sein de la Région pour faire ces analyses à la Data avec les universitaires. On a vraiment toutes les personnes.

On l'a dit, l'Etat s'amoindrit. Les Départements perdent des compétences, des moyens. Mais évidemment, les Régions, en revanche, voient leurs compétences s'accroître avec une représentation qui reste aléatoire auprès des citoyens car, notamment, la distribution géographique des élus régionaux n'est ni proportionnée, ni organisée en fonction des besoins. Là, je fais simplement un rappel avant de faire une proposition, c'est que les départements à faible densité de population ont encore perdu des élus, et l'Assemblée, dans laquelle nous sommes aujourd'hui, compte 49 élus pour l'ex Poitou-Charentes, 22 pour l'ex Limousin, et 48 pour la seule Gironde. Sans cette présence des élus pour animer les territoires au plus près, on doit en contrepoint mettre absolument toute notre énergie à réorganiser la Collectivité pour que chaque citoyen puisse profiter pleinement des politiques régionales.



Peut-être aussi que l'usage conséquent des appels à projets, des AMI, je ne nie pas la source d'initiatives et de libertés que cela représente, mais cela pourrait, peut-être, être questionné également. Je pense qu'une analyse des cartes des répondants, que j'évoquais tout à l'heure, soulignerait cela, certainement aussi.

Pour conclure, puisque l'on parle effectivement de la situation de Néo Terra et de son avenir, ce qui caractérise Néo Terra, c'est l'approche transversale des politiques publiques. Il y a une autre garantie de l'utilité de nos politiques et de nos aides, c'est qu'elles soient conditionnées. Vous avez évoqué les clauses sociales. Cet AP prévoit différents critères ou indicateurs pour leur attribution, c'est un premier pas. Nous espérons que ce premier pas conduise en direction d'une généralisation des éco-socio-conditionnalités, un sursaut effectif, des clauses sociales revendiquées, et une mise en réalité de ce qui est écrit, dit et voté. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. DELBOSCQ.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. Merci de me donner la parole. Je suis un peu ému, c'est la première intervention au sein de cette Assemblée, donc, je vous remercie de ces quelques minutes que vous m'accordez.

Je n'ai d'a priori sur rien, seul le bon sens des Néo-aquitains m'anime, c'est donc de manière très ouverte que je me suis rendu mardi à Bordeaux pour la Commission qui traite du sujet de cette délibération.

L'économie sociale et solidaire, sur le papier, que de bonnes idées, d'excellents sentiments pour nos territoires. J'ai passé, du coup, la semaine suivant la Commission à creuser cette ESS pour vraiment comprendre bien ce que c'était. Je ne veux pas gâcher la fête. Certes, nous pourrions reconnaître une certaine pertinence à l'échelle strictement locale en première lecture, cependant en y regardant de plus près, c'est une économie qui compte aujourd'hui 2,3 M de salariés sur le sol national, pour une majorité d'emplois précaires, tout le monde le sait.

En effet, ces structures permettent difficilement de créer de l'emploi stable et pérenne, malgré la perfusion d'argent public. Votre argent, c'est notre argent. L'ESS regroupe souvent de très petites entreprises, des associations comptant peu de salariés. Qu'en est-il des TPE, PME et autres entreprises familiales de notre territoire ? Seraient-ils moins méritants ? Cette différence de subventions et d'aides publiques ne creuseraient-elles pas davantage le fossé entre les entrepreneurs, les salariés et plus largement les Néo-aquitains ? C'est, je vous le dis, en quelque sorte, la double peine pour l'économie réelle. Cette économie réelle paie des impôts pour subventionner cette ESS, et se trouve en plus concurrencée déloyalement par

cette économie assistée. Par exemple, une épicerie bio coopérative financée par l'ESS viendrait concurrencer déloyalement une épicerie classique non subventionnée.

Enfin, et malheureusement, nous déplorons que les structures bénéficiaires ne soient que trop rarement les TPE et PME qui font la majorité de notre maillage territorial, mais bien plus souvent des associations revendiquant un mode de vie extrêmement politisé, voire des idéaux ouvertement anticapitalistes.

Je vous invite toutes et tous à faire, comme je l'ai fait, un inventaire de ces collectifs et autres associations qui ont dernièrement bénéficié de centaines de milliers d'euros d'argent public. Nous sommes nombreux, ici, de tous bords, ancrés dans le réel. Allez voir leur site internet. Analysez les réseaux sociaux de ces bénéficiaires. Objectivement, oui, il y a quelques structures qui tiennent la route, bien sûr. Mais pour certaines, pardon, on sent d'ici l'odeur de beuh et de bière.

**M. LE PRESIDENT.** - Habituellement, on n'a pas... Je suis désolé, vous êtes un nouveau collègue, mais je n'autorise pas à avoir des insultes personnelles de ce type. Ne restez pas dans cette Assemblée si vous voulez vous exprimer comme cela. C'est indigne.

Vous êtes payé par la République, vous n'êtes pas là pour insulter nos concitoyens.

**M. DELBOSCQ.** - Monsieur le Président. Il n'y a aucune insulte dans ce que je dis.

**M. LE PRESIDENT.** - Si.

**M. DELBOSCQ.** - Non, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Je ne sais pas ce que vous buvez. Je ne sais pas si vous êtes alcoolique.

**M. COLOMBIER.** - On n'a nommé personne.

**M. LE PRESIDENT.** - Alors, vous n'êtes pas obligé de traiter les gens qui sont dans la mouise d'alcoolique.

**M. DELBOSCQ.** - Non. Je ne dis pas cela, Monsieur le Président, et je ne me permettrai jamais. Moi aussi, j'ai passé...

**M. LE PRESIDENT.** - Retirez ce que vous venez de dire.

**M. DELBOSCQ.** - Monsieur le Président. Ce n'est pas en parlant plus fort que moi que vous aurez raison. Moi aussi, j'ai... Pardon, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - On verra.

**M. DELBOSCQ.** - Très bien. Moi aussi, j'ai passé des années dans la mouise. Je connais tous les gens qui sont dans la mouise. Je vous dis, et j'invite tout le monde à regarder la liste des bénéficiaires. Je suis désolé, il y a des collectifs, c'est du n'importe quoi.

Si je peux finir mon propos, s'il vous plaît.

Oui, nous voulons tout faire pour développer l'emploi et l'entrepreneuriat dans notre région avec pragmatisme. Oui, il faut, en accompagnant les acteurs économiques, lutter contre le chômage. Je voudrais juste pouvoir finir mon propos, s'il vous plaît mes chers collègues.

**M. LE PRESIDENT.** - A partir du moment où vous commencez comme cela, faites-le.

**M. DELBOSCQ.** - Les finances ne sont pas illimitées à cette période de crise. Il n'est plus question de dépenser sans compter ni de favoriser les structures prenant un modèle de décroissance, et ne vivant que de subventions publiques. L'ESS est une économie assistée et subventionnée avec nos impôts et des taxes qui vient concurrencer une économie réelle. Au final, malheureusement, peu de contrôles et de suivis. Personne ne doit rester sur le bord de la route, mais nous voulons davantage de méritocratie républicaine que de saupoudrage d'argent public. Nous ne voulons plus uniquement créer des rentiers de l'impôt, nous voulons assister et aider tout le monde.

Aussi, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - J'avoue que votre discours sur le capitalisme me plaît beaucoup. Je ne sais pas si vous avez lu les Pandora papers ou les Panama papers...

**M. DELBOSCQ.** - Il y a les deux, les Pandora et les Panama.

**M. LE PRESIDENT.** - Vous devriez lire qui sont les personnes qui sont en défiscalisation et d'où ils viennent.

**M. DELBOSCQ.** - Cela n'a aucun rapport, Monsieur le Président, si je puis me permettre.

**M. LE PRESIDENT.** - Si, tout à fait. Simplement, juste un mot pour vous informer. Cette économie sociale et solidaire, et je ne parle pas, bien entendu, des structures coopératives comme le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la MAIF ou tout cela qui font, d'une certaine manière, partie de l'économie sociale et solidaire. Simplement, pour la plupart des personnes qui y rentrent, c'est un sas. Ce sont des personnes qui sont souvent cassées par la longueur du chômage, par les malheurs qui ont pu leur arriver dans leur vie, une séparation, un décès - je ne sais pas - des choses qui peuvent arriver à tout le monde, et je ne le souhaite à personne, ici. Cela peut arriver d'être cassé, aussi par le boulot que l'on a eu précédemment. Ce sont souvent des personnes qui sont en difficultés.

Quelle est l'utilité de l'ESS ? C'est aussi de faire des jobs que le privé normal ne fait jamais. Par exemple, vous avez ce que l'on appelle les ressourceries. Vous en avez dans la plupart des départements. Vous récupérez, parce que volontairement des personnes viennent remettre une chaise, un lit, une armoire, des livres, des vêtements, que tout cela est restructuré et apporté à moindre prix à des personnes qui n'ont pas la rémunération pour pouvoir changer leur literie, changer leur intérieur. C'est l'Association Envie qui déconstruit le matériel blanc, par exemple, les anciens frigos ou des vieux frigos, des machines à laver, des congélateurs, je ne sais pas quoi, et qui les vend à des prix, effectivement, imbattables, aux personnes qui n'ont pas les moyens, qui sont en dessous du SMIC ; on en parlait tout à l'heure. C'est parfois BUT qui donne à ses structures ce matériel pour qu'il soit réhabilité et revendu. Et cela permet, alors c'est vrai que ces postes sont subventionnés par l'Etat, à des personnes d'apprendre le métier de réparateur d'instruments ménagers.

C'est effectivement la déconstruction de matériels numériques, que personne ne fait aujourd'hui. Et donc, on va être pollué par tout ce matériel numérique. On le déconstruit, et demain, ce que l'on essaye de faire, et j'avoue que j'y suis très intéressé, c'est comment on récupère des métaux rares ou des terres rares pour éviter de dépendre de la Chine. Souveraineté, mon cher. C'est cela, l'ESS. Ce sont ces métiers que l'on ne veut pas faire. C'est parfois aussi, c'est ce que l'on appelle les territoires zéro chômeur, quelque chose d'un peu plus passionnel, notamment pour des femmes qui ont parfois eu énormément de difficultés dans leur vie. Ce sont les épiceries sociales, oui, parce que les épiceries sociales utilisent, peut-être ne le savez-vous pas, tous les yaourts, tous les pots de confiture, tout le matériel que ces grands commerces jettent, alors qu'ils sont toujours en état. C'est cela l'économie sociale et solidaire. Apprenez-le une bonne fois pour toutes. Et arrêtez les propos tels que j'ai entendu tout à l'heure.

**M. COLOMBIER.** - Ne t'énerve pas comme cela.

**M. LE PRESIDENT.** - Sinon, je ne vous donnerai pas la parole.

**M. COLOMBIER.** - Ne t'énerve pas, comme cela.

**M. LE PRESIDENT.** - On est en république.

**M. COLOMBIER.** - Arrête ton cinéma. Cela fait trente ans que tu nous le fais.

**M. LE PRESIDENT.** - Qui souhaite intervenir en dehors de ces propos ?

**Mme CARUHEL.** - Je peux juste préciser, enfin en tout cas, moi qui suis en charge de l'ESS, et qui vient de l'ESS, pour moi, les structures de l'ESS ont un réel impact économique sur les territoires. Comme je disais, on est sur des gouvernances partagées avec l'objectif derrière de réinjecter les résultats pour le projet.

On n'est pas dans cette économie de réparations que l'on nous catalogue souvent, mais véritablement dans un projet de territoire de développement concerté. Effectivement, sur certaines structures de l'ESS, on est avec des gens en grandes difficultés, comme l'a dit le Président. Heureusement, que ces structures de l'ESS existent, qu'elles sont là pour, justement, remobiliser ceux qui sont en difficultés sociales, à un moment donné, qui sont en rupture pour, derrière, les amener sur de l'emploi durable, sur de la formation qualifiante. C'est aussi cela, les structures de l'ESS.

En tout cas, les vraies dynamiques des structures de l'ESS sont dans cet objectif-là, de travailler avec l'humain et d'avoir un réel impact sur leur territoire, qu'il soit social et économique.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Par rapport à l'amendement qui est proposé par MODEM, je ne sais pas, Centre UDI, LREM, etc., le problème est que vous proposez une définition complète des critères, mais Maud le dira plus que moi, on est en train d'élaborer ces critères avec la CRESS, avec les représentants de l'ESS. C'est cela, Maud ?

**Mme CARUHEL.** - Oui, c'est cela. Ils n'ont pas été présentés avec l'appel à projets parce qu'ils sont en cours d'évolution et de co-construction avec les têtes de réseau. C'est pour cette raison qu'ils n'ont pas été ce jour, présentés.

**M. ROBERT.** - Madame la Vice-Présidente, merci. Comprenez que c'est un peu surprenant de voter l'appel à projets sans les critères. C'est pour cela que notre amendement propose de les renvoyer à la Commission Permanente, tout simplement. C'est tout. Si cela doit être renvoyé à la Commission Permanente, que cela le soit, mais que l'on ait ces critères, un jour.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous pouvez donc retirer l'amendement. Je prends l'engagement que l'on travaillera, bien entendu, sur tout cela. Mais il faut que l'on ait travaillé d'abord avec l'ESS. Je ne sais pas faire de politique sans coconstruire.

**M. ROBERT.** - Oui, mais vous nous le présentez aujourd'hui, l'appel à projets, Président. Donc, on s'attendait à avoir les critères aujourd'hui. C'est un peu dommage, vous comprenez, c'est tout.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Il y en a quelques-uns, mais il n'y a pas tous.

**M. ROBERT.** - Dites-nous. Rajoutez une phrase dans laquelle vous expliquez que les critères seront présentés rapidement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui. Les critères seront présentés à la Commission Permanente.

Donc, on rajoute, Marie-Pia LAREE, que les critères seront présentés en Commission Permanente et en Commission.

**M. ROBERT.** - Merci Président. On votera la délibération, bien sûr.

**M. LE PRESIDENT.** - Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Ce rapport est donc adopté.

Je vous en remercie.

**N° 11**

Amendement porté par les groupes Centre et Indépendants, La République en Marche, UDI et Territoires «Appel à projets : « L'ESS, une économie de coopérations au service des transitions »

(ci-annexé)

**AMENDEMENT INTEGRE A LA DELIBERATION**

**N° 11**

Vote sur le projet de délibération ainsi modifié «Appel à Projets : « l'ESS, une économie de coopérations au service des transitions»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte A MAJORITE**

## 12 - PROJET E2S "ENERGY ENVIRONMENT SOLUTIONS" - CONVENTION PARTENARIALE ENTRE L'UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**M. LE PRESIDENT.** - Nous passons maintenant à l'energy environment solutions, qui est une convention partenariale avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Si tu veux parler GPSO, tu es obligé de rester, mon Jean.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Ce n'est pas glorieux. Petit tactique vraiment toute petite.

**M. BLANCHARD.** - Très bien, merci Président. Chers collègues. Cette délibération vous présente une convention partenariale stratégique entre l'Université de Pau et Pays de l'Adour, et un consortium de collectivités, consortium piloté par la Région Nouvelle-Aquitaine, en sa qualité de chef de file pour les questions d'enseignement supérieur de recherches et d'innovation et transfert de technologies.

C'est une convention qui implique huit collectivités. A côté de la Région, on va trouver deux départements, le département des Pyrénées Atlantiques, le département des Landes et cinq EPCI, Pau, Béarn, Pyrénées, la Communauté d'agglomération Pays Basque, la Communauté de communes de Lacq Orthez, Mont-de-Marsan agglo et Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Ce projet vise à mettre en place autour de l'université de Pau et Pays de l'Adour un écosystème d'innovation dont la problématique principale est la transition énergétique. Cet écosystème et l'université de Pau vont parler des questions d'énergie décarbonée, de stratégie de stockage d'énergie, de captage aussi de gaz carbonique. Il faut savoir que c'est un projet qui a été labellisé dans le cadre des investissements d'avenir. Il a répondu à un appel à projets de la deuxième génération des programmes investissements d'avenir et donc a été labellisé sous la forme de ce que l'on appelle un ISITE, c'est-à-dire une Initiatives Science- Innovation-Territoires-Economie. Il faut savoir qu'il n'y a que neuf projets en France qui ont été labellisés et qu'à côté, il y a également 9 autres projets qui étaient en Initiatives d'Excellence, cela veut dire qu'il y a 18 sites universitaires, seulement, en France qui sont labellisés à ce niveau-là. C'est une labellisation qui est obtenue après une mise en concurrence à un niveau international avec une évaluation d'un jury international.

C'est un projet qui s'étend sur dix ans, 2017 à 2027. Et l'objectif, évidemment, est de constituer autour de l'université et de ses partenaires, des consortiums pour accompagner le projet. Il y a trois consortiums qui se sont constitués. Celui que je vous présente aujourd'hui qui est le consortium de collectivités, qui va se proposer d'apporter de l'ordre de 15 M€ pour

accompagner le projet. Il y a également un consortium d'acteurs économiques du territoire, sur le territoire de Pau, constitué par des grandes entreprises, comme TOTAL, ARKEMA, MAÏSADOUR, HYDRO QUEBEC. Là, c'est un montant de 12 M€ qu'apportent ces entreprises. Et puis, je dirais que les partenaires académiques, donc l'Université de Pau et Pays de l'Adour, mais également des organismes de recherches que sont l'INRAE et l'INRIA ainsi que le CNRS valorisent leur participation à hauteur de 36 M€. L'Etat, lui-même, à travers justement la labellisation Investissement d'avenir, apporte 6 M€ par an. Sur la mouture qui vous est proposée, les quatre premières années du programme, ce sont 24 M€.

Donc, au total, c'est un projet qui mobilise aujourd'hui 86 M€. Ces quatre premières années sont importantes, c'est ce que l'on appelle une période probatoire. Il faut savoir que tous ces projets investissements d'avenir durent dix ans. Les quatre premières années sont une période probatoire à l'issue de laquelle il y a une évaluation. La semaine prochaine, je serai pratiquement à la même heure en train d'être auditionné par le jury international pour justement montrer tout ce qui a été fait par les collectivités et notamment par la Région dans ce contexte.

Si l'on vous propose cette convention aujourd'hui, quatre ans après le début du projet, c'est pour plusieurs raisons. La première raison, cela a été relativement compliqué à mettre en place. En tant que chef de file, la Région, il a fallu aussi que l'on arrive à convaincre toutes les collectivités de l'importance d'investir sur ce projet de développement recherches en territoire. Ensuite, il y a eu la crise Covid qui ne nous a pas aidés. On a pris 18 mois de retard. Et puis ensuite, il y a eu également des élections, non seulement à la Région, mais également à la tête de l'Université. Donc tout cela nous a fait prendre quelques mois de retard.

J'insiste sur le fait qu'il est très important de voter cette délibération puisque c'est une pièce maîtresse dans l'évaluation qui va avoir lieu la semaine prochaine et qui montre que l'université à travers la labellisation de ce projet a été en capacité de mobiliser des collectivités et de mobiliser des industriels. C'est vraiment un point extrêmement important.

Vous avez dû lire dans les délibérations, sur les 15 M€ qu'apportent les collectivités, 7,15 M€, à peu près la moitié, sont apportés par la Région seule, et les conditions que l'on a mises à notre engagement, étaient d'abord l'élaboration de cette convention, puisque l'objectif était bien de sécuriser les financements de la part de l'ensemble des collectivités. Les fonds que nous avons dégagés, aujourd'hui, il y en a 5,7 M€ qui ont été engagés, le reste jusqu'à hauteur de 7,15 M€ sera engagé lors des prochaines Commissions Permanentes. La totalité des fonds sera à destination du recrutement de jeunes chercheurs à travers des chaires sénior ou junior, donc des contrats doctoraux, des contrats



postdoctoraux, des ingénieurs, mais également de participer au financement d'un grand dispositif qui s'appelle UPPA-TECH qui est une grande plateforme technologique qui permet de faire l'articulation entre la recherche fondamentale et la R&D dans les entreprises qui sont citées.

Voilà, pour une présentation assez générale. Vous avez tous les détails, vous avez un grand tableau hyper complet qui vous montre exactement quelles sont les actions qui sont financées par tous les intervenants, et je vous propose, bien sûr, de donner un avis favorable pour la signature de cette convention. Merci.

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*

*En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

**Mme BROUILLE.** - Merci Gérard. Y a-t-il des prises de parole ?

**M. DEVEZE.** - Monsieur le Vice-Président, chers collègues. Le groupe Centre et Indépendants ne peut que se féliciter, effectivement, du positionnement de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour parmi - vous l'avez rappelé - les 18 universités françaises lauréates des investissements d'avenir avec le projet E2S, solutions pour l'énergie et environnement.

C'est effectivement à travers l'obtention de ce type de label que nous trouvons les raisons concrètes à nourrir plus que jamais des convictions européennes qui sont un des socles majeurs de notre engagement public. Que n'a-t-on pas entendu dire lors de la naissance de l'UPPA, dont les universités de métropole allaient parfois jusqu'à contester la pertinence. Qui oserait aujourd'hui parler d'universités croupion au sujet de campus désormais devenus supports majeurs de développement et de la diversité dont nos chers territoires de Nouvelle-Aquitaine. L'UPPA, en choisissant de dispenser des formations souvent complémentaires des grands pôles universitaires, a trouvé une pertinence bien à elle.

L'Université de Saragosse et celle d'Euskadi ne s'y trompent pas en animant des partenariats de plus en plus féconds avec l'UPPA qui se trouve être une interlocutrice réactive et naturellement portée vers une amplification des relations transfrontalières. Des villes comme Pau, vous l'avez dit, Tarbes, Bayonne ou encore Mont-de-Marsan n'ont pas manqué de soutenir activement ce développement universitaire et de participer à l'enrichissement de notre maillage territorial de formation supérieure.

Si vous me permettez une remarque plus personnelle qui relève du témoignage concret de l'efficacité de la formation dispensée par l'UPPA, je suis heureux aujourd'hui d'appartenir à la première génération d'étudiants attachés à leur territoire qui a largement bénéficié de l'existence précisément de cette UPPA. C'était alors, pour nous étudiants, un pari et un idéal

que de nous former sans désertier le pays que nous aimons et dont nous entendions être les acteurs du développement local. C'est désormais une réalité qui n'aurait sans doute jamais avancé sans ce type d'outil, et l'idéal européen qui l'accompagne.

Je vous remercie de votre attention, et bien évidemment, vous avez bien compris que le groupe qui est le nôtre, Centre et Indépendants, votera cette délibération.

**Mme BROUILLE.** - Merci Monsieur DEVEZE.

**M. PRIOLEAUD.** - Merci Madame la Vice-Présidente. Nous partageons évidemment la même volonté de soutien à l'accès aux études supérieures avec une mise en relation et des connexions avec des universités. On a de grands pôles universitaires sur notre territoire, mais on ne doit pas oublier les communes de l'ensemble du territoire.

L'université, l'accès aux études supérieures ont un rôle majeur dans la politique d'aménagement du territoire et le Président ROUSSET, tout à l'heure, l'a évoqué, lors de l'introduction, ce matin, sur le rôle d'aménagement du territoire et la participation des communes, même s'il évoquait le train, et j'évoque ici plutôt la partie formation et le maillage territorial de l'offre de formation au plus près des étudiants avec un objectif, celui qui était le nôtre pendant la campagne, de lutter contre la fracture territoriale.

Nous avons deux nouveaux dispositifs : celui des campus connectés et également celui des antennes du CNAM, le Conservatoire National des Arts et Métiers, avec des collectivités comme celles de Bergerac, Périgueux et d'autres qui ont répondu à l'appel à projets. Nous pouvons grâce à ces campus connectés, enfin, offrir à de jeunes bacheliers ou à des personnes en reconversion l'accès à l'enseignement supérieur dans toutes les formations d'ailleurs qui sont sur le site de Parcours sup.

Le campus connecté est une véritable opportunité pour permettre à nos villes de dépasser les difficultés de nos jeunes, et je reprends les propos de tout à l'heure du maire de Cambo, cher collègue, et puis ce campus connecté qu'il nous permette suite à ces difficultés de nos jeunes qu'elles soient d'ordre économique, de mobilité - on l'a vu tout à l'heure - géographiques ou bien sociales, c'est un véritable tremplin qui, combiné aux technologies de l'information et de la communication, augmente l'égalité des chances et rend possible la distance, la réussite aux études supérieures, bien sûr, toujours avec une université de rattachement.

Début septembre, c'est le CNAM qui a, sur l'implantation d'antennes sur les territoires, mis deux territoires de la Nouvelle-Aquitaine, Bergerac - j'en reparle - et puis Dax, bien sûr, avec des ambitions d'accompagner la transformation des compétences et des métiers, de donner à chacun des citoyens les clés pour devenir acteur de son projet professionnel et de

fournir des solutions adaptées aux enjeux économiques, sociaux de chaque bassin d'emplois, avec une attention toute particulière pour les villes moyennes.

J'ai bien entendu, Monsieur le Président, votre attachement à la formation. On l'a vu au fur et à mesure des délibérations sur les lycées, sur l'apprentissage, et j'espère que vous aurez la même oreille attentive en ce qui concerne les campus connectés et les antennes du CNAM qui vont être déployées sur l'ensemble du territoire, qui sont portées aujourd'hui par les collectivités telles que les communes ou les établissements publics comme les agglomérations. En tout cas, j'espère que la Région sera à nos côtés, financeur, puisque encore une fois, mon cher Pascal COSTE l'a dit tout à l'heure, le désengagement de l'Etat ou la campagne de l'Etat faite aux frais des collectivités puisque ce sont les collectivités qui doivent porter cette notion d'enseignement supérieur sur les territoires, comme nous le vivons ici, en Nouvelle-Aquitaine.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Madame LARROUY.

**Mme LARROUY.** - Monsieur le Vice-Président, chères et chers collègues. Je voudrais éclairer les deux élus qui viennent de parler sur l'histoire des universités. La loi Pécresse de 2007 permet aux universités et en particulier à leur président dont les pouvoirs sont accrus, de décider de l'orientation de la politique de formation qui doit, cependant, aussi entrer dans le cadre de la politique nationale de promotion de l'apprentissage et de mixité des publics. Pour exister, une université doit trouver les financements qui lui permettront de rester dans la compétition avec d'autres universités.

Nous ne pensons pas que la compétition entre établissements publics d'enseignement soit un critère adéquat. L'université, la belle université de Pau, dont on vient d'entendre parler, n'a plus les moyens de former tous les jeunes adultes qui rentrent chez elle, aux profils variés, et qui seront l'avenir de notre société. L'université court après l'argent nécessaire pour fonctionner. Ainsi, à l'université de Pau et des Pays de l'Adour, le projet E2S entre bien dans l'esprit de la loi dite « LRU ». Beaucoup d'argent dépend d'un montage financier complexe - cela a été rappelé - concentré sur un petit nombre de chercheurs, sur quelques axes porteurs, quand des pans entiers de l'université sont sacrifiés, en particulier, la recherche fondamentale et les sciences humaines.

Des laboratoires flambant neuf émergent quand l'existant peine à être entretenu et que des étudiants ne sont pas accueillis dignement dans certaines composantes. Leurs locaux sont vétustes, le nombre d'enseignants est en baisse quand celui des étudiants augmente.

Ce financement sur projet ne permet pas le calme, le temps, la liberté et la confiance dont la recherche a besoin. Cet environnement nécessaire aux chercheurs défini par Vinciane PIRENNE DELFORGE dans sa leçon inaugurale au Collège de France. Il favorise

certaines laboratoires et accentue l'inégalité des enseignements dans l'université, malgré les sommes publiques importantes qui lui sont consacrées.

Outre que la loi LRU assèche les finances des universités, elle est aussi un outil formidable de déresponsabilisation des groupes privés sur la recherche. La recherche tend à disparaître dans les grands groupes. En effet, afin d'abaisser leurs charges financières, ils font peser le coût de la recherche soit sur les universités, soit sur des start-up, avec des chercheurs très mal payés. In fine, on a détourné les universités d'une de leurs missions essentielles, celle de la recherche fondamentale. En faisant cela, on appauvrit la recherche française avec les conséquences que l'on connaît et que l'on a subies, très récemment encore, en ayant une vision purement utilitariste, une recherche se limitant aux possibles retours rapides sur investissement. Ce qui finalement est contradictoire avec le dogme de la compétitivité des universités entre elles, surtout à l'international.

Pour nous, le financement de l'université doit être pensé dans sa globalité, dans la prise en compte et le respect de la multiplicité des domaines d'enseignement et dans le long terme. Pour cela, il faut aussi un financement pérenne des formations qui ne soit pas tributaire d'appels à projets. Il faut aussi que l'université dispose d'un budget ministériel suffisant pour fonctionner correctement, sans que sa survie dépende de financements privés. Notre pays s'enrichirait de cohortes d'étudiants que la formation fondamentale large aura préparés à ce que le proche avenir proposera.

Avec tous ces sites, l'université de Pau est une faculté de proximité, dynamique, très utile pour les étudiantes et étudiants. Les conditions d'études et d'encadrement y sont bonnes, cette jeune université doit être soutenue et nous savons que vous y êtes attaché. Nous savons aussi qu'il est important de répondre à des appels d'offres en fonction des exigences conjoncturelles et que l'université de Pau et des Pays de l'Adour a un besoin important que son budget soit consolidé. C'est pourquoi, nous voterons cette délibération.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Gérard, peut-être, pour apporter des compléments d'information.

**M. BLANCHARD.** - Deux éléments. Sur la première question sur les campus connectés, la réponse est oui, on accompagne aussi les campus connectés. C'est un dispositif qui a été lancé par l'Etat dans le cadre, là aussi, des investissements d'avenir, troisième génération. Cela s'adresse directement aux EPCI, pour mettre en place, en gros, des tiers-lieux qui permettent à des jeunes de pouvoir faire leurs études sur place, en dématérialisé. Et généralement, les EPCI se tournent vers nous. On les accompagne. On a six campus connectés au niveau de la Région. Je reviendrai vers vous d'ici peu, parce que l'on veut vous proposer une véritable politique d'accompagnement dans ce sens-là.

J'en profite aussi pour vous dire qu'il y a d'autres dispositifs aujourd'hui qui permettent aux étudiants de rester sur leur territoire. On a une vraie politique de développement des campus de proximité. Si l'on a six universités aujourd'hui dans la région, sachez qu'il y a 17 sites universitaires dans pratiquement tous les départements, et nous travaillons à développer ces campus de proximité.

J'insiste aussi pour dire que dans le mandat précédent, on a mis en place ce que l'on appelle des premières années de santé délocalisées dans différents sites. Ce sont des investissements relativement importants, qui s'avèrent être efficaces, puisque les jeunes qui suivent, qui ont suivi jusqu'à présent, en tout cas, la première année de médecine sur leur site, ont des taux de réussite équivalents à ce que l'on trouve dans les universités et sièges, Bordeaux, puisqu'elles sont toutes depuis Bordeaux, et avec un résultat beaucoup plus intéressant, c'est-à-dire que, avec quantitativement les mêmes taux de réussite, qualitativement on s'aperçoit qu'il y a beaucoup plus de jeunes boursiers qui réussissent sur les sites délocalisés. C'est quand même un élément tout à fait intéressant. Voilà, pour le premier point.

Pour le deuxième point, je ne vais pas rentrer évidemment dans ce grand débat sur la question de la loi LRU puisque je suis moi-même universitaire et j'ai été président pendant huit ans de l'université de La Rochelle, donc je connais bien le sujet. C'est vrai que le financement par projets, c'est une contrainte forte qui est mise aujourd'hui sur les universités. Mais quand on dirige une université, c'est un passage obligatoire. Je pense que c'est important de le souligner.

J'insiste bien quand même que c'est très difficile à obtenir, le fait que l'université, cela a été dit par notre collègue tout à l'heure, de Pau et Pays de l'Adour avec 13 000 étudiants seulement se retrouve parmi les 18 universités françaises qui ont une visibilité totalement internationale, enfin je pense que c'est vraiment un résultat très intéressant.

Je tiens à dire aussi que les fonds qui sont apportés ne financent pas de la recherche appliquée, mais travaillent sur toute la chaîne de valeurs, depuis la recherche la plus fondamentale jusqu'au transfert de technologies dans les entreprises. Et la participation du consortium d'entreprises, évidemment, ce n'est pas pour financer l'université, c'est pour participer au financement du transfert de technologies. Je voulais quand même bien insister sur ce point.

Enfin, dans le cadre de ce grand projet, l'université de Pau s'est restructurée en interne, ce qui n'est pas sans poser de difficultés en général, mais c'est restructuré sur trois collèges. Il y a bien un collège de sciences et de technologies. Il y a également un collège de sciences humaines et sociales et enfin un collège international.

Je terminerai, et j'aurai l'occasion de vous le montrer dans les mois et les années qui viennent, nous avons beaucoup d'autres dispositifs de financement, beaucoup plus classiques qui accompagnent toutes les universités.

**Mme BROUILLE.** - Merci Gérard. Nous allons passer au vote.

Y a-t-il des « contre » ?

Des abstentions ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie mes chers collègues.

**N° 12**

Vote sur «Projet E2S "Energy Environment Solutions" - Convention partenariale entre l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et les collectivités territoriales »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### 13 - REVITALISATION CENTRES BOURGS : CONVENTIONS CADRES DES COMMUNES DE PONS (17), LANGON (33), AIGUILLON (47) ET SAINT-SEVER (40)

**Mme BROUILLE.** - Nous passons à la délibération n°13 sur la revitalisation des centres bourgs, présentée par Laurence ROUEDE.

**Mme ROUEDE.** - Chers collègues. En effet, on avait lancé lors de la précédente mandature, et Alain ROUSSET avait confié à notre collègue Martine PINVILLE une mission sur la revitalisation des centres bourgs, mission qui a notamment abouti à la création d'un appel à manifestation d'intérêt à destination des petites villes et des bourgs qui font office et œuvre de centralité, de fonction de centralité dans leur territoire avec cette volonté d'orienter fortement nos politiques sur ce sujet important de la revitalisation et de venir en accompagnement des projets des territoires. On avait créé cet appel à manifestation d'intérêt au début de l'année 2019. Depuis, et sur la base du volontariat des collectivités, 36 communes ont porté des dossiers et ont été retenues dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt. Elles sont donc soutenues et au fur et à mesure, on signe et on élabore avec elles des conventions cadres.

L'objectif, je le rappelle rapidement, est d'accompagner en ingénierie, mais d'accompagner aussi et de donner des soutiens spécifiques à des projets structurants sur les sujets de revitalisation, qui sont toujours très complexes, qui sont plus longs, qui sont plus compliqués, qui, parfois, coûtent plus cher, et c'est important pour nous que la Région puisse donner un effet levier sur ces dispositifs et sur ces projets de revitalisation qui, encore une fois, sont à l'origine, portés évidemment par les communes elles-mêmes.

Ce sont des conventions cadres qui sont transversales, qui portent sur des sujets d'ingénierie de projets, de reconversion d'ilots stratégiques, d'implantation de commerces et d'artisanat en centres bourgs, de soutien à l'innovation, d'habitat, de mobilité, donc les sujets sont extrêmement transversaux. Ils sont importants. Ils se font en partenariat, il n'y a pas que la Région et que la Collectivité. Bien entendu, les Intercommunalités sont associées, mais aussi les bailleurs, aussi des établissements comme les EPF et puis la Banque des territoires vient en accompagnement de ces conventions et de ces dispositifs de revitalisation.

C'est donc pour nous important, et le premier travail est ce que vous avez dans les conventions cadres aujourd'hui, partager un diagnostic de territoire avec la commune sur son projet de revitalisation, écrire ce projet dans une approche transversale et ensuite développer les axes d'accompagnement précis sur lesquels la Région viendra soutenir les revitalisations. Et suite aux conventions cadres, il y a ensuite, chaque fois, des opérations spécifiques qui font l'objet de délibérations présentées en Commission Permanente.

La délibération d'aujourd'hui vous propose d'adopter les conventions cadres pour la commune de Pons en Charente-Maritime, Aiguillon en Lot-et-Garonne, Langon en Gironde et Saint-Sever dans les Landes.

Et j'associe ma collègue Sandrine HERNANDEZ, nouvelle déléguée à la revitalisation, à l'urbanisme et au foncier qui suivra ces dispositifs.

**Mme BROUILLE.** - Merci Laurence. Mme BOULMIER.

**Mme BOULMIER.** - Madame la Vice-Présidente. C'est notre collègue Arnaud TAUZIN qui me succèdera, mais je voudrais mettre en perspective l'action de la Région, 26 conventions pour un programme qui peut se rapprocher d'un programme lancé par l'Etat qui est « Petites villes de demain » pour lequel l'Etat a référencé 222 communes pour la Nouvelle-Aquitaine, sans doute pour faire un écho à « Actions cœur de ville » trouvant qu'il y avait là des trous dans la raquette, il a voulu consoler les plus petits territoires. Il n'empêche que cette action « Petites villes de demain » est une action qui, je parle de l'action de l'Etat, contrairement à « Actions cœur de ville », n'est éligible à aucun dispositif de financement dédié. C'est important de le savoir parce que, tout d'un coup, on ne décide pas, comme cela, que l'on réhabilite un bourg. Je pense que vous allez élaborer votre aide, et peut-être l'agrandir en reprenant des éléments qui étaient dans le paquet ruralité de la Région en mars 2019.

Et puisque nous avons notre collègue qui est pile dedans, il a des choses encore plus importantes à nous dire.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Monsieur PALUTEAU.

**M. PALUTEAU.** - Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues. Déjà en 1987, le groupe Front National avec Jacques COLOMBIER, un précurseur à l'époque, avait participé à l'élaboration de la politique de revitalisation des centres bourgs. Le Rassemblement National, plus proche de nous, lors de la précédente mandature a soutenu ces mesures.

Nous rappelons que cette politique de revitalisation des centres bourgs est une réponse extrêmement partielle à la désertification rurale qu'ont engendrée les politiques menées depuis des décennies par les Gouvernements de Droite et de Gauche. Abandon des services publics dans la ruralité, développement anarchique de grandes surfaces en périphérie des villes, sous-investissements dans les infrastructures routières et ferroviaires, enfin concentration des investissements sur les grandes métropoles. Cette hyper métropolisation des politiques publiques, dont les lois MAPTAM et NOTRe ont été le point d'orgue, a provoqué une surconcentration des richesses financières, humaines,



économiques dans ces grandes et nouvelles métropoles au détriment des zones rurales oubliées et dévitalisées.

Le Rassemblement National est favorable à la démétropolisation et au rééquilibrage territorial via des investissements massifs dans la France périphérique. Afin d'éviter de nombreuses crises sociales tel celle des Gilets Jaunes, dans cette France qui souffre d'être abandonnée.

Il faut également protéger les activités économiques des centres-villes, et notamment les petits commerçants, en adoptant un moratoire sur l'installation de nouvelles grandes surfaces en périphérie des villes. Le Rassemblement National le réclame depuis quarante ans. Vous en aviez accepté le principe en 2017, mais depuis rien n'a avancé. Cette volonté louable mais insuffisante de revitalisation des centres bourgs vient s'ajouter à la multiplication de dispositifs des départements et de l'Etat avec la création du label « Petites villes de demain » pour l'Etat ou des contrats de villes d'équilibre pour le Département, notamment en Gironde. Le millefeuille territorial couplé à une répartition anarchique des compétences pose légitimement la question de l'articulation de ces dispositifs entre eux et donc de leur efficacité. Le Président ROUSSET en a parlé ce matin dans ce sens.

Sur les quatre conventions que vous nous soumettez, Madame, certaines mesures d'accompagnement appellent des remarques précises. Les villes de Saint-Sever et de Pons proposent un programme travaillé, cohérent, clair, avec des objectifs atteignables, à nos yeux. Le programme de la ville d'Aiguillon est quant à lui particulièrement succinct et se contente de quelques orientations générales. Cependant, nous nous félicitons d'y voir, comme nous l'avons défendu lors des précédentes campagnes électorales, le développement du localisme et des circuits courts. Celui de Langon pose plus de difficultés. Que ce soit la volonté de faire une ville nature ou de faire de la transition en centre-ville, un accélérateur socioculturel, ou encore susciter le désir de culture, ce document dénote une certaine idéologie et une vision politisée que nous regrettons. Reste enfin, pour conclure, l'angle mort de votre dispositif qui est celui de la sécurité dans les villes. Aucun développement économique, aucune mixité sociale, aucune vie harmonieuse et apaisée ne peuvent avoir lieu sans ce droit élémentaire à la sécurité, première des libertés.

Lors de la dernière campagne, nous avons développé avec Edwige DIAZ plusieurs propositions dans ce sens. Financer les équipements de sécurité des polices municipales, installer des portiques de sécurité et des caméras aux abords des lycées, et enfin instaurer un chèque de 100 € pour aider les foyers à s'équiper d'un système d'alarme contre les cambriolages de plus en plus nombreux.

Malgré ces réserves exprimées précédemment, et en espérant que vous tiendrez compte à l'avenir de nos propositions, le groupe Rassemblement National votera cette délibération.

**M. MARCHIVE.** - Merci Madame la Vice-Présidente. Chers collègues. En mars dernier, une enquête IFOP a mis en exergue le fait que 92 % des Français estiment qu'il est bon de vivre à la campagne. Une bonne nouvelle pour la ruralité et 20 points de plus qu'en 2018, dans un contexte sanitaire favorable aux grands espaces et à la distanciation sociale.

Pourtant, nos unités urbaines n'ont jamais été aussi peuplées et accueillent aujourd'hui trois Français sur quatre, d'après l'INSEE. Loin de l'exode rural nous avons tous tiré les conséquences de ce paradoxe : dévitalisation des centres bourgs, fermetures d'écoles, éloignement des services publics, suppression de lignes ferroviaires, dégradation d'infrastructures routières, fermetures de commerce, et j'en passe. Tout cela a eu raison de cette envie de nature des Français et depuis un moment.

Lorsqu'est arrivé le programme « Petites villes de demain », n'en déplaise à certains dans cette Assemblée, faisant écho à sa grande sœur « Actions cœur de ville » qui venait elle-même au secours des villes moyennes, on a commencé à entrevoir une lueur d'espoir pour ces centres bourgs des communes d'équilibre qui contribuent à maintenir l'activité dans nos campagnes. On ne pouvait ainsi que saluer la résonance et la complémentarité faite à ce dispositif « Petites villes de demain » par les conventions cadres qui nous sont ici proposées dans le but de contribuer à la revitalisation de nos centres bourgs, le fruit d'un travail partenarial contribuant à l'équité entre les territoires sur la base de projets élaborés par les élus locaux et qui tient compte des spécificités territoriales pour aboutir à des projets d'aménagement structurants.

La démarche est à saluer. Nous y apportons notre soutien et nous voterons, pour cette raison, cette délibération. Cette démarche concerne 36 communes qui ont été retenues suite à un appel à manifestation d'intérêt. Bien que nouveau dans cette Assemblée, j'ai ouï dire qu'en 2019 au moment de développer ces conventions d'accompagnement, vous aviez ciblé 70 à 90 centralités pouvant être soutenues par la Région. Pourquoi donc, seulement 36 ? Est-ce qu'il y a eu des arbitrages régionaux ? J'en doute, ce serait une position assez difficilement compréhensible. Est-ce que certaines d'entre elles n'ont pas souhaité y concourir ? Ce serait alors étonnant, mais permettez-moi d'envisager cette hypothèse puisqu'en effet, s'il y en a qui sont fort émis dans ces conventions sur l'accompagnement aux études, avec des recrutements conjoints de chargés de missions et les collectivités locales, une étape précieuse et nécessaire pour amorcer la revitalisation, mais insuffisante pour passer de l'ingénierie de projets à l'intervention opérationnelle. S'il est bien inscrit dans

ces conventions, comme l'a indiqué également Madame ROUEDE, qu'il y a une possibilité d'attribuer - je cite - « des subventions individualisées pour des opérations relatives aux axes stratégiques opérationnels », il est aussi mentionné que la Région se tient au sein du Comité de pilotage des projets aux côtés des opérateurs et financeurs potentiels. Aux côtés, et non avec. Est-ce à dire que financièrement ces opérations ne seront pas encouragées concrètement par la Région ? Cette position, semble-t-il, n'est pas celle que vous évoquez, alors dans ce cas, quel soutien apporterons-nous concrètement pour la réalisation de ces opérations ? Quelles enveloppes financières y seront dédiées ?

Il y a là, une certaine incertitude et une certaine discrétionnarité que l'on devine, ce qui, à mon sens, est dommage. Pourquoi pas un vrai soutien avec une enveloppe et un budget dédié, visible, lisible pour les collectivités qui permet à chacune d'entre elles de se positionner et de candidater lors des appels à manifestation d'intérêt, ce qui n'a, manifestement, pas été le cas.

Plus qu'une résonance aux 3 Mrds€ consacrés par « Petites villes de demain », n'en déplaise à Madame BOULMIER, ce serait alors une amorce concrète de la ruralité retrouvée à laquelle aspire la majorité des Néo-aquitains.

Je vous l'ai dit, nous voterons pour cette délibération, sachant que Pascale REQUENNA, qui est ici concernée comme Présidente d'une EPCI, ne prendra pas part au vote.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Laurence, peut-être, des compléments ? Si vous pouviez centraliser vos demandes, à chaque fois, cela me serait...

**M. TAUZIN.** - Je ferai très court. Etant maire d'une des quatre communes concernées, je voudrais, ici, témoigner du chemin de croix de ce dispositif rempli de bonnes intentions qu'est « Petites villes de demain », puisqu'au fond, pendant des mois on a attendu de la Banque des territoires de savoir si c'est elle qui interviendrait directement ou s'il faudrait qu'elle passe par l'intermédiaire du Département et de la Région.

Donc, je réponds à mon collègue centriste, pourquoi il n'y en a que 36 au lieu de 70, parce que dans Les Landes, par exemple, on a 3 communes qui sont accompagnées par la Région qui va servir de guichet unique, et les autres 11 communes par le Département. Allez savoir pourquoi ? En tous les cas, on renforce une lisibilité de tout cela.

Dans le même ordre d'idées, la Banque des territoires a pris l'engagement d'accompagner, aux côtés de la Région, les chargés de revitalisation, les chefs de projets. Au début, on avait émis l'idée, nous les petites communes de 5 000 habitants, que l'on pourrait les mutualiser, que l'on pourrait les prendre à temps partiel. On nous a dit oui. On a

créé des contrats comme cela, et puis pendant l'été, on nous a dit, non, il faut les prendre à temps complet. Allez comprendre pourquoi ? On est vraiment face à un Etat qui veut tout régir, et qui ne comprend pas qu'il faut donner les responsabilités aux acteurs de terrain.

Une fois passé ce coup de gueule, je voudrais remercier les agents de la Région qui font preuve de beaucoup de compétences et d'une grande expérience au travers de ce qu'ils ont expérimenté les années précédentes au sein de la DATAR. Et je voudrais faire deux propositions. La première est que la Région ne soutienne que des projets qui sont dans les périmètres urbains existants. Encore aujourd'hui dans nos communes, on entend des élus qui pensent qu'il faut continuer à étendre nos communes, à créer des services à l'extérieur, c'est toujours moins coûteux, il y a plus de parkings, c'est plus accessible. Le cœur de ville est toujours inadapté à la voiture. Il y a toujours des surcoûts. Et donc, il faudra vraiment que la Région soit aux côtés des autres acteurs pour mettre de l'argent pour que des projets de rapatriement de professionnels de santé, de professionnels de services publics, puissent se faire dans nos cœurs de ville.

Le deuxième est un vrai souci, c'est le logement. Nous avons dans nos communes de 3 à 10 000 habitants, des fois, 15, 20 % de logements vacants. Il n'y a pas de modèle économique, aujourd'hui, sur ces logements vacants, et c'est le point faible qu'évoquait tout à l'heure ma collègue Muriel BOULMIER. Sur le logement, on a bien compris qu'il y avait des financements d'études, mais que personne ne voulait financer les déficits d'opérations. Je crois qu'il y a là, un vrai défi à remplir collégalement. La Région, même si ce n'est pas son cœur de compétences, a son rôle à y jouer notamment en rentrant dans les foncières qui sont en train de voir le jour. On ne fera pas du logement dans des habitations qui sont des fois vacantes depuis vingt, trente ans, dans des ilots qui sont délabrés, qui sont des fois avec peu de parkings autour, avec pas de patios à l'arrière. Si l'on veut rendre ce logement attractif dans nos villes moyennes, et cela concerne tous nos anciens chefs-lieux de cantons, il faudra une opération de type rénovation urbaine avec des budgets conséquents.

Là-dessus, on attend aussi des engagements forts de la Région. On a des conventions cadres qui définissent des - je dirais - modalités d'ensemble. On attend des budgets alloués, et une vraie politique contractuelle qui, au-delà de la politique « Petites villes de demain » permettent aux communes, avec la Région, de pouvoir travailler sur la durée. Je vous remercie.

**M. BROUILLE.** - Merci Monsieur TAUZIN. Laurence ?

**Mme ROUEDE.** - Effectivement, on est dans un dispositif qui se trouve dans un ensemble, d'abord celui des politiques contractuelles de tout le travail qui est mené par les élus de territoire, par la DATAR, en accompagnement des projets de territoire. Cela vient

aussi en complément du dispositif du cluster ruralité, qui a rempli un certain succès et un certain office.

Je me permettrais de dire que vous avez rappelé votre programme pour les Régionales. Nous avons aussi développé notre programme et visiblement les électeurs ont décidé de nous faire confiance et de renouveler la confiance qu'ils nous avaient accordée, peut-être aussi, sur la base de ce que l'on avait déjà fait et de ce programme, notamment, de revitalisation et d'intérêt particulier pour la ruralité. Et puis, ce respect du projet des territoires et du travail des territoires. L'idée même d'avoir fondé cette Direction de l'aménagement du territoire avec des chargés de missions territoriaux qui suivent les Intercommunalités et les Collectivités. L'idée aussi, à travers ces contrats de territoire, d'avoir financé 110 postes d'ingénierie territoriale qui viennent, là aussi, accompagner l'ensemble des collectivités qui en ont besoin, et là, où l'on a repéré qu'il y avait des difficultés d'ingénierie pour justement arriver dans une logique où une commune est en capacité de répondre à un appel à manifestation d'intérêt, et un appel à manifestation d'intérêt sur la revitalisation, sur des clusters, sur des politiques contractuelles, sur l'ensemble des politiques sectorielles, parce que, évidemment, l'activité de la Région en matière d'aménagement du territoire ne se limite pas à ce sujet de revitalisation ou au cluster ruralité, ou aux politiques contractuelles. On intervient aussi auprès de toutes les communes sur nos différentes politiques. Là, également, je vous proposerai de nous maintenir dans le cadre des compétences régionales et de ne pas faire rêver avec des sujets qui ne sont pas de l'ordre de la Région.

La différence et ce que l'on a envie de mettre en avant sur ce dispositif de revitalisation, d'abord c'est que - je le disais - il a été pensé lors de la précédente mandature et l'AMI a été lancé au début 2019, avant « Petites villes de demain », avec la volonté de s'appuyer sur les projets des territoires et sur l'initiative des territoires, et pas une grande loterie nationale qui a fait qu'il y a 220 collectivités qui ont été labellisées « Petites villes de demain » par l'Etat. Dans un sens, tant mieux pour elles. On verra bien comment les choses aboutissent, mais certaines, je crois, ont été surprises, mais en tout cas, se retrouvent labellisées en « Petites villes de demain » sans que le travail extrêmement important, et qui a été rappelé par Monsieur TAUZIN, qui a été celui que nous avons mené avant, ait été fait, c'est-à-dire un travail de diagnostic, de choix stratégiques, de choix de projets et maintenant de réalisation.

Et puis, on donne de la lisibilité à travers les différents dispositifs, je l'ai dit encore, avec ces conventions cadres. Je vous laisse la liberté de vos propos, évidemment, sur l'analyse que vous faites des différentes conventions. Je vous trouve sévère pour la commune de Langon, et assez injuste, parce qu'elle a dans sa convention cadre, et dans son projet de territoire qui existait avant l'accompagnement de la Région, un travail sur le cadre de vie, sur

la transition écologique, sur les mobilités, sur l'habitat, sur l'innovation. Je vous invite à réviser votre jugement, en tout cas, à Langon.

Et puis de façon générale, vous dire que, oui, nous avons ciblé une quarantaine de collectivités sur lesquelles nous sommes en capacité d'accompagner très précisément en ingénierie, en portage de projets, et avec une visibilité à quatre ans parce que, cela aussi c'est important dans la contractualisation que nous proposons. Nous proposons quatre ans d'accompagnement pour arriver à des premières réalisations.

*Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président*

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Laurence. Je crois que l'on peut passer au vote maintenant.

**M. DELBOSCQ.** - Monsieur le Président, merci. Juste une question technique. J'ai travaillé pendant un an à Aiguillon et j'ai pris le train Agen/Aiguillon tous les jours. C'est une ville qui est un peu excentrée du centre-ville d'Aiguillon. Est-ce que vous savez ce qu'il est prévu ? Vous parlez de la gare d'Aiguillon dans votre projet de délibération. Concrètement, vous avez une idée de ce qui va être fait, ou pas ? Ma question est très innocente.

**M. LE PRESIDENT.** - Alors rapidement. Renaud, tu peux dire un mot sur la gare d'Aiguillon ?

**M. LAGRAVE.** - Si vous voulez, Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Mais, très court.

**M. LAGRAVE.** - Très court ? On en est au stade de l'étude.

**M. LE PRESIDENT.** - Donc, c'est ouvert.

**M. DELBOSCQ.** - Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Si l'on en est au stade de l'étude, c'est que le projet est engagé.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ce projet est donc adopté à l'unanimité.

**N° 13**

Vote sur «Revitalisation centres bourgs : conventions cadres des communes de Pons (17), Langon (33), Aiguillon (47) et Saint-Sever (40) »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

\* **NON PARTICIPATION AU VOTE : Jérôme GUILLEM (PS) en qualité de maire de Langon**

## 14 - NOUVEAUX DEVELOPPEMENTS DE LA PLATEFORME D'ECHANGES DE DONNEES EN NOUVELLE-AQUITAINE PIGMA N-A 5

**M. LE PRESIDENT.** - Laurence, sur les nouveaux développements de la plateforme d'échange de données PIGMA.

**Mme ROUEDE.** - Effectivement, on a, de par la loi NOTRe, un rôle de coordination de l'information, et de l'information géographique. C'est donc une ressource qui est importante, qui est à disposition des collectivités territoriales.

Cette plateforme d'information permet d'avoir des données stratégiques qui sont des données d'aide à la décision. Elle est portée par un GIP, le GIP ATGeRI qui rassemble l'Etat, la Région, les Départements, le SDIS, des associations de sylviculteurs, de défense de la forêt, enfin un certain nombre de partenaires qui sont concernés par ce besoin en informations géographique. La plateforme PIGMA rassemble 810 partenaires à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Elle est montée en puissance au fur et à mesure des années.

On vous propose aujourd'hui la phase 5 de cette montée en puissance, et notamment en s'étendant aux 12 départements. Ce qui vous est proposé, là, c'est d'aller plus loin encore dans le partage d'informations, dans la modernisation, dans l'ouverture des informations au public qui est une demande qui nous est faite également, une nécessité - je crois - qui est portée par la Région et par le GIP à ce titre-là.

Et puis vous dire que c'est un centre de ressources qui sert pour l'alimentation et le suivi d'un certain nombre d'observatoires, l'Observatoire des risques en Nouvelle-Aquitaine, l'Observatoire des espaces naturels forestiers et urbains qui est mis à jour et qui nous permet de mesurer l'évolution de la consommation foncière en Nouvelle-Aquitaine, et puis beaucoup de données qui sont utiles au développement économique, au changement climatique, à l'étude de la biodiversité, aux documents d'urbanisme pour les collectivités.

Et à signaler que l'on travaille dans un partenariat important. La Région finance, et ce que l'on vous propose là, c'est l'objet de la délibération de financer pour la phase 5, 780 000 € pour notre part, dont 180 000 € notamment pour l'observation des espaces naturels ; et j'en reviens aux propos de Monsieur TAUZIN, tout à l'heure, sur l'importance de travailler aux questions de revitalisation et de limitation et de protection des espaces agricoles, et dire également que l'on travaille très bien avec le GIP Littoral et avec l'Observatoire de la Côte en Nouvelle-Aquitaine.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci. Je ne pense pas qu'il y ait des remarques ou des critiques particulières.



**M. FREYCHET.** - Juste une explication de vote sur cette plateforme. Il est vrai que PIGMA part d'une bonne idée, il s'agit de mutualiser des données géographiques détenues par des acteurs publics et privés afin de les mettre à disposition du plus grand nombre. Une des premières remarques que nous formulons est que PIGMA par le financement est davantage une plateforme de l'Union Européenne que de la Région Nouvelle-Aquitaine. En effet, les fonds européens représentent plus de la moitié du financement de PIGMA et les fonds de la Région, moins de 20 %.

Deuxièmement, en plus des 13 plateformes régionales en France métropolitaine, il existe une plateforme de l'Etat aux objectifs similaires, le Géoportail. De plus, le site data.gouv.fr recueille de son côté aussi un grand nombre de données géographiques et attributaires. Nous risquons ainsi de perdre l'utilisateur dans un millefeuille de plateformes de partage de données. Il existe des gains évidents d'économie d'échelle, d'efficacité et de clarté à recourir qu'à une seule plateforme étatique. Prenons exemple sur une étude interrégionale sur un territoire à cheval entre, par exemple, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie où les chargés d'études devront jongler entre PIGMA et PICTO Occitanie.

Se pose aussi la problématique du partage de données entre l'Etat et le GIP ATGeRI. L'Etat dispose effectivement d'un patrimoine de données individuelles protégées par la loi, celle notamment de 1951 sur le secret des données, et la transmission de ces données même anonymisées est proscrite, ce qui pose des problèmes au niveau de l'agrégation de ces données individuelles.

Enfin, nos élus Rassemblement National, en Commission, ont demandé un bilan de PIGMA depuis la fusion des régions en termes de consultation, d'usage, de profils des utilisateurs et d'enquêtes de satisfaction auprès d'eux, qui est resté sans réponse à ce jour. Nous ne défendons pas le recours aux services de l'Etat et à la centralisation de manière systématique et idéologique, mais lorsqu'ils sont les mieux placés pour servir l'intérêt commun. En termes de partage de données, nous pensons que c'est le cas.

Ainsi, le Groupe Rassemblement National s'abstiendra sur cette délibération. Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci. Y a-t-il d'autres observations ? Oui. Alors, je ne reconnais pas tout le monde. Katia BOURDIN.

**Mme BOURDIN.** - Merci Monsieur le Président, chers collègues. Cette délibération est l'occasion pour les Ecologistes de rappeler leur intérêt pour l'accès aux données publiques et l'enjeu crucial que représente l'open data pour l'urgente transition écologique avec des applications qui ont été rappelées, tout à l'heure, par la Vice-Présidente, qui sont tout à fait précieuses.

Signaler que, par exemple, les militants d'Amnesty International tout comme les journalistes de Pandora papers, s'appuie sur la publication de ces informations qui permettent de défendre à la fois les droits de l'Homme et de nous alerter, par exemple, sur l'évasion fiscale. De même, les constats et les préconisations des experts du GIEC, dont on a encore parlé ce matin, reposent sur l'analyse de travaux scientifiques issus de traitements intensifs d'une énorme qualité d'informations principalement météorologiques collectées sur la planète.

Le programme PIGMA mériterait de devenir un outil décisif pour les chercheurs et les collectivités pour corrélés des données statistiques et y voir, enfin, un peu plus clair dans les grands enjeux de santé publique. L'ARS, qui est déjà adhérente au programme PIGMA, pourrait fournir des données épidémiologiques afin de mettre en évidence la prévalence de certaines maladies sur des territoires contaminés aux pesticides ou aux substances CMR, avec les informations de l'ATMO pour l'air, des DREAL et des EPTB. Cela pourra alimenter, par exemple, une étude sur les cancers pédiatriques dans la zone de Saint-Rogatien et y débusquer des corrélations pathogènes multiples, ce que l'on appelle communément, l'effet cocktail.

Le programme PIGMA pourrait relever aussi un autre défi pour la reconquête de la biodiversité avec toutes les informations collectées par les associations environnementales et écologistes qui fourniraient des données, ensuite exploitées en y associant de la cartographie aérienne, type OCS. On pourrait aussi établir une corrélation entre la pollution des rivières et la perte de la biodiversité, la disparition des haies dues à l'agriculture intensive.

Nous voterons donc, vous l'avez compris Monsieur le Président, pour cette délibération, pour l'extension de la plateforme qui est en capacité, nous semble-t-il, d'emporter davantage d'initiatives, de les voir se multiplier pour convaincre encore plus de partenaires, s'engager dans ce grand chantier de transparence et de protection du vivant. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Katia. D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, Laurence.

**Mme ROUEDE.** - Je ne sais pas si cela appelle beaucoup de commentaires. Effectivement, vous avez raison, c'est une plateforme qui est utile, qui existe depuis 2008, qui est extrêmement utile pour tous les SIG des collectivités, et le fait qu'il y ait plus de 800 partenaires qui se servent de cette plateforme montre à quel point elle est pertinente. Vous avez eu raison de signaler qu'elle est financée par les fonds européens, c'est dans le plan de financement qui est dans la délibération, très largement, et cela montre son utilité. Il n'y a pas de raison de la mettre en opposition avec les outils de l'Etat dont vous avez parlé tout à l'heure.

Elle est extrêmement utile également pour tous les risques incendie, très utilisée par les forestiers et par les pompiers.

Pour la question de l'observatoire et de l'occupation des sols, c'est une donnée dont nous ne disposions pas auparavant, qui est extrêmement bien faite, et qui a été - je le dis - mise à jour avec trois millésimes qui nous permettent d'observer l'évolution de l'occupation des sols et cette évolution des espaces naturels forestiers à l'échelle des douze départements, avec une capacité de faire des différenciations à cinq ans près, et d'aller de façon assez précise sur l'observation. Elle est donc tout à fait utile, utilisée et je le disais, elle vient en appui des documents d'urbanisme.

Pour ce qui est de la question du bilan, on vous a fait passer un premier document sur les tablettes. Vous pouvez donc le retrouver en format très synthétique, et ce à quoi, je me suis engagée, c'est en faire une présentation en Commission parce que ce sont plutôt des travaux de l'ordre des Commissions.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Laurence. Je crois qu'il faut que l'on prenne le point quand même de ce qui a été dit, tout à l'heure, sur l'accès à l'information, que ces informations de tous les observatoires - on en a beaucoup - soient bien utilisées par nos Services pour orienter nos différentes politiques.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Ce rapport est donc adopté.

#### N° 14

Vote sur «Nouveaux développements de la plateforme d'échanges de données en Nouvelle-Aquitaine PIGMA N-A 5»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

## 15 - CONVENTION BILATERALE DE PARTENARIATS ET DE PROJETS ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE GRAND PORT MARITIME DE LA ROCHELLE

**M. LE PRESIDENT.** - On a ensuite le rapport sur la convention de partenariat avec le port de La Rochelle. Mathieu.

**M. BERGÉ.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. Sans rentrer dans le détail de la convention, peut-être rappeler le contexte. Dire que cette convention bilatérale rentre dans le concept de la stratégie portuaire de façade que nous portons au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine, puisque nous avons quatre ports industriels : le port de La Rochelle, Bordeaux, Rochefort Tonny-Charente et notre port régional de Bayonne.

Un contexte particulier puisque l'on pourrait s'étonner que ce soit la première fois que nous ayons une convention bilatérale avec le port de La Rochelle, mais c'est parce que nous n'étions pas d'accord - j'allais dire - avec l'attitude de l'Etat par rapport à ces grands ports maritimes, et qui avait pris l'habitude de prélever des dividendes sur les résultats du port, alors que la position des collectivités territoriales était de dire qu'à partir du moment où le port générait des bénéfices, ils devaient être réinvestis pour le territoire. C'est exactement la même chose qui se passait sur l'aéroport de Bordeaux.

Il se trouve que l'Etat a changé de position, au grand satisfécit des collectivités territoriales, et donc, nous avons pu convenir d'établir une convention bilatérale avec le port de La Rochelle, et avec la volonté de l'accompagner en lien avec notre feuille de route Néo Terra.

Comme vous avez pu le voir dans le cadre de la convention, c'est une volonté d'accompagner et le développement économique et la transition écologique du port, en soutenant deux projets : le projet filière EMR justement, en finançant des aménagements pour pouvoir s'occuper de colis lourds dans le cadre du projet éolien. A rappeler là aussi que nos ports sont spécialisés : le port de Bordeaux est sur l'hydrolien-estuarien, le port de Bayonne est sur le houlomoteur, et le port de La Rochelle, donc, sur l'éolien offshore. On voit donc bien la complémentarité entre nos ports.

Et également une deuxième partie de dossier sur le report modal, quelque chose de particulièrement vertueux. 17 % du trafic du port de La Rochelle font l'objet du report modal et arrivent en train. C'est le deuxième port de France. Alors, quand je dis, avec seulement 9 M de tonnes on est déjà le deuxième port français, cela veut dire que l'on est particulièrement opérationnel en matière de report modal.

Enfin dire que cette convention, nous espérons qu'elle sera préfiguratrice d'une future contractualisation Etat/Région sur le volet mobilité. Ce qui nous permettra de continuer d'intervenir auprès du port de La Rochelle mais aussi du port de Bordeaux, en espérant que l'Etat également revienne autour de la table sur le port de Bayonne. L'objectif sera d'accompagner le développement de l'écologie industrielle. Nos ports sont de véritables opportunités pour nos enjeux de réindustrialisation comme nous avons pu le voir à l'occasion de la crise Covid. Et également, cela permet d'accompagner l'agglomération de La Rochelle avec son projet « La Rochelle, territoire zéro carbone » dans lequel le port de La Rochelle prend toute sa part.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Mathieu. On a un amendement des groupes du Centre. Quel est votre avis ?

**M. BERGÉ.** - C'est Rémi JUSTINIEN qui siège à La Rochelle qui répond sur l'amendement.

**M. LE PRESIDENT.** - Y a-t-il des interventions ?

**M. COLOMBIER.** - Rapidement. Monsieur le Président, mes chers collègues. Ce dossier est en deux parties, la réhabilitation des voies ferrées sur le port de La Rochelle pour 720 000 €. Nous sommes d'accord, cela va favoriser le transport de marchandises par fret ferroviaire. Celui-ci est un levier de développement économique important pour créer de l'emploi. Il permet de rendre nos ports plus attractifs pour les entreprises logistiques comme les armateurs, et nous pensons, bien sûr, la France doit accélérer le développement de ces ports maritimes, car nous sommes très en retard sur les ports, entre autres, du Benelux.

Deuxième partie, pour un peu plus du double, la création d'une plateforme de transit pour les éoliennes sur le port, pour 1,5 M€, la part de la Région. J'imagine, sans faire de mauvais procès, que cet équipement est donc prévu pour le futur Plan d'installation des éoliennes marines ou maritimes, que ce soit pour l'instant nous n'en sommes pas encore là, mais au large de l'île d'Oléron, l'île de Ré ou même plus haut de Noirmoutier, sur la façade atlantique.

Vous connaissez notre opposition claire sur les éoliennes qui défigurent les paysages côtiers. Offshore, elles coûtent quatre fois plus cher, du reste, aux consommateurs que l'énergie nucléaire, je le rappelle, et que les éoliennes ne créent pas d'emplois pérennes, car elles sont autonomes, contrairement au nucléaire qui emploie près de 5 000 emplois, je le rappelle, 5 000 personnes en Nouvelle-Aquitaine. Il serait donc préférable pour nous de faire de la Nouvelle-Aquitaine une terre d'excellence nucléaire et non pas d'éoliennes.

Je crois que pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce dossier.

**M. LE PRESIDENT.** - D'autres interventions ?

**M. DUPRAT.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. Explication de vote, et puis deux, trois points de vigilance sur ce dossier. Donc, explication de vote, un vote favorable bien évidemment, même si, on regardera de près le développement des éoliennes. C'est un sujet assez polémique. Il y aura un endroit pour les accueillir, mais où on les pose ensuite, il faudra quand même en discuter un jour ou l'autre.

Ce grand port maritime est sur cette façade atlantique pour défendre quand même une position qui a toujours été celle de ce groupe, c'est la régionalisation des ports. On voit bien que le dialogue avec l'Etat est compliqué, même s'il s'améliore, mais il faudra qu'à un moment donné, ce domaine aussi de compétences pourra faire l'objet d'une régionalisation des ports, parce que la Région sera au plus près pour, bien sûr, administrer, si je puis dire, ce domaine.

Près de 20 % du fret par voie ferroviaire, c'est bien, mais il y en reste 80 % qui ne sont pas par voie ferroviaire. Ce qui veut dire qu'un port est une origine ou une destination d'une marchandise ; en l'occurrence ici, ce sont des produits forestiers ou ce sont des céréales qui, souvent, ont besoin de circuler pour aller au plus près des lieux de production. Je pense notamment aux céréales. Il ne faudra pas oublier, même si c'est un sujet tabou, j'ai bien compris ici, le volet routier. Il faudra bien que nos ports puissent être reliés à un moment donné vers les lieux de production et en attendant que nous soyons à 80 % du ferroviaire, il faudra que la vie continue, que nos agriculteurs qui produisent, que nos forestiers qui coupent des arbres et qui préparent de la pâte à papier pour nos usines, elles ne sont pas toutes reliées forcément avec ce réseau ferroviaire.

Et enfin, dernier point que je voudrais évoquer aussi, concernant l'amendement, je pense qu'il était plutôt, je pense, intéressant de s'y associer parce que c'est bien joli de couper les moteurs des bateaux quand on ne les décharge pas, mais à un moment donné, il y a quand même des générateurs qui sont là, et peut-être que les brancher directement sur le quai, comme cela peut se faire dans d'autres ports, évitera les moteurs diesel de pouvoir dans ces ports.

Voilà, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci. D'autres interventions ?

**M. DARTIGOLLES.** - Monsieur le Président et chers collègues. Christophe DUPRAT parlait de l'amendement qui est déposé par le Groupe Centre et Indépendants, LREM, UDI, que je vais avoir le plaisir de présenter.

Si nous saluons la stratégie portuaire régionale actée par cette convention bilatérale, nous regrettons cependant que la feuille de route fixée par la même convention n'intègre pas suffisamment les enjeux environnementaux posés spécifiquement par le grand port maritime de La Rochelle. Face à l'augmentation projetée du trafic maritime et des impacts des infrastructures portuaires sur les émissions de gaz à effet de serre, la convention devrait, à nos yeux, davantage s'aligner sur les préconisations de la feuille de route Néo Terra. Feuille de route rappelant justement que le secteur des transports est le premier secteur consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, la convention de partenariat associant Néo Terra et le projet « La Rochelle, territoire zéro carbone », qui a été rappelé précédemment, adoptée en séance plénière le 17 décembre 2020, ambitionne de réduire de 30 % l'empreinte carbone sur le territoire à horizon de 2030. Le grand port maritime de La Rochelle, situé en proximité de l'agglomération rochelaise a un rôle déterminant à jouer dans la réussite de cet objectif de réduction des émissions carbonées. Oui, il y a une vraie question de synergie à mettre en place entre les ports maritimes de la région, et la convention porte cette ambition, mais ne minimisons pas les questions environnementales comme celle de la nécessaire électrification des postes à quais, qui permettrait d'éviter les rejets polluants, la consommation de diesel et les nuisances sonores engendrées par les activités des navires à quai.

En effet, si les navires stoppent leurs moteurs de propulsion lors de leurs escales, ils actionnent en revanche leurs groupes électrogènes qui consomment plusieurs tonnes de diesel par jour, pour leurs besoins domestiques, de bord, éclairage, chauffage, ou pour leurs appareils : grues, guindeaux, fonctionnement de panneaux de cale, pompes, etc. Il est donc essentiel d'investir sur l'électrification des postes à quais, pour réduire l'empreinte carbone et les rejets polluants, à La Rochelle, ainsi que dans les autres ports situés à proximité des zones urbaines.

Dès 2014, l'Union Maritime de La Rochelle - et l'occasion comme cela de saluer son président de l'époque Philippe JOUSSEMET - avait produit une pré-étude dans ce sens en relevant que l'électrification des postes à quais est une technique déjà utilisée par les navires de lignes et dans les chantiers de réparations navales. Par conséquent, l'amendement proposé par l'un des groupes à la délibération est d'inscrire dans la convention bilatérale, l'objectif d'électrifier les postes à quais du grand port maritime de La Rochelle, nécessité écologique en lien avec les autres politiques locales et régionales de « La Rochelle, territoire zéro carbone » et Néo Terra. Les montants financiers pourront être actés par la suite dans une convention de financement, mais le principe, pour nous, doit être acté. Il est donc proposé de rajouter à l'annexe 2 de la délibération, la phrase suivante :

« Un autre projet d'investissement devra être porté sur le développement de l'électrification des postes à quais des bateaux, de manière à éviter les rejets polluants dans le port qui se situe à proximité de l'agglomération et participer ainsi à l'objectif de réduction de 30 % de l'empreinte carbone fixée dans le cadre de « La Rochelle, territoire zéro carbone ».

Merci de votre attention.

**M. JLALJI.** - Cette délibération va nous permettre d'avoir quelque chose à dire sur le port de La Rochelle. Je m'en satisfais parce que cela va s'en dire, le développement du port de La Rochelle pose un certain nombre de problèmes, que vous connaissez sans doute, mais il s'agit de les rappeler. D'abord, beaucoup de camions sur la rocade de La Rochelle qui l'amène aujourd'hui à être quasiment bloquée aux heures de pointe, et ce n'est pas une rocade qui est adaptée. Ensuite, il faut savoir que ce port est enclavé, c'est-à-dire qu'il est entouré d'habitations, parce qu'il n'a pas toujours eu cette surface, il n'a pas toujours eu cette fonction aussi importante dans l'économie rochelaise et du département. Et donc, il y a des problèmes de pollution, il y a des problèmes de poussière. Il y a des associations qui se sont montées sur La Rochelle, et cela a été un enjeu aussi électoral au montant des municipales. C'est donc quelque chose qui, à La Rochelle, est très important pour les gens, notamment les habitants de La Pallice-Laleu, pour ceux qui connaissent La Rochelle.

Je me satisfais de cette délibération parce qu'elle va nous permettre d'avoir un mot à dire, en tout cas, sur ce que l'on va financer, ou pas. Je fais confiance à notre Région pour regarder de près ce qui va être proposé, ce qui va être financé par la Région, parce qu'il y a l'histoire des pollutions. Il y a l'histoire du ferroutage, du désenclavement, des habitants à prendre en compte. Et tout cela, je pense que l'on va pouvoir le faire, tous ensemble.

Nous voterons pour cette délibération, mais on restera vigilant sur ce qui sera financé.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci. D'autres interventions ? Je ne vous reconnais pas.

**M. TRIFILETTI.** - Monsieur le Président. On se connaît un peu, Monsieur le Président. Stéphane TRIFILETTI. Je peux y aller, Monsieur le Président ?

**M. LE PRESIDENT.** - Allez-y.

**M. TRIFILETTI.** - Je vous remercie. Monsieur le Président, chers collègues. Sans doute rappeler que le dossier du grand port maritime de La Rochelle est localement brûlant, surtout depuis le lancement de « Port horizon 2025 », dragages et déroctages, surtout depuis qu'ils sont liés d'une manière ou d'une autre aux aménagements, interrogent notamment par rapport aux rejets dans les pertuis, avec perte de la possibilité de tracer les lieux de dépôt de



sédiments, y compris du thorium radioactif, produit à l'époque par l'usine RHODIA actuelle SOLVAY.

Les conséquences méconnues de tels clapages consistant à déverser ces substances en mer, sur les vasières littorales, classées Natura 2000, préoccupent, d'autant plus, en l'absence de suivi sur ces zones. La réalité de ce risque d'écocide n'est malheureusement pas mentionnée dans cette convention, et l'on peut évidemment douter de la restauration de la biodiversité évoquée page 7, sans conditionnalité aucune d'ailleurs, ce que souligne et ne manque pas à souligner, d'ailleurs, le CESER.

La réalité de cette convention, c'est plus. Plus, je cite : « plus en faveur des infrastructures », page 1. « Plus pour améliorer la performance logistique », page 2. « Plus pour favoriser la croissance des entreprises », page 13. C'est plus aussi pour les sommes engagées par notre Collectivité, 2,2 M€ pour un seul grand port maritime. A titre de comparaison, 2,2 M€, c'est beaucoup plus que l'ensemble des dépenses annuelles, fléchées éducation à l'environnement pour toute la région Nouvelle-Aquitaine.

Mais de surcroît, la lacune fondamentale de cette convention est d'envisager exclusivement la question des transports, mais ne jamais interroger la nature des flux. Au moment où La Rochelle et son agglomération ambitionnent l'objectif louable d'un territoire zéro carbone, mais n'est autosuffisante qu'à 3 % concernant son alimentation. Cette réflexion sur la nature des flux est un impératif absolu. En effet, un grand port maritime, outil de globalisation déstructure nos territoires en obérant nos souverainetés alimentaires et énergétiques, si l'on n'intègre pas la nature des flux dans nos réflexions d'aménagement et d'investissement.

Angle mort dans la convention proposée, cette dimension est un oubli particulièrement préoccupant. Exemple, pour bien comprendre autour de notre souveraineté hydroclimatique par rapport au maïs, il faut en moyenne 1222 litres d'eau pour produire un kilo de maïs. On exporte donc sur la base du tonnage maïs 2020, 227 milliards de litres d'eau via La Pallice. Réfléchir les flux sortants, c'est possiblement garantir que les ports européens mangeurs de maïs, donc d'eau n'assèchent pas le Marais Poitevin.

Autre exemple, concernant les flux entrants, nos poules néo-aquitaines ne peuvent continuer à dévorer la forêt amazonienne. Je parle évidemment de nos dépendances aux importations massives de tourteaux de soja qui favorisent la déforestation. Même chose sur les flux d'hydrocarbure. A la veille de la COP 26, la thématique climat, énergie dimensionnement du grand port maritime, à moyen terme, n'est pas traitée alors que les objectifs Néo Terra sont connus.

Le port de La Rochelle n'est pas à lui seul responsable du dérèglement climatique, de la dégradation des sols, de l'effondrement de la biodiversité, de l'augmentation de l'utilisation des pesticides dans notre région, mais force est de constater que son trafic actuel y concourt. Pour l'accompagner vers de vraies transitions, portons l'exigence de vraies éco-socio-éthico-conditionnalités critériées dans cette convention, comme souligné ce matin par Nicolas THIERRY.

Concernant enfin, la gouvernance, nous proposons une représentation renforcée au Conseil de surveillance du grand port maritime de La Rochelle, puisque la Région pèse le même poids que l'Etat dans les investissements listés dans ce contrat.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Et si vous le permettez, Monsieur le Président, peut-être pour conclure, un mot par rapport à l'amendement qui a été déposé. Effectivement, cet amendement va dans le bon sens, donc cet amendement centriste concernant l'électrification qui est importante effectivement pour dédieseliser nos ports et notamment celui de La Rochelle qui est une porte d'entrée majeure dans notre territoire, nous voterons favorablement cet amendement. Merci Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci. Je rappelle quand même, par rapport à ce que vient de dire notre collègue TRIFILETTI, que le port de La Rochelle est un port autonome, un port d'Etat. Et donc que, quels que soient nos souhaits, et je peux partager, nous partageons au niveau de l'Exécutif un certain nombre de souhaits qui ont pu être émis par le CESER, notamment, nous sommes aussi dans un état de droit, et je nous vois mal en train - je ne sais pas comment d'ailleurs - de mettre en cause d'éventuels trafics dans quelque domaine que ce soit.

**M. TRIFILETTI.** - Monsieur le Président. Peut-être simplement par rapport, justement, à ma dernière proposition, c'était notamment de travailler sur la gouvernance puisque l'on a une gouvernance nouvelle qui pourrait émerger.

**M. LE PRESIDENT.** - La gouvernance est fixée par l'Etat. Je veux bien tout ce que tu veux, mais elle est fixée par l'Etat. Et je vous signale d'ailleurs que quand j'ai pu évoquer...

**M. TRIFILETTI.** - 2,2 M€, Monsieur le Président, ce n'est pas mal.

**M. LE PRESIDENT.** - Monsieur TRIFILETTI, s'il vous plaît, on n'est pas dans une réunion associative, ici.

**M. TRIFILETTI.** - Je vous remercie pour les associations.

**M. LE PRESIDENT.** - Quand j'ai proposé justement que le port de La Rochelle rentre dans les ports régionaux, le port de La Rochelle m'a dit le reste.

Est-ce que le groupe majoritaire peut dire, Mathieu ou X ou Y, quelle est la position par rapport à l'amendement du groupe Centre ?

**M. JUSTINIEN.** - Monsieur le Président. Je me jette. Effectivement...

**M. LE PRESIDENT.** - On est d'accord ?

**M. JUSTINIEN.** - On est d'accord avec cette proposition du groupe, mais juste alerter sur le fait que ce n'est pas en 2014 que cette étude a été commandée par l'Union Maritime, c'est en 2009, donc cela remonte à loin. L'électrification des postes à quais est un sujet difficile parce qu'il faut des lignes régulières pour pouvoir équiper des bateaux. C'est le cas, par exemple, du port de Marseille avec la Méridionale, mais c'est difficile pour le port de La Rochelle qui est un port à vrac, donc avec des bateaux qui sont différents les uns avec les autres. Simplement cela, on est d'accord. Il n'y a pas de problème.

Et puis, sur la gouvernance, Monsieur le Président, vous avez bien répondu. On est déjà deux avec Mathieu BERGÉ à siéger au Conseil de surveillance, et je peux vous dire que l'on est très exigeant sur l'application Néo Terra dans le cadre de la stratégie dans le port maritime.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci. Donc, je mets aux voix l'amendement du Centre.

Est-ce qu'il y a une opposition ?

**M. COLOMBIER.** - Le groupe RN ne participera pas au vote.

**M. LE PRESIDENT.** - D'accord. Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Donc, cet amendement est retenu.

#### N° 15

Vote sur l'amendement «Convention bilatérale de partenariats et de projets entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Grand Port Maritime de La Rochelle présenté par Centre et Indépendants, La République en Marche, UDI et Territoires » (ci-annexé)

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **NON PARTICIPATION AU VOTE : Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT ADOPTE**

Je mets aux voix, puisque c'était un ajout, cette délibération modifiée par l'amendement.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La délibération ainsi amendée est donc adoptée.

**N° 15**

Vote sur le projet de délibération ainsi modifié «Convention bilatérale de partenariats et de projets entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Grand Port Maritime de La Rochelle »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés,Communiste,Ecologique,Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte A LA MAJORITE**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

**\*NON PARTICIPATION : Gérard BLANCHARD (PS) concernant grand port maritime de la rochelle - commission des investissements du conseil de développement (représentant du président du conseil régional Nouvelle-Aquitaine)**

**16 - CONVENTION DE TRANSFERT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE**

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, on a, Renaud LAGRAVE, une convention de transfert classique - je suppose - avec l'agglomération de Bergerac ? Je remercie le geste de Renaud LAGRAVE.

Sur cette convention, pas de soucis ? Ce sont des conventions habituelles avec les agglomérations, les communautés de communes.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

**N° 16**

Vote sur «Convention de transfert avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 17 - CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, Charline CLAVEAU. On a un certain nombre de conventions d'objectifs dans le domaine de la culture et du patrimoine.

**Mme CLAVEAU.** - Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Nous vous proposons ce soir d'adopter une série de conventions pluriannuelles pour des lieux qui dédiés à la diffusion et à la création du spectacle vivant, donc en termes d'esthétique, nous parlons de danse, de cirque ou de théâtre. Ces lieux sont localisés dans différents départements de Nouvelle-Aquitaine.

Plus précisément, il s'agit de huit renouvellements de conventions et d'un avenant. Vous aurez noté que ces lieux sont porteurs de labels, que ce soit des scènes nationales, des scènes de territoires, des centres culturels de rencontre ou encore des ateliers de fabrique, et ce sont des labels qui témoignent du caractère structurant de ces projets en termes d'action culturelle.

Comme l'a rappelé le Président, ce matin, les conventionnements pluriannuels permettent de donner plus de visibilité et de sécurité aux organismes quant à l'engagement des partenaires publics autour des projets. Et pour nous, cela nous permet de suivre un peu plus fortement le pilotage des actions menées, mais également de construire une compréhension mutuelle avec les partenaires autour de la table.

Et je reste à votre disposition, si vous avez des questions sur l'une ou l'autre des conventions. Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Y a-t-il des soucis particuliers ?

**M. CHEVALERIAS.** - Il n'y a pas de soucis, juste une intervention.

**M. LE PRESIDENT.** - Alors, allez-y.

**M. CHEVALERIAS.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. Plusieurs conventions pluriannuelles d'objectifs avec différentes structures du domaine de la culture et du patrimoine sont portées au vote.

Ces différentes entités réparties sur l'ensemble du territoire régional contribuent chaque jour à l'épanouissement culturel de nos territoires, et particulièrement aux territoires ruraux. Nous tenons à cet égard à rappeler notre attachement au secteur de la culture. Ce secteur particulièrement touché durant la crise Covid, nous a manqué à tous lorsque la

règlementation en vigueur ne nous permettait plus d'aller au théâtre, dans les différents monuments et dans nos musées.

Nous souhaitons et espérons qu'un patrimoine culturel fort continuera d'être développé dans tous les territoires et pas seulement dans nos métropoles. Il s'agit d'un outil d'intégration pour de nombreuses personnes et cela permet au-delà de la convivialité de faire vivre l'art. C'est aussi favoriser l'expression de talents, comme c'est le cas pour la Maison Maria Casarès en Charente, établissement qui contribue largement au rayonnement culturel, mais aussi à celui des savoir-faire locaux.

Toute cette valorisation est essentielle. La mise en avant et le soutien à ces projets doivent continuer pour renforcer nos territoires et leur visibilité.

C'est pourquoi le groupe LR votera pour la conclusion de ces différentes conventions.

**M. LE PRESIDENT.** - Très bien. Monsieur...

**M. OBRADOR.** - Monsieur OBRADOR, pour le Rassemblement National. Je rejoins mon collègue et je pense l'avis général. La culture redémarre enfin et je pense que nous pouvons tous nous en réjouir.

Il est bon de rappeler que le Rassemblement National, dans la crise du Covid-19 a été le premier mouvement politique à faire des propositions concrètes pour la réouverture de tous les lieux de culture. Contre l'avis, malheureusement du Gouvernement, qui bien souvent est resté sourd face aux appels au secours du monde culturel.

Pour cette délibération, je suis un peu embêté, nous sommes, le groupe Rassemblement National, un peu embêtés parce que nous aurions préféré un dégroupement. On m'a expliqué que ce n'était pas possible en séance plénière, un dégroupement, parce qu'il y a certaines structures dans ces conventions pluriannuelles qui sont très bien, et je vais citer à nouveau la Maison Maria Casarès, par exemple, qui est une très bonne structure, mais il y en a d'autres sur lesquelles quand on va un peu dans le fond des dossiers, c'est assez problématique.

Et c'est assez problématique, pourquoi ? Parce que dans votre document, vous dites « il faut que la culture rassemble et s'adresse au plus grand nombre ». Nous sommes d'accord avec vous. Mais, nous n'avons pas, peut-être, la même définition et c'est bien là le problème.

La culture ne s'adresse pas au plus grand nombre quand elle est trop politisée, ou qu'elle sert un discours politique. Et c'est le cas de plusieurs de ces structures-là. Quand on regarde, par exemple, la structure Nombriil du monde, on voit que certaines programmations font la promotion des parcours migratoires de l'immigration clandestine. Mais oui, désolé

mes chers collègues, que l'argent public serve à faire la promotion de ces discours, nous, cela nous dérange. On a le droit. Nous, cela nous dérange.

Quand on regarde aussi, par exemple, le Centre dramatique national de Bordeaux, quand on regarde un peu dans le détail, on voit qu'il y a un partenariat avec une association qui s'appelle La Cimade. Un peu naïvement, je suis allé voir en détail ce qu'était La Cimade. Et La Cimade, qu'est-ce que c'est ? C'est une association qui est pour la régularisation de tous les sans-papiers. Une fois de plus, et je suis désolé mes chers collègues, mais cela nous dérange. L'argent public n'a pas...

**M. LE PRESIDENT.** - Mais laissons terminer, parce qu'on connaît...

**M. COLOMBIER.** - On se calme. Ce sont des hors-la-loi.

**M. OBRADOR.** - Pas de haine. J'aimerais pouvoir m'expliquer.

**M. LE PRESIDENT.** - On connaît, c'est le successeur de Monsieur CHARBONNEAU.

**M. OBRADOR.** - Merci, Monsieur le Président, de rendre hommage à notre collègue CHARBONNEAU qui, pendant de nombreuses années, a fait un très bon travail sur les dossiers culturels.

Pour conclure, dans le calme et dans le respect des avis et des différences de chacun, chère Madame, comme le dégroupement pour ses délibérations n'est pas possible, et nous le regrettons vraiment parce que cela permettrait de faire un travail plus minutieux, et je pense, qui serait plus intéressant.

Dans l'absence de dégroupement, nous opterons donc pour une abstention. Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Donc, si je comprends bien, mais ne me répondez pas, s'il vous plaît, si je comprends bien, vous nous accusez de faire de la politique parce que ce n'est pas la vôtre, de politique. C'est cela.

**M. OBRADOR.** - Non.

**M. LE PRESIDENT.** - J'ai des approbations dans votre groupe.

**M. COLOMBIER.** - Je vais te répondre tout à l'heure sur ton attitude politique. Ne t'inquiète pas.

**M. LE PRESIDENT.** - On va mettre aux voix, mon cher Jacques COLOMBIER.

**M. COLOMBIER.** - On est une Assemblée de débat, non ?

**M. LE PRESIDENT.** - Qui est contre ?

Ou abstentions ?



Donc, le groupe RN s'abstient.

Je suppose que les autres groupes...

Alors, ce rapport est donc adopté.

**N° 17**

Vote sur «Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le domaine de la Culture et du Patrimoine»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG  
Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ;  
UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

**18 - TARMAQ - DEPOT D'UN DOSSIER D'AUTORISATION PREFERATORALE DE PENETRER DANS LES PROPRIETES PRIVEES**

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, on a Tarmaq. Andréa.

**Mme BROUILLE.** - Président. C'est juste une délibération dans le cadre des travaux de programmation immobilière que vous savez, sur ce très beau et joli projet novateur et ambitieux au service de l'innovation et de la technologie de demain.

Il nous faut engager une démarche de demande d'autorité préfectorale afin d'accéder sur les propriétés privées afin de réaliser les diverses études techniques en vue d'anticiper la délivrance des différentes autorisations administratives.

**M. LE PRESIDENT.** - Ces terrains sont squattés aujourd'hui et nous posent des problèmes.

Pas d'oppositions ?

**M. DUPRAT.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. Bien sûr, pour saluer cette initiative et la voter dès demain, vous savez combien la filière aéronautique spatiale défense bien présente dans notre agglomération mais aussi dans un grand nombre de départements, avec tous les sous-traitants qui sont ici autour de cette filière. Cette filière dont on a quelques nouvelles - je dirais - contrastées puisqu'il y a quelques suppressions d'emplois qui sont à l'horizon, dont il faut être extrêmement prudent, que la pérennité de nos sites ne soit pas mise en danger parce qu'il n'y aurait plus assez de salariés. Mais, reconnaissez avec moi, Monsieur le Président, quand même que le paradoxe est celui-ci : une filière aéronautique d'excellence, des salariés qui savent travailler avec un savoir-faire, des entreprises, et puis plus de liaisons aériennes avec Paris puisque la navette Orly-Paris vers Bordeaux n'existe plus, d'un trait de plume, et nous n'avons plus aucune liaison avec Paris.

Cela met en difficultés, bien sûr, nos entreprises mais également tous les sous-traitants qui sont avec. De nombreuses interventions ont été faites, des courriers nombreux, des motions très nombreuses, mais je dois reconnaître que le Gouvernement n'a pas bougé malgré les engagements de certains représentants locaux de ce même Gouvernement, puisque certains parlementaires avaient juré, la main sur le cœur, qu'ils feraient tout pour que cela puisse se passer. Si même les parlementaires de la majorité ne sont pas écoutés par la majorité, cela devient compliqué. Déjà, que c'est assez compliqué.

Donc, cela veut dire qu'aujourd'hui, nous avons un bel outil. Nous avons quelque chose qui fonctionne très bien que beaucoup de pays au monde nous envie, ce qui pour la balance commerciale est intéressante, mais nous n'avons ce qui nous manque, c'est-à-dire,

c'est un peu comme si un concessionnaire automobile vendait des voitures et qu'il n'avait aucun dans le hall ni de pompe à essence pour pouvoir le plein de la voiture. Cela veut dire qu'il faut, Monsieur le Président, et on compte sur vous, ainsi que pour tous les élus qui sont là, pour que nous puissions nous mobiliser afin que cette navette puisse revenir, non pas avec un départ toutes les heures, personne ne demande cela, mais deux aller-retour le matin, deux aller-retour l'après-midi me sembleraient le minimum pour que nos entreprises et surtout leurs sous-traitants qui n'ont pas forcément beaucoup de temps puissent le faire.

Un grand constructeur d'avions a mis en place une solution alternative, mais reconnaissons que c'est pour un grand constructeur d'avions ; tout le monde n'est pas capable de pouvoir le faire.

Enfin, nous comptons sur la mobilisation de tout le monde pour que l'on puisse sortir de cette situation et continuer à fabriquer de beaux avions dans notre belle région.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci. D'autres interventions ?

**M. CHAGNIAT.** - Oui. Nous avons une intervention.

**M. LE PRESIDENT.** - Ah oui. Pardon. Excusez-moi. Monsieur ?

**M. CHAGNIAT.** - Philippe CHAGNIAT.

**M. LE PRESIDENT.** - CHAGNIAT. Je n'ai pas les prénoms, je suis désolé, sur mon truc.

**M. CHAGNIAT.** - Philippe Jean-Pierre CHAGNIAT.

**M. LE PRESIDENT.** - Allez-y.

**M. CHAGNIAT.** - Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Avant d'aborder l'objet même de cette délibération, je pense qu'il n'est pas inutile de la replacer dans le contexte général.

Ce projet, rappelons-le, qui vise sur le territoire de Mérignac à installer une Cité des savoirs dans les domaines aéronautiques et spatiaux, c'est un projet que nous avons soutenu. C'est un projet qui, actuellement avec les partenaires, donc la Région, Bordeaux métropole et la ville de Mérignac, bien entendu, a créé une structure Tarmaq, une préconfiguration, qui vise donc à obtenir des capitaux, à faire des études préalables et également à acquérir des terrains, actuellement détenus par des propriétaires privés.

La première étape dans cette délibération, nous avons quoi ? Nous avons des propriétaires privés. Rappelons-le, qu'il y a deux ans lorsque l'accord a été fait avec l'établissement public Nouvelle-Aquitaine, nous avons neuf parcelles. Deux ans après, il y a toujours sept parcelles privées, à ma connaissance, donc cela veut dire qu'il n'y a eu que deux parcelles qui ont été transactionnées.

Manifestement, vous dites qu'il y a des problèmes de squats. Je ne pense pas que cela soit la seule chose qui bloque l'acquisition, dans un premier, et de plus, les propriétaires, on voit bien que là, au niveau des sondages qui sont envisagés, peut-être, sont un peu réticents par rapport aux dégradations qui peuvent survenir sur le terrain.

Vous nous dites que vous êtes pour l'humain. Tout le monde est pour l'humain. Alors, nous, on s'y est un peu préoccupé aussi de regarder cela.

La deuxième étape, qui est évoquée dans le projet, c'est d'initier une déclaration d'utilité publique, donc on fait une déclaration d'utilité publique qui va viser, in fine, si pas d'accord n'est trouvé, à l'expropriation de ces propriétaires. Ils auront, bien entendu, un recours qui est l'enquête d'utilité publique où ils pourront s'exprimer, essayer de justifier le bien-non fondé de l'utilité publique, mais si cela n'aboutit pas, on peut arriver à une judiciarisation qui aura deux incidences : pour les propriétaires privés, on sait très bien que dans ces cas-là, c'est un peu le pot de fer contre le pot de terre, ils risquent de s'en sortir avec quelques dommages, ne touchant pas probablement les indemnités qu'ils attendent, sans compter les préjudices moraux de se voir un peu dépossédés. Et pour le projet, cela risque de retarder.

Ce que l'on avait demandé en Commission, c'était, est-ce qu'il y avait dans un principe de bonne gouvernance qui veut que pour anticiper un peu tous les problèmes éventuels qui peuvent survenir, est-ce que vous aviez un projet alternatif qui empêcherait l'acquisition de ces propriétés privées ? Sachant que sur le périmètre du projet, il y a notamment des parcelles du bâti, et le bâti est tout à fait en périphérie. Donc, je voulais savoir ce qu'il en était à ce niveau-là. Et comme on n'a pas pu avoir de précisions, notre position est de s'abstenir.

**M. LE PRESIDENT.** - Je ne peux pas vous répondre sur tout. Ce que je sais, c'est que les travaux sont en cours, enfin le rapprochement est en cours entre le PFL et les propriétaires d'un des terrains. Mais, vous savez que, quand les parcelles sont extrêmement morcelées, c'est extrêmement difficile de faire les transactions foncières.

Il n'y a pas, à ma connaissance, j'ai rencontré et le Président de Tarmaq et le Directeur de Tarmaq, il n'y a pas à mon sens, et le maire de Mérignac aurait fait des propositions, un projet alternatif. Donc, aujourd'hui, il faut que l'on avance.

Mme BEDU. - Monsieur le Président, chers collègues. Notre groupe s'était déjà exprimé en juillet dernier lors de notre assemblée plénière et je ne doute pas que vous en ayez gardé un souvenir ému. Donc, le projet Tarmaq, comme vous le savez, c'est 73 M€ d'investissement sur une zone de 10 ;5 hectares sur la commune de Mérignac. Et pour nous, ce projet relève tout simplement de ce que l'on pourrait appeler le monde d'hier, comme si, finalement, le changement climatique n'était pas une urgence. Comme si la nécessité de refaire la ville sur elle-même en offrant des logements et aussi des services de proximité

n'était pas un impératif et comme si l'argent public ne devait pas être majoritairement fléché vers des objectifs d'intérêt général.

Donc, par cette délibération, vous nous invitez à valider des choix, qui, d'après nous, contribuent à dégrader nos conditions de vie, tout en déclarant ailleurs dans d'autres lieux ou dans d'autres délibérations, comme celle sur l'ESS que nous venons de passer, que la Nouvelle-Aquitaine cherche un nouveau modèle de croissance, je cite « résiliente et solidaire ». Et c'est ce que j'appelle et ce que j'observe depuis des décennies, le syndrome de Pénélope. Vous savez, cette petite Pénélope qui fabriquait sa toile et qui la décousait la nuit. Eh bien, nous, c'est ce que nous faisons dans une logique de silos ou d'un côté, on se dit favorable à l'environnement, et de l'autre côté, on se dit favorable à ce type de projet.

Donc, c'est pour nous, une attitude qui conduit à la démission, finalement, à un certain désespoir et à la démission, par exemple, de nos différents ministres de l'environnement. Et je crois que la cohérence de nos politiques publiques est la seule garantie de la résilience de notre société et nous en sommes, avec ce type de projets, très loin.

Donc, bien entendu, en tant qu'écologiste, il ne faudrait pas caricaturer notre position. Nous sommes en faveur de la reconversion du secteur aéronautique, de ses talents, mais le divertissement autour de l'avion et des activités qui s'y rapportent vont clairement, pour nous, à l'encontre des objectifs de Néo Terra.

Quant à l'avenir décarboné de ce moyen de transport, il n'existe pas. Il sera tout au mieux et vous pourrez le lire dans des articles, moins émetteur de CO<sup>2</sup>, mais ce terme de décarboné nous paraît aussi impropre. Donc, il nous semble indécent aujourd'hui d'y dédier autant de moyens alors que l'argent manque pour des combats bien plus urgents à mener, maintenant et maintenant seulement. Nous pensons, bien entendu, à la lutte contre le changement climatique, mais aussi à l'effondrement de la biodiversité.

Donc, pour les mêmes motifs qu'en juillet, opportunité, coût, et emprise foncière, et parce que ce projet va à l'encontre des objectifs de la transition écologique, en incarnant ce que nous qualifierions de politique as usual, notre groupe votera contre cette délibération.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Je rappelle que l'on a un vrai problème que l'on n'a pas réglé et qui, de toute manière, quels que soient les choix que l'on ferait, amènerait à réfléchir à cela, parce qu'un des axes de Tarmaq, c'est le démantèlement. Aujourd'hui, sur le démantèlement, on installe des avions un peu partout et on les laisse, comme en Californie, comme en Europe, et il n'y a aucuns travaux de démantèlement.

Deuxièmement, comme on ne supprimera pas l'avion, sauf à revenir à des transports internationaux en bateau, l'avion existera toujours. Si nous sommes la Région qui a fait avancer, peut-être pas du jour au lendemain, ce que l'on appelle l'avion vert sans émission de gaz à effet de serre, on aura à la fois réglé le problème de la transition écologique et le problème de l'emploi.

Et troisièmement, pour répondre à mon collègue DUPRAT, c'est cela le défi. Je regrette, moi aussi la décision qui a été prise, non pas de maintenir la navette. Avec la LGV, il fallait la supprimer, au moins un aller-retour. Par contre, le défi pour le relever, c'est de mettre un avion totalement vert. Là, on ne pourra pas nous le refuser. Et cela, on n'y est pas loin. La Région participe à toute cette transition, pas forcément en paroles, mais en actes.

Je vais mettre aux voix ce rapport. Donc, j'ai le vote contre d'EELV.

Y a-t-il d'autres votes contre ?

Des abstentions ?

Ce rapport est donc adopté.

#### N° 18

Vote sur «Tarmaq - dépôt d'un dossier d'autorisation préfectorale de pénétrer dans les propriétés privées »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

**ADOpte A LA MAJORITE**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

**\*Non-participation : Thierry TRIJOLET (PS) concernant Association Tarmaq Mérignac (Membre du conseil d'administration)**

**19 - DATAR - FERROCAMPUS® - AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF**

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, on a le Ferrocampus. C'est un avenant. Campus ferroviaire.

Qui souhaite intervenir.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Merci Président. Nous, ce projet, on y est plutôt sympathique. Il y a eu un Aérocampus, là, Ferrocampus, donc l'idée générique est plutôt bonne. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il ne respire pas le dynamisme, ce projet !

Ce qui a attiré notre attention, c'est la proposition de budget 2021. D'abord, total 500 000 € des deux côtés. Côté charges, il y a une provision pour risques sur 500 000 € de 150 000 € de provision pour charges, 30 %. Je n'ai jamais vu un montant aussi élevé. Et côté recettes, la Région subventionne à hauteur de 70 %. 350 000 €. Il y a une petite ligne, là, où on voit charges de personnel, 137 000 €, donc il doit y avoir trois ou quatre personnes qui y sont.

Ma question est : où est-ce que l'on en est dans cette initiative. Il y a combien d'élèves. Quelle est la montée en charges ? Et est-ce que l'on ne peut pas au moins corriger le budget avec une provision pour risques et charges qui sera 50 000 €, et la Région qui n'irait qu'à 250 000 €. Cela me paraîtrait être de la bonne gestion.

Mais l'essentiel de notre question, c'est combien d'élèves, il y avait-il à la rentrée ? Si nos renseignements sont bons, il n'y en avait pas beaucoup. Et surtout comment cela monte en charges ? Parce que pour le moment, le moins que l'on puisse dire, c'est que cela ne bouge pas trop.

**M. LE PRESIDENT.** - Même si je suis, mon cher Jean DIONIS, judéo-chrétien, je ne sais pas faire de miracles. Quand la Région a acquis, il y a plus de dix ans l'Aérocampus de Latresne, il y avait la chance d'avoir un CFA, un lycée, etc. Il est passé de 900 stagiaires en quelques années à 83 000 aujourd'hui.

Donc, si vous voulez bien, alors que l'on a créé cette structure que depuis un an et demi, que l'on est passé à travers une crise sanitaire que chacun connaît, je veux bien que l'on critique un certain nombre de choses, mais si toutes les entreprises du ferroviaire - et je parle sous le contrôle de son Président qui est Jacky EMON - sont venues. Si l'on a engagé l'expérience de la remotorisation des TER pour les dédiéséliser, c'est qu'il y avait un certain intérêt. Il faut donc que l'on occupe les locaux. Pour l'instant, on n'a pas encore acquis les friches de la SNCF. Il faut que l'on les rénove. On est en discussion avec la SNCF.

Je rappelle que le coût d'investissement pour la Région Aquitaine puis Nouvelle-Aquitaine de Latresne a été de 25 M€. Donc là, il faut bien que les choses montent en puissance...

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Président. Les premiers élèves, quand ?

**M. LE PRESIDENT.** - Jacky ? Est-ce que tu peux avoir une réponse.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Parce que pour le moment, on n'en voit pas la couleur.

**M. LE PRESIDENT.** - Et alors, non mais attend. Tu penses que cela se fait comme cela.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Non, Président. On a discuté le projet.

**M. LE PRESIDENT.** - C'est hallucinant, ces questions. On dirait que tu es jaloux.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Mais cela serait quand même intéressant que l'on nous donne la visibilité. Là, on a un projet qui, franchement, respire l'immobilisme. Il faut le dire. C'est tout. On pose des questions. Et on est là, pour cela.

**M. LE PRESIDENT.** - Je suis désolé, il n'est pas à Agen, et il est à Saintes.

**M. EMON.** - C'est un projet ambitieux qui a été, ici, largement partagé, me semble-t-il, dans toutes les délibérations que l'on a pu voter. Il appelle toute une construction depuis zéro, puisqu'il n'y avait aucune structure d'accueil pour aller vers ce type d'initiative, qui n'existe nulle part ailleurs.

Au jour d'aujourd'hui, l'équipe est recrutée et est engagée auprès des industriels du ferroviaire. Ils sont très nombreux, qui sont adhérents d'ailleurs à l'Association Ferrocampus, puisque, je tiens à dire en même temps, que c'est une association qui pilote la mise en œuvre du Ferrocampus, dans laquelle le Conseil Régional est un acteur principal et où on appelle d'ailleurs au financement pour pouvoir effectivement mettre en œuvre l'accueil des élèves, mais surtout des formations. Il a une vocation industrielle, le Ferrocampus. Cela veut dire que les choses s'articulent entre l'accueil des jeunes pour les faire accéder aux métiers du ferroviaire et perfectionner leurs connaissances, voire introduire des notions de formation ferroviaire dans les formations industrielles qu'il y a dans les lycées, depuis le bac professionnel avec une ambition d'aller jusqu'à la qualification du niveau d'ingénieur.

Le Ferrocampus a toute cette ambition-là. Aujourd'hui, il a fallu passer par des étapes de validation avec l'Education Nationale, avec les universités puisque nous avons deux universités, celle de La Rochelle et celle de Bordeaux, qui sont associées directement et qui sont adhérentes d'ailleurs du Ferrocampus. On a créé des collèges. On a mis en musique un peu la relation avec tous ces partenaires-là, qui constituent sous une forme associative - cela



veut dire que ce n'est pas un système pyramidal - les ambitions et qui écrivent les ambitions du Ferrocampus.

On va avoir - rassure-toi, Jean - le mois prochain un rendez-vous extrêmement important qui va décliner très concrètement la première étape - j'allais dire - très concrète de l'engagement du Ferrocampus, et qui vise à accueillir effectivement des étudiants dans un délai qui, compte tenu du rythme de croisière, se rapproche de plus en plus. Je ne veux pas, maladroitement, dire - d'abord parce que je n'en ai pas le pouvoir aujourd'hui - très exactement à quelle époque, effectivement, on aura accueilli une trentaine d'étudiants. En tout cas, la construction est en route, les objectifs sont affirmés. On aura un Conseil d'Administration du Ferrocampus dans lequel beaucoup se reconnaîtront, sur le plan des organisations qui en sont membres comme ceux qui représentent les Collectivités et qui seront informés, comme on vient de le faire auprès de tous les adhérents avec une première lettre qui a été adressée, sur l'évolution de la construction du Ferrocampus. C'est quelque chose de, pas compliqué mais complexe - je veux dire - à mettre en œuvre.

En tout cas, notre volonté est véritablement le plus tôt possible, cela veut dire avant la fin de l'année, de décliner très concrètement quels seront les objectifs de mise en œuvre et d'accueil des jeunes et des étudiants au travers du Ferrocampus. Il y a d'autres sujets qu'il faudra régler, peut-être tous ensemble, qui sont des questions aussi de logement. Comment on accueille dans une localité, dans un territoire, des jeunes qui viennent étudier ? Dans quelles conditions, cela se passe ? Ce sont des étudiants, ce n'est pas tout à fait la même chose que des collégiens et des lycéens. Il y a des questions organisationnelles qui participent en même temps de, quand est-ce que l'on va avoir à disposition, les locaux que le Président évoquait et que l'on va acquérir ?

Il y a de choses qui sont rapidement utilisables, mais il y a des choses sur lesquelles cela demande effectivement des discussions, des négociations. Je veux saluer le travail de l'équipe qui est en place actuellement sur le Ferrocampus. Ils sont trois personnes, qui sont véritablement d'un engagement extrêmement important et précieux.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Jacky. Peut-être faudra-t-il d'ailleurs que l'on fasse, devant la plénière ou devant la Commission Permanente, une présentation des séquences sur ce projet dont j'ai émis l'idée en 2019. 2020, c'est bien entendu la crise sanitaire. On est en phase d'acquisition aujourd'hui du premier lot, ce qui nous permettra de rentrer dans... Et acquérir un bien de la SNCF, pour ceux qui ont essayé de le faire, c'est assez difficile.

On a, après avoir déposé un dossier au PIA, reçu 3 M€. On va recevoir 3 M€. Donc, au 1<sup>er</sup> janvier, on va pouvoir commencer les travaux, et l'on est en train de regarder, comment avec le Lycée Palissy, on pourrait faire les premières formations. Mais, il nous est compliqué

de faire quelque chose - comment dire - une espèce de génération. Vous savez dans Astérix, on voit le druide Panoramix, de temps en temps - et Jean, je sais, se projette sur le druide Panoramix, régulièrement - on jette un gland et hop ! Il y a un chêne qui pousse. Eh bien voilà, on n'y arrive pas, c'est dommage. Mais c'est un vrai projet, un vrai beau projet.

Il n'y a pas d'oppositions sur ce dossier ?

Il est donc adopté.

**N° 19**

Vote sur «DATAR - FERROCAMPUS® - Avenant N°2 à la Convention  
Pluriannuelle d'Objectif et de Moyens»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 20 - TABLEAU DES EMPLOIS

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, on a le tableau des emplois. Je ne sais pas s'il y a des interventions sur ce tableau des emplois. Pierre CHERET, y répondra.

**M. DUFAY.** - Merci Monsieur le Président et chers collègues. Mon intervention sera rapide, vu l'heure tardive et que certains attendent le GPSO avec impatience.

Nous constatons que vous voulez augmenter les emplois permanents, même si l'Union Européenne, parfois, participe, ce sont quand même de nos frais généraux dont on parle, et donc, il faudrait être vigilants sur ces augmentations régulières.

Nous constatons, par ailleurs, que les emplois temporaires sont prévus d'augmenter de huit personnes. Là aussi, il faudrait parfois, je pense, mieux justifier ces emplois comme, par exemple, il ne me semble pas opportun de créer un emploi à plein temps pour mettre en place le parapheur numérique qui est censé nous faire économiser du temps. C'est créer une charge pour économiser du temps ne me paraît pas tout à fait logique.

Pour prendre position sur ces demandes, nous attendons avec impatience le bilan social dans lequel nous pourrions connaître, pour tout le mandat, et par année, la séparation des effectifs qui ont augmenté, par lycée ou par la Région, le détail des emplois en permanent et en temporaire qu'il y a eu sur tout le mandat, et tout cela par anciennes régions afin de faire le point sur le regroupement des anciennes régions dont le débat n'est pas près de se clore sans ce bilan.

En attendant ce bilan, nous nous abstiendrons. Merci de votre écoute.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci. Je prends l'intervention, le Directeur Général des Services aussi.

Une abstention.

Des oppositions ?

Ce dossier est donc adopté.

**N° 20**

Vote sur «Tableau des emplois»

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants

▪ **CONTRE** : Les Républicains

**ADOPTE A LA MAJORITE**

▪ **ABSTENTION** : Rassemblement National et Apparentés

**21 - COMMUNICATION : DELEGATION DU PRESIDENT POUR ESTER EN JUSTICE  
AU NOM DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

**M. LE PRESIDENT.** - On a ensuite une communication pour ester en justice qui est une délégation habituelle.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Oui, c'est une communication. Mais cela doit être une délibération ? Ah non. Pardon, excusez-moi, ce sont les différents dossiers sur lesquels... C'est le compte rendu de l'ensemble des... J'en profite pour féliciter...

**M. COLOMBIER.** - Ce n'est pas une autorisation d'ester en justice.

**M. LE PRESIDENT.** - D'accord. Cela a été fait.

**M. COLOMBIER.** - Cela a été fait, déjà, oui.

**M. LE PRESIDENT.** - J'en profite pour féliciter le Service juridique parce que vous avez vu que l'on est... Il y a du défavorable, mais on est beaucoup favorable.

Merci beaucoup.

**N° 21**

sur «Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la  
région Nouvelle-Aquitaine»

**L'Assemblée DONNE ACTE**

#### **4 - COMMUNICATION - Le Grand Projet Sud-Ouest (GPSO) : un rendez-vous européen pour répondre à l'urgence climatique, à l'impérieuse nécessité de report modal et d'aménagement du territoire**

**M. LE PRESIDENT.** - GPSO. Que puis-je dire de plus que ce qui est dans la communication. On a souhaité, et vous savez que le dossier a été relancé par le Premier Ministre, récemment, très récemment. On a souhaité qu'avant la première délibération qui serait présentée d'ici la fin de l'année, on puisse mettre à votre disposition une information la plus solide possible.

D'abord, 1°/ Le Premier Ministre ressort le dossier GPSO. Je rappelle que ce dossier GPSO avait été plus ou moins mis sous le boisseau dans les dix ou douze années précédentes, après le rapport DURON. Bien entendu, vous vous doutez que, avec le succès populaire, en plus, de la ligne SEA, s'arrêter en direction de Toulouse ou du Lot-et-Garonne, s'arrêter en direction de l'Espagne a été perçu comme une forme d'humiliation.

Donc, ce dossier est ressorti. Et pour ma part, créer une deuxième voie ferroviaire dans un territoire, Sud de l'Aquitaine, le Grand Sud-Ouest, où il n'y en a qu'une Nord-Sud, c'est une initiative historique. Je rappelle qu'une voie ferroviaire s'ouvre ou se rouvre pour plus d'un siècle. Donc, le Gouvernement propose d'investir 40 % sur ce projet, demande aux collectivités locales d'investir 40 % et compte sur 20 % de l'Europe. L'Europe qui pourrait intervenir beaucoup plus s'il s'agit d'une liaison transfrontalière.

Sur les 40 % des collectivités locales, va être déduite la part de la Société de projets ou de la Société de financement local et sur ces 40 %, il y aura 30 %, en gros, c'est la fourchette basse de la part de la fiscalité régionale, de la fiscalité des entreprises et une fiscalité ; il y a la taxe bureau et une taxe - je me tourne vers François - la taxe d'équipement. Donc, en gros, les 40 % de la part de la Nouvelle-Aquitaine est de l'ordre de 2,2 Mrds€ ou 2,1 Mrds€. Si l'on enlève la part de la fiscalité, on arrive à 1,6 Mrd. Tout cela, il y a une épaisseur de trait à prendre en plus ou en moins.

J'ai rencontré pour ma part les acteurs économiques qui souhaitent, bien entendu, ce projet.

Après, il y a un certain nombre de questions. Est-ce que les gains de temps sont aussi importants que l'on le dit ? On a dit, à un moment donné, parce qu'il y a eu plein de fake news dans ce dossier, que le gain de temps en direction de Toulouse, c'était un quart d'heure. En fait, c'est une heure. Que les gains de temps en direction du Sud, c'était aussi, 3 minutes. C'est entre 20, 30 minutes selon les différents trajets.

C'est un dossier qui est important aussi, parce que cela permet de desservir Mont-de-Marsan, qui, dans l'histoire sur le plan ferroviaire, a été délaissé. Sur le plan des gains de temps, je crois donc que les fausses informations ont été, bien entendu, déniaisées ou démenties.

Est-ce que la ligne existante ou les lignes existantes suffisent ? Aujourd'hui, on le voit, pour plein de raisons, sur la ligne Bordeaux-Toulouse, sur la sortie sud de Bordeaux, on ne sait plus rajouter de trains et l'on a d'énormes problèmes. Il suffit qu'il y ait une difficulté de sécurité, un accident ferroviaire, pour que toute la circulation soit arrêtée. Pour rappel, sur la vallée du Rhône, il y a trois lignes ferroviaires : une ligne fret, une ligne grande vitesse et une ligne TER. Nous, encore une fois, on est que sur une seule ligne.

Bien entendu, si nous ne faisons pas cette deuxième voie ferroviaire, le RER métropolitain - vous avez vu la presse lundi, ce matin ou la semaine dernière, qui montrait que l'agglomération bordelaise était bloquée. Et toutes celles et tous ceux qui - et vous y venez. Vous savez bien que l'on se trouve garroté aujourd'hui par ce mur de camions et pas que, parce qu'il n'y a pas d'alternative. Je crois que tout le monde est d'accord avec le grand projet de RER métropolitain, mais cela signifie que le RER métropolitain, on ne pourra pas le faire fonctionner en direction de Langon. Et s'il y a des habitants qui sont pénalisés, ce sont bien ceux de Langon, puisqu'ils ont la double peine des embouteillages et ensuite un péage à payer.

Sur les relations de diamétralisation, c'est-à-dire pouvoir aller directement, sans s'arrêter, à la gare de Bordeaux, qui finit par être saturée aujourd'hui. Cela suppose de faire circuler le train. Nous sommes donc là pour l'agglomération bordelaise, mais il en est de même, après-demain peut-être, sur l'agglomération basque. Nous sommes en train, aujourd'hui, de travailler avec l'agglomération basque pour développer une forme de RER basque qui ferait des navettes Bayonne-San Sébastien. Il est évident qu'aujourd'hui, en plus quand on regarde, on passe la voie ferrée entre Bayonne et l'Espagne, elle passe entre des immeubles. Imaginez. Je crois qu'il y a aujourd'hui une dizaine de trains - je me tourne vers François POUPARD - par jour, de fret, une vingtaine, il est totalement impossible, parce que quand on a sur la même ligne du fret, des TGV ou des trains longue distance, des TER, c'est le train le plus lent qui hérite des trains qui le suivent.

Aujourd'hui, il n'y a pas d'autres solutions, y compris sur la ligne Bordeaux-Dax-l'Espagne que d'avoir une deuxième voie, y compris dans le temps, dans le Pays Basque. Dire le contraire, c'est non seulement se tromper, mais tromper celles et ceux qui nous écoutent. On est donc devant quelque chose qui, pour nous, pour notre Assemblée, est historique, qui nous dépasse d'une certaine manière. Est-ce que l'on prévoit la

décarbonation réelle de nos déplacements ? Ou est-ce que l'on se dit que l'encombrement massif que l'on connaît, soit par les camions, soit par les voitures, va être un phénomène qui va se réguler tout seul.

Le problème est là. On sait que la liaison, ou alors on remet des avions partout. On se trouve donc dans cette situation.

Est-ce qu'il y a pour autant - et j'y suis attentif - des dégâts environnementaux qui seraient supérieurs à ce que l'on peut attendre du report modal et de la sortie de camions, par milliers, de la Nationale 10 existante ? Je rappelle et j'ai demandé que vous ayez cette carte, qui a été une des découvertes des scientifiques dans Acclimaterra, la partie la plus polluée de la région, c'est l'ex Nationale 10. Ce que l'on a découvert depuis, c'est qu'elle était non seulement polluée par des particules fines de diesel, mais qu'elle était aussi polluée par les microparticules de pneus qui eux, sont beaucoup plus difficiles à tracer, mais qui sont souvent beaucoup plus dangereux pour la santé de nos concitoyens.

Quand je regarde la LGV SEA, je ne me souviens plus le nombre d'hectares que cette voie a nécessité. Ce que je sais simplement, c'est que les espaces qui ont été préservés, réhabilités - vous savez, c'est la notion, éviter, réduire, compenser - la compensation est du triple d'espaces protégés, replantés, installés.

Je pense donc que sur tous les arguments, premièrement cela coûte trop cher, deuxièmement ce n'est pas utile et enfin il y a l'atteinte à l'environnement. Quand on voit le résultat de SEA et on ne va pas se trouver pour GPSO dans le même dispositif que j'ai critiqué sur SEA, puisque ce sera la Société de projets qui portera ce dossier, je n'ai pas d'hésitation, et vous le savez, pour ma part.

J'ajoute que du côté espagnol, on nous dit, du côté espagnol, cela s'appelle - je crois - l'AVE, l'Alta Velocida, la vitesse ne sera pas une grande vitesse. Elle peut aller à 310 à l'heure, et dans le Y basque, elle sera à 250 à l'heure, parce qu'il y a une mixité de trafic fret et voyageurs. C'est bien plus, d'ailleurs, que les lignes classiques qui, je le rappelle, sont entre 40 et 100 kms à l'heure. Et quels que soient les travaux qui sont faits sur la ligne existante, à partir du moment où l'on va mettre en place le RER métropolitain, on va arriver dans la ligne qui est déjà quasiment saturée, qui est Bordeaux-Arcachon. Même si dans Les Landes, on pourrait se dire que l'on peut faire passer à grande vitesse des TGV ou les faire passer à 220 à l'heure, on aurait un blocage à un moment donné, à partir de Facture.

On nous dit aussi, la ligne n'améliorera pas le fret ferroviaire car la SNCF y est opposée. Sauf qu'il n'y a pas que la SNCF, j'en suis désolé, parce qu'elle n'a pas montré de grandes qualités sur le plan fret, mais elle a des filiales fret comme Vila, et la SNCF n'est pas le seul opérateur de fret. Par ailleurs, la SNCF est plutôt opérateur de fret sur les très longues



distances. Son modèle économique sur la courte distance est, bien entendu, pas gagnant par rapport aux opérateurs de proximité. Et nous avons toujours entre la France et l'Espagne, s'il n'y a pas cette nouvelle voie, une différence d'écartement qui empêche quasiment le développement du fret.

Je reviens sur les compensations environnementales. Les 350 sites sur la SEA ont été compensés au triple par l'ISEA dans ce domaine-là. Donc voilà, de quelque manière que l'on prenne le problème, alors bien sûr, il y aura un effort financier, il sera lissé sur quarante ans.

Il faut que l'on travaille encore avec les collectivités concernées. Peut-être faut-il élargir les collectivités concernées. Mais en tout cas, nous avons retenu, en accord avec l'Etat, les critères de 2009 ; peut-être ne sont-ils pas bons ? Mais en même temps, je ne vois pas quelle est notre alternative. Est-ce que demain... Alors, bien entendu, Agen est de toute manière protégée, d'ailleurs, Jean DIONIS en a bien conscience, et à partir de là, il peut monter au filet dans tous les cas de figure, mais prenons bien garde, s'il n'y avait de GPSO que la voie en direction de Toulouse, qu'il n'y avait pas Bordeaux-Dax, c'est pour cela que je demande, nous demandons, la simultanéité en direction de l'Espagne. Cela signifie que la Nouvelle-Aquitaine resterait avec 10 000 camions, peut-être 12 000, demain, sur la route.

Je ne peux pas, de là où je suis, accepter cela. Je ne peux pas, par rapport à l'Espagne qui arrive à la frontière entre 2026 et 2028, en conscience, et je crois que mes collègues sont tous d'accord avec moi, penser cela comme un projet de la Région. Alors, bien entendu, c'est un grand projet. Oui, et alors ! Bien entendu, sur SEA l'Etat a mis 60 % de la part publique. Et là, il met 40. Mais je crois que dans toutes les discussions que l'on peut avoir, y compris par rapport à Bruxelles, parce que Bruxelles, dans les liaisons transfrontalières, peut aller beaucoup plus loin, on devrait pouvoir améliorer le reste à charge - si j'ose dire - de nos collectivités.

Voilà, mes chers collègues - et puis Renaud LAGRAVE ou d'autres pourront compléter si j'ai oublié plein de choses - ce que je voulais évoquer. Je suppose qu'il y a sur cette communication des demandes de parole.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Monsieur le Président, chers collègues. D'abord, bizarre, très bizarre, le fait de mettre cette délibération qui était prévu au n°4 et tout d'un coup, je n'ai pas très bien compris ce qui s'est passé, elle repasse à la fin. Vous aviez peur de quoi, sur ce dossier ? C'est juste un dossier énorme. On va y jouer 900 M€, cela méritait d'être plus haut, à mon avis, dans la soirée. Je le dis comme cela au passage, et je n'ai pas très bien les subtilités tactiques qu'il y a derrière.

En attendant, je m'exprimerai au nom du groupe Centre et Indépendants et dans le prolongement de l'intervention préliminaire de notre Présidente de groupe, Geneviève

DARRIEUSSECQ. Comme je sais, Président, que vous allez avoir du mal à vous empêcher de parler d'Agen, je me permettrai de répondre à vos observations lorsque vous les aurez faites.

L'importance du projet GPSO n'échappe à personne dans cette Assemblée. Le débat est ouvert aujourd'hui et se terminera le 13 décembre, si j'ai bien compris la communication que vous nous avez donnée. On a donc deux mois pour aboutir. Parfait, nous en avons besoin pour aboutir, parce que nous sommes loin, très loin, d'un accord en Nouvelle-Aquitaine. Il faut dire la vérité à nos collègues, on est très loin.

Je rejoindrai, tout d'abord, les collègues Ecologistes qui ont regretté que nous ne disposions de la contribution que vendredi soir. Nous ne l'avions pas en Commission. Renaud LAGRAVE a permis une discussion, mais on n'avait pas votre texte, et franchement, on tournait un peu à vide dans la discussion. Merci donc de veiller dans ces deux mois aux conditions du débat démocratique qui sont très importantes sur ce dossier. Je dis quand même aux collègues que l'on va y jouer, quelque part, 900 M€ de la Région, et peut-être un peu plus. Visiblement, cette communication a été faite à la bourre. C'est tellement vrai que le rédacteur, sous pression, a inventé, page 19 - et c'est trop mignon - le département de la Haute-Gironde. Cela est quand même beau ! Donc le département de la Haute-Gironde. Et ce qui est fabuleux, c'est qu'aucun des relecteurs - je suppose qu'il y a un Directeur, un DGS, qui ont relu cela - n'a relevé, n'a détecté la Haute-Gironde. Je ne sais pas trop ce que c'est.

En attendant, nous, au groupe Centre et Indépendants, on lit la délibération GPSO de A à Z et l'intervention que je vais faire a été alimentée par deux sources : votre projet de communication, Monsieur le Président, et ce que j'ai entendu le 28 septembre à la réunion des financeurs de Nouvelle-Aquitaine, tenue en votre présence, à la Préfecture de Région, sous la double présidence du Préfet GUYOT, coordonnateur de ce projet et de Madame BUCCIO, notre Préfète de Région.

Je crois qu'il faut dire à notre Assemblée toute la vérité sur ce projet stratégique. D'abord, et vous l'avez dit, et je vous en rends acte, comme Geneviève DARRIEUSSECQ, il faut commencer par dire « merci ». Merci CASTEX. Et vous l'avez fait d'ailleurs, je le dis, Président. Merci Jean CASTEX, merci au Gouvernement, à ce Gouvernement d'avoir désensablé ce dossier.

Pour le reste, on en est où ? La Région Occitanie et les quinze collectivités qui financent le projet avec, sont aujourd'hui d'accord sur un plan de financement qui est aujourd'hui finalisé. C'est une tout autre histoire en Nouvelle-Aquitaine, et je vais essayer de vous la raconter.

Voilà, la synthèse que nous pouvons en faire. Je me mets sous le contrôle Président qui était à la même réunion que moi. Quasi-unanimité sur la pertinence du projet, avec des réserves - on peut le dire - du représentant Pays Basque qui a été - je vais le dire de manière gentille - prudent, Jean-René ETCHEGARAY. GPSO s'arrête aujourd'hui à Dax, il faut en convenir, et cela, de fait, affaiblit le dossier Bordeaux-Dax.

Le groupe Centre et Indépendants, lui aussi, reconnaît la pertinence sociale, économique, écologique - vous avez insisté, Monsieur le Président, vous avez raison là-dessus - écologique du projet, et donc nous le soutenons.

Premier point, les financeurs qui sont autour de la table, globalement, une grosse majorité, pour. Un point dur au Pays Basque, il faut le dire à l'Assemblée.

Unanimité sur la concomitance Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax. Là encore, il faut parler vrai. Votre communication, elle-même, parle vrai quand elle dit, en page 19, qu'il y aura une phase 1, et cette phase 1 sera Bordeaux-Toulouse, et le sud de Bordeaux et le nord de Toulouse. Il y aura effectivement un projet phasé. Mais oui, vous avez raison, il faut exiger une phase 2, avec un calendrier contractuel juste derrière celui de la phase 1.

Là encore, le groupe Centre et Indépendants soutient cette exigence qui est la vôtre et qui est, d'ailleurs, celle unanime des financeurs du projet en Nouvelle-Aquitaine, à savoir la concomitance, ou en tout cas un projet Bordeaux-Dax qui vient juste derrière Bordeaux-Toulouse.

Jusque-là, cela va à peu près. Mais après, il faut dire la vérité. Désaccord important entre nous - et il y a onze collectivités qui sont concernées - sur le plan de financement proposé. Voilà, rapidement, l'état des lieux quant à l'approbation du plan de financement proposé. La Région, pour - je crois - le Président le confirmera. La Métropole de Bordeaux, pour. Le CD 64, réserve. Cela commence à se gêner un peu. Le CD 40, pour. Mais problème, il n'a pas payé la première note qu'il doit. C'est une des difficultés, il faut le dire. Il devait 40 M€ à Bordeaux-Tours, il ne les a pas réglés. Cela crée un point de fixation, un point infectieux dans la négociation. CD 33, contre. CD 47, contre. Agen, contre. Mont-de-Marsan, réserve. Bayonne, réserve. Pau, réserve. On en est là. Vous aurez noté que les lignes de désaccord, elles ne sont ni partisanses - Jean-Luc GLEYZE, Sophie BORDERIE, ce sont vos amis politiques, Monsieur le Président - ni institutionnelles. Ce n'est pas d'un côté, les Conseils départementaux, les agglos. Non, dans les contre, il y a des départements, il y a des agglomérations.

Alors pourquoi, on est aussi divisé, là-dessus, alors que les gens disent que le projet est bon, pertinent, socialement, économiquement et écologiquement ? Parce qu'il y a des questions très lourdes à traiter si l'on veut avoir une chance d'aboutir en Nouvelle-Aquitaine.

Et je dis solennellement, j'ai participé à des projets, notamment Langon-Pau au niveau autoroute, où l'on avait pris cette approche d'un financement par les collectivités locales. Cette approche a échoué. Et c'est avec une autre approche concessive privée que l'on a abouti. Ce n'est donc pas sûr du tout, que l'on aboutisse.

Les questions, il faut que l'on en fasse le tour, et d'ailleurs, vous avez commencé, Président, je vous en remercie, à ouvrir quelques portes. Si vous n'en ouvrez pas, d'ailleurs, de toute façon, la négociation est morte, et au bout, il y a l'échec. Premièrement, qui sont les financeurs proposés ? En Nouvelle-Aquitaine, onze financeurs, la Région, la Métropole, 4 conseils départementaux, 5 agglomérations. Pour l'essentiel, le critère est les territoires traversés.

En Occitanie, 16 financeurs. Mais pourquoi cet écart ? Pourquoi faire financer en Occitanie, Auch, Albi, Castres, Tarbes, Muret, qui, toutes, ne sont pas traversées ? Et pourquoi ne pas le faire chez nous ? On pourrait imaginer qu'il y ait d'autres villes qui sont chez nous, que les villes traversées. Pourquoi, les villes traversées devraient payer trois fois ? Une fois avec la Région, une autre fois avec le département, une autre fois avec la ville. Première question.

Deuxième question. Pourquoi les collectivités au sud de Bordeaux - et je parle aux collègues de Mont-de-Marsan, de Dax, d'Agen - nous, on a payé pour Bordeaux-Tours, Agen a payé 10 M€. Et pourquoi, les collectivités au nord de Bordeaux ne financent-elles pas, au moins partiellement, Bordeaux-Dax, Bordeaux-Toulouse. Elles vont gagner du temps pour aller à Toulouse ! Elles vont gagner du temps pour aller à Dax et en Espagne ! Pourquoi n'y a-t-il pas symétrie ? C'est une deuxième question qui a été posée, qui a été débattue.

Troisième question. Vous y avez fait allusion. Quels sont les critères objectifs de répartition entre les collectivités ? Vous avez donné la réponse officielle. Nous avons repris celle du protocole de 2009.

Question d'après, fort bien. Quels étaient les critères en 2009 ? Réponse. Il n'y en avait pas. Pas de critères objectifs. On a fait intuitif, subjectif. Je me méfie de l'intuitif et du subjectif. Nous demandons plusieurs simulations sur la base de critères objectifs, démographiques, budget annuel d'investissement. On en a fait, de notre côté, et elles sont à votre disposition. Elles donnent des résultats très différents sur l'appel à financer, des collectivités.

Quatrième question lourde. Que fait-on des collectivités qui n'ont pas payé leur participation à Tours-Bordeaux ? Trop facile, par rapport au Conseil Départemental des Landes. Il doit 40 M€, il ne les paye pas, et il va rentrer là-dedans. Si, c'est cela. Et donc, qu'est-ce que l'on fait ? Comment on réfléchit l'impayé aussi de la Région Poitou-

Charentes ? Comment, on le pense ? Bon bref. Que comptez-vous faire de cette dette landaise ? Il faut se positionner. Ne pas en tenir compte serait quand même enraciner l'injustice grave qui sera un point d'infection, Président. Il va donc bien falloir le traiter.

Cinquièmement, la Région prend-elle sa juste part au financement ? Là, Président, j'ai comparé l'effort fait par la Région Occitanie et celui fait par la Nouvelle-Aquitaine. Fiscalité comprise, c'est-à-dire avant que l'on déduise les 30 % qui viendront peut-être, le Conseil Régional d'Occitanie a mis sur la table, 1,280 Mrd€ sur 3,1 Mrds€, soit 40,77 % du total des collectivités. Le CR, le nôtre, Nouvelle-Aquitaine, 827 M€ soit 36,40 %. Il y a un écart, un manque d'application régional de 4 %, soit 90 M€. Plus clairement, la Région doit être motrice, exemplaire. Elle ne doit pas être à la traîne, sinon nous échouons. Bref, il va falloir répondre à ces questions lourdes, importantes, sinon, il n'y aura pas d'accord en Nouvelle-Aquitaine.

En Occitanie, les faits, il y a une équipe, le Préfet GUYOT, la Présidente de la Région, votre collègue, Carole DELGA, le Président de la Métropole toulousaine, Jean-Luc MOUDENC. Ils ont animé une véritable négociation. Et cette animation de négociation, ce leadership a payé, Président, et un accord global a été trouvé. En Nouvelle-Aquitaine, aujourd'hui, et j'espère que cela ne va pas le rester tout le temps, cela n'a pas été le cas. Je ne vois pas l'équipe, aujourd'hui, et je vous demande de mettre vos crampons dans cette négociation, votre short. Je ne vois pas l'équipe GUYOT, ROUSSET, ANZIANI.

Quelle est l'animation de la négociation ? Quel est le leadership, là-dedans ? Je ne l'ai pas vu pour le moment. Nous l'espérons encore, mais le temps presse. La Région doit assumer son rôle de chef de file, comme l'a fait Nouvelle-Occitanie, fortement, sans sectarisme, sinon la belle opportunité, la belle fenêtre d'opportunités ouverte par CASTEX se refermera. Et la Région Nouvelle-Aquitaine s'enfoncera dans un retard structurel en matière d'infrastructures.

Voilà, mes amis.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous remercie de ne pas avoir abordé le Pont de Camélat. Simplement, et je le regrette, je ne partage pas votre procrastination. Parce que si l'on commence à aborder comme cela, peut-être dans cette Assemblée ou pas, et après tout la parole est libre, si l'on commence par rapport à un projet aussi gigantesque, qui nous dépasse, qui dépasse notre génération et vraisemblablement la génération de beaucoup de personnes qui sont ici, en disant « on n'y arrivera pas, c'est trop compliqué. Le leadership, on l'a assumé, je l'ai assumé, mais quelque part, on n'y arrivera pas ». Cet état d'esprit, un peu gascon, qui met en place les différences - et je peux vous dire que j'ai une totale

complicité avec Alain ANZIANI sur ce projet - si l'on ne se projette pas, si l'on ne force pas le destin, le destin nous tourne le dos. C'est aussi simple que cela.

Alors oui, les négociations - mais c'est le cas aussi en Occitanie, mon cher - vont se poursuivre. Les services, pour l'instant, sont en train de travailler entre eux. J'entends ce que vous dites par rapport à d'autres collectivités. Je l'avais, moi-même, souhaité ; cela, c'est pour le premier point. Et j'assumerai, comme je l'ai fait pour SEA, comme je l'ai fait dans d'autres domaines, toutes mes responsabilités.

Deuxièmement, la part de la Région, la part des collectivités territoriales. La différence, dans l'état actuel de la fiscalité, c'est qu'aujourd'hui les retombées fiscales ne vont absolument pas exister dans le budget de la Région. Aucune. Par contre, si l'on considère qu'Agen, par exemple, entre le Toulouse et Bordeaux, peut être un lieu de respiration pour un certain nombre d'entreprises et de développement, cela va être le jackpot pour Agen. De la même manière que les départements vont voir valorisés les droits de mutation. Les retombées fiscales seront donc au niveau des départements et au niveau des communes ou des agglomérations, et pas pour la Région qui aura la part, bien entendu, la plus importante.

Quand vous parlez, tout à l'heure, de 1,2 Mrd€ sur Occitanie, j'aurais dû peut-être parler de 1 Mrd€ pour la Nouvelle-Aquitaine. Mais 1,2 Mrd€, c'est, a priori, non compris le retour fiscal. Quand j'ai parlé de 1,6 Mrd€ pour la totalité, autour de 700 M€ pour la Région, il faudrait enlever à Occitanie, pour être en comparaison égale, la part de la fiscalité qui est de l'ordre de 30 % et vraisemblablement plus.

Troisièmement, il ne faut pas jouer à se faire peur, comme vous le faites, parce que là, c'est une façon de ne pas atteindre l'objectif. Il y a une espèce de paradoxe qui dit « mais moi je le veux absolument, c'est fabuleux, c'est extraordinaire », et puis en même temps d'élever un mur, avec tous les arguments qui peuvent inquiéter. Donc, bien sûr, il faut désinquiéter. Bien sûr, il faut rassurer, mais en même temps, il faut savoir ce que l'on veut.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Il faut négocier, Président.

**M. LE PRESIDENT.** - On négociera. J'en prends l'engagement, ici. Mais, il faut négocier aussi avec des personnes ou des personnalités qui ont envie d'avancer, et ne pas dire, parce que pour moi la politique n'a jamais été « je fais des effets d'annonce, je suis pour GPSO », mais en même temps à côté, avec l'autre main, je fais tout pour l'empêcher de se réaliser. C'est - pardon de le dire - ce que vous avez fait le soir, pas tout seul, avec le Préfet GUYOT.

Après, il faut que l'on regarde les impayés. Tout doit être mis sur la table. Et l'on se verra ensemble, parce que, bien entendu, il y a eu des problèmes à cet égard pour d'autres

raisons que sont les gains de temps et l'amélioration des transports de Dax et de Mont-de-Marsan.

Autre problème qui a été souvent évoqué - que j'ai oublié tout à l'heure - celui de ce que l'on appelle « le train du quotidien ». Il y a deux réponses très simples à cela. Première réponse, nous venons de signer - alors, tout le monde n'était pas là - 1,6 Mrd€ avec le Ministère des Transports pour reprendre toutes les voies des trains du quotidien, des trains que l'on appelle « du quotidien », des petites lignes. Je ne suis pas sûr qu'il y ait une convention aussi ambitieuse qui existe dans d'autres régions.

Deuxièmement, est-ce que la LGV, qui permet maintenant de desservir en une demi-heure Angoulême de Bordeaux ou Bordeaux d'Angoulême, Poitiers, 1 h 17. Demain, Mont-de-Marsan-Agen-Bayonne, etc., ce n'est pas le train du quotidien ? Si, c'est le train du quotidien. Mais, nous avons d'ailleurs vu un bond considérable de fréquentation, après la crise Covid, bien sûr des TER, avec l'arrivée de la LGV. Donc voilà.

Mais surtout, on ne peut pas dire, « c'est un projet extraordinaire, mais je mets tellement d'obstacles que je vais l'empêcher ».

Qui a souhaité intervenir ?

**M. COLOMBIER.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous allons enfin parler du GPSO. Permettez-moi, auparavant, de vous dire quand même que l'on entend des choses étonnantes dans cet hémicycle en ce début de mandature. Heureusement que le ridicule ne tue plus, car nous aurions déjà perdu un groupe politique, celui des Verts, avec la réouverture de la ligne Blaye-Saint-Mariens, présentée, je le rappelle, par le groupe du Rassemblement National, ici même, il y a quatre ans, dans pratiquement les mêmes termes. Les Verts avaient voté contre, comme le groupe PS et vous-mêmes Monsieur le Président.

De même, ce matin, vous nous avez évoqué votre philosophie d'adhésion de la démocratie à l'allemande, de Madame MERKEL, qui respecte et sait travailler même - avez-vous précisé - avec ses adversaires politiques. Or, outre notre absence des Conseils d'administration des lycées, vous ne respectez même pas, ici, une tradition républicaine et politique qui veut, en effet, que la présidence de la Commission des Finances échoit au premier groupe d'Opposition. Je vous conseille en conséquence, Monsieur le Président - j'allais dire - avec amitié, mais de mettre en accord vos actes avec vos paroles. C'est cela la démocratie, et franchement, vous seriez alors plus crédible.

Tant par son poids financier que par son impact sur le désenclavement d'une partie de notre région, ce projet sera donc le dossier de première importance des deux prochaines mandatures. Nous ne sommes pas dupes de la vocation un peu médiatique, aujourd'hui, de

cette communication entre deux présidences sociales, de deux régions mitoyennes, tout le mérite vous en reviendrait. Nous sommes habitués à ces autosatisfactions à répétition au fil des mandats dans cette Assemblée.

Mais, quoi qu'il en soit, cette communication est intéressante du fait des précisions qu'elle apporte dans les grandes lignes - sans jeu de mots - sur divers aspects de cet important dossier. Précisions sur la répartition financière de chacun des partenaires qui viennent corriger le flou antérieur dans ce domaine où nous avons entendu tout et le contraire de tout, d'où nos réserves prudentes d'alors, sur ce dossier.

Tout d'abord, le financement de l'Etat. Rappelons que les Régions doivent assumer une grande partie des travaux de régénération et d'entretien des voies, ou l'entretien du matériel roulant même, ce qui ne relève même pas de notre compétence ; ceci à cause de l'impéritie et le manque de moyens de l'Etat. Et aujourd'hui, on nous demande de payer...

**M. LE PRESIDENT.** - Sur le plan du matériel, si.

**M. COLOMBIER.** - Oui, maintenant. Oui, peut-être, c'est vrai. Et maintenant, on nous demande de payer pour la toute dernière compétence ferroviaire gérée par l'Etat, à savoir, le TGV. Cela commence à faire beaucoup. Les TGV ne sont pas des trains régionaux, mais nationaux et même internationaux, c'est pourquoi, la part de l'Etat doit être plus importante. Vous devez vous battre pour cela, nous vous le demandons.

Quant au financement de l'Europe, la part de l'Europe est encore plus scandaleuse. On sait très bien, dès cette première phase que cette infrastructure a une vocation transnationale européenne, d'autant que les deux branches vers Toulouse, puis vers Dax pour l'instant, font partie du réseau central, du réseau transeuropéen des transports, le RTET de l'Union Européenne. Or, l'Europe ne participe qu'à hauteur de 20 % dans cette première phase. Elle se propose de monter à 40 % dans le futur tronçon de Dax à l'Espagne, c'est comme par hasard, le tronçon le plus court.

Il faut rappeler que l'argent de l'Europe est l'argent, entre autres, des Français et que les Français y sont contributeurs nets à hauteur de 8 Mrds€. Une société publique de financement va être créée pour le financement des collectivités territoriales. Cet établissement doit relever par ailleurs des ressources fiscales propres, vous l'avez précisé, ressources nouvelles pouvant alléger la part des collectivités de 30 %. Il s'agit de taxes spéciales sur les bureaux, la TBS, et une taxe spéciale d'équipement, la TSE. Ce sont des taxes qui toucheront les entreprises, car vous considérez que toutes celles situées à proximité des gares desservies par la LGV tireront un bénéfice de cette dernière.



Alors, trois questions s'imposent. Premièrement, considérez-vous que toutes les entreprises à proximité des gares TGV en tireront des bénéfices substantiels, même celles des TPE et PME installées là depuis des années et qui n'ont aucun lien avec le rail ou le flux des voyageurs ?

Deuxièmement, en conséquence, voulez-vous taxer ces dernières ?

Enfin, quels sont les taux de ces taxes pour arriver à 30 % des financements locaux ?

Ayez à l'esprit, je vous le rappelle, que la nécessité de l'allègement fiscal des entreprises est aujourd'hui vitale et qu'elle est une mesure de protection évidente pour celles-ci et donc pour l'emploi. Il est donc nécessaire de trouver des sources de financement complémentaires sachant que toutes les collectivités, tout au long du nouveau tracé n'accepteront pas de participer. Nous en avons eu, en effet, l'amère expérience sur le tronçon Tours-Paris.

L'axe routier Hendaye-Bordeaux-Poitiers, sur la région, représente un flux très important, vous l'avez rappelé du reste, de marchandises, où pas moins de 10 000 camions l'empruntent quotidiennement. Véritable couloir de transit, c'est un axe stratégique d'échanges européen entre les pays ibériques et le nord de l'Europe. Alors, nous vous faisons une proposition. On peut toujours le mettre sur la table. Celle d'instaurer une écotaxe pour les poids lourds étrangers en transit sur notre territoire qui représenterait une source de financement très conséquente pour le GPSO - je rappelle les 10 000 camions - avec deux avantages. Le premier serait d'inciter le développement du fret ferroviaire qui serait une autre option que la route. Le second est que cette écotaxe ne pénalisera pas notre économie locale à travers une taxation supplémentaire de nos entreprises.

Alors, Monsieur le Président, nous sommes moins pessimistes - c'est vrai - que notre collègue DIONIS, mais nous attendons quand même vos réponses à nos questions. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur l'écotaxe, vous savez que j'y suis favorable, et je l'ai rappelé à diverses reprises. Je l'ai écrit. Là-dessus, je n'ai pas de...

Deuxièmement, la position de l'Europe, c'est bien entendu de dire que tout ce qui est transfrontalier peut être - et le Directeur général des transports au niveau européen me l'a rappelé lorsqu'il est venu à Bordeaux - et qu'il peut intervenir jusqu'à 40 %.

Sur le fonds, je préférerais largement qu'il y ait quelque chose de clair entre l'Etat et nous, plutôt que l'on soit saucissonné, curiacé, etc. C'est-à-dire, si le Parlement, plutôt, nous disait, comme cela s'est passé en 2000, « vous êtes compétents maintenant sur les « petites lignes » - entre guillemets parce que c'est péjoratif - mais vous avez les ressources en face,

et basta, c'est vous qui vous en occupez ». Parce que, aujourd'hui, qu'est-ce que nous dit le Conseil Constitutionnel ? C'est que comme l'Etat nous donne des petits bouts de compétences, le montant de ces petits bouts de compétences ne rentre pas dans une inconstitutionnalité de ces transferts de compétences, puisqu'ils sont morcelés. On en est là ! C'est le constat.

**M. COLOMBIER.** - J'allais vous dire, pour la clarté du débat, TER aux Régions, grandes lignes à l'Etat et grandes lignes européennes et transnationales, dans ce cas-là, par l'Europe. Mais, bon, on peut toujours rêver.

**M. LE PRESIDENT.** - Oui, mais pour l'instant, c'est l'Europe qui pousse le Gouvernement français.

Sur les différentes taxes bureaux. Il n'y a pas les entreprises industrielles.

Par ailleurs, regardez ce qui s'est passé avec l'arrivée du TGV à la gare Saint-Jean. La Région - je crois - a investi pour refaire la gare Saint-Jean - je ne sais plus - 10 à 12 M€, quelque chose comme ça. Je me souviens avoir eu une discussion avec Alain JUPPE, en lui disant « mais les retombées de l'arrivée de la LGV, les retombées y compris fiscales, ne sont pas pour la Région. Elles sont pour vous. Elles sont pour la ville de Bordeaux et pour l'agglomération bordelaise. ».

Et en plus, tous les pays du monde qui se sont lancés sur la réfection, la régénération, la transformation des grandes infrastructures ferroviaires, je pense au Japon, je pense à l'Italie, ont pris en compte l'enrichissement sans cause qui arrive dans certaines villes où se créent sur financement de ces lignes à grande vitesse, des gares nouvelles parce que derrière la valorisation du foncier, et la fiscalité bondit. C'est ce qui s'est passé autour de la gare Saint-Jean. Je ne sais pas quelle culbute a été faite - après tout, je ne veux pas le savoir - mais il aura été préférable quand on a refait la gare Saint-Jean, de dire, au minimum ceux qui s'enrichissent, parce que la LGV arrive et que l'on refait la gare, participent quand même, un peu, à leur enrichissement, sinon, je ne sais plus dans quel état de droit, on peut être. Et c'est bien le problème. C'est pour cela que, avec Martin MALVY, on était allé proposer à Edouard PHILIPPE, une proposition qui a été retenue par Jean CASTEX avec cette taxe sur les bureaux. C'est comme cela que le Japon a modernisé ses infrastructures. C'est comme cela que l'Italie les a modernisées.

Quand vous prenez le train entre Bologne et Florence, vous mettez une demi-heure. Si vous prenez votre voiture, ce doit être une heure et demie, deux heures. Et il y a du monde. On voit bien que, et la haute vitesse - je ne dis pas forcément la grande vitesse - permet de sortir des milliers de voitures sur la route, et de sortir des camions. Parce que cette ligne, dont on parle, on pourra l'utiliser pour le fret. Or, l'économie du fret est une économie de la

régularité du tarif, bien entendu. Mais c'est une économie de la régularité. Mettre un train de fret sur la ligne existante, alors que l'on l'a vu la semaine dernière, il y a eu un accident ferroviaire important à Laluque, et que vous avez en plus, du côté espagnol un écartement de voie qui n'est pas le même que l'écartement européen, pourquoi faudrait-il que les entreprises agricoles, agroalimentaires, mécaniques - je ne sais pas - d'Espagne ou du Portugal mettent leurs marchandises sur le train alors qu'elles savent que ce train devra s'arrêter entre trois et six heures à la frontière ? C'est pour cela que cela ne marche pas !

Après, si on dit comme une structure qui s'appelle le CADE - je crois - au Pays Basque, on peut faire passer un train toutes les deux minutes, jour et nuit, mais il suffit de prononcer cette stupidité pour savoir que cela signifie que l'on ne répare pas les voies, donc c'est Brétigny.

Et deuxièmement, nous sommes sur des parties hyper habitées, et ce ne sont pas 150 personnes que l'on a dans les manifestations, ce sont 40 000. Parce que je ne vois pas comment les personnes qui habitent Hendaye, Bidart, toutes les personnes qui sont traversées par cette voie ferrée, accepteraient d'être roulées - si j'ose dire - jour et nuit.

Qui souhaite intervenir ?

**M. DUPRAT.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. C'est en effet une communication dans le cas présent, la délibération viendra à la fin de l'année, qui va compter puisqu'à la mesure des chiffres qui ont été prononcés, on est bien sur des sommes qui vont au-delà même de cette mandature.

J'ai l'impression, Monsieur le Président, que le temps est compté, parce que la délibération va venir très vite. Elle est prévue pour le mois de décembre. Nous sommes déjà la mi-octobre et le temps de pouvoir négocier avec tout le monde, élargir cette négociation, et je trouve que c'est plutôt une bonne chose, à d'autres collectivités va prendre du temps. Mais, soyons optimistes plutôt de nature, juste pour dire au passage, Monsieur le Président, vous vous entendez très bien avec le Président de la Métropole, il aura besoin de son opposition pour faire passer le projet au sein de la Métropole, puisque sa simple majorité sera divisée sur le sujet et donc il aura besoin de l'opposition. Ce n'est pas la première fois, vous me direz, mais on finit par prendre des habitudes, jusqu'au jour où l'on se trompe. Dans le cas présent, on ne va pas se tromper parce que le sujet est trop important.

Mais le temps est aussi compté avec nos amis espagnols. Vous l'avez précisé, Monsieur le Président. 2026, 2027, ils vont être prêts. Et pas nous. Ce lien entre les deux va donc mettre un peu plus de temps à se faire, d'où l'intérêt qu'il y aurait d'accélérer parce que, pour convaincre l'Europe de financer davantage un projet transfrontalier, si l'on est dans l'épure de la continuité des travaux espagnols, cela sera plus facile pour pouvoir le négocier.

Le financement. Pour avoir suivi, dans une autre collectivité, de près le financement de la ligne Sud Europe-Atlantique, je peux vous dire que tout cela n'est pas toujours très simple, mais qu'au bout du compte, on finit par arriver, dans les derniers jours ou les dernières semaines, à un accord.

Ce projet est économique. Il est écologique. Pour qu'il soit vraiment d'aménagement du territoire, il faudra que l'on fasse comme on l'a fait sur l'arrivée du TGV à Bordeaux, c'est-à-dire que le train du quotidien - mais vous l'avez dit - soit bien traité, mais également parce que l'on n'en a pas du tout parlé et qu'il y a quand même des lignes, c'est ce que l'on appelle « le train d'équilibre des territoires ». Ces fameux TET. Vous savez qu'ils sont normalement financés par l'Etat, et un peu oubliés, parce que si l'on va aller plus vite de Bordeaux à Toulouse, on ira fatalement plus vite de Bordeaux à Marseille. Or, Bordeaux-Marseille, c'est un TET. Si l'on va plus vite de Bordeaux jusque dans le sud de l'Espagne, cela sera profitable aussi pour les lignes transversales qui seront là, d'où l'intérêt d'aller voir d'autres collectivités pour qu'elles puissent nous aider à faire le tour de table et à financer.

Après, la loi LOM a permis de taxer des bureaux et faire la taxe d'équipement. Vous allez me dire, sur le papier, c'est plutôt une bonne chose. Est-ce que cela va arriver à un bon moment pour les entreprises ? C'est une vraie question. Sachant que l'on n'a pas dans cette communication le périmètre. Quelles entreprises vont être touchées ? L'entreprise qui est à 2 kms de la gare, elle sera touchée ? Mais celle qui est à 2,1 kms pourra peut-être en bénéficier, elle n'est pas touchée. Ces périmètres ne sont pas aujourd'hui, très précis. Ils devront être précisés. Quel est ce taux ? On ne le connaît pas. Il y a quand même un certain nombre d'incertitudes sur ce sujet, avant de se prononcer. Vous allez me dire, on ne fera que prendre acte aujourd'hui, mais ce sont quand même des questions qui sont non négligeables, parce que je n'ai pas quand même l'impression que les entreprises vont sauter de joie, même si elles ont davantage de clients, si on leur explique que, non seulement, elles auront cette taxe en plus, mais, ne nous voilons pas la face, elles auront l'électricité plus cher, comme les particuliers. Elles auront le gaz plus cher, comme les particuliers. Et bien d'autres choses qui viendront augmenter leurs dépenses.

Je suis plutôt - j'ai envie de dire - assez optimiste, parce que l'on n'a pas vraiment le choix. On n'a pas le choix. Si l'on veut que notre région puisse être dynamique, puisse être reliée aux autres régions de France, on a besoin de ces deux branches. Et je dis bien, ces deux branches : celle vers Toulouse, cela va de soi, celle vers Dax, cela va aussi de soi, et il faudra la prolonger, cette ligne, vers l'Espagne en essayant de convaincre. Voilà, c'est convaincre. Et convaincre, cela prend du temps. Et convaincre, cela demande quelques fois des compensations. Et convaincre, cela veut dire aussi de faire valoir l'intérêt général ; cela fait partie des choses que l'on a eu l'habitude de faire sur Sud Europe- Atlantique.

Mais, ce qui est aussi important, c'est que ce sont les lignes qui vont rester, celles qui servent aujourd'hui. Si nous ne mettons pas des camions sur ces lignes-là, on aura perdu tout l'intérêt. Cela veut dire que l'on va devoir convaincre aussi la SNCF ou d'autres sociétés, puisque d'ici là, l'ouverture à la concurrence sera certainement là, on devra aussi convaincre pour y mettre des camions. Moi aussi, je suis favorable à cette écotaxe, parce que ces camions qui traversent le pays de Nord-Sud, qui ne dépensent pas un seul centime sur notre pays parce que les réservoirs sont importants, parce qu'ils ont des frigos importants et qu'ils ne rapportent rien, si ce n'est la dégradation de notre réseau routier, eh bien, cela peut faire partie d'un package qui viendrait abonder ce projet-là et qui viendrait donner, peut-être, l'envie à certains opérateurs de mettre sur les lignes existantes qui serviront à cela.

J'en terminerai, pour l'élu métropolitain que je suis, s'il n'y a pas les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux, il n'y a pas de RER métropolitain. Il faut être clair. Comme, il n'y aura pas non plus de desserte cadencée - vous allez me dire ce n'est pas notre région - mais l'intérêt général fait que les aménagements ferroviaires au nord de Toulouse serviront également à l'agglomération de Toulouse pour leurs dessertes. Cela veut dire que notre intérêt général, à un moment donné, si l'on est attaché à la France, si l'on est attaché à son service public, c'est de prendre acte favorablement pour ce projet, tout en étant extrêmement vigilant sur un certain nombre de dossiers que j'ai donnés, dont nous aurons lors de la prochaine séance à regarder de près. Et puis, Monsieur le Président, comme cela sera un dossier important, ne nous laissez pas attendre le train trop longtemps, parce que nous l'attendons depuis ce matin. Il n'est pas passé, et je voudrais bien qu'il passe en début de séance, parce que pour quelques milliards d'euros, cela vaut quand même le coup, qu'il passe en début. Voilà, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Je l'avais évoqué, enfin Christophe DUPRAT l'a entendu, s'il n'y a pas de deuxième voie ferroviaire, de nouvelles voies ferroviaires au sud de Bordeaux, il n'y a pas de RER, y compris à Bayonne d'ailleurs. Parce que plus on va utiliser le train pour faire des mouvements pendulaires de proximité, plus il faudra dégager des voies. C'est mathématique. J'espère que tout le monde en est bien conscient.

Le problème, si on peut le dire sans être machiavélique, sans être... C'est que si le TGV ne se fait pas en direction de l'Espagne - je l'ai dit un peu tout à l'heure - à ce moment-là, on transforme Les Landes en parc national - ce qui peut faire, peut-être, plaisir - tout est fini. Et je pense que l'on va garder 10 000, 12 000 camions par jour.

Qui souhaite intervenir ?

**Mme SEGUINAU.** - Monsieur le Président, chers collègues. Dans ce dossier, il est important de rétablir les vérités et de dénoncer la désinformation systématique des élus et citoyens, entretenue depuis des années pour survaloriser ce projet et en disqualifier les alternatives.

N'oublions pas que la Commission d'enquêtes publiques a émis un avis défavorable sur le projet de déclaration d'utilité publique. Son rapport de 2015 est très clair : « La GPSO est un projet inutile, destructeur et coûteux ».

Monsieur le Président, il faut donc arrêter les fake news sur ce projet. Tentative de désinformation sur le fait de présenter comme acquis les montants des contributions de l'Etat et celui des collectivités concernées alors qu'aucun engagement ferme n'a été décidé. Seul le Gouvernement s'est engagé sur la ligne Bordeaux-Toulouse avec les 40 %. Je rappelle également les difficultés de financement pour la LGV Tours-Bordeaux. Seul 34 des 58 collectivités locales sollicitées avaient accepté d'engager des crédits, et certains m'ont dit ici, qu'ils n'ont pas payé encore leur dette. Nous ne pouvons donc avoir que des doutes sur le bouclage financier à venir, car déjà, les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne ne sont pas favorables.

D'autre part, tentative de désinformation, encore, lorsque vous ne cessez d'affirmer que GPSO mettra fin au mur de camions qui traverse notre région. Il est incontestable que la LGV Tours-Bordeaux n'a pas réduit le mur de camions entre Bordeaux et Poitiers. On peut le constater chaque jour sur la N10. A quoi sert donc de libérer des sillons sur les lignes existantes si une politique ambitieuse de fret marchandises n'est pas mise en place par l'Etat, la SNCF, le Gouvernement espagnol. Le fret ne fait que périlcliter au fil des années. Ce ne sont pas les mesurette de Jean CASTEX qui permettront un renversement radical. Fait aggravant, les syndicats de cheminots dénoncent dans le même temps, le double discours de l'Etat avec une politique de casse sociale de SNCF Fret avec une diminution programmée de ses effectifs de 10 %. Où se trouve la cohérence ?

Tentative de désinformation, encore et encore, lorsque vous ne cessez d'affirmer que la ligne Bordeaux-Hendaye est saturée actuellement et le sera encore davantage, alors que les études sur les alternatives ont démontré le contraire. La modernisation et la rénovation des deux lignes existantes ont la capacité d'absorber l'augmentation des trafics TGV, TER, fret marchandises, pour un coût financier trois fois moindre, et sans dégâts environnementaux.

D'autre part, pour vous répondre, à tout à l'heure dans votre intervention liminaire sur cette communication, vous rappeler que les études - et nous avons ces études à votre disposition, si vous le souhaitez - ont montré que ces travaux de modernisation sur la ligne Bordeaux-Toulouse, en modernisant et en rénovant, c'était 26 minutes de gagnées sur le

temps de parcours actuel contre les 60 minutes avec le projet GPSO. Et pour la ligne Bordeaux-Dax, la GPSO permet de faire 49 minutes, et les études de rénovation et de modernisation prévoient donc 55 minutes. Vous voyez l'écart n'est que de 6 minutes, en effet, sur le Bordeaux-Dax. On a tous les éléments, il n'y a pas de soucis, on peut vous les faire passer.

C'est pour cette raison que nous défendons depuis longtemps, ardemment, la modernisation des lignes existantes qui profitent aux habitants, qui ne détruisent pas la nature et qui coûtent beaucoup moins cher.

Tentative de désinformation, toujours, lorsque vous prétendez qu'il est aberrant pour des Écologistes de s'opposer au GPSO, puisque pour vous c'est un projet de transition écologique. Il en est tout autre malheureusement. Les impacts des travaux seront très destructeurs pour la biodiversité car ils vont sacrifier des milliers d'hectares de zones humides, agricoles, forestières, sites Natura 2000, et plus de 413 espèces végétales et animales. Alors que nous connaissons une perte jamais vue de la biodiversité, pensez-vous que ces éléments factuels répondent réellement aux objectifs d'Acclimaterra et de Néo Terra ? Les derniers rapports scientifiques du GIEC et de l'IPBS nous obligent à une irresponsabilité collective. Non seulement, ce projet est destructeur et ruineux mais il va à contresens de l'histoire.

Vous l'avez dit tout à l'heure, une ligne de train, c'est 100 ans. Il faut donc faire les bons choix.

Tentative de désinformation enfin lorsque vous vantez les mérites du GPSO pour tous les territoires de la région. Si l'on considère le tracé de la future ligne Bordeaux-Toulouse avec le GPSO, elle sera d'aucun bénéfice pour les territoires ruraux et leurs habitants, puisqu'elle va éviter Langon, Marmande, Agen. Et ce sera de la même chose pour la ligne Bordeaux, la branche Bordeaux-Dax. Se glorifier de mettre Bilbao à 2 heures 55 en engloutissant des milliards d'euros, c'est une forme de mépris envers toutes les personnes qui galèrent au quotidien dans leurs déplacements. Ce projet conçu à la fin des années 90 n'est vraiment plus en phase avec le monde d'après, et la volonté de faire de la Nouvelle-Aquitaine un fleuron de l'écologie et de la justice sociale.

Nous, nous sommes donc pour la modernisation des lignes existantes avec, comme je l'ai dit tout à l'heure, des coûts environnementaux qui ne seront pas... Qui seront neutres, complètement neutres. On n'aura pas besoin de faire de la compensation, même fois trois ou fois dix, parce qu'il faudra quand même trouver les 3 000 ha x 10 + les espèces à réimplanter + les projets Natura 2000, cela, on n'y croit pas du tout. Effectivement, le projet de RER métropolitain et aussi celui de Toulouse sont vraiment, bien sûr - et cela, on a

toujours voté pour, je le rappelle - pour les aménagements que l'on appelle les TAFSB (Travaux d'Aménagement du réseau Ferroviaire Sud de Bordeaux) au sud de Bordeaux, qu'ils soient réalisés. Et pour cela, si l'on laisse ces TAFSB, ces travaux d'aménagement dans cette future délibération, globale, cela paraît vraiment compliqué de pouvoir imaginer que ce RER métropolitain soit bordelais, soit toulousain, puisse arriver très vite, parce que là, il y a vraiment une urgence, et que les trains du quotidien sont vraiment importants, il faut absolument que l'on puisse le sortir et trouver une solution pour qu'il ne soit pas lié au financement qui ne paraît, quand même, pas du tout acquis des collectivités, et de l'Etat sur ces deux branches.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Encore une fois, vous avez repris mon thème sur les fake news, mais ces fake news... Prenez ce que vous venez de dire. Je dis tout à l'heure que s'il n'y a pas de voies supplémentaires, alors au départ pour la LGV, on ne pourra pas faire le RER métropolitain. On ne pourra pas le faire. On ne pourra pas le faire non plus, d'ailleurs, puisqu'il est prévu une gare à Captieux, autour de Captieux, avec le Sud Gironde. La seule façon de pouvoir relier rapidement le Sud Gironde en demi-heure à Bordeaux, c'est de faire le Y renversé.

**Mme SEGUINAU.** - Si je puis vous répondre sur les aménagements au sud de Bordeaux, ce n'est pas parce que vous allez faire des aménagements au sud de Bordeaux que vous avez forcément besoin de faire deux lignes nouvelles qui vont aller vers Toulouse et vers Dax. Et dans le projet GPSO, si vous reprenez bien le projet...

**M. LE PRESIDENT.** - D'ailleurs, tout le monde est d'accord au niveau... Tous les groupes de la communauté urbaine sont d'accord.

**Mme SEGUINAU.** - Excusez-moi Président, mais si l'on reprend vraiment le projet GPSO, il y avait vraiment ces projets de TAFSB, et la LGV. Il ne faut pas faire croire aux gens que les deux sont liés, puisque de toute façon, au mois de mai, en Commission Permanente, nous avons voté pour que ces TAFSB soient... Il y a eu une convention qui a été signée avec SNCF Réseau, rappelez-vous, je crois que c'était la CP de mai, et donc du coup, il n'y avait aucun souci. On parlait pour faire ces aménagements au sud de Bordeaux. On avait notre RER métropolitain...

**M. LE PRESIDENT.** - Je fais le constat. Attendez, pardon, je ne vais pas... On ne va pas, voilà. Je fais le constat que sur le plan de la sortie Nord de Toulouse, comme sur le plan de la sortie Sud de Bordeaux, il y a un accord des Ecologistes pour faire une voie supplémentaire. Voilà. Enfin deux voies. Voilà.



Qu'est-ce que l'on fait après pour le Sud Gironde ? Est-ce que cela change ? Qu'est-ce que l'on fait après pour Mont-de-Marsan, pour Les Landes, pour Bayonne, pour Pau ? Et l'Espagne ? On leur tourne le dos. Bordeaux a obtenu une voie ferroviaire qui lui a boosté son développement, peut-être même d'ailleurs, un peu trop. Mais, maintenant, on plie les gaules, on tourne le dos, et aux Toulousains que l'on prend en otages, et aux gens du Lot-et-Garonne que l'on prend en otages. Et au Sud de l'ex Aquitaine que l'on prend en otage. Je n'ai jamais eu l'égoïsme comme ligne de mire, ou comme ADN de mon action.

Dire aujourd'hui, j'ai dénoncé tout à l'heure l'étude qui était sortie, parce que le projet d'études que vous évoquez, ma chère collègue, c'est de passer un train toutes les deux minutes, jour et nuit, dans des zones où vivent...

**Mme SEGUINAU.** - Non, non.

**M. LE PRESIDENT.** - Si, si. Je vais regarder ce dossier.

**Mme SEGUINAU.** - Non, ce n'est pas du tout vrai. Mais on va vous les faire passer, Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Mais, attendez ! Excusez-moi. Vous vous êtes exprimée, je vous réponds. Et je vous réponds avec des chiffres. Passer un train toutes les deux minutes entre des immeubles où il y a des milliers de personnes, qui passent ; ce ne sont pas 150 personnes qui protesteront, ce sont des dizaines de milliers.

Deuxièmement, sur la saturation, je ne sais pas alors, c'est vrai j'ai l'impression de me retrouver dans le même débat que l'on a sur l'efficacité de la vaccination contre la Covid. C'est exactement pareil.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - C'est bien envoyé.

**M. LE PRESIDENT.** - C'est exactement pareil. Parce que dans ce domaine-là, certes, dans Les Landes, moi j'aurais rêvé, bien sûr, j'aurais rêvé que dans Les Landes, on puisse doubler la voie existante pour faire passer la LGV. Mais, cela détruisait tellement de maisons, tellement d'habitations, tellement de sites sensibles - et vous savez qu'il faut éloigner aussi le TGV l'un de l'autre pour des raisons d'effet de souffle - que ce n'était pas possible. Et en plus, vous arrivez - je suppose que vous connaissez bien le Pays Basque - vers Bidart, vous passez entre les maisons, ou bien vous rentez Pessac-Talence, on va... La tranchée de Talence, alors là, imaginez ce qui se passe sur la tranchée de Talence. Ce n'est pas sérieux de tenir cela. Cela ne tient pas une seule seconde ni sur les chiffres, ni sur la réalité de terrain. Je ne sais pas. J'ai été maire de Pessac, je ne vois pas où l'on aurait pu faire passer à travers Pessac, puisque c'est sur une forme de monticule, un viaduc. Je ne sais pas où cela aurait pu passer. Je ne sais pas.

Donc tout cela, je ne sais pas si vous avez conscience - je veux bien qu'une partie de vos adhérents soit contre, mais vous êtes plus contre le fait d'avoir la grande vitesse, une deuxième ligne ferroviaire parce que vous pensez... C'est ce qui m'a été répondu quand j'ai participé au grand débat public, à La Brède, je me souviens, quelqu'un m'a dit, quand je lui parlais des 10 000 camions, « mais on va les arrêter à la frontière ». « Et vous allez replanter des oranges à La Brède ? ». « Oui, oui. ».

Alors peut-être qu'avec le réchauffement climatique, on pourrait replanter des oranges, notamment, puisqu'il y en a en Lot-et-Garonne. Je ne sais pas, mais on frise l'absurde.

Sur le fret, sur les camions. Oui, vous avez raison que les camions vont jusqu'à Angoulême parce que c'est gratuit. Ils passent par Angoulême parce que c'est gratuit, ou bien, ils vont à Poitiers. Mais, ils viennent d'où, ces camions ? Rappelez-moi ? Ils viennent d'Espagne ou du Portugal. Et alors, comment on les sort ? On leur interdit d'entrer ? On va dire maintenant avec le soutien de l'Europe, avec le soutien de tout cela, que l'on va fermer les frontières à une circulation de marchandises ! Enfin, quand même ! Ce n'est pas sérieux.

Ce n'est pas sérieux sur le plan de saturation. Je le redis - je parle sous le contrôle de Renaud et des Services des infrastructures - à partir de Fature, on ne pourra pas faire passer de trains de plus. Et en plus, je le rappelle parce que c'est une telle évidence, une évidence basique, avec les voies ferrées, on ne se double pas. Je suis désolé d'avoir à redire cela, mais quand vous conduisez un train, vous ne pouvez pas doubler le train qui est devant. A fortiori, si vous augmentez la fréquentation de la ligne. Si vous augmentez la fréquentation de la ligne, il va y avoir une baisse de la régularité des trains, du nombre de trains. Je ne sais pas.

**M. MELLIER.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. L'impérieuse nécessité de la transition écologique et énergétique nous place face à des responsabilités importantes qui doivent nourrir l'ensemble de nos politiques et ce, à tous les échelons territoriaux. La question des déplacements est au cœur de ces enjeux, par son double caractère environnemental et social.

En effet, nous savons que les transports représentent 31 % des émissions de CO<sup>2</sup> dans notre pays, et là-dedans 84 % pour les seuls transports routiers. Dans le même temps, nos concitoyens ne se sont jamais autant déplacés que ce soit pour leur travail, mais également des activités de loisirs, de culture, de relations familiales ou amicales. Et parallèlement, la libéralisation de l'économie a multiplié les échanges continentaux et mondiaux pour le meilleur, le plus souvent pour le pire, notamment en termes d'emploi pour notre pays.

C'est dans ce cadre brossé en quelques mots, que se pose la question de la LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax. Disons-le tout net, nous ne sommes pas de ceux qui

pensent qu'il faille à tout prix réduire les déplacements de nos concitoyens. Bien sûr, nous devons réfléchir à un autre aménagement de notre territoire, à créer les conditions pour diminuer les déplacements domicile-travail. Cependant cet accès à la mobilité, ce mouvement lancé depuis maintenant plus de 150 ans ne doit pas être vu comme un fardeau, mais bien comme une chance de développement de notre humanité.

Il en va, tout autrement, à notre sens, sur les marchandises, une politique de relocalisation de production s'impose afin de répondre aux besoins de nos populations et de diminuer les gaz à effet de serre. C'est donc à partir de ce prisme, que nous réfléchissons les mobilités. Et c'est pour cela que nous nous inscrivons dans une logique de décarbonation de nos déplacements et plus que dans une vision d'une diminution de ceux-ci.

Afin de répondre à cet enjeu, il nous semble nécessaire d'utiliser tous les outils qui sont à notre disposition : mobilité active, marche, vélo, bus, tram, téléphérique, métro, et bien évidemment le train. Celui-ci doit être la colonne vertébrale des déplacements de demain, et ce, tant pour les courtes, moyennes et longues distances. Il faut envisager le train dans ses complémentarités propres : train du quotidien, train longues distances, et aussi avec les autres modes de transports. Ceux qui viseraient à opposer les modes décarbonés entre eux, ou les différents trains entre eux, négligent les dynamiques qui peuvent se construire et les cercles vertueux qui peuvent se mettre en place.

Vous l'aurez compris, nous sommes donc favorables au développement de la LGV vers Toulouse comme vers Dax, en ayant bien conscience des coûts environnementaux que cette construction pourrait avoir, mais nous pensons aussi que celui-ci peut être largement compensé une infrastructure d'une durée de vie de 100 ans.

Cependant, nous restons opposés par principe, au financement d'une telle infrastructure par les Collectivités. Une telle ligne relève, d'abord et avant tout, d'un aménagement national et européen du territoire. De ce fait, il incombe à l'Etat et à l'Europe de le financer. Pour mémoire, les lignes de Lyon, Marseille et Lille ont été financées à 100 % par l'Etat, et il y a là, depuis maintenant une quinzaine d'années, une inégalité territoriale pour l'Ouest de notre pays, et je pense que si l'on veut arriver à l'égalité, il faut que cela soit l'Etat qui prenne ses responsabilités là-dedans, et je trouve un peu osé de la part de certains dans cette salle, de retourner la situation et quasiment, il faudrait que l'on dise merci d'avoir 4 Mrds qui débarquent de l'Etat.

Nous pensons, notre groupe, que c'est de la responsabilité de l'Etat de financer cela, et qu'aujourd'hui, il est en train de nous faire les poches sur le financement de cette infrastructure. Vous l'aurez donc bien compris, il y a des enjeux là-dedans - et je le dis entre parenthèses - j'ai entendu des choses, je ne sais pas si je vis dans le même pays que

certaines dans cette Assemblée, mais je ne crois pas que la taxe bureaux va mettre nos entreprises à genoux. Cela fait maintenant cinq ans que l'on voit les impôts de toutes les entreprises baisser, et encore ces derniers mois, on a vu cela. Arrêtons donc de nous faire pleurer sur cette situation et je ne crois pas que la taxe bureaux mettra quelques entreprises en danger dans notre pays.

Enfin, nous pouvons toujours nous réjouir de 4 Mrds€ qui tombent de l'Etat, mais, comme cela a été évoqué, nous avons un réseau capillaire aujourd'hui qui est en souffrance. Il faudrait, et cela a été dit tout à l'heure, 1,5 Mrd€ pour le remettre à niveau. D'autre part, la période, à notre sens, invite à la création de lignes nouvelles pour répondre à des besoins de déplacements. Il faut donc que l'Etat s'engage aussi sur le financement de notre réseau afin de répondre aux besoins des trains du quotidien ; et j'ai envie de dire, quand on lance un projet de LGV comme celui-là, je crois que l'on a intérêt, aussi, à mettre à niveau les lignes structurantes. Je pense bien sûr à Bordeaux-Toulouse, mais je crois que là-dedans nous avons une bataille à mener pour que la POLT (Paris – Orléans – Limoges – Toulouse) soit mise à niveau. Monsieur le Président, vous avez parlé de Limoges, ce matin, je crois qu'il est important qu'une ville comme Limoges puisse bénéficier d'une desserte de trains de qualité pour répondre aux besoins des déplacements de ses habitants.

Enfin, j'entends beaucoup de choses sur le fret, et je crois que oui, il faut libérer des sillons pour développer le fret d'où la nécessité d'avoir une nouvelle infrastructure, mais nous n'aurons pas de fret sans une politique volontariste de l'Etat sur la question du fret. Et excusez-moi, Monsieur le Président, mais, preuve en a été faite, ces quinze dernières années, que la libéralisation du fret n'a pas créé une progression de celui-ci et donc, je pense, revenons à une autre logique qui permette le développement du fret dans ce pays et notamment avec le wagon isolé.

Pour conclure, mes chers collègues, l'expérience de la LISEA, les multiples catastrophes d'ouverture à la concurrence en Angleterre comme en Allemagne dernièrement, appellent plus que jamais au développement du service public, et ce de manière intégrée.

**M. LE PRESIDENT.** - Il faut regarder les choses. Nous avons en Nouvelle-Aquitaine, 2,5 % des marchandises terrestres qui passent sur le train. Dire que le fret est impossible, non. Entre la France et l'Allemagne, je crois que c'est plus de 15 %. Entre la France et l'Italie, avec les Alpes, c'est aussi plus de 15 %. Donc, on ne peut pas dire que c'est simplement les infrastructures.

Aujourd'hui, ce problème de différence d'écartement, et la différence d'écartement est importante, le fait que l'on ait qu'une voie, et encore une fois je me permets de le redire, la

moyenne y compris au Pays Basque espagnol, aujourd'hui est à moins de 100 kms à l'heure.

On m'a dit dans les critiques, mais au Pays Basque espagnol l'AVE ne roulera pas à haute vitesse. Bien sûr que si. Alors, cela ne sera peut-être pas 320, mais ce sera autour de 250, 260. Au Pays Basque Nord, il va rouler à 220 à l'heure, bien sûr. L'intérêt du travail qui a été fait, c'est que la plupart du circuit au Pays Basque Nord sera soit en tunnel, soit en fossé, soit en viaduc. Je tiens à votre disposition une étude du CGED qui a fait une analyse totalement exhaustive et qui m'a, par rapport au dossier précédent, assez rassuré. Maintenant, aujourd'hui, il y a les opérateurs de proximité, il y a d'autres opérateurs de fret. Je constate simplement qu'il y a - je crois - qui passent la frontière - c'est ce que me disait François POUPARD - 20 trains de marchandises. J'en vois quelques-uns passer à Pessac quand je vais sur le marché, mais il y en a très peu. Et vous vous rendez bien compte que si tout arrive à la gare Saint-Jean, on va avoir un bazar complet, parce que jamais la gare Saint-Jean ne sera dimensionnée pour accueillir une augmentation du trafic ferroviaire.

J'ajoute à cela, prenez le cas, pour ceux qui doutent du report modal, aujourd'hui beaucoup de Bordelais, d'Aquitains vont visiter le Pays Basque. Tout le monde, on a envie d'aller au Pays Basque, on y mange bien, l'ambiance est bonne, etc., et notamment on va voir le Guggenheim Bilbao, aujourd'hui, en train, pour aller voir le Guggenheim, c'est un peu moins de 8 heures, avec la ligne existante. Si elle est rénovée, ce sera peut-être 7 heures.

Donc, vous prenez votre voiture, et vous mettez 3 heures et demie. Demain, avec la nouvelle ligne, ce sera 1 heure 50, je crois. On voit bien que l'on change la relation aux transports, à l'espace, aux voyages, à retrouver ses familles. Fred MELLIER le disait à l'instant, c'est quelque chose de totalement nouveau.

Sur la vallée du Rhône, on a 100 trains par jour de fret sur le couloir rhodanien. On en a 300 sur l'axe Anvers-Allemagne. On en a 20 à Hendaye.

**M. LAUSSU.** - Merci Président de me laisser la parole. Je vais tâcher d'être beaucoup plus court que mes prédécesseurs. Ce serait bien pour tout le monde. Nous sommes nombreux - vous l'avez bien entendu - à être convaincus de la pertinence qu'il y a à développer les lignes à grande vitesse en Nouvelle-Aquitaine, et plus largement dans le pays. Nous pouvons nous satisfaire que le grand projet ferroviaire Sud-Ouest vient de passer à la vitesse supérieure.

Je vais entrer directement dans le sujet qui est la liaison au sud de Bordeaux en direction de l'Espagne. L'Etat s'est en effet récemment engagé sur la réalisation de la première phase, sous réserve que le financement soit bouclé, puis la réalisation de la

seconde phase vers l'Espagne en passant par Dax qui est, quant à elle, repoussée à l'horizon 2037, voire au-delà.

Les enjeux sont bien financiers. A cet égard, pouvez-vous nous éclairer sur qui a élaboré le plan proposé. L'Etat seul ? Ou bien l'Etat avec le concours du Conseil Régional ? Si je vous pose cette question, c'est que dans le plan qui nous est soumis, l'égalité des contributions devant l'impôt est, à notre sens, bafouée.

Pour aller à l'essentiel, je m'étonne qu'il ne soit proposé qu'à quelques intercommunalités, seulement, de financer, en l'occurrence, les métropoles et les communautés d'agglomération, et pas à tous. Les habitants des métropoles et des agglomérations vont donc participer au financement via le budget général de leurs collectivités, et ainsi via la création de nouvelles taxes, quand ceux des communautés et des communes ne paieront pas un seul centime, alors que même ils trouveront parfois une gare à quelques kilomètres de chez eux.

Nous pensons qu'il s'agit ici d'une certaine inégalité. Pour y remédier, je ne vois qu'une solution possible et peut-être plus réaliste budgétairement, celle qui consisterait à faire contribuer l'ensemble des intercommunalités, sans exception, des départements traversés. Monsieur le Président, êtes-vous donc prêt à défendre l'égalité entre les contribuables aquitains ?

Le second sujet que soulève ce plan de financement est l'intérêt que peuvent avoir certaines collectivités infradépartementales à investir massivement dans le GPSO. La collectivité dont je suis originaire, le Grand-Dax, se voit donc demander 32 M€, sans garantie juridique sur la sanctuarisation de la gare de Dax. Or, le jour où le tracé de la LGV, au-delà de Dax, vers le Pays Basque et vers l'Espagne, sera discuté et entériné, il est parfaitement possible que cela se traduise par des trains qui contourneront Dax, comme on peut d'ailleurs le déduire de vos documents qui prévoient la création d'une halte ferroviaire appelée « côte landaise » et comme on peut, par ailleurs, le craindre à raison de trains qui assureront une liaison directe, rapide entre Bordeaux et le Pays Basque. Certes, la gare de Dax ne sera pas supprimée, mais il y a un risque élevé que la fréquentation de ses trains soit réduite. Nous aurons donc payé pour un service, au final, dégradé.

Je ne vais pas aller plus loin puisque beaucoup de propos ont déjà été élaborés. Pour conclure, je souhaitais vous dire que le groupe UDI salue le fait que ce projet soit remis en route mais reste vigilant sur le cofinancement des collectivités associées. Merci pour votre écoute.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci. Juste, peut-être, et puis je pense que l'on va pouvoir arrêter là ce dialogue. La première ébauche a été faite en reprenant les critères de 2009, c'est-à-

dire en s'appuyant sur tout un travail qui avait été fait. Mais encore une fois, c'est une ébauche, et la Région, comme le dirait Jean DIONIS, a joué son rôle de grand frère ou de leadership dans ce domaine-là. On voit bien que, quand on joue son rôle de leadership, à un moment donné certains râlent. Voilà, ce qui n'a pas manqué d'être fait, et c'est normal.

Sur les différents intercos, pour moi, c'est ouvert. Mais, il est vrai que l'on ne peut nier le fait que les villes où va s'arrêter, Dax, Mont-de-Marsan. Alors, tous les trains qui s'arrêteront à Mont-de-Marsan ne s'arrêteront pas à Dax. Il est évident. Mais si je prends l'exemple de SEA, vous avez à chaque fois, et c'est ce qui explique le coût aussi de l'ensemble de l'opération, il y a un décrochement pour aller à Dax. Il y aura un décrochement pour aller à Mont-de-Marsan, à Agen, sauf pour les villes qui n'y participeraient pas, il n'y a peut-être pas besoin, peut-être que Jean DIONIS ne veut pas absolument pas avoir de gare à l'intérieur du Lot-et-Garonne ; donc cela, on le verra. Mais sur les autres intercos, j'ai plutôt tendance à vous inviter aussi à dire « on partage ». Après, encore une fois, je crois que ce qu'il faut que vous vous disiez, mais je pense que le maire de Dax l'avait bien compris, pour une ville thermale, par exemple, vous vous doutez de l'apport, alors que vous avez traversé des périodes extrêmement difficiles, en clientèle que peut apporter une ligne à grande vitesse, soit en venant de l'Espagne, soit en venant de Bordeaux, de Paris, de Poitiers. On voit bien quels sont les apports économiques.

Il est évident que j'aurais préféré - cela a été dit par Fred MELLIER tout à l'heure - que l'on ait une bonne répartition des rôles entre l'Etat et les Régions, sur les voies ferrées. On n'est plus, il y a vingt ans. On n'est plus là. On est pragmatique pour essayer de faire en sorte que l'Aquitaine ne passe pas à côté du train. Voilà, mes chers collègues.

**M. LAGRAVE.** - Président. Je ne vais pas en rajouter, mais en même temps, comme cela a été dit par beaucoup d'intervenants, on est quand même dans un moment assez important et, ma foi, que je considère comme exceptionnel, non pas parce que je m'occupe des transports, mais parce que cela fait de nombreuses années que, avec beaucoup de gens, nous défendons cette LGV.

Je voudrais commencer par dire que ce que l'on s'apprête à voter potentiellement le 13 décembre prochain, le Président l'a dit, ce n'est pas forcément pour nous, mais je rappelle qu'il y a des gens qui expliquent que les élus n'ont que leur mandat en tête. Je vous le dis comme c'est, nous travaillons pour les jeunes de la région Nouvelle-Aquitaine et l'avenir de cette région.

Je vais commencer par dire, juste une chose, c'est que je veux bien que l'on parle uniquement de sa gare, son RER, sa partie, son truc, son machin. N'oublions pas juste une chose. C'est que l'on a la chance dans cette affaire d'être sur un axe européen. Que chacun

ait bien en tête que pourquoi l'Europe soutient ce dossier depuis très longtemps, c'est parce qu'elle envisage la connexion évidemment de Madrid vers tous les pays du Nord de l'Europe. Et quand je dis, on a la chance, c'est qu'au sud de Bordeaux, il faudrait quand même que tout le monde s'en rappelle un peu, on est en train de parler de la desserte de près de 2 M d'habitants sur les 6 M que compte la Nouvelle-Aquitaine.

2 M d'habitants à qui on a expliqué à un moment donné que tout cela s'arrêterait à Bordeaux. Ce qui explique effectivement qu'un certain nombre de collectivités aient largement été refroidies par les PPP. Je t'ai interrompu Jean ? Il ne m'a pas semblé. Et ces collectivités qui ont été rappelées tout à l'heure, puisque tu as l'air de vouloir en parler, la couverture n'a pas été portée par la Région, ni par la ville d'Agen, mais par l'Etat à l'époque. Donc, de grâce, on en parle quand tu veux, mais il faut juste que tu aies en tête qu'il y en a qui ont signé, d'autres qui n'ont pas signé, et ceux qui ont été couverts, ils ont été couverts par l'Etat, donc pas par l'Agglomération d'Agen.

Je veux aussi rajouter, parce que la semaine dernière, certains d'entre vous y ont assisté, se sont tenus - je ne sais plus combien, je crois que j'en ai fait trois dans la semaine, Jacky en a fait deux ou trois aussi - des Comités de lignes. Vous savez, ces trains du quotidien dont tout le monde parle, et dans les Comités de lignes la semaine dernière, qu'est-ce que l'on nous a demandé ? Plus de trains à Arcachon. Je rappelle juste que l'on est déjà à la demi-heure pour aller à Arcachon, aujourd'hui. Plus de trains vers Agen. Plus de trains vers Mont-de-Marsan. Plus de trains vers Dax. Quelles ont été les réponses apportées par la SNCF ? Et la Région par l'occasion, parce que, je veux bien que l'on me sorte toutes les études, mais vous savez, on a un avantage aussi à la Région, c'est que depuis le nombre d'années que l'on s'occupe, et les uns et les autres, et certains bien avant moi, de ces questions ferroviaires, on a des spécialistes à la Région, des horaires, des sillons et toutes les questions que vous avez abordées et y compris les études, bien évidemment, que les techniciens que je remercie, nous tiennent informés de tout cela.

Et qu'est-ce que l'on nous a demandé ? On nous a demandé plus de trains y compris avec du cadencement au quart d'heure. Vous avez bien entendu, au quart d'heure ! Ce qui, a priori, moi, je considère que c'est le sens de l'histoire, notamment dans les entrées d'agglomérations et a fortiori, sur la métropole de Bordeaux, mais pas que ! Parce que c'est le cas, le Président l'a dit, à Bayonne. Demain, ce sera le cas à Poitiers, à La Rochelle, à Pau et sur d'autres, où nous avons la nécessité d'envoyer plus de trains. Est-ce que l'on peut le faire aujourd'hui ? La réponse est non. On ne peut pas le faire.

Et ce d'autant plus, pourquoi cela passe peut-être un peu mieux en ce moment, cela ne vous a pas échappé qu'il y a moins de TGV qui desservent Paris à Bordeaux du fait du



Covid, et on le regrette tous, parce qu'il y en a plein en plus qui sont complets. Il n'y a pas assez de trains d'équilibre du territoire qui font Bordeaux-Marseille. Tout le monde le regrette. Il en faut plus. Et le Président l'a dit, il n'y a pas assez de fret, et tous les élus locaux ici présents, de ce territoire, qui ont fait des arrêtés pour interdire les camions sur la route départementale, parce qu'ils ont eu le courage de le faire, en sud Gironde comme dans d'autres endroits, ont été interdits par le Préfet de garder ses arrêtés pour aller sur l'autoroute. La vérité, c'est qu'il faut évidemment cette nouvelle ligne pour toutes les raisons qui ont été évoquées par le Président, et sur lesquelles, il faut que vous ayez en tête, et les uns et les autres, qu'aujourd'hui, parler de fret comme une défaite, oui, on peut se dire que l'on n'a pas réussi, tous collectivement. Est-ce que c'est pour cela qu'il faut baisser les bras ?

Je vous rappelle juste quand même que les investissements de la Région, aujourd'hui, sont faits, notamment sur les petites lignes du quotidien, et on l'a dit, on a signé un protocole collectivement en ce début d'année.

Ensuite, vous dire que l'on a lancé une étude sur l'état du fret ferroviaire et des échanges de marchandises à l'intérieur de la Nouvelle-Aquitaine.

Que nous avons financé et que nous allons cofinancer la plateforme multimodale de Mouguerre et celle de Roundis au Pays Basque espagnol.

Que nous avons travaillé avec les OFP qui dépendent des ports et avec SNCF Fret. C'est plutôt les trains au niveau européens, et d'autres opérateurs européens, dont Brittany Ferries qui est en train d'arriver aussi à la frontière.

Donc, oui, le fret, il faut évidemment le relancer, et je vous le dis, aujourd'hui, qui rouvre des lignes de fret sur la région Nouvelle-Aquitaine ? C'est grâce à la Région. Vous regarderez Niort-Thouars, au hasard, et il y en a bien d'autres. On pourra les citer tout à l'heure.

Le Président l'a dit, 2028, arrivée à la frontière d'Hendaye. Mais il faut que chacun ait en tête que la connexion entre le rail espagnol et le rail européen sera faite à ce moment-là. Les trains, dont parlait le Président, qui passeront au Pays Basque seront rejoints très vite par les trains de renfe qu'il s'agisse de TER ou de grande vitesse, et qu'ils iront à Francfort, à Londres ou ailleurs. Donc, en plus des trains que l'on connaît aujourd'hui, chacun sait aujourd'hui qu'il y a d'autres opérateurs tel que ce serait d'ailleurs avec des opérateurs italiens ou allemands qui rentrent sur le réseau français ; et c'est ce qui se passera avec les trains espagnols, demain.

Alors, je vous le dis comme je le crois. Aujourd'hui, par rapport à ce qui a été indiqué tout à l'heure par un certain nombre d'intervenants, d'abord, puisque le Premier Ministre a été félicité --pardon de le dire - mais il y a un ministre aussi qui s'est bougé en 2017 pour avoir la DUP (Déclaration d'Utilité Publique). On peut aussi rappeler l'histoire. Et qu'aujourd'hui, après 2017, si l'on avait enchaîné, peut-être que l'on n'aurait pas ce débat, maintenant on l'a, il faut aller au bout. Entièrement d'accord. On l'a commencé en Commission.

Je veux dire que la concomitance avec Dax est la raison essentielle pour laquelle il y a aujourd'hui des réticences, notamment au Sud, qui sont bien légitimes. Ce qui veut dire que le travail que nous avons à faire, nous l'engageons puisque le 18 novembre avec le Président, nous rencontrons le Conseil d'Orientation des Infrastructures, qui peut changer cette date de 2037 et la mettre concomitante avec les autres. Le 18 novembre, on les rencontre. Ils viennent ici.

Considérant cela, si l'on peut lever cette problématique, on pourra considérer qu'en tout cas, je l'espère, il ne restera plus que des questions, certes importantes, mais de redistribution, comme dirait l'autre, des montants qui nous seront demandés aux uns et aux autres.

Ensuite, je voudrais dire que par rapport à la délibération que nous aurons à prendre, le Président y a insisté, et je souhaite y réinsister. C'est que chaque collectivité, on demandera à chaque collectivité de participer à la société de financement. Et cela, c'est la nouveauté, parce qu'elle permet un amortissement sur quarante ans, linéaire pour les collectivités, c'est-à-dire que le montant que vous citez Monsieur LAUSSU, c'est, je crois, de mémoire, 600 000 € par an pour l'agglomération de Dax pendant quarante ans. C'est une somme ! Mais c'est linéaire. Ce n'est pas one shot, et puis, on est dans la difficulté et les uns et les autres.

La deuxième chose que cela permet, c'est que cela permet d'avoir effectivement un débat qui ne sera pas de la société de financement parce que cela a été évoqué comment cela va être fixé, c'est une ordonnance. Et qu'ensuite, effectivement, il y aura un débat parlementaire sur la mise en place de qui, où, quand, comment, avec le niveau. Et donc, ce débat-là, il est aussi devant nous. Mais il faut pour que cela puisse avoir lieu qu'il y ait la société de financement est c'est la première question qui nous est posée aujourd'hui, avec évidemment la question du financement de cette opération.

J'en termine, pour dire une chose. C'est que si, aujourd'hui dans cette enceinte, nous étions conduits à voter uniquement notre participation sur la LGV, beaucoup d'entre nous, certainement, se poseraient la question des petites lignes. Je rappelle pour celles et ceux qui

sont arrivés lors de ce mandat, que ce travail sur les petites lignes, nous l'avons commencé bien avant 2017 par des travaux qui ont été effectués un peu partout. Mais en 2017, on a fait un audit du réseau avec SNCF Réseau, et l'on s'est rendu compte qu'il fallait investir massivement parce que je l'ai dit, je le répète, l'atlantique a été l'oublié du rail, et depuis des années.

Aujourd'hui, si l'on veut vraiment avoir l'idée selon laquelle on a, et la grande vitesse et le fret et les trains du quotidien, alors c'est exactement, je vous le rappelle, mes chers collègues, ce que nous avons décidé de faire avec le protocole « Petites lignes », les investissements sur le fret ferroviaire, et maintenant les investissements sur la grande vitesse. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Renaud. Mais le groupe EELV s'est déjà exprimé. Tous les groupes se sont exprimés.

**Mme COMBRES.** - C'est juste un porter à connaissance pour que tout le monde sache aussi, qu'il est un maximum d'informations. Il ne faut pas oublier, ce n'est pas mon avis, ce n'est pas l'avis de mon groupe ce que je vais vous dire, mais je vous invite fortement à lire le résultat du rapport de la Cour des Comptes qui dit que la LGV est un modèle porté au-delà de la pertinence. Allez voir la Commission d'enquête. Il y avait 21 Commissaires qui ont tous statué pour un avis défavorable malgré les allers-retours entre le porteur de projet et ses propres interrogations. Alors, à mon avis, je ne pense pas qu'ils soient tous idiots.

**M. LE PRESIDENT.** - Ma chère Maryse. Pour votre information, la Cour des Comptes a toujours dit cela pour toutes les lignes y compris pour Paris-Lyon-Marseille. De la même manière, qu'ils ont toujours dit, ce qui s'est avéré complètement faux, que cette ligne entre Paris et Bordeaux, et certains l'ont pensé à juste titre, ne serait pas fréquentée, qu'il n'y aurait pas beaucoup de monde. Et les chiffres ont été tellement calculés bas, à la volonté de la SNCF, de la Direction de la SNCF, qu'à un moment donné, certains dans les cénacles parisiens ont voulu mettre en cause cette idée-là. Quel est le résultat ? Un succès populaire massif.

Nous, nous avons fait faire une étude par un Cabinet d'études qui, là-dessus, ne peut pas être suspecté d'incompétence, ERNST & YOUNG, qui montrait que SNCF gagne de l'argent. Donc, il est évident que dans le débat financier que l'on aura... Faisons attention Maryse COMBRES, je vous alerte là-dessus, c'est bidon ; ces études telles qu'elles sont faites, la réalité a démontré le contraire, ma chère Maryse.

**Mme COMBRES.** - Je ne parle pas des études, je parle des institutions qui ont statué.

**M. LE PRESIDENT.** - Non, mais, tout à fait. Eh bien, ce qui a été statué s'est avéré systématiquement faux, y compris sur la ligne Paris-Bordeaux. Et ce n'est pas pour rien qu'aujourd'hui avec le succès et le succès populaire, c'est une coutume de dire que l'on y voit plus de familles et de sacs à dos que de mallettes, c'est aujourd'hui un vrai succès.

Par ailleurs, comme il y a des contacts qui sont quand même assez étroits entre Cour des Comptes, Conseil d'Etat et différentes juridictions, je vous signale que le Conseil d'Etat a statué définitivement.

Donc, aujourd'hui, essayons de faire en sorte que cela se passe le mieux possible, et pour nos concitoyens et pour nos entreprises, pour l'emploi et pour l'environnement.

Mes chers collègues, je vous remercie. A très vite.

**N°4**

sur «COMMUNICATION : Le Grand Projet Sud-Ouest (GPSO) : un rendez-vous européen pour répondre à l'urgence climatique, à l'impérieuse nécessité de report modal et d'aménagement du territoire»

**L'Assemblée DONNE ACTE**

## VŒUX ET MOTIONS

**M. LE PRESIDENT.** - Ah oui, j'ai les motions. Vous n'êtes pas d'accord avec moi, que si l'on faisait, si on mêlait les motions aux discours inauguraux, ce serait quand même....

Mais non. Moi, j'ai faim d'abord. Je suis en hypoglycémie, et quand je suis en hypoglycémie, je suis énervé. Donc, Madame DIAZ faite attention, je vais vous envoyer des réponses dures. Mais non, je n'ai pas dit de bêtise là, pour une fois.

Donc, il y a des motions disait François GARRIDO.

On ne présente pas les motions. Moi, je les mets aux voix. Après vous dites, pourquoi vous votez, ou pas.

**Mme DIAZ.** - Président. On en a parlé vendredi en réunion des Présidents. Je vous ai dit si la journée est trop longue pour vous, on fait sur deux jours. Mais je vous ai dit que nous, on avait besoin de présenter de manière synthétique, Monsieur le Président, je m'y suis engagée.

**M. LE PRESIDENT.** - Pas pour les motions. Vous vous êtes exprimés ce matin.

**Mme DIAZ.** - Mais nous tenons à présenter nos motions et à donner des explications de vote.

**M. LE PRESIDENT.** - On a un vœu.

**M. FLORIAN.** - Monsieur le Président. Juste une déclaration préalable pour Les Républicains. On ne participera pas au débat sur ces motions, mais on ne les votera pas non plus, pour deux raisons.

Au-delà du temps passé, mais cela après tout, on est là pour cela, mais ce sont plutôt des questions de forme plus que des questions de fond. Sur la forme, je l'ai dit, on l'a déjà répété, à quoi cela sert, sinon que chacun puisse allonger les débats, mais s'exprimer sur un sujet dont on a l'occasion de parler en séance. Et je vous rejoins, Monsieur le Président, si l'on pouvait avoir un accord global des groupes pour que, à l'avenir, à l'occasion des délibérations présentées, on puisse s'exprimer sans être obligé d'y rajouter des motions, cela nous conviendrait tout à fait. Donc cela est la première raison.

La deuxième raison, c'est que, quand on gomme le signataire ou le promoteur de la motion ou du vœu, on s'aperçoit que dans un certain nombre, il pourrait y avoir un accord assez majoritaire dans cette Assemblée, mais que du fait de tel ou tel groupe qui en soit le promoteur, on s'éloigne des considérations de fond, et c'est vrai quand on les lit aujourd'hui, j'aurais pu très bien voter celle sur Blaye-Saint-Mariens que j'appelais de mes vœux pendant

la campagne électorale, que sur les questions de défense de La Pala ou autres sujets de baromètre de l'action politique. Donc, il y a sur le fond un certain nombre de motions sur lesquelles on aurait pu se prononcer, mais encore une fois, la forme nous éloigner les uns des autres d'une forme de convergence sur le fond.

Et troisième raison, et c'est peut-être la plus importante à nos yeux, en tout cas, aux miens, c'est que cela ne sert à rien. Depuis dix ans que je fréquente cette Assemblée, on a voté des tonnes et des tonnes de motions, des tonnes et des tonnes de vœux, à part s'auto-satisfaire et d'être dans une forme de nombrilisme de celles et ceux qui rédigent les motions, cela n'a aucune portée extérieure. Je le redis, Monsieur le Président, pourquoi ne pas imaginer un système où il y ait un acte administratif qui soit porté à l'Assemblée avec un vote...

Non ce n'est pas un acte administratif, les motions à qui tu les envoies ? Elles finissent pour caler les armoires dans un certain nombre de Ministères. On fait des motions, on ne sait même pas à qui on les adresse. Il faut un destinataire.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nicolas FLORIAN. Tu vas parler plus longtemps que la lecture d'une motion.

**M. FLORIAN.** - Oui, d'accord. Je n'ai pas été trop bavard aujourd'hui. Et pourtant je n'en pensais pas moins, plusieurs fois. Mais voilà, donc là-dessus, on ne participera pas au débat, on ne les votera pas.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Simplement, réfléchissez, on en parlera avec les Présidents. Comme tout est dit, dans quel que groupe que ce soit d'ailleurs, dans l'intervention d'entrée, cela sert à quoi ? Je ne sais pas à quoi cela sert.

## VŒU

### POUR L'INSTAURATION D'UN BAROMETRE DE L'ACTION PUBLIQUE REGIONALE (ci-annexé)

Il y a un premier vœu pour l'instauration d'un baromètre de l'action publique régionale. Le problème qu'il y a, je me suis exprimé, je crois, avec Florent BOUDIE, c'est que je ne sais pas ce que c'est que le baromètre au niveau national, ce sont des enquêtes d'opinion, tous les jours.

**M. ROBERT.** - Non. Si vous me laissez 30 secondes, je vous dis ce que c'est.

**M. LE PRESIDENT.** - 30.

**M. ROBERT.** - Aujourd'hui, la question fondamentale c'est de savoir à quel moment, on dit ce que l'on fait, on fait ce que l'on dit, et on met au courant nos concitoyens. Vous avez une politique d'évaluation des politiques publiques, qui n'est pas remise en cause, à laquelle nous avons participé, et après discussion avec les différents groupes, y compris les groupes majoritaires, il s'agit de faire savoir, notamment une partie de l'évaluation des politiques publiques, et tout simplement de dire où en sont les engagements et les avancées que vous prenez. Ce n'est pas de la comm, ce ne sont pas des sondages d'opinion, c'est simplement faire ce que l'on dit, dire ce que l'on fait, donc une logique de transparence à l'heure où nos concitoyens ne vont plus voter. Voilà, c'est très simple.

**M. LE PRESIDENT.** - Cela n'a rien à voir avec le vote des citoyens, mais je suis prêt à faire mieux savoir ce que nous faisons. Je vous remercie de m'aider dans ma communication, cher Fabien.

**M. ROBERT.** - Vous savez, parfois, on n'est pas plein de mauvaises intentions.

**M. LE PRESIDENT.** - Alors qui est pour cette motion ?

Donc, elle est adoptée.

## **VOEU**

Vote «pour l'instauration d'un baromètre de l'action publique régionale »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains**



## MOTION

### POUR LA REOUVERTURE DE LA LIGNE FERROVIAIRE BLAYE-SAINT-MARIENS (ci-annexée)

**M. LE PRESIDENT.** - Sur la motion réouverture de ligne ferroviaire. C'est le groupe EELV. Juste, il y a un vrai problème dans cette affaire, c'est que, pourquoi ne parle-t-on pas de Mont-de-Marsan-Tarbes. On en a plusieurs. Vous voyez ce que je veux dire ? Aujourd'hui, en plus, cette ligne est en étude au niveau de la Haute-Gironde, avant la décision, donc c'est un peu gênant, parce que pourquoi, vous ne parlez pas de Pau/Canfranc ? Pourquoi vous ne parlez pas de Laluc-Tartas ? On a des ambitions dans ce domaine-là, qui vont bien au-delà.

**Mme SEGUINAU.** - Juste, Président, quelques mots. Cette motion porte sur la Bordeaux-Blaye et on propose de l'inscrire également dans le projet de RER métropolitain pour permettre aussi une desserte. C'est donc pour cela que vous ne trouvez pas les autres lignes, puisque là, c'est sur simplement cette partie-là, puisque là, justement dans les études de la Haute-Gironde, pour l'instant, cela paraît être le car qui semble l'emporter par rapport au train.

**M. LE PRESIDENT.** - Comment ?

**Mme SEGUINAU.** - Et par la campagne, là.

**M. LE PRESIDENT.** - Oui, ma chère. Renaud me précise qu'il faut l'avis de Bordeaux Métropole pour l'inscrire dans le RER métropolitain.

**M. MELLIER.** - Juste pour dire que notre groupe va soutenir cette motion, mais en regrettant que la démarche que nos collègues d'EELV viennent de mettre en place, on la partage totalement. Je le dis, vraiment à regret, qu'ils n'aient pas eu cette même démarche à Bordeaux métropole, ce qui nous aurait permis de faire avancer le dossier sur la Bordeaux-Blaye. Et je pense plus globalement, Monsieur le Président, que nous devons travailler à réfléchir à la réouverture de certaines lignes qui ont été fermées sur les 30. Mais, Renaud, ne t'agaces pas ! On peut réfléchir et se dire que l'on peut, sur les années à venir, réfléchir à la réouverture de lignes à l'échelle régionale, pas que Bordeaux-Blaye. Mais on a une motion à Bordeaux-Blaye, et on s'en tiendra à Bordeaux-Blaye.

**M. LE PRESIDENT.** - C'est ce que je dis. C'est ce que dit Renaud. Par exemple, Angoulême-Limoges, on voit bien que, quand on ouvre la boîte, tout arrive. Et à la limite, si cette motion est votée, il y aura un coup politique, peut-être, pour certains dans le Blayais.

Cela ne changera absolument rien dans les années, les mois qui viennent. C'est un peu dommage que l'on ne se mette pas autour d'une table pour voir.

Madame la Députée du Blayais. Vous êtes, pour.

**Mme HAMMERER.** - Je sais que tout le monde râle parce qu'ils souhaitent partir, mais quand même, je ne peux pas échanger sur ce dossier-là. Cela fait trente ans que l'on parle de cette ligne dans le Blayais. On est tous d'accord, ici, que nous souhaitons bien sûr désenclaver cette région de Blaye par le transport. Cela fait trente ans que ce territoire souffre d'enclavement, on le sait bien. Il y a eu des citoyens qui se sont mobilisés. Souvent, Monsieur ROUSSET, vous parlez des Gilets Jaunes, mais il n'y a pas que les Gilets Jaunes, il y a aussi des citoyens qui ont rédigé un livret blanc, et dans ce livret blanc on retrouve les alternatives proposées autour du vélo, de l'autocar, des lignes ferroviaires bien sûr, mais aussi de la navette fluviale.

Alors, vous proposez pour ce territoire une fabrique de la mobilité, et vous avez raison sur la méthode. Je suis assez d'accord avec cela, parce que c'est bien à ses élus aussi de la Haute-Gironde, à se prendre en charge et à être force de propositions. Mais, lignes ferroviaires, navettes fluviales, il me semble que ces projets qui sont pourtant cohérents ne trouvent que très peu d'écho par votre majorité, et ce, depuis bien longtemps. Alors oui, LREM et le groupe Centre et Indépendants, les UDI Territoires, vont bien sûr voter pour cette motion de bon sens, mais en tant qu'élue de ce territoire, je reste sceptique sur la réelle volonté d'offrir un vrai projet de transport pour ce territoire de la Haute-Gironde.

**M. MELLIER.** - On a trouvé des financements, Renaud.

**M. LE PRESIDENT.** - Non, mais Fred. On n'est plus en 1990. Il y a aussi des réalités budgétaires. Et donc ces réalités budgétaires, chère amie, on a signé 1,6 Mrd€ avec l'Etat. Moitié-moitié. Il y a des tas de lignes qui vont fermer. Aujourd'hui, on est à 40 à l'heure sur beaucoup de tronçons. Donc, il faut éviter à tout prix que les lignes qui circulent, ferment. Donc, je ne sais pas, parce que l'on peut inscrire toutes les lignes que l'on veut en réouverture, mais ce que je voudrais quant à moi, c'est que l'on ne ferme aucune ligne qui circule aujourd'hui. 1,6 Mrd€.

Sur l'étude du Blayais, en plus j'adore le ferroviaire, j'adore le train. Aller à Blaye en train, c'est le nirvana. C'est le Graal. Reste qu'aujourd'hui quand vous interrogez, parce qu'il y a eu une enquête faite par la Fabrique des mobilités, dont vous parlez, ce qui a montré qui était le plus rempli, c'est le car, parce que c'est la formule qui peut se réaliser le plus tôt possible, parce qu'il faut régler le problème des Blayais. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, ils se lèvent à 5h du matin pour être devant le Pont d'Aquitaine avant 6 h 30, parce que sinon, ils ne peuvent pas aller prendre leur boulot.

Par contre, il faut que l'Etat donne l'autorisation et que VINCI aménage la bande d'arrêt d'urgence pour faire un bus en site propre. L'urgence est, si l'on veut régler dans l'année qui vient ou dans les deux années qui viennent, le problème des Blayais, cela passe d'abord par le car, le temps que l'on a pour faire le train.

Sur les navettes fluviales, l'enquête qui a été menée est très décevante. En plus, je rappelle que sur la Garonne, sur la Gironde, flotte un certain nombre d'embâcles. Je vous l'ai dit.

**Mme HAMMERER.** - Cela, c'est ce que l'on vous raconte, mais vous savez très bien que la navette fluviale qui est proposée par La Rochelle par A2M est tout à fait capable de circuler et d'être pilotée sur l'estuaire. Le sujet n'est pas là. Quand c'est que l'on va enfin dire aux citoyens de la Haute-Gironde qu'il n'y aura jamais d'études viables sur le ferroviaire ? Depuis trente ans, on mène en bateau cette région, cette Haute-Gironde. Il y a des études, il y a eu des études de mobilité qui ont été faites de manière énorme. Il y a eu des tas d'études qui ont été faites et l'on maintient toujours ces citoyens, en leur faisant croire qu'il va y avoir une ligne ferroviaire. Quand c'est que l'on va assumer de dire qu'à un moment donné politiquement parlant, il n'y aura jamais de ligne ferroviaire, parce que cela a un coût beaucoup trop important ? Quand c'est que vous allez l'assumer et dire enfin la vérité aux citoyens de la Haute-Gironde ?

**M. LE PRESIDENT.** - Pardon, mais ne dérapez pas. Ne dérapez pas. J'ai dit aujourd'hui que pour des raisons budgétaires, si je veux ne pas fermer une seule ligne qui circule aujourd'hui, il faut 1,6 Mrd€. Donc, je dis que ma priorité c'est effectivement ne fermer aucune ligne ferroviaire qui circule. Sinon après, je vais avoir encore une montée de sang de Jean DIONIS parce que j'aurais fermé Agen-Périgueux, par exemple. Alors, cela sera pire que le Barreau de Camélat, vous vous en doutez.

Deuxièmement, il faut trouver une solution. Et si vous êtes capable de convaincre la majorité, enfin le Gouvernement que vous soutenez, de dire qu'il faudrait vraiment une opération, parce qu'en gros, cela va coûter entre 70 et 100 M€, si vous êtes capable de les convaincre, je ne suis pas dans la majorité, mais vous, vous l'êtes. A la limite, je me réjouirais, je féliciterais tout le monde de votre efficacité. Moi, je ne suis pas contre la réouverture. Je ne dis pas qu'elle ne se fera jamais. Ce que je peux dire, c'est qu'aujourd'hui, à l'heure où l'on parle, si je veux que toutes les lignes qui circulent, circulent, je ne sais pas le faire tout de suite. Alors, maintenant, chacun est libre de voter.

Madame DIAZ, vous êtes d'accord aussi ?

**Mme DIAZ.** - Ah oui. Moi, je vais tous vous féliciter, évidemment.

**M. LE PRESIDENT.** - On est tous d'accord.

**Mme DIAZ.** - J'aurais bien aimé que cet éclair de lucidité arrive avant, bien sûr, en décembre 2017, par exemple, quand j'avais présenté cette motion. Donc, je regrette l'amnésie des Ecolos. Je regrette, Madame la Députée, que vous ne m'ayez pas soutenue en 2017, et je regrette, Monsieur ROUSSET, que vous ne vous soyez pas préoccupé de cette ligne, avant. Mais, mieux vaut tard que jamais. Félicitations à tous. Et évidemment, on votera pour cette motion.

**M. COLOMBIER.** - On va revoter notre motion de l'époque, voilà.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci. Qui est pour ?

C'est adopté.

#### **MOTION**

Vote «Pour la réouverture de la ligne ferroviaire Blaye-Saint-Mariens » (ci-annexé)

▪ **POUR : Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

▪ **ABSTENTION : PS/Place Publique/Apparentés**  
▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains**

## MOTION

### **POUR GARANTIR LA CREDIBILITE DU LABEL BIO ET POUR PROTEGER LES SAUNIERS DE L'ATLANTIQUE, LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE S'OPPOSE AU PROJET DE LABEL BIO SUR LE SEL DE LA COMMISSION EUROPEENNE (ci-annexée)**

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, on a : garantir la crédibilité du label bio pour protéger les sauniers de l'Atlantique, la Région Nouvelle-Aquitaine s'oppose au projet du label bio sur le sel de Commission Européenne. Je ne sais pas ce qu'il y a dedans, mais on me dit qu'il faut le voter.

**Mme BOURDIN.** - Est-ce que vous souhaitez que je vous fasse une explication ?

**M. LE PRESIDENT.** - Non.

**Mme BOURDIN.** - Je peux être très rapide et très synthétique, vous savez. Je sais faire.

**M. LE PRESIDENT.** - Non. Mais je pense que Jean-Pierre va nous dire pourquoi, il faut la voter.

**Mme BOURDIN.** - Alors, si Jean-Pierre a le droit de parler, Katia a le droit de parler aussi.

**M. LE PRESIDENT.** - Non. Voilà, c'est trop tard. Alors, Jean-Pierre.

**Mme BOURDIN.** - Non, mais c'est une blague !

**M. RAYNAUD.** - C'était simplement pour rappeler que la Région est déjà sur le dossier depuis plusieurs semaines, que ce soit avec des services d'agriculture, notre Bureau à Bruxelles, ou le Cabinet de la Région et l'AREPO, et l'Association des Régions d'Europe pour l'origine. On tient la plume un peu, sur l'écriture de ce dossier-là au Comité des Régions.

Je comprends le désarroi des producteurs de sel. On est en lien étroit avec l'Association française des producteurs de sel qui récolte manuellement. Je suis favorable à ce que l'on vote cette motion.

**M. LE PRESIDENT.** - Katia BOURDIN, vous êtes satisfaite ?

**Mme BOURDIN.** - Que vous me donniez la parole, oui. Je serais vraiment satisfaite. Je voudrais juste dire que cette motion vise à faire l'écho du combat que portent les sauniers de l'Île de Ré, de l'Île d'Oléron et du Bassin de La Seudre depuis plusieurs mois, qui estiment que leur profession est menacée par un projet européen de labellisation bio, qui ne

différencie pas, et c'est très important de le dire, les produits naturels des produits qui, eux, sont traités, issus de pratiques industrielles non respectueuses de l'environnement.

Derrière cette motion, on a également une question de crédibilité du label bio qui a un sens et qui ne doit pas devenir une simple étiquette désincarnée. Nous avons aussi la question des savoir-faire, de la culture, du patrimoine immatériel, des paludiers et des sauniers de France qui sont les garants de la transmission de cet héritage à nos enfants.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci. Qui est pour ?

Cette motion est donc adoptée.

### **MOTION**

Vote «Pour garantir la crédibilité du label bio et pour protéger les sauniers de l'Atlantique, la Région Nouvelle-Aquitaine s'oppose au projet de label bio sur le sel de la Commission européenne»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains**

## MOTION

### LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE S'ENGAGE CONTRE L'EVASION FISCALE

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, on a : la Région Nouvelle-Aquitaine contre l'évasion fiscale. Je ne pense pas que l'on ait besoin. Andréa, l'avis de la majorité.

**Mme BROUILLE.** - La majorité, juste, regrette qu'effectivement on n'a pu avoir un accord avec le groupe EELV, puisqu'ils veulent rester sur l'antériorité et malgré tout...

**Mme BEDU.** - Il s'agit du groupe Ecologistes solidaires et citoyens. Pas le groupe EELV. Cela fait trois fois.

**Mme BROUILLE.** - Merci, Madame la maîtresse.

**Mme BEDU.** - C'est juste le respect des institutions, Madame.

**Mme BROUILLE.** - Donc, du coup, effectivement, on n'a pas pu avancer concrètement. Donc, il est proposé de voter contre cette motion. Pour autant, moi, je suis preneuse, si vous en êtes d'accord Monsieur le Président, de créer un groupe transpartisan pour adapter les modalités d'aide aux entreprises en conditionnant son soutien à l'avenir sur le respect de la transparence et de l'éthique financière conformément à notre engagement que nous avons pu prendre dans la charte Transparency International, bien évidemment, en gardant en lien avec l'Etat puisque l'Etat est quand même dans ses compétences, du fisc et de la justice pour renforcer, en tout cas, les moyens pour lutter contre cette évasion fiscale. Mais je suis, malgré tout, partante pour en discuter tous ensemble, si vous en êtes d'accord.

**M. LE PRESIDENT.** - Vote du groupe majoritaire ?

**Mme BROUILLE.** - Contre.

**M. LE PRESIDENT.** - Qui est pour ?

**M. BACHE.** - Monsieur le Président. Je ne vais pas revenir sur ce que l'on a dit, ce matin. Mais je veux simplement revenir sur ce que nous sommes en train de faire. Moi, je ne suis pas fier d'être élu, ce soir, quand je vois que l'on passe des motions, comme cela, sans qu'il n'y ait aucun débat, sans que l'on aille au fond. Juste à l'instant, Jean-Pierre RAYNAUD est intervenu sur celle-là.

Donc, je vous fais une proposition, ce soir, si nous en étions tous d'accord, ce serait bien. Il y a une Commission qui, aujourd'hui, travaille sur le règlement intérieur, que l'on essaie de trouver quelque chose qui nous permette d'avoir un véritable débat quand ces questions viennent. Alors, faut-il que nous les traitions lors de nos prises de parole, etc., je

ne sais pas. Mais franchement, ce que nous vivons ce soir, c'est... Pour moi qui suis un élu tout nouveau à la Région et un élu un peu chevronné, heureusement, que l'on ne fonctionne pas comme cela dans nos Conseils municipaux, parce que l'on se ferait moquer de nous.

Et sur la motion qui est proposée, bien sûr, cela va dans le droit fil de ce que j'ai dénoncé, ce matin, mais là aussi, on pourrait peut-être, de 2010 à 2015, j'ai siégé dans cette noble ancienne Région. Nous avons mis en place une Commission et on y participait avec ma collègue, Isabelle LARROUY, pour travailler sur la transparence, les éco-socio-conditionnalités, et je m'étonne que depuis 2015, rien n'a été fait. Rien n'a été fait. Mais, c'est une réalité concrète. Donc, je redemande à ce...

**M. LE PRESIDENT.** - Alain BACHE, mais vous arrivez.

**M. BACHE.** - Donc, je redemande à ce qu'il y ait une Commission qui soit mise en place pour étudier tout cela, et ce serait bien plus sérieux que les débats que nous venons d'avoir depuis un quart d'heure.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous signale que sur l'affaire SOLVAY, ce sont les héritiers, d'après ce que l'on sait aujourd'hui, et pas l'entreprise et les gestionnaires actuels. Donc, encore une fois, je ne connais pas le dossier. Les informations que j'ai, disent que ce sont des héritiers de l'entreprise qui ont planqué leur argent dans des paradis fiscaux. Est-ce qu'il faut condamner l'entreprise ? Je n'y crois pas.

Qui est contre cette motion ?

Qui est pour ?

Cette motion est repoussée.

**Mme DIAZ.** - Nous, Monsieur le Président, on ne prend pas part au vote.

#### **MOTION**

Vote sur « La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage contre l'évasion fiscale »

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

#### **MOTION REJETEE**

- **NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**



## MOTION

### POUR BANNIR L'UTILISATION DE L'ECRITURE INCLUSIVE AU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE (ci-annexée)

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, on a : bannir l'écriture inclusive au Conseil Régional. Cela, vous l'aviez déjà proposé.

**M. OBRADOR.** - Oui, très rapidement. Monsieur le Président.

**Mme LARROUY.** - Monsieur le Président, s'il vous plaît. Avant que les motions du RN soient présentées, j'aimerais faire une intervention, puisque chacun a pu faire une intervention.

**M. LE PRESIDENT.** - Non, ce n'est pas possible. Non. Vous n'avez pas la parole.

**Mme LARROUY.** - De toute façon, je prends la parole, je vous remercie Monsieur le Président. Chères et chers collègues.

**M. LE PRESIDENT.** - Vous prendrez la parole une autre fois, ma chère.

**Mme LARROUY.** - Non. Non.

**M. LE PRESIDENT.** - Je suis désolé. C'est moi qui préside l'Assemblée.

**Mme LARROUY.** - Notre collègue des Républicains a eu l'occasion de s'exprimer.

**M. LE PRESIDENT.** - Vous n'avez pas... Non. Non. Alors...

**Mme LARROUY.** - Donc, je m'exprime aussi, je suis désolée.

**M. LE PRESIDENT.** - La parole.... L'ordre du jour, c'est moi qui le fixe...

**Mme LARROUY.** - Le Rassemblement National prend des thèmes qui ont animé la campagne électorale.

**M. OBRADOR.** - Non, non.

**Mme LARROUY.** - Ce sont des propositions volontiers clivantes...

**M. OBRADOR.** - On présente la motion.

**Mme LARROUY.** - ... qui arrivent à faire s'opposer des Conseillères et des Conseillers entre eux, dans chaque intervention...

**M. OBRADOR.** - Merci Madame. Je vais présenter ma motion.

**Mme LARROUY.** - ... satisfont à chaque fois une fraction du public électoral...

**M. LE PRESIDENT.** - La parole est...

**M. OBRADOR.** - Je viens vous parler de l'écriture inclusive.

**Mme LARROUY.** - .... de les alimenter et ce....

**M. OBRADOR.** - C'est plus utile.

**Mme REQUENNA.** - Monsieur le Président, vous ne tenez pas vos troupes.

**M. LE PRESIDENT.** - Oui, c'est vrai.

**Mme LARROUY.**- ... du bruit et de la fumée, en éludant systématiquement les questions essentielles. Le plus inquiétant...

**M. LE PRESIDENT.** - Non. S'il vous plaît. Je vous propose la motion, on comprend ce qu'elle est, vous n'avez pas besoin de la présenter, puisque dans la précédente mandature, il y avait eu la même présentation.

**M. OBRADOR.** - Très bien. Mais l'Assemblée est renouvelée, Monsieur le Président. Vous vous en êtes même félicité, et très largement renouvelée.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous propose de voter. Qui est pour cette motion ?

**Mme DIAZ.** - Monsieur le Président. Ce n'est pas réglo. Pardon. On en a parlé vendredi en Commission des Présidents.

**M. LE PRESIDENT.** - Non, mais, ce n'est pas possible. Vous êtes des gamins.

**Mme DIAZ.** - Donc, s'il vous plaît, respectez votre engagement. Je vous ai dit que l'on avait des motions, qu'il fallait que nous les présentions. Vous m'aviez bon. J'ai demandé à ce que ce soit fait de manière synthétique. Donc, s'il vous plaît, respectez votre engagement. On s'occupera de votre estomac après.

**M. LE PRESIDENT.** - Ce n'est pas cela dont je parle. C'est l'image que l'on donne à l'extérieur de cette Assemblée.

**Mme DIAZ.** - On veut donner l'image d'élus qui bossent, et même à 22 h 30.

**M. OBRADOR.** - Je serai très rapide. Concernant l'écriture inclusive, je pense que cela a un sens de la présenter lors de cette première séance plénière. C'est pour l'inscrire tout au long du mandat et bannir l'écriture inclusive. Très sincèrement, je pense qu'il y a d'autres combats à mener que l'écriture inclusive. Quand je reçois un document, ou d'autres élus, en écriture inclusive, on ne comprend rien, parce qu'au motif de lutter contre une discrimination, en vérité, on en crée une nouvelle. Révision de ponctuation, multiplication des lettres muettes, complexité des lettres d'accord, tout cela apporte énormément de flou, et parfois on ne comprend plus les documents. Donc si ce qui vous habite est vraiment de lutter contre les

discriminations, il faut voter cette motion. Je prends à partie mes collègues des autres groupes politiques, la République En Marche à l'Assemblée Nationale a voté et s'est engagée contre l'écriture inclusive. Les LR aussi, mais ils se dérobent, ils nous ont habitués, ce n'est pas très grave. Et donc, la Gauche, encore une fois, si vous voulez réellement lutter contre une discrimination, votez cette motion pour bannir l'écriture inclusive tout au long de notre mandat. Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Qui est d'avis de voter cette motion ?

Qui est contre ?

Cette motion est rejetée.

**Mme REQUENNA.** - Non-participation, nous, Président.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Président. On ne participe pas au vote. C'est un débat sérieux, on est en train de le plier en 15 secondes. Ne participe pas au vote.

**M. LE PRESIDENT.** - Je n'en peux plus de ces motions qui partent dans tous les sens, où chacun fait son numéro. C'est insupportable, cela donne une très mauvaise image.

#### **MOTION**

Vote « Pour bannir l'utilisation de l'écriture inclusive au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

#### **MOTION REJETEE**

- **NON PARTICIPATION AU VOTE : Communiste, Ecologique, Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

## VOEU

### CONTRE LES PROJETS DEMESURES D'ENERGIES RENOUVELABLES A SAUCATS ET SUR L'ILE D'OLERON (ci-annexé)

**M. LE PRESIDENT.** - On a ensuite une motion contre les projets d'énergie renouvelables à Saucats. C'est de...- comment cela s'appelle -

**Mme WERBROUCK.** - Photovoltaïque.

**M. LE PRESIDENT.** - Photovoltaïque. Et ensuite de l'éolien sur Oléron.

**Mme WERBROUCK.** - Du parc éolien au large d'Oléron.

**M. LE PRESIDENT.** - On connaît la position de tout le monde, je vous propose de passer au vote.

**Mme WERBROUCK.** - Si je peux juste me permettre...

**M. LE PRESIDENT.** - Mais on connaît les arguments.

**Mme WERBROUCK.** - C'est un sujet quand même très important parce qu'il met en danger particulièrement notre pêche côtière.

**M. LE PRESIDENT.** - Non, c'est faux.

**Mme WERBROUCK.** - Donc, j'insiste vraiment sur le cas du projet éolien au large d'Oléron. On a suivi tous les derniers débats. Les élus sont contre ce projet. La plupart de la population est opposée à ce projet. Donc, je vous demande, vous, en tant qu'élus, vous êtes censés représenter notre population, notre territoire et le protéger, aussi je vous demande de voter cette motion.

**M. LE PRESIDENT.** - Qui vote la motion ?

Qui s'abstient ?

**M. DEVEZE.** - Ne participe pas au vote.

**M. LE PRESIDENT.** - Qui est contre ?

La motion est rejetée.

## **VOEU**

Vote «Contre les projets démesurés d'énergies renouvelables à Saucats et sur l'île d'Oléron »

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; Centre et Indépendants**

## **VOEU REJETE**

- **NON PARTICIPATION AU VOTE : Communiste, Ecologique, Citoyen ; Les Républicains ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants (1)**

## VOEU

### POUR QUE LA PELOTE BASQUE DEMEURE UNE DISCIPLINE SPORTIVE DE HAUT-NIVEAU (ci-annexé)

**M. LE PRESIDENT.** - Sur la pelote basque. Cela fait trois ans que je le demande. Je vais faire comme vous. Je vous remercie de me soutenir.

**M. VERRIERE.** - Oui, c'est réciproque, Monsieur le Président. Je vais être très synthétique, en moins d'une minute, Monsieur le Président et chers collègues. Forte de 310 clubs, 20 000 licenciés, 60 000 pratiquants, la pelote basque est reconnue comme sport de haut niveau depuis 1983 et risque de perdre cette qualité suite à la modification des critères de reconnaissance du haut niveau d'une discipline sportive, proposée par l'Agence nationale du sport. Cette pratique sportive est incontournable en Nouvelle-Aquitaine, et partie intégrante de l'identité, de la culture et du patrimoine de notre territoire. La mise en place de ces nouveaux critères serait un signal négatif d'autant plus incompréhensible à l'approche de la Coupe du monde 2022 à Biarritz. C'est pourquoi, notre groupe Rassemblement National vous propose d'adopter cette motion afin que le Conseil Régional demande le rejet de cette recommandation en vue de pérenniser le dynamisme de la pratique de la pelote basque. Merci.

**M. DEVEZE.** - Juste une petite observation, parce que pour un élu basque quand même c'est un sujet au combien prégnant. Simplement, faire observer que, effectivement, il existe un travail administratif d'évaluation qui est mené entre l'Agence du sport et la Fédération française de pelote basque. Pour l'instant, c'est en cours, il n'y a aucune conclusion qui a été donnée. Je fais observer d'ailleurs que les mêmes travaux existent pour toutes les fédérations sportives non olympiques. Accessoirement, et j'allais dire, la sémantique compte aussi, il n'y a pas de Coupe du monde. La prochaine manifestation qui se déroulera en France, c'est un Championnat du monde, donc l'engagement est tout à fait différent entre une Coupe du monde et un Championnat du monde, même en pelote basque. Donc, en conséquence, au-delà d'une motion qui, à mon sens, ne relèverait que d'une déclaration d'intention et afin qu'aucune instrumentalisation partisane ne vienne polluer ce sujet, notre groupe ne prendra pas part au vote, mais gageons que la pelote basque qui constitue tout un pan de notre identité et de notre culture basque trouvera ou gardera sa place dans le concert mondial qu'elle occupe si bien.

**M. LAFRIQUE.** - Simplement, pour rassurer un peu tout le monde, pour vous dire que nous sommes en train de traiter le dossier effectivement. J'ai rencontré plusieurs fois la Présidente du Comité National Olympique et Sportif français. J'ai eu récemment, plusieurs

fois, Monsieur ECHEVERRIA au téléphone, et bien évidemment que la Région Nouvelle-Aquitaine soutient effectivement la Fédération française de pelote basque surtout à l'approche du Championnat du monde, de la Coupe du monde plutôt, sur notre territoire à Biarritz et je pense que l'on va pouvoir soutenir comme il convient, dans cette Assemblée, la Fédération.

**M. LE PRESIDENT.** - Alors, qu'est-ce que vous faites ?

Qui vote pour ?

**Mme DIAZ.** - Vous aussi du coup. Votez votre motion.

**M. LE PRESIDENT.** - Eh bien, non. On n'aime pas...

**M. COLOMBIER.** - Vous êtes bien en paroles, mais quand il faut avoir des actes et voter, il n'y a plus personne, à Gauche. Bravo. A Gauche et au Centre, du reste.

**M. LE PRESIDENT.** - Mais comme cela ne sert à rien.

**M. COLOMBIER.** - Les beaux discours, mon cher collègue, on évalue, on évalue, mais cela ne va pas plus loin.

**M. DEVEZE.** - On ne prend pas part au vote, au Centre, on a essayé de vous l'expliquer.

**M. LAFRIQUE.** - Je vous tiendrai au courant effectivement lors des Commissions et des GIA de toutes les avancées des travaux.

**M. COLOMBIER.** - Ils sont contents les gars qui pelotent.

**M. LE PRESIDENT.** - Donc, la motion n'est pas adoptée.

#### **VOEU**

Vote «Pour que la pelote basque demeure une discipline sportive de haut-niveau»

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

#### **VOEU REJETE**

- **NON PARTICIPATION AU VOTE : Communiste, Ecologique, Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ;**

## VOEU

### POUR LE MAINTIEN DES RESERVES D'EAU DES POMICULTEURS DU LIMOUSIN (ci-annexé)

**M. LE PRESIDENT.** - Maintien des réserves d'eau pour les pomiculteurs du Limousin.

**M. FREYCHET.** - Monsieur le Président. Merci. Je suis quand même assez déçu qu'aujourd'hui, nous n'ayons pas eu de dossiers concernant l'agriculture, c'est vrai que pour la première région agricole de France, c'est un véritable problème que l'on n'est rien à présenter aujourd'hui, il me semble. Donc, du coup, j'ai quand même présenté cette motion.

Effectivement, on a eu un arrêté ministériel qui a été pris le 9 juin dernier et qui interdit désormais la création de réserves d'eau dans les zones humides et préconise des solutions qui peuvent être plus coûteuses et moins écologiques pour les exploitants agricoles. Dans la Haute-Vienne, on a des pomiculteurs qui sont impactés par cet arrêté ministériel, et LIMDOR, le Syndicat des pomiculteurs basé à Saint-Yrieix-la-Perche, parle d'une perte d'un tiers de la production soit 120 emplois directs. Donc, c'est quand même assez important. Il s'agit vraiment d'un problème extrêmement localisé. Or, une écologie qui réussit est une écologie qui est pragmatique. Ici, dans ce cas-là, on impose un cadre national pour toute une diversité de situations qui sont rencontrées sur le terrain.

L'arrêté ministériel est effectivement louable en soi, car il vise à préserver des zones humides et la biodiversité. Toutefois, dans ce cas précis, il rajoute une contrainte et une filière déjà en grandes difficultés et souvent stigmatisée pour ses pratiques en matière de produits phytosanitaires. Compte tenu de l'ensemble de ces raisons, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine doit apporter son soutien aux producteurs locaux impactés par cet arrêté ministériel, et demander au Gouvernement sa révision afin de déployer sur le territoire national une politique écologique plus pragmatique concernant les activités humaines et préservant l'environnement.

*Sous la présidence de Madame Andrée BROUILLE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*

*En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

**Mme BROUILLE.** - Monsieur Pascal CAVITTE, sur la position du groupe, s'il vous plaît.

**M. CAVITTE.** - Madame la Vice-Présidente. Juste un mot sur cette délibération qui a été présentée, et la situation dans laquelle les pomiculteurs sont placés face à cet arrêté. Le problème de cette délibération est qu'elle laisse entendre que la Région a les bras ballants par rapport à cette situation, et ce n'est pas le cas, puisque nous allons présenter à la prochaine Commission Permanente, pas moins de huit projets de petite hydraulique sur des retenues de petite taille, de faible volume, portées par un producteur ou quelques



producteurs regroupés sur ce problème. Je rappelle également qu'en 2020, 51 projets du PDR portaient sur cette question de l'irrigation raisonnée, et que ces structures de stockage qui ont été financées par le PDR regroupent à elles seules, 19 000 m<sup>3</sup>.

Enfin, je rappellerai que notre ami, Jean-Pierre RAYNAUD, qui n'est pas le dernier à manger des pommes, doit se rendre à la Préfecture de la Haute-Vienne rapidement, très bientôt, pour travailler avec les producteurs de pommes sur cette question. La Région est là pour les accompagner dans leur transition.

**Mme DIAZ.** - Donc, vous n'aurez pas de complexe à voter la motion.

**Mme BROUILLE.** - Merci beaucoup. Qui est pour cette motion ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Cette motion est rejetée.

**Mme DIAZ.** - Non. Qui vote contre, du coup, là ? Parce que s'il y en a qui s'abstiennent, d'autres qui ne prennent pas part au vote, et qu'il n'y a que nous qui votons pour, la motion est adoptée.

#### **VOEU**

Vote « Pour le maintien des réserves d'eau des pomiculteurs du Limousin »

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; La République en Marche ; UDI et Territoires Centre et Indépendants ;**

#### **VOEU REJETE**

- **NON PARTICIPATION AU VOTE : Communiste, Ecologique, Citoyen ; Les Républicains**

## QUESTION ORALE

### SUR LES BASSINES DE LA SEVE NIORTAISE ET DU MIGNON (ci-annexée)

*Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président*

**M. LE PRESIDENT.** - Sur les bassines. Je rappelle que, mais je me suis exprimé là-dessus tout à l'heure, 1°/ C'est l'Etat qui a pris la main. Très clair. Nous - je parle sous le contrôle de Mathieu LABROUSSE - ce que l'on a dit, c'est que, trouver des réserves de substitution, c'était plutôt une chose positive, même si esthétiquement, ces réserves peuvent poser des problèmes. Je ne sais pas s'il en faut le nombre. 2°/ C'est plutôt positif pour une raison très simple, c'est que l'on va prélever l'eau uniquement quand il y en aura dans le sous-sol. Parce que, aujourd'hui, si on laisse le modèle, on va continuer à prélever l'eau, jour et nuit, y compris quand il y a des basses eaux, ce qui entraîne des assecs dans les rivières. 3°/ Il faut qu'il y ait une conditionnalité, ce à quoi, le Président de la COP de l'eau s'était engagé, sur la baisse de 50 % d'ici 2025 des pesticides. Voilà. C'est ma réponse.

**M. GAMACHE.** - Monsieur le Président, si je peux intervenir, quand même. Je peux vous poser la question.

**M. LE PRESIDENT.** - Non. Je vous ai fait une... Vous me posez une question orale, je vous réponds.

**M. GAMACHE.** - Je n'ai pas posé la question. Je ne l'ai pas posé, parce que je pense qu'il y a quelques choses à « rattraper » puisqu'il y a quelques clichés qui peuvent être donnés, et notamment, qu'il faille de l'eau pour faire pousser les plantes, cela a été votre réponse, ce matin, je crois qu'il n'y a pas grand monde pour revenir là-dessus. Parler de salade, ce que vous avez dit aussi, je ne suis pas sûr que vous soyez allé sur le terrain pour voir ce qu'il y avait comme salades qui allaient être plantées.

**M. LE PRESIDENT.** - On a des projets, d'après ce que je sais, il y a des projets de maraîchers.

**M. GAMACHE.** - En tout état de cause, ce matin, vous vous demandiez aussi quel volume, il fallait puisque vous aviez donc l'air de ne pas savoir. Je pense qu'entre-temps, vous avez peut-être eu la réponse. En tout cas, le Tribunal Administratif de Poitiers, lui, a tranché puisque sur les 16 bassines, il a demandé à ce que sur 9 projets, ce soit revu à cause d'une capacité surévaluée. Donc, voilà, le cœur du problème...

**M. LE PRESIDENT.** - Eh bien, très bien.

**M. GAMACHE.** - ... il se situe là. La réponse que vous aurez à m'apporter sera toute simple, puisqu'elle se résume à oui ou non. Mais, au-delà de ce qu'on a pu mettre comme arguments, notre question relève d'inquiétudes qui sont très partagées sur le territoire.

Inquiétude démocratique de passage en force d'un projet, qui sort déjà de terre, et au mépris de l'opinion publique, au mépris de la justice puisqu'il y a des actions en cours, au mépris de l'Europe à travers notamment la pétition qui circule, et au mépris des acteurs puisque vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a notamment la plus grande association environnementaliste qui va sortir très certainement du protocole pour l'avoir voté, en tout cas, en interne. Donc, il y a beaucoup de changements.

Inquiétude environnementale aussi, puisque les scientifiques, que ce soit les hydrologues, les hydrogéologues, il n'y a qu'à reprendre la presse, notamment dans le Monde, un nombre d'articles impressionnant sur le sujet, aussi les biologistes. Pas plus tard qu'hier, Vincent BRETAGNOLLE, qui est quand même, je crois, une référence en la matière, qui nous le dise, qui nous disent que l'on demande trop d'eau aux milieux avec un retour, trop de pesticides, trop de phyto en tout cas.

Inquiétude financière aussi, par la facture qui sera adressée à tous les citoyens sur leur facture d'eau ou leur feuille d'impôts pour des profits dont ils auront à payer en plus le prix fort d'une campagne désertifiée à l'avenir.

Et inquiétude sociale qui rejoint la préoccupation démocratique par un creusement des inégalités au sein même du monde agricole, d'ailleurs, à travers le partage de la ressource, et des financements au profit d'un petit nombre et vers un modèle agricole qui leur échappe.

Face à ce que l'on pourrait nommer un hold-up, en tout cas, vous savez les tensions qu'il y a, et l'on ne peut pas rester les bras croisés, face aux risques de dérapage de part et d'autre qu'il peut y avoir. Et donc la question est celle-ci. Est-ce que, au regard des travaux qui ont commencé, vous condamnez le démarrage de ces travaux au regard de tout ce que je viens de vous dire ? Et c'est juste insupportable.

**M. LE PRESIDENT.** - Il y a une grande partie de ce que vous venez de dire que je suis, enfin sur lequel je suis absolument ébahi. Je ne connais pas. Donc, je ne vois pas comment je peux réagir sur quelque chose qui, après tous les travaux qui ont été faits, a changé d'allure.

**M. GAMACHE.** - Qu'est-ce que vous ne connaissez pas ? On peut, peut-être, vous éclairer, parce que si vous avez un avis favorable sur un sujet...

**M. LE PRESIDENT.** - Non, mais attendez. Vous n'êtes pas mon prof, et je ne suis pas votre élève.

**M. GAMACHE.** - Eh bien, réponds-moi, oui ou non sur la question, s'il vous plaît.

**M. RIOU.** - Monsieur le Président, chers collègues. La question est difficile à balayer en quelques instants, Nicolas, et il va falloir faire preuve de beaucoup de nuances dans cette

question-là. Tout d'abord, rappelons que c'est l'Etat qui a la main aujourd'hui. Que le Conseil Régional n'a engagé aucun financement sur les travaux qui ont démarré, et contrairement à ce que vous dites, dans le cadre de l'aspect légal pour ce qui concerne la réserve de substitution, la première sur les premiers travaux. Attendons que la justice finisse de rendre complètement ses arrêts sur les autres parties, sur les autres tranches.

Et puis, au risque de se répéter, le Président vient de le dire, nous souhaitons que si, demain, nous devons avancer plus avant en termes de financement sur ces questions-là, parce que l'avenir le nécessite, parce que des jeunes, demain, devront s'installer avec des projets qui devront être pérennes et parce que nous aurons besoin d'eau avec les questions d'évolution climatique. Qui peut dire le contraire aujourd'hui ?

Mais il y a un certain nombre de conditions à remplir. La première, le Président vient de l'évoquer sur la question de la baisse des phytosanitaires au regard de ce qui peut se passer sur le plan Ecophyto de 50 %. La deuxième question que nous souhaiterions pousser, c'est la question du partage de l'eau, et je reviens à mes questions de transmission installations, à mes questions, à nos questions, vous avez maintenant, Virginie LEBRAUD, déléguée sur la question transmission installation dans l'agriculture biologique, nous aurons des beaux projets à porter, demain, en agriculture dans notre région, particulièrement sur cette zone au sud du Marais Poitevin, et il y aura besoin d'eau, pour pérenniser - et en tant que praticien, je vous le garantis - mais à cet instant, nous n'avons pas la main sur la décision. Attendons de voir comment le futur PDR va pouvoir s'engager. Attendons de voir au printemps 2022, comment nous pourrons répondre aux nouvelles conditions réglementaires. Nous forgeons, avec Jean-Pierre RAYNAUD, en ce moment, cet hiver, une proposition républicaine afin d'essayer de sortir par le haut sur ce débat toujours trop simplifié.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci. Jean-Pierre.

**M. GAMACHE.** - Ce sont des paroles apaisantes, qu'il faut.

**M. LE PRESIDENT.** - Comment ?

**M. GAMACHE.** - Je dis, le souhait que l'on a, c'est d'avoir des paroles apaisantes.au regard des tensions.

**M. LE PRESIDENT.** - Des deux côtés. Parce que pour l'instant, ceux qui ne sont pas très apaisés...

**M. RIOU.** - Quand même, un petit ajout. Les gens, voir les élus de la République qui appellent à la violence, nous condamnons cet état de fait, aujourd'hui. C'est absolument inacceptable ce qui se passe en termes d'appel à la violence à l'égard des personnes ou des

biens. Il faut que cette situation puisse cesser et c'est pour cela que j'en appelle à la responsabilité républicaine et à la concorde républicaine sur le sujet. Merci à vous.

**M. LE PRESIDENT.** - Voilà. Et il en va de même pour un certain nombre de personnes qui ont reçu des menaces, au cas où notre cher collègue ne le saurait pas.

**M. LE PRESIDENT.** - Ensuite, on a une question orale sur les projets routiers. Mais faut-il encore y revenir, après ce que l'on a dit tout à l'heure ?

## QUESTION ORALE

### SUR LES PROJETS ROUTIERS (ci-annexée)

**Mme COUSIN.** - Eh bien oui. Je souhaiterais y revenir, un petit peu, parce que je suis du Lot-et-Garonne, au risque de devoir un peu mon Jean DIONIS DU SEJOUR, j'aimerais savoir si vous confirmez devant cette Assemblée, que vous ne financerez plus aucun projet routier en Nouvelle-Aquitaine, sachant que nous avons beaucoup parlé du train et des TER aujourd'hui ? Et assumez-vous le fait que votre décision risque d'enterrer le contournement d'Agen et d'accroître partout dans la région, les difficultés des automobilistes qui n'ont d'autres choix que d'utiliser leur véhicule pour se déplacer ?

**M. LE PRESIDENT.** - Madame. Ma position est claire, notre position est claire. On ne peut pas faire à la fois toutes les routes, et tout le ferroviaire. Aujourd'hui, on a un gros problème, si vous êtes du Lot-et-Garonne, sur la liaison ferrée entre Agen et Périgueux.

**Mme COUSIN.** - Oui, mais il n'y a pas que cela. Personnellement, je travaille en horaire décalé, je ne vois...

**M. LE PRESIDENT.** - Je ne sais pas faire, chère Madame. Aujourd'hui, on a un problème sur la voie ferrée Périgueux-Agen. Je ne saurais pas financer Périgueux-Agen parce que l'agglomération Périgueux ou le département de Périgueux ne viendront pas m'aider pour faire Périgueux-Agen en train, qui concerne...

**Mme COUSIN.** - Oui, mais vous avez...

**M. LE PRESIDENT.** - Non, mais. Vous me laissez la parole, s'il vous plaît.

**Mme COUSIN.** - Oui.

**M. LE PRESIDENT.** - Alors, éteignez votre micro. Être dans une Assemblée, c'est respecter aussi l'Exécutif de l'Assemblée. Donc éteignez votre micro, Madame. Je vais le faire, voilà. Donc, premièrement, on ne va pas tout faire. Je sais bien qu'un certain nombre d'élus ont envie que l'on fasse comme il y a trente ans, que l'on disperse un petit bout ici, un petit là, etc. Maintenant l'Etat aide le Barreau de Camélat. Je me suis battu pour que ce Barreau de Camélat soit dans le contrat de plan. J'ai dit à Jean DIONIS que je le soutenais là-dessus.

Deuxièmement, il y a une priorité en Nouvelle-Aquitaine qui est le désenclavement de Limoges. Alors, il y a des crédits routiers qui sont inscrits dans le budget de la Région pour désenclaver Limoges. Le reste, tout l'effort est mis sur le ferroviaire. Et s'il le faut, sur Blaye-Saint-Mariens.

---

Chers amis, je lève la séance et je vous remercie de votre patience.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.**

*Vœu présenté par les élus des groupes :*

Centre et Indépendants  
La République en Marche  
UDI et Territoires



LA RÉPUBLIQUE  
**En Marche !**



Amendements pris en compte dans les débats  
avec le projet de délibération mis au vote

CONSEIL RÉGIONAL DU 11 OCTOBRE 2021

**Amendement n°1 à la délibération n° 10 :**

**Mise en œuvre d'un Plan d'Action Régional  
en faveur de l'entrepreneuriat des femmes en Nouvelle-Aquitaine**

Il est proposé d'ajouter à la liste des indicateurs régionaux présentée en annexe 1 l'indicateur suivant :

*« La cartographie des projets accompagnés »*

**Exposé des motifs :**

Parmi les priorités identifiées dans la délibération, est mentionné « le développement des actions dans les territoires fragiles, notamment en milieu rural et dans les quartiers politiques de la ville ».

Or, dans le cadre de l'évaluation du PAREF, aucun des indicateurs présentés ne s'attache à vérifier que les projets soient équitablement répartis sur le territoire.

La cartographie des projets accompagnés pourrait ainsi être mise en parallèle avec la carte des EPCI selon leur degré de vulnérabilité en Nouvelle-Aquitaine, établie par la DATAR.

Cette carte est observable sur ce lien : <https://cartographie.nouvelle-aquitaine.fr/adws/app/299c3b48-93ce-11e7-8151-99373007436c/index.html>



*Vœu présenté par les élus des groupes :*

Centre et Indépendants  
La République en Marche  
UDI et Territoires



LA RÉPUBLIQUE  
**En Marche !**



Amendements pris en compte dans les débats  
avec le projet de délibération mis au vote

CONSEIL RÉGIONAL DU 11 OCTOBRE 2021

**Amendement n°2 à la délibération n° 10 :**

**Mise en œuvre d'un Plan d'Action Régional  
en faveur de l'entrepreneuriat des femmes en Nouvelle-Aquitaine**

Il est proposé d'ajouter à la liste des indicateurs régionaux présentée en annexe 1 l'indicateur suivant :

*« La durabilité des projets accompagnés »*

**Exposé des motifs :**

Les indicateurs présentés portent uniquement sur le nombre et le profil des porteuses de projet aidées par la région.

Or, de manière générale, seules 53% des entreprises individuelles classiques sont toujours actives cinq ans après leur création (INSEE, 2019).

Porter une attention plus particulière à la durabilité des projets accompagnés dans le cadre du PAREF donnerait un éclairage supplémentaire et nécessaire sur la qualité de cet accompagnement régional.

*Vœu présenté par les élus des groupes :*

Centre et Indépendants  
La République en Marche  
UDI et Territoires



LA RÉPUBLIQUE  
**En Marche !**



AMENDEMENT INTEGRE A LA  
DELIBERATION

CONSEIL RÉGIONAL DU 11 OCTOBRE 2021

**Amendement à la délibération n° 11 :**

**Appel à projets : « L'ESS, une économie de coopérations  
au service des transitions »**

A l'issue du tableau de présentation des éléments d'analyse des projets, est ajoutée la mention suivante :

*« Le Conseil régional donne mandat à la commission permanente pour compléter la liste des critères retenus pour évaluer les projets. A défaut, celle-ci sera réputée exhaustive. »*

Par conséquent, le calendrier est complété de la manière suivante :

*« Détermination définitive et exhaustive des critères d'évaluation des projets : 18 octobre 2021 »*

**Exposé des motifs :**

Au titre d'éléments d'analyse des projets, la délibération liste un certain nombre de critères dont il est précisé qu'ils ne sont pas exhaustifs.

Or, dans le cadre d'un appel à projets qui donnera lieu à une attribution de crédits publics, il est nécessaire que l'intégralité des critères d'évaluation soit rendue publique et soumise au vote des élus.

Il y va de l'équité de traitement des porteurs de projet et de la transparence de l'action publique.

Cette détermination devra intervenir avant l'ouverture du dépôt des candidatures, prévue le 20 octobre 2021. Par conséquent, elle pourra être arrêtée à l'occasion de la prochaine commission permanente, le 18 octobre 2021.

Vœu présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants  
La République en Marche  
UDI et Territoires



LA RÉPUBLIQUE  
**En Marche !**



AMENDEMENT ADOPTE

CONSEIL RÉGIONAL DU 11 OCTOBRE 2021

**Amendement à la délibération n° 15 :**

**Convention bilatérale de partenariats et de projets entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Grand Port Maritime de La Rochelle**

Il est proposé de rajouter à l'annexe II de la délibération intitulée « *Contribution à l'innovation, au développement économique et aux transitions territoriales* » à la fin du point « transition énergétique » la phrase suivante :

« *Un autre projet d'investissements devra être porté sur le développement de l'électrification des postes à quai des bateaux de manière à éviter les rejets polluants dans le port qui se situe à proximité de l'agglomération et participer ainsi à l'objectif de réduction de 30% de l'empreinte carbone fixée dans le cadre de La Rochelle Territoire Zéro Carbone.* »

**Exposé des motifs :**

Lors de son escale, un navire stoppe bien évidemment son ou ses moteurs de propulsion. En revanche, ses groupes électrogènes (actionnés par des moteurs diesel) restent en fonctionnement. Suivant les besoins commerciaux du navire, la consommation en diesel peut être de plusieurs tonnes par jour. L'électrification des postes à quai permet d'éviter les rejets polluants pour les quatre ports néo-aquitains, tous situés à proximité de zones urbaines.

Dès 2014 et avant même la démarche La Rochelle Territoire Zéro Carbone (LRTZC), l'Union Maritime de La Rochelle avait été sollicitée et avait diligenté une pré-étude en ce sens, aboutissant à la même conclusion. Il est donc essentiel d'investir sur l'électrification des postes à quai pour réduire la consommation de diesel et éviter ainsi les rejets polluants engendrés par les activités des navires à quai. Il s'agit par ailleurs d'une technique déjà utilisée pour les navires de lignes et dans les chantiers de réparation navale.

*Vœu présenté par les élus des groupes :*

Centre et Indépendants  
La République en Marche  
UDI et Territoires



LA RÉPUBLIQUE  
**En Marche !**



## CONSEIL REGIONAL DU 11 OCTOBRE 2021

### **Vœu pour l'instauration d'un baromètre de l'action publique régionale**

Depuis plusieurs années, les élections sont marquées par une très forte abstention. Les élections régionales n'ont pas fait exception à cette règle.

Bien entendu, les raisons de cette abstention sont multiples et ne sauraient être résumées en une phrase. Néanmoins, toutes les enquêtes d'opinion convergent : la défiance à l'égard des institutions politiques s'accroît.

Aussi, nos groupes considèrent que celles-ci – incluant les collectivités territoriales – ont un devoir de transparence à l'égard de nos concitoyens. En particulier, les Néo-Aquitains doivent être en mesure de vérifier la réalisation des promesses de campagne et de constater les effets réels de ces mesures sur leur vie quotidienne.

C'est le sens, par exemple, du baromètre de l'action publique mis en place par l'Etat depuis le début de l'année 2021 et dont nous pourrions nous inspirer.

*Considérant ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière du 11 octobre 2021, formule le vœu suivant :*

**La Région met à disposition des Néo-Aquitains sur son site internet un baromètre de l'action publique régionale permettant de suivre les réalisations des objectifs de la mandature et leurs effets sur la vie quotidienne.**

**L'édification et le suivi de ce baromètre sont confiés à la Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP).**

*Vœu présenté par les élus des groupes :*

Centre et Indépendants  
La République en Marche  
UDI et Territoires



LA RÉPUBLIQUE  
**En Marche !**



ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL REGIONAL DU 11 OCTOBRE 2021

### **Vœu pour l'instauration d'un baromètre de l'action publique régionale**

Depuis plusieurs années, les élections sont marquées par une très forte abstention. Les élections régionales n'ont pas fait exception à cette règle.

Bien entendu, les raisons de cette abstention sont multiples et ne sauraient être résumées en une phrase. Néanmoins, toutes les enquêtes d'opinion convergent : la défiance à l'égard des institutions politiques s'accroît.

Aussi, nos groupes considèrent que celles-ci – incluant les collectivités territoriales – ont un devoir de transparence à l'égard de nos concitoyens. En particulier, les Néo-Aquitains doivent être en mesure de vérifier la réalisation des promesses de campagne et de constater les effets réels de ces mesures sur leur vie quotidienne.

C'est le sens, par exemple, du baromètre de l'action publique mis en place par l'Etat depuis le début de l'année 2021 et dont nous pourrions nous inspirer.

La Région a déjà enclenché cet exercice de transparence en mettant en place une commission d'évaluation des politiques publiques transpartisane qui fait modèle en France. Mais derrière ce travail nécessaire, de nouveaux outils peuvent être proposés pour faciliter encore l'accessibilité et la lisibilité des résultats de l'action publique.

*Considérant ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière du 11 octobre 2021, formule le vœu suivant :*

**La Région met à disposition des Néo-Aquitains sur son site internet un baromètre de l'action publique régionale permettant de suivre les réalisations des objectifs de la mandature et leurs effets sur la vie quotidienne.**

**L'édification et le suivi de ce baromètre permettront de compléter utilement le travail de la Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) dans le même esprit de transparence et en cohérence avec l'ambition affichée dans les délégations d'élus pour une administration ouverte.**

Séance plénière du 11 octobre 2021

**Pour la réouverture de la ligne ferroviaire Blaye-Saint-Mariens**

Motion portée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

La ligne ferroviaire Blaye-Saint-Mariens, d'une longueur de 25 km, est fermée au trafic voyageurs depuis 1938 et à tout autre trafic depuis 2004 et n'est plus entretenue depuis cette date.

La réouverture de cette ligne est non seulement souhaitable mais elle est nécessaire. Son financement est possible dans le cadre du futur Contrat de plan Etat-Région et du projet de RER Métropolitain, en prolongement de la ligne Saint-Mariens-Bordeaux.

La liaison vers Bordeaux est actuellement assurée par deux lignes régionales d'autocars : la ligne 201 via Bourg-sur-Gironde, avec un trajet d'une durée moyenne de 1h20, et la ligne 202 via Pugnac et la départementale D137, avec un temps de parcours moyen de 1h40.

Cela a pour conséquence d'inciter à l'utilisation de la voiture individuelle dans un secteur où le trafic voitures et camions est très dense. La RD137 est aujourd'hui l'une des routes les plus embouteillées de France, l'autoroute A10 est saturée, ainsi que le péage de Virsac.

Pour rappel, les gilets jaunes ont été très mobilisés dans ce secteur où les offres de transports collectifs ne sont pas performantes et obligent les habitant-e-s à l'utilisation de voitures individuelles. Actuellement, le prix des carburants s'envole et les personnes dépendantes de la voiture, parce qu'elles n'ont pas d'autre choix, vont se retrouver à nouveau les plus pénalisées.

Pendant la campagne des Régionales, cette réouverture a été souvent évoquée mais, aux dernières nouvelles, le scénario d'un car Express semblerait l'emporter.

Or, le parcours sur la D137 ne permet pas d'envisager un couloir de car en site propre sans investissement important et dans un délai de réalisation proche ; la possibilité de rouler sur la bande d'arrêt d'urgence de l'A10 aurait également un coût, à régler au concessionnaire de l'autoroute. Le temps de parcours ne serait toujours pas optimum et donc peu attractif !

Dans le cadre du projet de RER Métropolitain, il est pertinent d'inscrire la réouverture de cette ligne qui permettrait, avec les travaux de Saint-Mariens, aux 35 000 habitant-e-s du nord Gironde d'avoir une offre efficace pour rejoindre Bordeaux.

Cette réouverture engagerait la Région et la Métropole Bordelaise dans une trajectoire à moyen et long terme pour offrir la solution de transport collectif la plus efficace en terme de temps de parcours et d'émission de gaz à effet de serre.

Cela ouvrirait en outre la possibilité d'envisager des trajets Blaye-Saint-Mariens-Blanquefort en prenant la ligne de ceinture à Talence Médoquine et d'offrir ainsi une alternative au Saint-Mariens-Langon.

**Pour répondre aux besoins de tout un territoire, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine décide :**

- **d'inscrire la réouverture de la ligne ferroviaire Blaye-Saint-Mariens dans le Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 et de l'intégrer au projet de RER métropolitain.**

Séance plénière du 11 octobre 2021

**Pour garantir la crédibilité du label bio et pour protéger les sauniers de l'Atlantique, la Région Nouvelle-Aquitaine s'oppose au projet de label bio sur le sel de la Commission européenne**

Motion portée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

Alors qu'il n'existe aujourd'hui aucune certification bio pour les sels alimentaires, la Commission européenne porte un projet de label bio sur le sel au cahier des charges très souple, qui concernerait notamment des productions industrielles et mécanisées ayant recours à la chimie et aux additifs. En l'état, ce cahier des charges introduirait donc la confusion entre sel industriel et sel artisanal et représenterait une menace pour la survie des artisans sauniers de l'Atlantique et pour la crédibilité du label bio.

**Un projet mettant en péril la pérennité de l'activité des sauniers de notre région et leur savoir-faire traditionnel**

Les sauniers de Nouvelle-Aquitaine assurent une récolte du sel marin suivant des techniques manuelles et traditionnelles. Les méthodes de production de ces artisans de la mer sont fondées sur la nature, l'évaporation de l'eau de mer, le respect des ressources et des cycles naturels. Leur savoir-faire appartient au patrimoine culturel immatériel, il est une richesse pour notre territoire et un atout pour une alimentation durable, saine et locale.

Dans le projet de label bio sur le sel que prépare la Commission européenne, toutes les productions de sel pourraient prétendre à la certification : les sels de mines et les sels marins industriels pourraient être étiquetés bio, au même titre que le sel marin artisanal. Les produits naturels des sauniers de l'île de Ré, de la Seudre et de l'île d'Oléron côtoieraient des sels ultra transformés, enrichis en additifs chimiques et produits en masse via des processus d'extraction mécanisés et énergivores.

Dès lors, industriels du sel et petits artisans sauniers seraient mis en concurrence sur un même marché, avec un même label, dans un contexte de grande confusion pour les consommateurs européens. Le projet de la Commission européenne menace ainsi directement la saliculture traditionnelle de nos terroirs, en Nouvelle-Aquitaine mais aussi en France et en Europe et cela au profit d'une uniformisation du marché portée par des géants du sel industriel.

**Un projet source de discrédit pour le label bio**

Au-delà de la survie des sauniers de Nouvelle-Aquitaine, le projet de la Commission européenne serait source de discrédit pour l'agriculture biologique européenne. Quelle serait la crédibilité d'un label certifiant des sels issus d'une industrie lourde, nécessitant de grandes quantités de gazole et même d'explosifs dans le cas des sels de mine ?

Le label bio doit représenter un repère fiable pour les consommateurs et une incitation franche à adopter des méthodes de productions respectueuses de l'environnement pour les producteurs. Le projet actuel de la Commission européenne est en contradiction avec les principes fondamentaux de l'agriculture biologique.

***Pour ces raisons, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière le 11 octobre 2021 :***

- **rappelle sa volonté d'accompagner le développement d'une agriculture biologique, respectueuse de l'environnement et garante d'une alimentation saine pour toutes et tous ;**
- **se prononce contre le projet de label bio sur le sel préparé par la Commission européenne, source de confusion entre produits artisanaux durables et productions industrielles ;**
- **affirme tout son soutien aux artisans sauniers de Nouvelle-Aquitaine dont les produits doivent rester facilement identifiables par les consommateurs ;**
- **demande au ministre de l'Agriculture de défendre auprès de la Commission européenne et des États membres un label bio sur le sel à la hauteur des ambitions de l'agriculture biologique.**



Séance plénière du 11 octobre 2021

**La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage contre l'évasion fiscale**

Motion portée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

L'évasion fiscale est un phénomène massif et systémique à l'origine de l'affaiblissement des services publics et du creusement des inégalités. La publication des « *Pandora Papers* » par le Consortium international des journalistes d'investigation le 3 octobre dernier met une nouvelle fois en lumière la façon dont les plus riches utilisent les paradis fiscaux pour échapper à l'impôt. Alors qu'une multinationale subventionnée par la Région Nouvelle-Aquitaine est mise en cause, notre collectivité doit assumer la part de responsabilité qui est la sienne en matière d'éthique financière et répondre ainsi aux exigences croissantes des citoyens quant à la bonne utilisation des fonds publics.

En effet, Solvay, multinationale belge de la chimie, a récemment bénéficié d'aides substantielles octroyées par la Région Nouvelle-Aquitaine : sur les douze derniers mois, le grand groupe a reçu près de 11 millions d'euros pour développer des batteries lithium-ion solides à la Rochelle (17) et plus de 600 000 € pour la production d'un « solvant vert » à Melle (79). Or, les actionnaires historiques de Solvay sont mis en cause dans les « *Pandora Papers* ». D'après les révélations du Consortium international des journalistes d'investigation, les descendants de la famille Solvay, héritiers de 30 % des titres du groupe, auraient caché leurs centaines de milliers d'actions dans des sociétés offshore pour un montant total de 2,5 milliards d'euros. Ces actionnaires, regroupés au sein d'une société nommée Solvac, auraient pour cela créé une myriade de sociétés installées dans des paradis fiscaux pour dissimuler leur patrimoine et échapper ainsi à l'impôt.

En conséquence, notre Région doit au plus vite réexaminer l'ensemble de ses engagements financiers passés et refondre ses modalités d'aide aux entreprises en conditionnant son soutien, à l'avenir, au respect de la transparence et à l'éthique financière, conformément à son engagement dans la charte de Transparency International. Pour ce faire, elle donnera les moyens aux services - et aux élus - d'assurer ce contrôle préalable et a posteriori.

***Pour ces raisons, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière le 11 octobre 2021 s'engage à :***

- **réexaminer tous ses engagements financiers à la lumière des révélations des « *Pandora Papers* » et, le cas échéant, remettre en question ceux qui concernent des entreprises ou des actionnaires d'entreprises mis en cause dans les affaires d'évasion fiscale ;**
- **veiller à la bonne utilisation des fonds publics en adoptant des critères d'éthique financière de conditionnalité pour les aides octroyées aux entreprises, en sus de critères d'éco-socio conditionnalité ;**
- **inclure notamment à ces critères d'éthique financière, l'absence d'utilisation de paradis fiscaux et la signature obligatoire par les entreprises aidées d'un engagement sur ce point ;**
- **garantir de ne s'associer dans ses fonds de co-investissement qu'à des fonds d'investissements respectueux de la transparence et de l'éthique financière ;**
- **intégrer ces exigences lors de la révision du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et dans le règlement d'intervention des aides aux entreprises.**



Motion proposée par le groupe Rassemblement National  
Présentée par Damien Obrador, Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine  
*Séance plénière du 11 octobre 2021 du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine*

**« Pour bannir l'utilisation de l'écriture inclusive  
au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine »**

L'écriture dite « inclusive » ne cesse de se développer dans les rapports et documents émis par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Pourtant, de nombreux organes officiels et instances pointent les dangers de son utilisation ainsi que sa nuisibilité à la pratique et à l'intelligibilité de la langue française.

En effet, dès le 26 octobre 2017, l'Académie française qualifiait son utilisation de « péril mortel » et « d'aberration ». Dans une circulaire du 21 novembre 2017, l'usage de cette écriture a été interdit dans les textes publiés au Journal officiel et enjoignait les services de l'Etat à ne pas en faire usage afin de garantir la clarté des documents administratifs. Dans son prolongement, une circulaire du Ministère de l'Education Nationale publiée le 6 mai 2021 interdisait l'utilisation dans le cadre de l'enseignement.

De plus, l'écriture prétendument « inclusive » exclut de nombreux publics dont le rapport à la lecture est fragile et plus particulièrement pour les personnes en situation de handicap et les apprenants. Ainsi, selon la Fédération Nationale des Orthophonistes, « l'écriture inclusive ajoute de la confusion dans la conversion entre ce qu'on entend et ce qu'on écrit (...) représentant une difficulté pour les dyslexiques ». La Fédération des aveugles de France pointe les mêmes difficultés pour les non et malvoyants: « pour les personnes aveugles, cette soi-disant langue inclusive est proprement indéchiffrable par nos lecteurs d'écrans ». Enfin, nombreuses sont les voix qui s'élèvent contre les énormes difficultés qu'elle pose aux enfants et aux adultes en phase d'apprentissage de la lecture.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine décide de proscrire l'utilisation de l'écriture dite « inclusive » dans l'ensemble de ses délibérations, documents administratifs et supports de communication.



Vœu proposé par le groupe Rassemblement National  
Présenté par Séverine Werbrouck, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine  
*Séance plénière du 11 octobre 2021 du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine*

**« Contre les projets démesurés d'énergies renouvelables à Saucats  
et sur l'île d'Oléron »**

Deux projets majeurs en termes d'énergies renouvelables dans la Région Nouvelle-Aquitaine font en ce moment l'objet d'un débat public de grande ampleur : un parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron et un parc photovoltaïque géant à Saucats (projet « Horizeo »). Ces projets suscitent légitimement une forte opposition des populations locales qui dénoncent leur taille démesurée et toutes les nuisances locales qu'ils vont provoquer.

Pour rappel, le projet initial au large de l'île d'Oléron prévoyait d'installer un parc de 50 à 80 éoliennes en mer sur une surface de 100 km<sup>2</sup>, situées à 15 km des côtes, pour une puissance de 500 MW. Le débat public vient de commencer en attendant la décision définitive du ministère de la Transition écologique en mai/juin 2022. Quant au projet « Horizeo », l'idée est de mettre en place un parc photovoltaïque, avec des panneaux solaires de très grande dimension, sur la commune de Saucats, pour un coût d'environ 1 milliard d'euros. Il s'agirait alors du plus grand parc photovoltaïque d'Europe en termes de capacité installée et de surface.

**Considérant** la taille totalement démesurée et le gigantisme de ces deux projets, à l'opposé de l'écologie de bon sens et de proximité dont notre Région aurait besoin ; la pollution visuelle insupportable créée par ces deux projets, d'autant que l'île d'Oléron est une zone touristique à préserver, notamment au niveau de La Cotinière ou de la Plage des Huttes ; que les populations locales expriment légitimement leur opposition résolue à ces projets, et s'organisent pour pouvoir l'exprimer, car elles devraient en subir les nuisances au quotidien, à la différence des promoteurs de ces projets qui en seraient préservés et ; que même le CESER demande un moratoire sur ces deux projets,

**Considérant** que l'idée d'implanter un parc photovoltaïque en rasant 1 000 hectares d'une surface boisée (soit l'équivalent de la ville de Bègles) est une aberration écologique, tant la forêt joue un rôle majeur dans la protection de la biodiversité, la qualité des sols et la captation de carbone ; que la Nouvelle-Aquitaine est déjà la première région photovoltaïque de France, avec ses 300 hectares de panneaux solaires à Cestas, l'actuel plus grand parc de France, et que la zone concernée par le projet n'a pas un besoin urgent d'électricité et exporte d'ailleurs 25 % de sa production, et enfin ; que, selon les chiffres de l'ADEME, le solaire photovoltaïque a un mauvais bilan carbone car il dégage l'équivalent de 44 grammes de carbone par kilowattheure produit (contre 6 grammes seulement pour le nucléaire),



Vœu proposé par le groupe Rassemblement National  
*Séance plénière du 11 octobre 2021 du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine*

**« Pour le maintien des réserves d'eau des pomiculteurs du Limousin »**

Un arrêté ministériel pris le 9 juin dernier interdit désormais la création de réserves d'eau dans les zones humides et préconise soit un éloignement hors zones humides techniquement coûteux, soit des retenues équipées de bâches en plastique, installées au sommet des exploitations, et à remplir par pompage c'est-à-dire des solutions ni viables ni écologiques. L'impossibilité d'irriguer pour bon nombre de producteurs va entraîner des pertes de rendement conséquentes qui vont s'ajouter aux contraintes nouvelles sur l'usage des produits phytosanitaires mais aussi aux aléas climatiques divers.

Dans la Haute-Vienne, ce sont notamment des producteurs de pommes qui sont touchés par cette décision. Pour la coopérative Limdor (53 producteurs et 22 millions d'euros de CA), cette mesure menace un tiers de la production soit 120 emplois.

Emblématique du Limousin et de son terroir, en particulier avec l'AOP Pommes du Limousin, la production de pommes concerne une faible surface de 2 200 ha concentrée sur le canton de Lubersac en Corrèze et sa périphérie. Lors de son AG 2021, le syndicat de défense de l'AOP mentionne la perte d'un quart de ses exploitations et de 10 % des surfaces ces cinq dernières années.

Par ailleurs, la filière fruitière relance actuellement la châtaigne en Limousin, fruit à coque qui a aussi des besoins en eau. Les difficultés à créer des réserves en eau pourraient stopper le développement de cette nouvelle activité, créatrice de richesse et d'emploi.

La préservation de l'environnement et des zones humides sont des sujets d'une importance considérable. Une écologie qui réussit est une écologie pragmatique. On ne peut pas imposer un cadre national à toute la diversité des situations rencontrées sur le terrain.

Compte tenu de l'ensemble de ces raisons, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine apporte son soutien aux producteurs locaux impactés par cet arrêté ministériel et demande au Gouvernement sa révision afin de déployer sur le territoire une politique écologique plus pragmatique, conciliant mieux activités humaines et préservation de l'environnement.



Vœu proposé par le groupe Rassemblement National  
Présentée par François Verrière, Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine  
*Séance plénière du 11 octobre 2021 du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine*

**« Pour que la pelote basque demeure une discipline sportive de haut-niveau »**

Forte de 310 clubs, de 20 000 licenciés et 60 000 pratiquants, la pelote basque est reconnue comme sport de haut niveau depuis 1983. Cependant, elle risque de perdre cette qualité suite à la modification des critères de reconnaissance du haut niveau d'une discipline sportive proposée par l'Agence Nationale du Sport à Roxana Maracineanu, Ministre chargée des Sports, qui doit se prononcer définitivement sur cette proposition d'ici la fin de l'année.

S'il ne s'agit, à l'heure actuelle, que d'un avis technique émis dans le cadre d'un travail de réflexion et d'analyse, il est important de mesurer les effets qu'engendrerait le suivi de telles recommandations par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

En effet, les conséquences d'une telle décision seraient dramatiques pour la discipline, tant sur le plan financier que matériel ou humain. Ainsi, cela entraînerait la perte du contrat d'objectif et de performance et, par conséquent, des subventions de fonctionnement, des divers dispositifs d'aide à la formation, de l'accès aux aides individualisées et des contrats d'insertion professionnelle. Cela provoquerait aussi son exclusion du plan de performance fédéral, une possible remise en cause de ses structures d'entraînement et la perte du statut de haut niveau pour ses meilleurs sportifs.

Autrement dit, la mise en place de ces nouveaux critères constituerait un retour en arrière de près de 40 ans pour cette pratique sportive incontournable en Nouvelle-Aquitaine et partie intégrante de l'identité, de la culture et du patrimoine de notre territoire. Elle serait un signal négatif d'autant plus incompréhensible à l'approche de la Coupe du monde 2022 à Biarritz.

L'inquiétude des clubs sportifs et fédérations menacés dans leur fonctionnement par une telle proposition doit être entendue, qui plus est dans un contexte sanitaire qui éprouve durement la stabilité financière de nos clubs.

C'est pourquoi, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine demande au Ministère de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et des sports et plus particulièrement à Madame la Ministre chargée des Sports, Roxana Maracineanu, de rejeter cette recommandation afin de pérenniser le dynamisme de la pratique de la pelote basque.

**Considérant** que la construction d'un parc éolien en pleine Zone Natura 2000 (pour la protection des habitats et des oiseaux) serait un désastre écologique tant en raison des vibrations importantes dans les milieux halieutiques, de l'entretien des pâles par voie aérienne par projection de détergents jusqu'au démantèlement de ces parcs, sans compter le coût carbone occasionné ; qu'au-delà de l'impact purement visuel, ce projet serait un suicide économique car il condamnerait à terme tant le tourisme local que la pêche locale et donc nos artisans pêcheurs ; que le projet s'est même décuplé en 4 ans : en surface, selon les schémas prévisionnels pouvant aller jusqu'à 300 km<sup>2</sup>, en hauteur les éoliennes pouvant atteindre jusqu'à 266 m, en puissance (jusqu'à 2000 MW) et en proximité des côtes, à 10 km pour le 1<sup>er</sup> projet envisagé, en nombre (plus d'une centaine d'éoliennes), selon les configurations proposées,

Le Conseil régional, réuni en séance plénière, demande au Ministère de la Transition écologique la mise en place d'un moratoire sur ces deux projets d'énergies renouvelables.

Séance plénière du 11 octobre 2021

Question orale du groupe écologiste, solidaire et citoyen

Monsieur le Président,

Vous n'êtes pas sans connaître le contexte délicat et mouvant autour du projet des bassines de la Sèvre niortaise et du Mignon, en ex-Poitou-Charentes.

Délicat car des tensions apparaissent sur le terrain. Elles sont le fruit d'un manque de démocratie locale, avec l'argument récurrent de la participation des associations environnementalistes qui a servi de leurre pour justifier un projet préjudiciable aux milieux naturels et, en particulier, au Marais poitevin.

Délicat aussi car, d'une part, des recours judiciaires sont en cours. D'autre part, la Commission européenne, interpellée via la pétition PETI du Parlement européen, sur la violation des neuf directives européennes, dont la directive cadre sur l'eau, que constitue ce projet, demande à la France des explications, sans réponse à ce jour.

Mouvant, car de nombreux acteurs qui pouvaient être impliqués dans le « Protocole » - censé offrir des garanties et contreparties dans le cadre du projet de création de ces retenues d'eau géantes - dénoncent aujourd'hui le manque de mise en œuvre des mesures, notamment sur la transition agricole et la réduction des pesticides. Cela a été le cas de la députée Delphine Batho et, dernièrement, de Deux-Sèvres Nature Environnement qui a voté à une large majorité la fin de sa participation aux instances de ce protocole.

Entre des objectifs non remplis sur les pesticides, un consensus qui n'existe toujours pas et une gouvernance dans le partage de l'eau qui navigue « en eaux troubles » - avec des contestations et interpellations diverses qui n'ont pas trouvé de réponses -, les travaux de construction de la première bassine ont néanmoins débuté.

**Monsieur le Président, au regard de ces éléments sur lesquels vous vous êtes exprimé récemment en termes de conditions « sine qua non », condamnez-vous le démarrage de ces travaux ?**



### **Question orale du groupe Rassemblement National**

Présentée par Annick Cousin, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine  
*Séance plénière du 11 octobre 2021 du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine*

Dans un article publié par le journal La Dépêche le 18 janvier 2021, Alain Rousset a affirmé clairement qu'il ne financerait plus de projets routiers, préférant privilégier le réseau ferroviaire régional.

Cette position a été confirmée par son vice-président aux transports, Monsieur Lagrave, lors de la première commission des transports à laquelle nous avons participé. Celui-ci a indiqué aux élus que les projets routiers actuellement financés par la Région étaient des engagements pris avant la fusion de 2015, et que son exécutif ne verserait plus un euro pour le réseau routier régional lorsque ces engagements auront été soldés.

Cette décision, lourde de conséquences pour tous les Néo-Aquitains qui n'ont d'autre choix que de prendre régulièrement leurs véhicules pour se déplacer, est guidée par une idéologie politique qui place systématiquement l'automobiliste au rang de criminel écocide.

Mais les automobilistes — et souvent dans les territoires ruraux — sont des Français qui ont besoin de leur automobile pour des trajets du quotidien à la fois professionnels et familiaux, des trajets qui ne leur sont souvent pas permis par des transports publics dispersés et n'offrant pas les correspondances nécessaires à l'emploi du temps d'une personne active. Ils n'utilisent pas leurs véhicules pour se retrouver avec plaisir dans les embouteillages, mais par nécessité impérieuse.

Je suis élue du Lot-et-Garonne, et nous savons tous combien il serait urgent que la Région s'engage dans le financement du barreau de contournement d'Agen à Camélat. Ce projet nécessaire et attendu depuis de nombreuses années par les Agenais et les Lot-et-garonnais est indispensable à l'amélioration du quotidien de milliers d'usagers. Mais il est aujourd'hui bloqué par la position idéologique rétrograde du Président de la Région.

Si les investissements ferroviaires régionaux sont fondamentaux pour la mobilité des Néo-Aquitains, nous nous permettons de douter du bienfondé de certains d'entre eux, et notamment pour la ligne Pau-Canfranc, dont nous avons déjà eu l'occasion



d'évoquer ici-même le gâchis financier de plusieurs centaines de millions d'euros dont elle fait l'objet.

Une telle somme aurait permis de régénérer une partie du réseau TER, de permettre la réalisation du contournement d'Agen, ou de rénover et sécuriser certains axes routiers essentiels de la région comme la RN21 par exemple, qui voit transiter plus de 10 000 véhicules par jour. On est très loin de la petite poignée d'usagers ferroviaires entre Pau et Bedous...

La plupart des collectivités ont décidé de faire des efforts pour améliorer le réseau routier régional. Quant à vous Monsieur le Président :

- Confirmez-vous devant l'Assemblée régionale que vous ne financerez plus aucun projet routier en Nouvelle-Aquitaine ?
- Assumez-vous le fait que votre décision risque d'enterrer le contournement d'Agen et d'accroître partout dans la région les difficultés des automobilistes qui n'ont d'autre choix que d'utiliser leur véhicule pour se déplacer ?

**Mandature 2021-2028**

<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPE D'ELUS DECLARES</b>
<b>ALONSO Émilie</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ANFRAY Stéphanie</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ARMAND Jean-Luc</b>	(47)	PRG Le Centre Gauche
<b>ARNAUD Nathalie</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>AROSTEGUY Maïder</b>	(64)	Les Républicains
<b>ASTIER Dominique</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BACHÉ Alain</b>	(40)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>BALLET-BLU Françoise</b>	(86)	La République en Marche
<b>BARAT Geneviève</b>	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BAUDE Vital</b>	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>BAZUS Julien</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BEDU Anne-Laure</b>	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>BERGÉ Mathieu</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BERGERET-TERCQ Jean-Marie</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BERGERON Thibault</b>	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BEYRIS Maryline</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BLANCHARD Gérard</b> (10ème Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche)	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BLANCO Jean-François</b>	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>BOEUF Gilles</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BONNEFONT Xavier</b>	(16)	Centre et indépendants
<b>BOUDIÉ Florent</b>	(33)	La République en Marche
<b>BOUDINEAU Isabelle</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BOULMIER Muriel</b>	(33)	Les Républicains
<b>BOULTAM Yasmina</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BOURDIN Katia</b>	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>BOUSQUET-PITT Pascale</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BOUTENÈGRE Patrice</b>	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BROUILLE Andréa</b> (Première Vice-Présidente en charge du Développement économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises et de l'International)	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BUSSIÈRE Sophie</b>	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>CARUHEL Maud</b> (13ème Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire, des Déchets et de l'Innovation sociale)	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CASSIN Armelle</b>	(79)	Les Républicains
<b>CASTAIGNEDE Fanny</b>	(24)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>CATHUS Christophe</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CAVITTE Pascal</b>	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CHADOURNE Sandrine</b>	(33)	Rassemblement National
<b>CHAGNIAT Philippe Jean-Pierre</b>	(33)	Rassemblement National
<b>CHARPENEL Frédérique</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

**Mandature 2021-2028**

<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPE D'ELUS DECLARES</b>
<b>CHARRÉ Emmanuel</b>	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CHASSAGNE Christelle</b>	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CHEMINADE Marie-Line</b>	(17)	UDI et Territoires
<b>CHÉRET Pierre</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CHEVALERIAS Thomas</b>	(16)	Les Républicains
<b>CLAVEAU Charline</b> (15ème Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues Régionales)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>COLLARD Nathalie</b>	(17)	Rassemblement National
<b>COLOMBIER Caroline</b>	(16)	Rassemblement National
<b>COLOMBIER Jacques</b>	(24)	Rassemblement National
<b>COMBRES Maryse</b>	(47)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>COSTE Pascal</b>	(19)	Les Républicains
<b>COSTES Marie</b>	(47)	Les Républicains
<b>COUSIN Annick</b>	(47)	Rassemblement National
<b>COUTANT Françoise</b>	(16)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>CUVELIER Marie-Laure</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DAMESTOY Didier</b>	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>DARBON Alain</b>	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DARTIGOLLES Daniel</b>	(17)	Centre et indépendants
<b>DARRIEUSSECQ Geneviève</b>	(40)	Centre et indépendants

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>DELBOSQ Sébastien</b>	(47)	Rassemblement National
<b>DELIBIT Sandra</b>	(19)	Les Républicains
<b>DELRIEUX Benjamin</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DERVILLE Sandrine</b> (7ème Vice-Présidente en charge des Finances, de l'administration, la modernisation, l'ouverture de l'action régionale)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DESROSES Karine</b> (3ème Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi)	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DEVEZE Christian</b>	(64)	Centre et indépendants
<b>DEWAELE Brigitte - Amandine</b>	(19)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>DIALLO Karfa</b>	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>DIAZ Edwige</b>	(33)	Rassemblement National
<b>DIONIS DU SÉJOUR Jean</b>	(47)	Centre et indépendants
<b>DUFAY Michel</b>	(40)	Rassemblement National
<b>DUFORESTEL Pascal</b>	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DUPRAT Christophe</b>	(33)	Les Républicains
<b>DURRIEU Michel</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DUTOYA Émilie</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ELOPHE Valéry</b>	(19)	Rassemblement National
<b>EMON Jackie</b>	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ESPAGNAC Frédérique</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ESTRADE Hélène</b>	(33)	Les Républicains

**Mandature 2021-2028**

<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPE D'ELUS DECLARES</b>
<b>ETCHECAHARRETA Bixente</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>EYCHENNE Delphine</b>	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>FARRENG Laurence</b>	(64)	Centre et indépendants
<b>FLORIAN Nicolas</b>	(33)	Les Républicains
<b>FORGENEUF Marilyne</b>	(24)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>FOULON Yves</b>	(33)	Les Républicains
<b>FRANCESCHINI Sylvie</b>	(40)	Rassemblement National
<b>FREYCHET Albin</b>	(87)	Rassemblement National
<b>GAGNEUR Edwige</b>	(16)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>GAMACHE Nicolas</b>	(79)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>GARRAUD Pauline</b>	(33)	Rassemblement National
<b>GRAVAL Christine</b>	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>GUERIN Guillaume</b>	(87)	Les Républicains
<b>GUERIT Richard</b>	(17)	Rassemblement National
<b>GUIBERT Olivier</b>	(79)	Rassemblement National
<b>GUILLEM Jérôme</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>GUILLEMOTEAU Patrick</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>HAMMERER Véronique</b>	(33)	La République en Marche
<b>HAZOUARD Mathieu</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>HÉRAUD Lydia</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>HERNANDEZ Sandrine</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>JACQUINET Claire</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>JEANSON Françoise</b> (5ème Vice-Présidente en charge de la Santé et de la Silver économie)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>JLALJI Brahim</b>	(17)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>JOINT Frédérique</b>	(64)	Rassemblement National
<b>JOUBERT Florence</b>	(24)	Rassemblement National
<b>JOUVE Virginie</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>JUSTINIEN Rémi</b>	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LA DUNE Catherine</b> (11 ème Vice-Présidente en charge du Handicap, de l'Egalité et Lutte contre les discriminations)	(87)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>LABAILS Delphine</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LABICHE David</b>	(17)	Les Républicains
<b>LABROUSSE Mathieu</b>	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LACARRERE Florent</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAFARGUE Marie-Laure</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAFFORE Sandrine</b>	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAFRIQUE Philippe</b> (14 ème Vice-Président en charge du Sport et de la vie associative)	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAGRAVE Renaud</b> (8ème Vice-Président en charge des mobilités)	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAMARA Laurent</b>	(33)	Rassemblement National

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPE D'ELUS DECLARES</b>
<b>LANGLADE Colette</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LANZI Nathalie</b>	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAPOUGE Christelle</b>	(33)	Centre et indépendants
<b>LAPRÉE Véronique</b>	(17)	Les Républicains
<b>LARROUY Isabelle</b>	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>LATUS Marion</b>	(86)	Rassemblement National
<b>LAURENT-GUEGAN Élise</b>	(17)	PRG Le Centre Gauche
<b>LAUSSU Guillaume</b>	(40)	UDI et Territoires
<b>LE YONDRE Nathalie</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LEBRAUD Virginie</b>	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LEJEUNE Étienne</b>	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>MAGNE Marie-Ange</b>	(87)	La République en Marche
<b>MARCHIVE Bastien</b>	(79)	Centre et indépendants
<b>MARIE-REINE SCIARD Joëlle</b>	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>MARKOWSKY Pascal</b>	(17)	Rassemblement National
<b>MAURIN Baptiste</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>MELLIER Frédéric</b>	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>MESNARD Françoise</b>	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>MICHON Marie-Hélène</b>	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés



**Mandature 2021-2028**

<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>MOLIERAC Guillaume</b>	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>MOTOMAN Laurence</b>	(40)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>MOTSCH Nathalie</b>	(64)	UDI et Territoires
<b>NAUCHE Philippe</b> (6ème Vice-Président en charge de l'Economie territoriale, du Tourisme et de l'Intelligence économique)	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>NÉDÉLEC Ronan</b>	(86)	Les Républicains
<b>NEMBRINI Jean-Louis</b> ( 2ème Vice-Président en charge de l'Orientation, de l'Education et de la Jeunesse)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>OBRADOR Damien</b>	(33)	Rassemblement National
<b>OXIBAR Marc</b>	(64)	Les Républicains
<b>PAGÈS Jean-Louis</b>	(87)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>PALUTEAU Bruno</b>	(33)	Rassemblement National
<b>PERREAU Thierry</b>	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>PEYRAT Jerome</b>	(24)	La République en Marche
<b>PINVILLE Martine</b>	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>PLATON Nicolas</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>PLAZANET Mélanie</b>	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>PLEZ Jean-Philippe</b>	(17)	PRG Le Centre Gauche
<b>PRIOLEAUD Jonathan</b>	(24)	Les Républicains
<b>RAYNAUD Jean-Pierre</b> (12ème Vice-Président en charge de l'agriculture, la transition agroécologique, l'agroalimentaire, la forêt, la mer et la montagne)	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>RECHAGNEUX Julie</b>	(33)	Rassemblement National

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>REQUENNA Pascale</b>	(40)	Centre et indépendants
<b>REYDY Anabelle</b>	(19)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>RIOU Guillaume</b> (4 <sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et de NéoTerra)	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>RIVIÈRE Yann</b>	(17)	Les Républicains
<b>ROBERT Fabien</b>	(33)	Centre et indépendants
<b>ROUÈDE Laurence</b> (9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge du Développement, de l'équité des territoires et des contractualisations)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ROUSSET Alain</b> (Président)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SABAROT Henri</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SAINTE-MARIE Andde</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SARGIACOMO Éric</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SEGUINAU Christine</b>	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>SERRE Françoise</b>	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SIMONNET Jacqueline</b>	(24)	PRG Le Centre Gauche
<b>SOLA Margarita</b>	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SORE Serge</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SOULAT Eric</b>	(86)	Rassemblement National
<b>TARIOL Béatrice</b>	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>TARIS Isabelle</b>	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>TAUZIN Arnaud</b>	(40)	Les Républicains
<b>THIERRY Nicolas</b>	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>TIRANT Benoît</b>	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>TRIFILETTI Stephane</b>	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>TRIJOLET Thierry</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>TROUSSELLE Yves</b>	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>UTHURRY Bernard</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>VALLOIS-ROUET Laurence</b>	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>VERRIERE Francois</b>	(64)	Rassemblement National
<b>VINCENT François</b>	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>WASZAK Reine-Marie</b>	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>WEBER Sophie</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>WERBROUCK Séverine</b>	(17)	Rassemblement National
<b>WILSIUS Francis</b>	(33)	PRG Le Centre Gauche